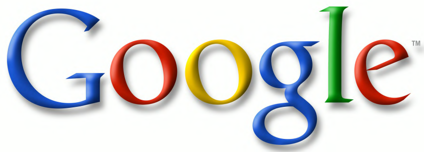




ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE.

ANNUAIRE

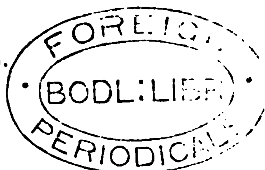
STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE

par **Aug. Scheler**, Dr. Phil.,

Bibliothécaire du Roi des Belges,
Professeur agrégé à l'Université de Liége, Directeur du Bulletin du Bibliophile belge.
Chevalier des Ordres de Léopold, du Christ et de la Saxe-Ernestine.

DOUZIÈME ANNÉE.



1865

BRUXELLES, LEIPZIG, GAND
C. MUQUARDT

1865

Bruxelles, Imprimerie F. VROMANT, rue des Alexiens, 36.



ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.

I. — EUROPE.

Anhalt (Duché) (1)

(Confédération germanique).

Superficie. 43.25 milles carrés géographiques (2). —*Population* (fin 1864). 181,824 hab. (protestants).

Finances. Budget de 1864 : Dessau, recettes, 2,157,944 thalers; dépenses, 2,156,715 ; Bernbourg, rec. 1,271,271,

(1) La mort du duc régnant d'Anhalt-Bernbourg (19 août 1863), ayant amené l'extinction de cette ligne, les deux duchés d'Anhalt ne font plus qu'un seul État.

(2) Un mille carré géographique équivaut à 5,487 hectares, soit à 54.9 kilomètres carrés.

dép. 1,260,146.—Dette: 1er janv. 1864, DESSAU, 1,827,593 th.; BERNBOURG, 1,618,634 th. — Pour 1865, les recettes sont prévues à 3.79, les dépenses à 3.86 millions d'écus.

Armée. Un rég. de 1836 h. — *Monnaie*, voy. Prusse. — *Villes*. Dessau, 15,613 habitants; Bernbourg, 11,058; Cœthen, 10,593.

Gouvernement. Monarchie-modérée; constitution de 1859. —Chef de l'État : duc *Léopold*, né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817; marié, en 1818, à Frédérique, princesse de Prusse; veuf en 1850. — Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié, en 1854, à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg, dont il a trois fils et une fille.

Autriche (Empire).

Superficie et *population* (recensement de 1857). 11,762.04 m. c. g., avec 35,018,988 habitants, y compris l'armée active (579,989). — Pour la répartition de cette population par nationalités et par cultes, voy. l'*Ann*. de 1863.

Division territoriale. Les pays de la couronne, et leur chiffre de population (1857) et de superficie, sont :

	M. c. g.	Habitants. (1)
Basse Autriche	360	1,681,697
Haute Autriche	218	707,450
Salzbourg	130	146,769
Styrie	408	1,056,773
Carinthie	188	332,456
Carniole	181	451,941
Littoral (2)	145	520,978
Tyrol et Voralberg	532	851,016
Bohême	944	4,705,525
Moravie	404	1,867,094
Silésie	93	443,912

(1) Non compris l'armée.

(2) Composé de Gœritz, Gradisca, Istrie, Trieste, et de leur territoire.

	M. c. g.	Habitants.
Gallicie	1,426	4,597,470
Bukowine	190	456,920
Dalmatie	232	404,499
Venise (1)	456	2,446,055
Hongrie	3,896	9,900,785
Croatie et Esclavonie	350	876,009
Transylvanie	997	1,926,727
Frontières militaires	609	1,064,922

Font partie de la *Confédération germanique* : la Haute et la Basse Autriche, la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la plus grande partie du Littoral, le Tyrol et le Voralberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie; dans la Gallicie, les duchés d'Auschwitz et de Zator; en tout, 3,590 milles carrés avec 12,802,944 habitants.

Finances. Le budget pour 1864 (nov. 1863 à déc. 1864) comprend en recettes extraord. et ord. 570, en dépenses extraord. et ord. 609.4 millions (2); déficit 39.4 millions.

Dette publique (oct. 1863). En millions de florins :

Consolidée ancienne	52.9
» nouvelle	2061.8
Flottante	349.8
Lombardo-vénitienne	67.9
Capital réservé pour rentes d'indemnités	15.3
Total.	2547.8

Armée active (en 1864) :

	PAIX.	GUERRE.
Garde	781	781
Infanterie de ligne	147,504	385,324
— des frontières	30,401	53,268
A reporter.	178,686	439,373

(1) En vertu de la paix de Zurich, l'Autriche renonce à la Lombardie jusqu'au Mincio ; elle conserve une partie de la province de Mantoue (environ 23 lieues carrées avec 138,000 habitants).

(2) Dans cette somme les dépenses pour l'armée et la flotte absorbent plus de 138 1/2 millions, la dette publique et l'amortissement 185 1/2 mill.

Report.	178,686	439,373
Infanterie légère.	26,244	48,846
Troupes de santé.	910	2,342
Cavalerie	39,188	41,903
Artillerie de campagne	28,111	50,387
Génie	8,998	13,995
Train et équipages	2,862	22,670
Troupes de sûreté publique	11,653	11,653
TOTAL.	295,931	630,388

Marine militaire (mai 1864) :

Vapeurs, 64 (force 11,325 chev., canons 668), savoir :

1. En mer :

A hélice.	1 vaisseau de ligne	92	canons.
	5 frégates.	194	—
	5 frégates cuirassées	158	—
	2 corvettes	44	—
	3 goëlettes	18	—
	10 chaloupes canonnières	40	—
	10 vapeurs à aubes.	36	—
	2 yachts	6	—

2. Dans les lagunes : 3 chaloupes canonnières à hélice, 4 vapeurs à aubes, 6 chaloupes canonnières à aubes.

3. Sur le lac de Garda : 6 chaloupes canonnières à hélice, 1 vapeur à aubes.

4. Sur le Danube : 8 vap. à aubes, 2 chal. canonnières.

Bâtiments à voiles : 51 (dont 2 frégates, 3 corvettes, etc.) avec 348 canons.

Officiers et effectif du corps des matelots, 6150 h. — Corps de l'arsenal de marine, 1921 h. — Infanterie de marine, 82 officiers et 6115 hommes. — Tout le personnel de la marine impériale comprend 13,991 h.

Commerce :

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1860	fl. 237,298,139.	312,914,063
1861	240,730,238	315,177,981

		IMPORTATION.	EXPORTATION.
1862	fl.	222,223,590	338,515,091
1863		270,070,153	309,121,297 (1)

Port de Trieste (1863).

Importation (par terre et par mer): En 1862, 149.9 ; en 1863, 144.7 millions de fl. Exportation : En 1862, 121.6, en 1863, 117. 8 mill. de flor. — Navigation en 1863 :

Entrées : 10,578,	tonn.	725,374,	valeur 85. 5 mill. flor.
Sorties : 10,513,	»	740,208,	» 83.2 mill. flor.

Port de Venise (1863) : import. valeur 49.1 mill. flor. ; export. 29.7. Navires chargés entrés, 3,094 (tonn. 291,076).

Marine marchande en 1863 : 9,643 navires avec un tonnage de 331,287 tonn. Sur ce nombre, il y avait 59 vapeurs et 527 navires de long cours,

Monnaie. Florin de 100 kreutzers (nouveau système, en vigueur depuis nov. 1858) = 2 fr. 50 c.; 1 1/2 fl. = 1 écu de Prusse ; 3 fl. autr. = 3 1/2 fl. de l'Allemagne du Sud; 1 kreutzer = 2 1/2 centimes. L'ancien florin vaut 2 fr. 62 c.

Capitale. Vienne, faubourgs et garnison compris, 579,457 hab. Pour les autres villes principales, voy. *l'Ann.* de 1863.

Gouvernement. En date du 20 octobre 1860, un diplôme impérial règle la nouvelle organisation politique de la monarchie ; extension de l'autonomie des provinces, représentations provinciales et centrale. Le conseil de l'empire se compose d'une chambre des seigneurs et d'une chambre des représentants (343 membres élus par les diètes des pays de la couronne). — Principaux membres du ministère d'État : le comte de Mensdorff-Pouilly (affaires étrangères, nov. 1864); de Schmerling (intérieur, cultes, instruct., 13 déc. 1860);

(1) En valeurs actuelles :

		Import.	Export.
1862. . .	fl.	261,257,288	321,445,061
1863, ...		262,348,115	303,023,656

de Plener (finances, 13 déc. 1860). Chancelier de Hongrie : le comte Zichy (26 avril 1864). — Chef de l'État : empereur *François-Joseph* Ier, né en 1830 ; succède à son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci, datée du 2 décembre 1848 et par suite de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles ; marié en avril 1854, à Élisabeth, fille de Maximilien, duc en Bavière. — Prince impérial : archiduc Rodolphe, né le 21 août 1858.

Bade (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 278 m. c. g. — *Population* en décembre 1861 : 1,369,291 habitants, dont 896,683 cath., 445,539 prot. et 24,099 juifs.

Finances. Budget biennal de 1864-1865 (en projet).

Recettes (nettes) ordinaires.	flor.	23,778,830
Versement du fonds d'exploitation.		1,492,637
Dépenses ordinaires		22,302,570

Dette publique (1864) :

1. Dette générale. 28.6 millions de fl. (dont 15.9 ne portant pas d'intérêts).

2. Dette des chemins de fer, montant net. 72.4 millions.

Armée. Pied de guerre : 18,403 h. Pied de paix : 7,493 h.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes principales (popul. de 1861) : Carlsruhe, capitale, 27,103 hab.; Mannheim, 27,172; Fribourg, 16,883 ; Heidelberg, 16,289 ; Pforzheim, 13,854.

Gouvernement. Représentatif, avec deux chambres, qui s'assemblent tous les deux ans. — Chef du conseil des ministres : Ant. *Stabel*, min. de la justice (mai 1861). — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric*, né en 1826, succède à son père Léopold, le 24 avril 1852, à la place de son frère aîné Louis (mort en

1858), d'abord sous le titre de régent, et, depuis le 5 sept. 1856, sous celui de grand-duc; marié, en 1856, à la princesse Louise, fille du roi de Prusse. — Prince héréditaire : son fils Frédéric-Guillaume, né en 1857.

Bavière (Royaume).

(Confédération germanique).

Superficie. 1,385 m. c. g. — *Population*, déc. 1861 : 4,689,837 hab., pour plus des deux tiers catholiques.

Division territoriale. Cercles, avec leur superficie et leur population, voyez l'*Ann*. de 1863.

Finances. Budget pour chacune des années 1861 à 1867 :

Recettes et dépenses . . . . fl. 46,720,597

Dette en mai 1862 : 343 millions de fl., dont 104 millions pour chemins de fer. — Service annuel de la dette : 13 1/2 millions de florins.

Armée (au 1er mai 1862) :

	Active.	Réserve.
Infanterie	76,200	77,175
Cavalerie	9,276	10.947
Artillerie et train	12,942	13,282
Génie	2,191	13.282
Compagnies de forteresse . .	1,255	1 093
TOTAL.	101,864	102,499
Landwehr active. . . .	56,500	

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

La livre d'argent fin de 500 grammes donne 52 1/2 fl. Deux thalers de Prusse valent 3 1/2 fl. ; 1 thaler, 1 3/4 fl.

Capitale. Munich, 148, 201 hab. (faubourgs compris). Pour les autres villes, voy. l'*Annuaire* dernier.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres : un conseil du royaume et une chambre des députés, élus pour 6 ans par

le suffrage à deux degrés). Ministre des affaires étrangères, von der Pfordten (déc. 1864); ministre de l'intérieur, Max. de Neumayr (cabinet du 1er mai 1859). — Chef de l'État: roi *Louis II,* né en 1845, succède à son père Maximilien II, le 10 mars 1864.

Belgique (Royaume).

Superficie. 536 m. c. g., ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,946,593 hectares. — *Population* au 31 décembre 1863 :

Dans les (86) villes	1,298,394
Dans les (2,455) communes rurales .	3,595,677
Ensemble . . .	4,894,071

Division territoriale. Neuf provinces, savoir :

	M. c. g.	Habitants.
Anvers	51.6	471,908
Brabant	59.8	840,351
Flandre occidentale. . . .	58.9	652,372
Flandre orientale	54.6	816,252
Hainaut	67.8	845,961
Liége	52.7	554,739
Limbourg	43.9	199,242
Luxembourg	80.4	206,291
Namur	66.7	306,975

Finances. Budget de 1865 :

Voies et moyens	fr. 160,512,790
Budgets des dépenses	» 154,291,890

Dette (nominale) en sept. 1864 : 629,678,414 fr.

Armée. Sur le pied de paix : 31,444 hommes (officiers et troupes) et 7,322 chevaux; sur le pied de guerre : 84,219 hommes (officiers et troupes) et 14,202 chevaux. — Budget de la guerre pour 1863 : 34,280,800 fr.

Marine de l'État. 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 chaloupes canonnières, 5 bateaux à vapeur servant de paquebots d'Ostende à Douvres, ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1860 à 1863 (valeurs nouvelles et variables). En millions de francs :

	1860	1861	1862	1863
Importation. . .	516.7	556.8	588.8	616.3
Exportation. . .	470.3	453.6	502.1	533.7

Navigation en 1863 :

Navires entrés . .	3,893	Chargement.	653,638 tx
— sortis	3,949	Chargement.	381,172 tx

Marine marchande au 1er janvier 1864 : 97 navires, mesurant ensemble 27,247 tonneaux (y compris 8 vapeurs).

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Population au 31 décembre 1862 :

	Habitants.		Habitants.		Habitants.
Bruxelles, capit.	181,799	Malines .	34,455	Mons .	26,943
Gand	121,255	Louvain .	32,371	Namur .	25,883
Anvers . . .	117,324	Tournai .	31,115	St Nicolas.	24,881
Liége. . . .	99,903	Verviers .	29,284	Courtrai .	23,382
Bruges . . .	50,647				

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle à deux chambres; tous les pouvoirs émanent de la nation. Cabinet du 9 novembre 1857 (modifié) : Rogier, affaires étrangères (nov. 1861); Frère, finances; Tesch, justice; baron Chazal, guerre (6 avril 1859); Vanderstichelen, travaux publics (14 janvier 1859); Alph. Vandenpeereboom, intérieur (nov. 1861). — Chef de l'État : roi *Léopold Ier*, né en 1790, inauguré roi des Belges le 21 juillet 1831, veuf : 1° 6 novembre 1817, de Charlotte-Auguste, fille de feu Georges IV, roi de la Grande-Bretagne; 2° 11 octobre 1850, de Louise, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français. — Héritier du trône : Léopold,

duc de Brabant, fils aîné du roi, né le 9 avril 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née en 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. De ce mariage sont issus : Louise-Marie-Amélie, née le 18 février 1858, Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, né le 12 juin 1859, et Stéphanie-Clotilde, née le 21 mai 1864.

Brême (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie. 3.3 m. c. g.— *Population* (1862) : 98,575 habitants, savoir :

Ville de Brême	67,217
Campagne.	20,923
Ville de Vegesack	3,942
Port de Brême	6,493

Finances. Budget de 1864 (projet) :

Recettes	écus d'or.	1,571,464
Dépenses		1,773,215

Dette. Intérêts en 1864 : 439,359 écus d'or.

Armée. Un bataillon de 760 fusiliers. Budget militaire : 146,073 écus d'or.

Commerce. En millions d'écus d'or :

	1861.	1862.	1863.
Importation	70.5	67.8	67.1 (1)
Exportation	64.9	68.2	60.4 (2)

Navigation maritime en 1863 (lastes à 2 tonn.).

Arrivages :	2,947 bâtiments,	jaugeant	282,119 lastes.
Départs :	3,437	»	308,556 »

(1) Part de la Belgique : 140,055 écus d'or.
(2) » » 319,662 » »

Émigration en 1862 : 15,187.

Marine marchande (fin 1863) : 302 bâtiments, jaugeant 103,162 lastes, dont 10 vapeurs à hélice et 70 trois-mâts.

Monnaie. Écu d'or à 72 grote = 4 fr. 15 c. en moyenne.

Gouvernement. Républicain avec des institutions patriciennes. Le sénat, pouvoir exécutif, est présidé par deux bourgmestres.

Brunswick (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 67 m. c. g. — *Population* en 1861 : 282,400 habitants, pour la plupart luthériens, dont 692 en commun avec le Hanovre.

Finances. Période financière de 1864-1866. Recettes et dépenses : 5,108,000 écus de Prusse. — Dette au 1er septembre 1863 : 11,384,718 thalers, dont 8,765,600 pour chemins de fer. — Dette de la chambre des domaines : 422,085; capital actif : 1,321,438 thalers.

Armée. Pied de guerre : 4,857 h.; pied de paix : 2,476; en outre, en artillerie 502 h. (p. de g.) et 244 h. (p. de p.).

Monnaie. Voyez Prusse.

Capitale. Brunswick, 42,209 habitants.

Gouvernement. Représentatif.— Chef de l'État : duc *Guillaume*, né en 1806; succède à son frère, le duc Charles, encore vivant, le 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié.

Confédération germanique.

Elle se compose des 34 États suivants, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur sont consacrés. Nous les avons rangés ici selon leur importance au point de vue de la population, en indiquant, par un chiffre mis entre

parenthèses, le numéro d'ordre relativement à l'étendue superficielle :

1 Royaume de Prusse (2).
2 Empire d'Autriche (1).
3 Royaume de Bavière (3).
4 — de Saxe (7).
5 — de Hanovre (4).
6 — de Wurtemberg (5).
7 Grand-duché de Bade (6).
8 — de Hesse (11).
9 Électorat de Hesse (10).
10 Duché de Holstein et Lauenbourg (9).
11 Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin (8).
12 Duché de Nassau (13).
13 Grand-duché d'Oldenbourg (12)
14 Duché de Brunswick (14).
15 Ville libre de Hambourg (29).
16 Grand-duché de Saxe-Weimar (15).
17 Grand-duché de Luxembourg (17).
18 Duché d'Anhalt 19).
19 — de Saxe-Meiningen (18).
20 Duché de Saxe-Cobourg-Gotha (20).
21 — de Saxe-Altenbourg (21).
22 Principauté de Lippe (23).
23 Grand-duché de Mecklembourg-Strélitz (16).
24 Ville libre de Brême (32).
25 Principauté de Reuss, branche cadette (26).
26 Ville de Francfort (34).
27 Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt (24).
28 Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen (25).
29 Principauté de Waldeck (22).
30 Ville libre de Lubeck (28).
31 Principauté de Reuss, branche aînée (30).
32 Principauté de Schaumbourg-Lippe (27)
33 Landgraviat de Hesse-Hombourg (31).
34 Principauté de Liechtenstein (33).

Superficie de la Confédération : 11,437 m. c. g.
Population en 1861 : 45,013,034 habitants.
Armée fédérale :

Infanterie de ligne	398,197	hommes.
Chasseurs	28,438	
Cavalerie	69,218	
Artillerie (1,134 pièces de campagne).	50,254	
Pionniers, génie.	6,921	
TOTAL . .	553,028	

En 1863, combattants et non-combattants, 734,599 hommes, 112,131 chevaux, 1,226 pièces de campagne et 267 pièces de siége. — Pour la répartition en 10 corps, voy. *Ann.* 1862. — Forteresses fédérales : Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt, Ulm.

L'*assemblée fédérale*, composée des délégués de tous les

États, ainsi que les autorités fédérales militaires, ont leur siége à Francfort-sur-le-Mein. — Président de l'assemblée : baron de Kubeck, ministre d'Autriche (29 mai 1859).

Danemark (Royaume).

Superficie et *population* (1860) :

	M. c. g.	Habitants.
Royaume . . .	696	1,600,561
Colonies: Faeroër..	24	8,922
— Islande . . .	1,867	66,987
— Groënland . .	186	9,880
— Indes occidentales	5.63	38,130

Finances. Vu l'état transitoire des finances danoises, nous donnons ici un aperçu du compte de l'exercice, avril 1862 à mars 1863, le dernier qui a précédé la cession des duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg. En millions de rixdales :

	Rec.	Dép.
Rec. et dép. communes . . .	15.1	15.1
Danemark	11.5	7.6
Schleswig	1.5	1.3
Holstein.	1.8	1.6
Total.	29.8	25.7

Dette publique au 31 mars 1863 : 104,353,000 rixd.; actif, 42,361,082 rixd. — Le partage de la dette, par suite de la guerre, est en voie de règlement.

Armée. La force actuelle de l'armée (août 1864) est évaluée à 36,000 h. environ.

Flotte. 88 bât. de guerre armés de 819 canons, et 27 vaisseaux de transport. — Personnel, outre les officiers : 1,746 hommes, dont 237 artilleurs.

Commerce : En millions de rixdales.

	1859.	1860.	1861.	1862.
Importation	59.7	62.4	66.4	66.3
Exportation	39.9	39.2	39.3	38.6
Ensemble une valeur de .	99.7	101.6	105.7	105.0(1)

Marine marchande (fin 1862) : 5,727 bâtiments jaugeant 124,157 lastes de 6000 livres.

Monnaie. La *rixdale* ou écu de l'empire(=6 marcs de 16 schellings) vaut 2 fr. 85 c. Le *spéciès* vaut 2 écus.

Villes principales (popul. de 1860) : Copenhague, capitale, 155,143 ; Odensee, 14,255 ; Harhous, 11,009.

Gouvernement. Constitutionnel représentatif, avec 2 chambres électives, le Landsthing et le Folkthing. — Président du conseil, ministre des affaires étrangères : Bluhme (11 juill. 1864.) — Chef de l'État : roi *Chrétien IX*, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, né en 1818, succède, en vertu de la loi du 31 juillet 1853, au roi Frédéric VII, mort sans descendance le 15 novembre 1863, marié en 1842 à Louise, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel. Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1843 (2).

Espagne (Royaume).

Superficie et population (d'après le recensement de 1860) :

	M. c. g.	Habitants.
Europe	9,215	15,736,536 (3)
Colonies.	5,889	4,746,233

(1) Dans ce total, la Belgique figure pour 495,776 rixd.

(2) Voir, pour la suite des rois de Danemark et les rapports de parenté du roi actuel avec la branche régnante éteinte en 1863, l'*Ann.* de 1864.

(3) Pour la population des 14 grandes divisions (anciennes provinces), voy. l'*Ann.* dernier.

Dépouillement des colonies:

	M. c. g.	Habitants.
1. *Amérique.* — Capitainerie générale de Cuba et de Portorico; les Vierges Espagnoles, St-Domingue (1).	3,314.5	2,032,062
2. *Asie et Océanie.* — Capitainerie générale des Philippines	2,507	2,679,500
3 *Afrique.*— Présides, Iles de Guinée, Tétouan et sa province	675	34,671

Finances. Budget de 1864-65. Recettes ordinaires, 2,134 millions de réaux; dépenses ord., 2,129 millions. Recettes et dépenses extraordinaires, 429 millions. — Dette publique (1 déc.1863) : 15,500 millions de réaux (intérêts 358 mill.). — Dette flottante : elle peut être portée à 740 millions.

Armée de la Péninsule (1863) : 9,203 officiers, 227,098 soldats, 21,600 chevaux. Pour le dépouillement de ce total, voy. l'*Ann.* dernier.

État militaire des Indes. CUBA. Infanterie : 8 régiments; artillerie, 15 batteries; cavalerie, 2 régiments de lanciers; 1 bataillon d'ingénieurs. Milice : 5 bataillons, 1 régiment de cavalerie (volontaires) et un régiment de dragons. — PORTORICO : 1 régiment d'infanterie, 1 brigade d'artillerie, plus 1 régiment de cavalerie et 7 bataillons de milice.—ST-DOMINGUE, 2 bataillons d'infanterie, 1 d'artillerie, 1 escadron de cavalerie, 4 bataillons de milice. — ASIE : 10 bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie, 11 batteries d'artillerie et 4 compagnies de milice.

Marine militaire. 70 vapeurs à hélice, 27 vap. à aubes, 26 bât. à voiles; en tout 123 navires, armés de 1,285 canons. Personnel : 1,121 officiers, 36 mécaniciens, 14,680 matelots: 7,980 soldats de marine et 539 gardes des arsenaux.

(1) *Portorico*, 583,338 hab., dont 282,775 de couleur (41,738 esclaves). — *Cuba*, 1,396,530 hab., dont 603,046 de couleur.

Commerce. En millions de réaux :

	1859.	1860.	1861.	1862.
Importation. .	1,262.6	1,483.3.	1,776,0	1,464.7 (1)
Exportation. .	1,026.0	1,298.2.	1,269.5	1,110.5 (2)

Marine marchande (1861). Long cours, 1,446 nav. à voiles (tonnage 245,312) et 36 vapeurs (tonnage 12,035).

Chemins de fer. Le réseau, au 1er janv. 1863, était de 2,742 kilomètres.

Monnaie. Réal (à 34 maravédis) = 26 centimes. Vingt réaux font une piastre ou duro (5 fr. 32 c.).

Villes principales (recens. de 1860) (3) :

	Habitants.
Madrid.	298,429
Barcelone . . .	189,748
Séville	118,298
Valence	107,203
Malaga	94,732
Murcie	87,803
Cadix.	71,521

Gouvernement. Monarchie représentative avec un sénat élu par la reine et une chambre des députés (Cortès), élue par voie indirecte. — Président du conseil des ministres depuis sept. 1864, le maréchal Narvaez, duc de Valence. — Chef de l'État : reine *Isabelle II,* née en 1830, succède à son père Ferdinand VII, le 19 septembre 1833; mariée, en 1846, à son cousin germain, le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne. — Fils héritier du trône : Alphonse, prince des Asturies, né le 28 novembre 1857.

(1) Part de la Belgique en 1862, 39.2.
(2) » » » 70.3.
(3) Nos chiffres sont tirés des documents officiels et ne s'accordent pas avec ceux que nous avons donnés précédemment.

Finlande (Grande-principauté de). — Voyez Russie.

France (Empire).

Superficie et *population* en 1862 :

	M. c. g.	Habitants.
France	10,035	37.472.732(1)
Algérie	7.107	2.999.124
Colonies	8,903	3,032.389

Division territoriale. La France est divisée en 89 départements, dont nous avons donné les noms au 1er vol. de cet *Annuaire* (en y ajoutant le chiffre de la population et le nom du chef-lieu), à l'exception des trois départements annexés à l'empire en 1860 et qui sont :

Alpes maritimes, population .	194.578	habitants.
Savoie	275,039	—
Haute-Savoie.	267,496	—

Pour la division et la population de l'Algérie, voyez sous Afrique. — Colonies, voy. l'*Ann.* de 1863.

Finances. Budget de 1865 :

Dépenses ordinaires et extraordinaires	fr.	2,099,267,618
Voies et moyens ordinaires et extraord.	»	2,100,879,108

Dans les dépenses ordinaires, la dette figure pour 652 millions, le ministère de la guerre pour 368 millions, la marine et le service colonial pour 151 millions.

Dette consolidée : capital nominal, environ 12 1/2 milliards. — Dette flottante, 672 millions.

(1) Dont environ 1,700,000 non-catholiques.

Armée, d'après le budget de 1865 :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
États-majors	1,848	1,841
Gendarmerie	24,835	25,688
Infanterie	251,026	515,037
Cavalerie	62,792	100,221
Artillerie	39,812	66,132
Génie	8,420	15,443
Équipages militaires . .	5,655	15,829
Administration	9,811	17,536
TOTAL. . . .	404,195	757,725
Chevaux . .	86,368	143,238

Marine en 1864. Navires à hélice : 46 cuirassés (1,068 canons) et 239 non cuirassés (4,912 can.); 95 nav. à roues (508 can.); 104 nav. à voiles (2,162 can.). En tout 484 nav. avec 8,550 canons. — L'effectif des officiers comptait en activité : 2 amiraux, 17 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 130 capitaines de vaisseau, 270 capitaines de frégate, 825 lieutenants, 600 enseignes, etc.; officiers, équipages et ouvriers, en tout: 42,373 h. (pied de guerre, 74,207 h.). Troupes de marine : 5 régiments, 2 bataillons, 116 batteries, 25,547 h (pied de paix).

Commerce. Valeurs officielles, en millions de francs :

Importation :	Commerce général.	Commerce spécial.
1858. . . .	2,035	1,383
1859. . . .	2,148	1,404
1860. . . .	2,391	1,585
1861. . . .	2.719	2,018
1862. . . .	2,530	1,789
Exportation :		
1858	2,444	1,780
1859. . . .	2,756	1,998
1860. . . .	2,949	2,090
1861	2,615	1,874
1862. . . .	2,954	2,157

Le nombre des navires s'est élevé, à l'entrée :

1859	25,040	jaugeant	4,003,638
1860	25,081	—	4,017,238
1861	30,017	—	4.934,724
1862	28,822	—	4,566.673
1863	31,846	—	4,743,426

A la sortie :

1859	20,435	jaugeant	3,036,328
1860	18,456	—	2,845,730
1861	17,229	—	2,680,419
1862	19.205	—	3.005 969
1863	32,277	—	4,846,031

Marine marchande. Bâtiments à voiles, 14,794 et 338 vapeurs, jaugeant ensemble 982,551 tonneaux.

Chemins de fer (1863).

Longueur exploitée au 31 déc.; kilomètres.	12,026
Longueur moyenne exploitée.	11,518
Recettes, en millions de fr.	495.2
Recettes par kilomètre, en francs . . .	43,000

Villes principales. Population de 1862 :

	Habitants.		Habitants.		Habitants.
Paris. (1)	1,696,141	Rouen . .	102.649	Metz . .	56,888
Lyon. .	318,803	St-Etienne	92,250	Reims. .	55,808
Marseille .	260.910	Toulon. .	84,987	Montpellier	51.865
Bordeaux	162.750	Strasbourg	82.014	Angers . .	51,797
Lille . .	131,827	Le Havre .	74,376	Limoges .	51,053
Nantes .	113.625	Amiens. .	58.780	Orléans .	50.798
Toulouse.	113.229	Nîmes . .	57,129		

(1) *Finances* de la ville de Paris, période quinquennale 1860-64.

Recettes ordin	fr.	590,885,738
— extraord		72,183,272
Fonds spéciaux		179,963,806
	TOTAL	843,632,316
Dépenses ordin		385,819,429
— extraord		275,177,322
Sur les fonds spéciaux. . .		171,536,579
	TOTAL	832,530,330

Gouvernement. Monarchie, avec une constitution octroyée et des institutions représentatives (un sénat et un corps législatif). Proclamation de l'empire, 2 décembre 1852. Ministres de l'empire : ministre d'État, Rouher (18 octobre 1863); garde des sceaux, Baroche (23 juin 1863); affaires étrangères, Drouyn de Lhuys (15 oct 1862) ; intérieur, Boudet (23 juin 1863); guerre, maréchal comte Randon (5 mai 1859); finances, Fould (14 novembre 1861); instruction publique, Duruy (23 juin 1863); agriculture, commerce et travaux publics, Behic (23 juin 1863); maison de l'empereur et beaux-arts, maréchal Vaillant (déc. 1860); marine, comte de Chasseloup-Laubat (24 nov. 1860). Algérie : gouverneur général de l'empereur, le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta (juillet 1864). Président du conseil d'État, Vuitry (18 sept. 1864); président du sénat, Troplong (30 décembre 1852); président du corps législatif, duc de Morny. — Chef de l'État : empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon-Banaparte), né en 1808, élu président de la république le 20 décembre 1848 ; élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851 ; proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié, le 29 janvier 1853, à Eugénie de Guzman, comtesse de Téba, née en 1826. Héritier présomptif : son fils, le prince impérial Napoléon, né le 16 mars 1856.

Le budget de la ville de Paris est fixé pour l'année 1865 :

En recettes:	
Fonds généraux . . .	fr. 145,750,863 31
Fonds spéciaux. . . .	9,839,177 20
TOTAL . . .	fr. 155,590,040 51
En dépenses :	
Fonds généraux . . .	fr. 145,750,863 31
Fonds spéciaux. . . .	9,839 117 20
TOTAL. . . .	fr. 155,590,040 51

Francfort (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie, 1. 8 m. c. g.— *Population* en décembre 1861 :

Ville (garnison comprise)	75,930
Campagne	11,588
Total	87,518

Finances. Budget proposé pour 1864 :

Recettes	florins	2,650,984
Dépenses	»	2,204,168

Dette de l'État en 1864 : 7,549,220 fl. — Dette des chemins de fer : 7,041,300 fl.

Armée. Contingent fédéral : 1,119 hommes.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir législatif; une assemblée législative composée de 88 membres : pouvoir exécutif : un sénat de 4 syndics et de 21 membres élus à vie, présidé par 2 bourgmestres.

Grande-Bretagne (Royaume).

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Hab.
Grande-Bretagne	4,167	23,271,965
Irlande	1,529	5,798.967
Royaume-Uni . . .	5,696	29,070,932
Soldats et matelots absents		250,356

Colonies et possessions (1),158,314 m. c. g. avec 9 1/2 millions d'hab.; Indes britanniques, non compris l'armée britannique, 43,919 m. c. g. avec 135 1/2 mill. d'hab.

(1) Voir, pour plus de détails, l'*Ann*. dernier.

Finances. Année financière, 1er mars 1863 au 1er avril 1864 :

Recettes effectuées.	liv. st.	70,208,963
Dépenses »	»	67,036,000

Dans les recettes, l'*income-tax* figure pour 9 millions, les douanes pour 23.2, les accises pour 18 ; dans les dépenses, l'armée compte pour 14.6, la flotte pour 10.8, la dette pour 26 millions.

Dette fondée, au 31 mars 1863 : 742.1 millions de liv. st. Intérêts : 24.2 mill. Dette flottante 16.5 mill. (en 1861, 16,689,060) liv. st. — Dette irlandaise : 40.6 millions.

Armée. État d'après le budget de 1864 à 1865 :

Armée britannique	148,242 h.
Troupes anglaises aux Indes. .	72,684
Total. .	220,926

dont 10,904 officiers; chevaux 14,511.—Milices:128,969 h. — Yeomanry (cavalerie), 14,037 h. — Volontaires, environ 165,000 h.

Marine royale. Personnel : état voté, 76,000 hommes, y compris 18,800 soldats de marine et 10,000 gardes-côtes (24 amiraux, 27 vice-amiraux, 51 contre-amiraux).

Effectif de la flotte : 361 vapeurs à flot, 30 vap. en construction, 38 navires à voiles ; en tout 429 nav. avec 9732 canons, non compris 130 chaloupes canonnières à vapeur et 119 nav. pour le service du port.

Sont cuirassés : 19 vaisseaux, à tourelle 2 vaisseaux ; batteries flottantes de fer, 3 ; de bois, 4.

Commerce. En millions de livres sterling :

	Importation.	Exportation (1).
1856. . . . liv. st.	172.5	115.8
1857.	187.8	122.1

(1) Produits britanniques seulement.

	Importation.	Exportation.
1858.	164.5	116.6
1859.	179 1	130.4
1860.	210 5	135.8
1861.	218.4	125.1
1862.	225.7	124.1
1863.	248.9	146.4

Navigation en 1862 (transports maritimes).

	Entrée.	Sortie.
Navires chargés. . . .	56,803	57,555
Tonnage	13,177,888	13,516,036

Marine marchande en 1863, en Europe et dans les colonies: 40,147 bâtiments à voile et à vapeur, d'une capacité totale de 6,599,428 tx.

Monnaie. Livre sterling à 20 schellings de 12 pence = 25 fr. 10 cent.

Capitale. Londres (1861): 2,803,034 habitants. Villes principales, voy. l'*Ann.* de 1863.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des lords et chambre des communes. — Principaux ministres (cabinet du 5 juillet 1859) : premier lord de la trésorerie, lord Palmerston ; lord grand chancelier, lord Westbury (1861); secrétaire d'État pour les affaires étrangères, lord John Russell ; secrétaire pour l'intérieur, sir G. Grey ; secrétaire pour les colonies, Edw. Cardwell (avr. 1864); secrétaire pour la guerre, lord Grey and Ripon ; secrétaire pour les Indes, sir Charles Wood ; premier lord de l'amirauté, duc de Somerset ; chancelier de l'échiquier, Gladstone ; lord-président du conseil, lord Grandville ; vice-roi d'Irlande, comte de Carlisle. Commandant en chef de l'armée, le duc de Cambridge. Vice-roi (gouverneur général) des Indes orientales, sir John Lawrence (nov. 1863). — Chef de l'État : reine *Victoria Ire*, née en 1819, succède à son oncle, le roi Guillaume IV, le 21 juin

1837 ; mariée, en 1840, à son cousin germain le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819; veuve en 1861. — Héritier du trône : Albert, prince de Galles, né de cette union en 1841, marié le 10 mars 1863 à Alexandra, fille de Chrétien IX, roi de Danemark, dont il a un fils.

Grèce et Iles Ioniennes (Royaume).

I. Grèce sans les Iles Ioniennes.

Superficie et *population* (en 1861). 900.6 m. c. g. avec 1,096,810 habitants catholiques-grecs.

Division territoriale. 10 préfectures (Nomoi). Les Nomoi sont, dans l'ordre de leur population : Argolide et Corinthe (138,249 hab.), Cyclades, Messénie, Attique et Béotie, Achaïe et Élide, Laconie, Acarnanie et Étolie, Phtiotide et Phocide, Arcadie, Eubée (72,368 hab.).

Finances. Budget, en drachmes :

	1860.	1861.	1862.
Recettes. .	21,780,000	24,987,487	22,000,000
Dépenses .	20,271,053	25,000,000	24,785,797

Depuis la révolution, le budget est voté mensuellement; les sommes votées pour 1863 s'élevaient à environ 24 millions.

Dette à la Bavière : 1,529,335 florins du Rhin ; dette Rothschild : 44 1/2 millions de drachmes; dette des trois puissances : 66,423,698 dr. ; dette intérieure : inconnue dans son chiffre actuel.

Armée. Avant la dernière révolution elle était de 10,911 hommes (924 chevaux). Elle n'est pas encore réorganisée.

Marine royale. 32 bâtiments portant 182 canons ; 1,070 hommes (officiers compris).

Commerce spécial. En millions de drachmes :

	1859.	1860.	1861.	1862.
Importation . . .	46.2	53.9	47.9	44.1
Exportation . . .	24.4	26.9	28.1	28.0

Vaisseaux entrés en 1862 : 75,300, jaugeant 2,282,800 tonneaux. — Marine marchande en 1863 : 4,335 bâtiments de toute dimension, jaugeant 257,318 tonneaux.

Monnaie. Drachme de 100 lepta = 89 1/2 c.

Capitale. Athènes, avec le Pirée, 47,723 habitants (1861). Ports de mer : Syra (18,511 h.), Pyrée, Patras (18,212 h.) (1).

II. Iles Ioniennes, annexées à la Grèce depuis le 28 mai 1864.

Ces îles sont au nombre de 23. Voici les noms des sept principales : Corfou, Céphalonie, Zante, Saint-Maure, Ithaque, Cerigo, Pexo. — Capitale, Corfou, 15,921 hab.

Superficie et *population* en 1862 : 47 milles c. g. avec 232,426 hab. — Pour plus de détails, voir l'*Annuaire* de 1859.

Finances. Recettes en 1859 : 160,857 liv st.; en 1860 : 172,304 ; en 1861 : 190,236 ; en 1862: 218,139 ; en 1863 : 176,080. — Dette au 31 janvier 1864 : 269,325 liv. sterl.

Commerce :

		1862.	1863.
Importation .	liv. st.	1,273,134	1,232,220
Exportation		1,108,519	930,556

Navigation. Tonnage des entrées de 1863, 688,566 ; des sorties, 681,800 tonneaux.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. Constitution de 1864. — Chef de l'État, à la suite de la révolution de 1862 : roi *Georges Ier*, prince de Schleswig-Holstein-Son-

(1) Importations de ce port en 1863 : 7,620,718 fr. (part de la Belgique, 15,797) ; exportation, 9,529,186 fr., pour la plus grande partie en raisins de Corinthe.

derbourg-Glucksbourg, fils puîné du prince Chrétien (act. roi) de Danemark, né en 1845 ; il accepte la couronne le 6 juin 1863, est déclaré majeur le 27 du même mois, arrive à Athènes le 31 octobre et prête serment.

Hambourg (Ville libre).

(Confédération germanique).

Superficie et *population* en 1860 : 6.39 m. c. géogr.; ville 134,022; faubourgs, 41,661 ; campagne 54,258 ; ensemble, 229,941 hab. (protestants).

Finances. Budget proposé pour 1864. Recettes. 11.34 ; dépenses, 10.96 millions de marcs courants. — Dette publique au 1er janvier 1862 : 59,136.366 marcs banco.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 2,163 h.

Commerce. Importation (en millions de marcs banco):

	1861.	1862.	1863.
Par mer	316.1	331.8	398.23
Par fleuve et par terre	296.5	309.0	340.42 (1)
TOTAL	612.6	640.8	738.66

Navigation maritime. Navires entrés en 1863 : 5,543, jaugeant 481,216 lastes de 6000 livres.

Marine marchande en 1863 : 536 vaisseaux (y compris 22 vapeurs) jaugeant 79,922 lastes.

Monnaie. Marc banco, monnaie de compte, à 16 schellings = 1 fr. 87 c.; marc courant = 1 fr. 53 c.

Gouvernement. Républicain ; constitution du 28 septembre 1860 ; le pouvoir législatif est exercé par le sénat et la chambre des bourgeois ; le pouvoir exécutif, par le sénat présidé

(1) Importation maritime belge en 1862, 4.7, en 1863, 6.4 mill.

par deux bourgmestres. Le Sénat se compose de 18 membres élus à vie par la chambre des bourgeois ; celle-ci se compose de 192 membres élus pour 6 ans.

Hanovre (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 699 m.c.g.—*Population* (déc. 1861):1,880,070 hab., dont 221,576 cathol. et 12,085 israélites. — *Division territoriale*. Sept arrondissements (*Landdrosteien*), savoir : Hanovre, Hildesheim, Lunebourg, Stade, Osnabruck, Aurich, bailliage de Clausthal.

Finances. Budgets votés; en millions de thalers :

	1863-64.	1864-65.
Recettes	19.95	11.28
Dépenses.	19.96	11.54

Dette publique au 1er janv. 1864 : 48 millions de thalers. dont 30 1/2 pour chemins de fer.

Armée. 26,938 hommes.

Commerce. Marine marchande : 843 voiliers de long cours (tonnage 54,169 lastes de 4000 livres) et 11 vapeurs. — *Monnaie*. Voy. Prusse.

Capitale. Hanovre, avec les faubourgs, 71,170 hab.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : roi *Georges V*, né en 1819, succède à son père Ernest-Auguste, le 18 novembre 1851 ; marié, en 1843, à Marie, née en 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Prince héréditaire : son fils, Ernest-Auguste, né en 1845.

Hesse-Cassel (Électorat).

(Confédération germanique.)

Superficie. 173.7 m. c. g. — *Population* (recensement de 1861) : 738,454 hab., dont 3/4 protestants.

Finances. Période financière triennale 1864-66 :

Recettes (pour les trois ans). . . .	15.324,930
Dépenses —	16,358,940

Dette à intérêts, avril 1864 : 11.30 millions; emprunt à primes, capital primitif 6.72 mill. de thalers; papier-monnaie, 1 million.

Armée. Active, 7,896; réserve, 4,959 hommes; second ban, 15,209 hommes. — *Monnaie*. Voy. Prusse.

Villes. Cassel, capitale, 38,930 hab.; Hanau, 16,589 hab.; Marbourg, université, 7,689 hab.

Gouvernement. Représentatif à une chambre. Constitution de 1831, rétablie le 21 juin 1862. — Chef de l'État : électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né en 1802, corégent en 1831, succède à son père, l'électeur Guillaume II, le 20 novembre 1847; marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg. — Successeur éventuel : Frédéric-Guillaume, fils du landgrave Guillaume et cousin sous-germain de l'électeur actuel, né en 1820, marié en secondes noces, depuis 1853, à Anne, princesse de Prusse, dont il a trois fils et une fille.

Hesse-Darmstadt (Grand-Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1861 : 152.5 m. c. g., avec 856,250 hab., dont 224,000 catholiques.

Finances. Budget triennal de 1863-65. Recettes annuelles, 9.29, dépenses, 9.33 millions de florins.

Dette, fin 1862 :

Pour chemins de fer.	fl.	10,942,875
Proprement dite	»	4,817,690
Billets du Crédit foncier.	»	1,200,000

Armée. 11,700 hommes. — *Monnaie*. Voy. Bavière.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, 28,523 hab.; Mayence, 41,279 hab.; Offenbach, 16,685 hab.; Worms, 11,399 hab.; Giessen, université, 9,331 hab.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848; succède à son père, Louis II, le 16 juin 1848; marié en 1833, avec Mathilde, princesse de Bavière, veuf le 25 mai 1862. — Héritier présomptif : Charles, frère du grand-duc, né en 1809, marié, en 1836, à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse, père du prince Louis (né en 1837), qui, en 1862, a épousé la princesse Alice d'Angleterre.

Hesse-Hombourg (Landgraviat).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 5 m. c. g., avec 26,817 hab.

Finances. Budget pour 1864 : recettes, 415,253 fl.; dépenses, 396,823. — Dette en 1864 : 742,711 fl. — Capitaux actifs, 221,747 fl.

Armée. Contingent fédéral : 366 hommes.

Chef-lieu. Hombourg, 6,987 habitants.

Chef de l'État. Landgrave *Ferdinand*, né en 1783, succède à son frère Gustave, le 8 septembre 1848. Après sa mort, la couronne passe à la maison grand-ducale de Hesse.

Hollande. — Voyez Pays-Bas.

Holstein et **Lauenbourg**. — Voy. Schleswig-Holstein.

Italie (Royaume).

Formé à la suite des événements de 1859 et de 1860.—Le titre de roi d'Italie a été accordé, en mars 1861, par une loi du Parlement de Turin, à Victor-Emmanuel, roi de Piémont, pour lui et ses descendants.

Aréal et population. Le royaume, divisé en 59 provinces, comprend un aréal de 4,905 m. c. g., soit 259,320 kilomètres carrés, avec une population de 21,776,953 hab. (recens. de 1862).

Finances. Budgets de 1864 et 1865. En millions de francs :

	1864.	1865.
Recettes ordin.	522.1	564.0
» extraordin . . .	150.2	61.4
	672.3.	625.4
Dépenses ordin. . . .	787.5.	747.3
» extraord. . .	140.1.	106.4
	927.6	853.7

Dette publique : 3768 millions (1); exigence annuelle de la dette, 196.7 millions.

Armée. Effectif pour 1864 : 462,551 h. (dont 70,000 de réserve). Le 30 sept. 1863, 273,044 h. se trouvaient sous les drapeaux, 106,678 en congé illimité. Pour plus de détails, voy. l'*Ann.* dernier.

Marine royale en 1864 :

Vapeurs à hélice . . .	45	armés de	998	canons.
» à aubes. . .	36	»	150	»
Bâtiments à voiles. . .	17	»	190	»
Total . .	98		1.338	

Personnel : 580 officiers, 11,193 matelots, etc., 660

(1) Le dernier chiffre publié donne 4154 mill.

ouvriers. Troupes de marine : 192 officiers et 5,688 soldats.

Commerce en 1862. Importation 821.5, exportation 479.1 millions (1). — Marine marchande en 1862 : 16,512 navires, 182,886 tonn. ; dans ce nombre 52 vapeurs avec 16,886 tonn.

Capitale. Turin, 204,715 hab. Par suite du traité du 15 sept. 1864, la capitale sera transférée à Florence, 114,363 hab. Pour la nomenclature des villes au-dessus de 40,000 âmes, voy. l'*Ann.* dernier.

Gouvernement. Constitutionnel-représentatif à deux chambres. Président du conseil des ministres : le général de La Marmora (sept. 1864). — Chef de l'État : roi *Victor-Emmanuel*, né en 1820, succède à son père le roi Charles-Albert (mort en 1849), en vertu de l'abdication de celui-ci ; prend, par la loi du 17 mars 1861, le titre de roi d'Italie ; marié, en 1842, à Adélaïde, fille de feu Rénier, archiduc d'Autriche, veuf le 20 janvier 1855. — Héritier : son fils Humbert, né en 1844.

Liechtenstein (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 2.90 m. c. g., avec 7,150 habit. catholiques. — *Finances.* Recettes et dépenses annuelles : environ 55,000 florins de convention. — Pas de dette. — *Armée.* Contingent fédéral : 70 hommes. — *Gouvernement.* Constitution de 1862. Une chambre de 15 membres. — Chef de l'État : prince *Jean*, né en 1840, succède à son père le prince Aloïs, le 12 novembre 1858.

(1) Part de la Belgique à l'imp. 7.7, à l'exp. 3.7 millions.

Limbourg (Duché).

(Confédération germanique.)

Sauf ses rapports militaires avec la Confédération germatique, ce duché fait partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

Lippe-Detmold (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 20.6. m. c. g., avec 108,513 habitants luthériens (1861).

Finances. Recettes en 1862 : 258,040 thalers. Dépenses : 239,745 thalers. — Dette : 339,005 thalers.

Armée. 840 hommes; réserve, 240. — *Monnaie*. Voy. PRUSSE.

Capitale. Detmold, 5,598 habitants.

Gouvernement. Représentation des États. — Chef de l'État : prince *Léopold*, né en 1821, succède à son père Léopold, le 1er janvier 1851 ; marié, en 1852, à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Lippe-Schaumbourg. — Voy. SCHAUMBOURG.

Lubeck (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*, en 1862. 5.98 m. c. g., avec 50,614 hab. protestants, dont 27,249 dans la ville même.

Finances. Budget de 1864 : recettes, 1,369,000 marcs; dépenses, 1,314,600. Dette, fin 1861 : 12 millions de marcs. En 1863 il a été contracté un nouvel emprunt de 8,750,000

marcs pour la construction d'un chemin de fer direct vers Hambourg.

Armée. Contingent fédéral: 612 hommes.

Commerce en 1863. Importations: valeur 61.9 millions de marcs, dont 18.6 par voie maritime. — Bâtiments de long cours entrés en 1863: 1,302 de 91,656 lastes à 6000 livres. Marine marchande en 1863 : 55 nav. (dont 14 vapeurs) d'une capacité de 6,355 lastes.

Monnaie. Marc courant (à 16 schellings) = 1 fr. 50 c.; le schelling = 9 1/2 centimes.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir exécutif: un sénat de 14 membres et 2 bourgmestres. Pouvoir législatif : une bourgeoisie de 120 membres.

Luxembourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (décembre 1863). 46.6 m. c. g., avec 206,215 habitants catholiques.

Finances. Budget de 1860; recettes: fr. 2,642,700; dépenses: 2,960,773.

Capitale. Luxembourg, forteresse fédérale, avec 13,074 habitants (la garnison prussienne non comprise).

Contingent à l'armée fédérale, avec Limbourg: 2,959 h.

Monnaie. Comme en France.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre de députés. Constitution octroyée en 1857. — Chef de l'État: le roi des Pays-Bas. — Lieutenant du roi depuis 1850: le prince *Henri* des Pays-Bas, frère du roi. Ministère du 26 septembre 1860: président, baron de Tornaco, ministre de l'intérieur.

Mecklembourg-Schwérin (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1863 : 244.12 m. c. g. (dont 105.6 appartiennent au domaine), avec 551,844 habitants (luthériens).

Finances. Il n'y a pas de budget général. Recettes et dépenses de la caisse centrale du pays en 1862 : 360,276 écus. — Dette : 7,938,633 écus.

Armée. 5,385 hommes ; 1,095 chevaux.

Commerce. Des données exactes manquent ; on évalue la valeur de l'importation annuelle à environ 7 1/2 millions de thalers. En 1863 sont entrés à Rostock 549, à Wismar 233, total : 782 navires (en 1862, 903).

Marine marchande en décembre 1863 : 418 bâtiments, jaugeant 51,000 lastes (à 6000 livres), dont 7 vapeurs.

Monnaie. Écu de 48 schellings = 3 fr. 75 c.

Capitale. Schwérin, 23,149 hab. Ports de mer : Rostock, université, 26,396 hab., et Wismar, 13,243 hab.

Gouvernement. Chambre des États, en commun avec Mecklembourg-Strélitz. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succède à son père, Paul-Frédéric, le 7 mars 1842 ; marié, en 1849, à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz, veuf en 1862, remarié en 1864 à Anne, princesse de Hesse-Darmstadt. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklembourg-Strélitz (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en 1860) :

	M. c. g.	Hab. luthér.
Duché de Strélitz. . . .	42.7	82,175
Principauté de Ratzebourg.	6.7	16,885
Ensemble .	49.4	99.060

Finances. Les données officielles font défaut.

Armée. Contingent fédéral : 718 hommes.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Neu-Strélitz, 7,715 habitants (1863).

Gouvernement. — Voir MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-Guillaume,* né en 1819, succède à son père, Georges-Frédéric, le 6 septembre 1860 ; marié, en 1843, à Augusta, princesse de Cambridge. — Fils aîné, héritier du trône, prince Adolphe-Frédéric, né en 1848.

Monaco.

(Principauté placée sous le protectorat de la France.)

Cette principauté se borne, depuis 1861, au territoire de la ville de Monaco, qui compte 1,687 habitants (1).

Souverain : Prince *Charles III*, né en 1818, succède à son père, le prince Florestan Ier, le 30 juin 1856 ; marié, en 1846, à Antoinette, comtesse de Mérode (morte en 1864), dont il a un fils, Albert, né en 1848.

Montenegro.— Voyez TURQUIE.

Nassau (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin 1863) : 85.5 m. c. g., avec 462,334 habitants, dont 213,335 sont catholiques.

Finances. Pour 1864, les dépenses ont été évaluées à 6,289,104 fl. — Dette, fin 1863 : 35 1/3 millions de florins.

Armée. Contingent, fédéral y compris la réserve : 5,498 h.

(1) En 1861, le prince a cédé une grande partie de son territoire à la France, contre une indemnité de 4 millions de francs.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Wiesbaden, avec 22,284 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : duc *Adolphe*, né en 1819, succède à son père Guillaume, le 29 août 1839 ; marié, en 1851, en secondes noces, à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau. — Prince héréditaire : son fils Guillaume, né en 1852.

Norwége — Voyez Suède.

Oldenbourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie, population (1861) et *division territoriale* :

Duché d'Oldenbourg. . .	98.5 m. c. g.	239,158 hab.
Principauté de Lubeck . .	6.4	21,693
Principauté de Birkenfeld .	9.1	34,391
Total .	114.0	295,242 (1)

Finances. Budget de 1864 :

	Recettes.	Dépenses.
Oldenbourg. . thlrs.	1,567,000	1,578,000
Lubeck	144,700	144.700
Birkenfeld	190,600	190,600
En commun. . . .	617,000	617,000

A la fin de 1862, la dette s'élevait à 4,160,000 écus.

Armée. 4,007 hommes. — *Commerce*. Voyez Zollverein. Navigation en 1862 : à l'entrée, 881 navires de long cours, jaugeant 74,523 lastes. Marine marchande en 1863 : 640 navires de tous genres, mesurant 33,913 lastes.

Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.

(1) Dans ce nombre d'habitants, 72,056 sont catholiques.

Capitale. Oldenbourg, avec 9,400 habitants.

Gouvernement. Représentatif à une chambre.—Souverain : grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853; marié, en 1852, à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Héritier : son fils Frédéric-Auguste, né en 1852.

Pays-Bas (Royaume).

Division territoriale et *population* (déc. 1863) :

	M. c. g.	Habitants.
Brabant	93.3	418,201
Gueldre	92.7	419,996
Hollande méridionale. .	55.3	651,885
Hollande septentrionale .	45.4	562,504
Zélande	30.2	173,160
Utrecht	25.0	168,429
Frise	59.6	282,481
Over-Yssel	61.5	244,541
Groningue	42.6	218,176
Drenthe	48.4	102,225
Duché de Limbourg . .	40.2	220,023
Total. .	594.5	3,461,621 (1)

	M. c. g.	Habitants.
Colonies : Indes orientales . . .	28,925	17,934,054 (2)
Amérique	2,830	93,417 (3)
Afrique (Côte de Guinée). . .	500	110,000

(1) En 1859, 1,942,387 réformés, 64.539 luthériens, 1,234,486 catholiques, 63,890 israélites.

(2) Population des principales colonies des Indes au 31 décembre 1862 :

Java et Madura. habitants.	13,380,770
Sumatra (ouest). . .	1,058,491
Palembang.	511,453
Côte est et sud de Bornéo .	568,490
Côte ouest de Bornéo. .	339,078
Timor	907,161
Moluques.	547,968

En 1862 la population européenne dans les Indes néerlandaises s'élevait (non compris les Européens appartenant à l'armée des Indes) à 32,242 dont 26,891 nés dans les colonies. Les Chinois étaient au nombre de 280,570.

(3) Surinam, 53,017 habitants; Curaçao et ses dépendances, 32, 756 habitants.

Finances du royaume. Budgets; en millions de florins :

	1861.	1862.	1863.	1864.
Recettes . . .	91.2	86.5	98.7	103.7
Dépenses . . .	84.1	85.8	98.1	102.9 (1)

Finances coloniales pour 1862; en millions de florins :

	Recettes.	Dépenses.
Indes orientales	108.68	108.68
Surinam.	1.14	1.68
Curaçao	0.30	0.83
Guinée	0.005	0.13

Le déficit de la caisse des Indes occidentales et de la Guinée est couvert par des subventions que fournissent les Indes orientales.

Dette en 1864 : 1,005 millions de florins. — Intérêts alloués : 28,964,723 fl. — Papier-monnaie : 10 millions.

Armée. En 1864 : 1,828 officiers et 59,250 soldats. Armée des Indes : 28,928 h.

Marine militaire en 1862 : 144 navires avec 1,790 canons (4 frégates à hélice, 7 à voiles, 2 vaisseaux de ligne, 6 batteries flottantes, etc.).—Le personnel de la marine comprend : un amiral, 2 lieutenants-amiraux, 2 vice-amiraux, 4 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseau, etc.; la force des équipages était, en 1864, de 5,903, non compris les marins indigènes de service aux Indes, au nombre de 798. Soldats marins, cadre : 50 officiers et 2,104 sous-officiers et soldats.

Commerce général. En millions de florins :

Années.	Importation.	Exportation.
1858. . . .	416.7	330.7
1859. . . .	399.6	356.0
1860. . . .	452.2	388.7
1861. . . .	469.1	401.2
1862. (2) . .	445.5	381.3

(1) Guerre, 12.7, dette publique, 39.9, marine, 8.7 millions.
(2) Part de la Belgique, à l'imp., 39.9, à l'exp., 40.7 millions.

Navigation :

	Entrées.			Sorties.		
1858.	8,805,	tonn.	1,664,200	8,893,	tonn.	1,700,249
1859.	8,144,	»	1,574,772	8,113,	»	1,511,107
1860.	8,714,	»	1.657 834	9,101,	»	1,737,116
1861.	9,069,	»	1,746,351	9,131,	»	1,171,581
1862.	8,861,	»	1,757,625	9,078	»	1,839,281

Marine marchande, fin 1862 : bâtiments, 2,289; tonnage, 523,760 tonneaux.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 12 c.

Villes principales. Population au 31 décembre 1863 :

Amsterdam . .	266,679	Leyde . . .	37,534
Rotterdam . .	112,728	Groningue .	36,762
La Haye . . .	84,615	Harlem . .	29,098
Utrecht . . .	56,921	Maestricht .	28,348

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Cabinet du 1er février 1862 : Intérieur, Thorbecke; finances, Betz; justice et culte réformé, Olivier; colonies, Fransen Van de Putte (fév. 1863); aff. étrangères et culte cath., B. Cremers (mars 1864); marine, Huyssen de Kattendyke; guerre, général Blanken. — Souverain : roi *Guillaume III*, né en 1817, succède à son père, Guillaume II, le 17 mars 1849, marié, en 1839, à la princesse Sophie, sœur du roi de Wurtemberg. — Prince héréditaire, fils du roi, Guillaume, prince d'Orange, né en 1840.

Pologne (Royaume). — Voyez Russie.

Portugal (Royaume).

Superficie et *population* (en 1861) :

	M. c. g.	Habit. (cathol.).
Continent européen. . . .	1,716	3,693,362
Iles de Madère et Açores . .	70	341,968
Colonies : Afrique	24,840	2,398,745
— Asie et Océanie. .	?	1,288,483

Division du royaume proprement dit : Huit provinces divisées en 21 districts, administrés par des gouverneurs civils.

Finances. Budget de l'État :

		1863-64.	1864-65.
		—	—
Recettes. . .	contos de reïs	15,371	20,103
Dépenses.		16,910	20,103

Budget des colonies pour 1864-65, déficit, 336 contos.

Dette au 30 juin 1863. Total, 177,304 contos.

Armée. État en 1864. Total des troupes actives, pied de paix : 1,512 officiers et 30,128 soldats; pied de guerre : 2,408 officiers et 68,450 soldats. Effectif au 30 juillet 1864 : 1,472 off. et 19,785 soldats. — Dans les colonies, 1re ligne 10,236, 2me ligne 13,834 h.

Marine. 35 bâtiments (1 vaisseau de ligne, 1 frégate) portant 328 canons; équip. 3,281 hommes; total des off.: 216.

Commerce du royaume. — Voyez l'*Annuaire de* 1863. Des données plus récentes font défaut.

Port de Lisbonne : Importation en 1861-62 : 14,287 contos de reïs; exportation : 4,000. Entrés : 1,521 navires de long cours; sortis : 1,441 navires. — Port d'Oporto : Imp. 8,936; exp. 9,130. Navires entrés : 983; sortis : 974. — *Monnaie*. 1 milreïs à mille reïs = 6 fr. 12 c. ; un conto = 1000 milreïs ou 6,120 francs.

Villes. Lisbonne, capitale, 275,286 habitants; Oporto, avec les faubourgs, 80,000 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Président du ministère, le duc de Loulé (cabinet de fév. 1862.). — Souverain : *Dom Louis Ier*, né le 31 octobre 1838, succède à son frère, Don Pedro V, le 11 novembre 1861 ; marié le 6 octobre 1862, à Marie Pie, fille du roi d'Italie. — Prince royal : son fils Charles, duc de Bragance, né en sept. 1863.

Principautés Danubiennes. — Voyez TURQUIE.

Prusse (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 5,104 m. c. g.

Population en 1861 : 18,491,220 hab., dont 6,906,988 catholiques et 254,785 israélites (1).

Division territoriale. Les provinces sont :

	M. c. g.	Habitants.
Prusse.	1,178.03	2,866,866
Posnanie.	536.51	1,483,550
Poméranie	576.72	1,389,739
Silésie.	741.74	3,390,695
Brandebourg. . . .	734.14	2,467,759
Saxe.	400.63	1,976,447
Westphalie	367.96	1,618,065
Province rhénane . .	487.14	3,215,784
Hohenzollern . . .	21.15	64,675
Territoire de Jahde .	0.25	950

Ne font point partie de la Confédération germanique les provinces de Prusse et de Posnanie, ensemble 1714.5 m. c. g. avec plus de 4 millions d'habitants.

Finances. Budget de 1864 (non voté par la Chambre) :

Recettes. . . . . thal.		141,333,738
Dépenses ordinaires . .	137,194.638	143,833,738
— extraord. . .	639,100	

Dette publique, d'après le budget de 1864 :

1. Dettes générales . . . . thal.	238,904,420
2. Dettes provinciales.	3,904.809
3. Actions et oblig. de chemins de fer . .	19,026,475
TOTAL, thal.	261,835,784
Papier-monnaie.	15,842,347

(1) Population par nationalités, voyez l'*Annuaire* de 1862.

Exigence de la dette en 1864 : 15.6 millions de thalers.

Armée. Elle se compose de la garde et de 8 corps d'armée ; elle compte 3 divisions de garde, 16 divisions de ligne et une division d'inspection, ou 4 brigades d'infanterie de garde, 33 brig. d'infanterie de ligne, 2 brig. de cavalerie de garde, 16 brig. de cavalerie de ligne. A chaque corps d'armée sont adjoints : 1 brigade d'artillerie, 1 bataillon de chasseurs, 1 bat. de pionniers, 1 bat. de train. — Force de l'armée :

	Paix.	Guerre.
Armée de campagne	190,383	350,905
Troupes de dépôt	—	123.923
Troupes de garnison (Landwehr).	8.217	153,966
	198,600	628,794
Officiers.	8,000	10,000
Gendarmerie, etc.	3,317	3.377
Invalides	1.351	—
TOTAL.	211,268	642.171 (1)

Marine en 1864 : 35 vapeurs (6 corvettes) avec 200 canons; 8 bâtiments à voiles avec 140 canons; flottille à rames, 40 bât. avec 76 canons. — Personnel de la marine : 142 off. (1 amiral, 1 contre-amiral) et 2,231 matelots et sous-officiers, 832 h. de la division des chantiers, 200 mousses. — Troupe de marine ; 1 bat. d'infanterie et 2 compagnies d'artillerie.

Commerce. Voy. ZOLLVEREIN.

Navigation générale, en 1863 (côtiers exclus). Entrées : 12,313 bâtiments, jaugeant 919,245 lastes, dont 7,487 chargés, jaugeant 595,074 lastes. — Marine marchande, fin 1863 : 1,649 nav. de long cours et de cabotage, jaugeant 187,130 lastes, dont 58 vapeurs.

(1) On peut encore former 116 bataillons du deuxième ban de la Landwehr (95,496), ce qui porte l'effectif de l'armée en temps de guerre à 737,667 hommes.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Berlin, population civile : 524,945 ; militaire : 22,626. Pour les autres villes principales, voyez l'*Annuaire* de 1863. — Ports de mer : Stettin, Stralsund, Dantzig.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (la 2ᵉ chambre a 352 membres). — Président du conseil des ministres : le comte de Bismark-Schoenhausen (ministère du 23 septembre 1862). — Chef de l'État : roi *Guillaume Iᵉʳ*, né en 1797, succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861; marié, en 1829, à Augusta, sœur du grand-duc de Saxe-Weimar. — Prince royal : Frédéric-Guillaume, fils du roi, né en 1831, marié, en 1858, à la princesse Victoire, fille aînée de la reine d'Angleterre, dont il a trois fils et une fille.

Reuss (branche aînée) ou **Reuss-Greiz** (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population.* 6.8 m. c. g., avec 42,130 hab.

Revenus. Environ 200,000 thalers. Dette : 75,000 thalers et 130,000 en papier-monnaie.

Capitale. Greiz, avec 10,036 habitants.

Armée. Contingent fédéral : 334 hommes.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des États pour les deux branches. — Souverain : prince *Henri XXII,* né en 1846, succède à son père Henri XX, le 8 novembre 1859, sous la tutelle de sa mère.

Reuss (branche cadette) ou Reuss-Schleiz-Lobenstein et Ebersdorf (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 15 m. c. g., avec 83,360 habitants. — *Finances*. Recettes annuelles : 281,850 écus. Dette publique : 385,694 écus; papier-monnaie, 320,000 écus.

Contingent à l'armée fédérale : 783 hommes.

Capitale. Géra, avec 14,208 habitants.

Gouvernement. Voir REUSS-GREIZ. — Souverain : prince *Henri LXVII*, né en 1789; succède à son frère, Henri LXII. le 19 juin 1854; marié, en 1820, à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf. — Prince héréditaire : son fils, le prince Henri XIV, né en 1832.

Rome (Pontificat souverain de).

Superficie et *population* : 214.4 m. c. g., avec environ 700,000 habitants. — Les États de l'Église ne se composent plus de fait que des provinces de Rome et Comarque, Civita-Vecchia, Viterbe, Velletri et Frosinone (sans Ponte-Corvo).

Finances. Budget de 1864 : Recettes 5.3, dépenses 10.7 millions de scudi (1). Le denier de Saint-Pierre avait produit, jusqu'au commencement de 1863, environ 5 millions de scudi. — Des renseignements exacts sur l'état actuel de la dette publique manquent; on l'évalue à 103 millions de scudi au moins.

Force armée (30 juin 1863) : 8,513 h. Le corps d'occupation français est évalué à 25,000 ou 26,000 hommes.

Commerce. Des renseignements officiels manquent depuis

(1) Le budget ne comprend ni les fonds affectés à la préfecture des palais apostoliques ni les dépenses personnelles de Sa Sainteté et celles de la municipalité de Rome, ni les frais de l'entretien des troupes étrangères.

le nouvel état des choses.—Port de Civita-Vecchia, en 1862 : Entrés et sortis, 5,827 navires, jaugeant 812,624 tonneaux. — Marine marchande en 1860 : ports de l'Adriatique, 1,671 navires, mesurant 22,467 tonneaux ; ports de la Méditerranée, 298 navires, mesurant 4,650 tonneaux.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi) = 5 fr. 45 c.

Capitale. Rome, avec 201,161 habitants (1863). Villes principales : Viterbe, 14,000 ; Velletri, 13,000 ; Alatri, 11,370; Civita-Vecchia, 10,000 habitants.

Gouvernement. Monarchie théocratique et élective. Président du conseil des ministres : le cardinal Antonelli. — Chef de l'État : pape *Pie IX* (Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferreti), né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé en 1839, préconisé en 1840, élu pape comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846.

Russie (Empire).

Superficie et *population* (1858) :

	M. c. g.	Habitants.
Russie d'Europe . . .	90.934	59,330.752
Russie du Caucase. . .	8,034	4,257,404
Russie d'Asie	262,746	4,070,938
Pologne (royaume). . .	2,258	4,800,000
Finlande (grand-duché) .	6,870	1,680,000
TOTAL (1). .	370,042	74,139,394

Dans ce total de 74 millions, 61 1/2 appartiennent au culte grec orthodoxe. Les catholiques sont au nombre de 3 1/2 millions.

Finances. Daprès le budget de 1864, les recettes et les dé-

(1) La Russie d'Amérique, étant propriété d'une compagnie, n'est pas comprise dans ces totaux.

penses ordinaires se balançaient à la somme de 363 millions de roubles.

Dans les dépenses, nous relevons les allocations suivantes :

Dette nationale, 59 1/2 millions de roubles; maison de l'empereur, 8; département de la guerre, 119.7; marine, 21.6; département de l'intérieur, 12.1; finances, 39.6; département des travaux publics, 17.4; instruction publique, 6. En outre, dépenses militaires extraordinaires, 37.3.

Dans les recettes nous remarquons :

Impôts directs, 53.2 millions; propriétés de l'État, 45.3; impôts indirects, 191; mines, monnaie, postes et télégraphe, 14.6.

Dette publique :

Dette consolidée (1862). . . .	556.1	mill. rbl.
» flottante (1861) . . .	418.0	»
Bons de crédit	644.6	»
Papier-monnaie	1,062.6	»

Un nouvel emprunt anglo-hollandais a été conclu en avril 1864 au montant de 70 millions de florins.

Armée. Effectif en 1864 :

Armée active	808,670
Armée active locale (troupes de garnison).	127,925
Réserves	199,380
Total.	1,135,975
Troupes irrégulières . .	177,460

Marine (1862). Bâtiments à vapeur : 248 portant 2,387 canons (9 vaisseaux de ligne, 20 frégates, 22 corvettes, etc.); à voiles : 62 portant 1,304 canons (9 vaisseaux, 5 frég , etc.); total : 310 bâtiments et 3,691 canons. — Personnel en 1861 : 4,306 officiers et fonctionnaires ; soldats, matelots, gardes-marine : 55,386.

Commerce. Voy., à défaut de renseignements nouveaux, l'*Ann.* dernier.

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopeks = 4 fr. 4 c.

Capitale. Saint-Pétersbourg, avec 520,131 hab. (1858). Pour les autres villes principales, voyez l'*Annuaire* de 1863.

Gouvernement. Monarchie pure, avec un conseil de l'empire, présidé actuellement par le prince P. Gagarine. Président du conseil des ministres : le comte Bloudoff; ministre des affaires étrangères : prince Alex. Gortchakoff (avril 1856). — Souverain : empereur ***Alexandre II***, né en 1818, succède à son père, Nicolas Ier, le 2 mars 1855; marié, en 1841, à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt. — Héritier du trône (Césarewitch) : son fils, Nicolas, né en 1843.

La **Pologne**, 2,331 m. c. g., avec 4,840,466 hab. (1860), est divisée en 5 gouvernements : Varsovie, Lublin, Radom, Augustowo et Plotzk, et administrée par un lieutenant (namiestnik) du royaume, qui est, depuis nov. 1863, le général comte Berg. — Les recettes avaient été, en 1860, de 18.2, les dépenses de 15.9 millions de roubles.— Capitale : Varsovie, 162,805 habitants.

Le grand-duché de **Finlande** (6,835 m. c. g., 1,787,526 habitants) est divisé en 8 provinces, et administré par un gouverneur général. Il a une représentation nationale particulière. — Budget de 1864 : Recettes 13, dépenses 12.9 millions de marcs argent (1/4 de rouble). — Villes : Helsingfors, 21,698; Abo, 16,870 habitants.

San Marino (République).

Superficie et *population*. 1.25 m. c. g., avec 8,000 habitants.

Finances. Revenus : 7,000 scudi; dépenses : 6,500 scudi. — Dette : 1,000 scudi. — *Force armée*. 1,189 hommes. — *Gouvernement*. Républicain, avec une chambre dite *General-Consiglio-Principe*, composée de 60 membres nommés à vie. — Pouvoir exécutif : au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines-régents, restant chacun six mois en fonctions.

Saxe (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c. g.

Population (en 1861). 2,225,240 habitants, pour la plupart protestants (41,363 catholiques romains).

Finances. Recettes et dépenses pour chacune des années 1864 à 1866 : 13,658,984 thalers. — Dette à la fin de 1863 : 67,711,637 thalers (7 millions de papier-monnaie compris).

Armée. 25,396 hommes, non compris la réserve.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes. Dresde, capitale, 128,152 hab. ; Leipzig, 78,495 ; Chemnitz, 45,432 ; Zwickau, 20,492 habitants.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. Ministre-président, baron de Beust (24 fév. 1849). — Chef de l'État : roi *Jean*, né en 1801, succède à son frère, le roi Frédéric-Auguste, le 9 août 1854 ; marié, en 1822, à Amélie, princesse de Bavière. — Prince royal : Albert, fils aîné du roi, né en 1828, marié, en 1853, à la princesse Caroline de Wasa, petite-fille du feu roi Gustave IV de Suède.

Saxe-Altenbourg (Duché).

Superficie. 24 m. c. g.

Population (fin 1861) : 137,162 habitants protestants.

Finances. Budget de 1863-64. — Recettes et dépenses : 829,526 thalers. — Dette, fin 1861 : 980,703 thalers, y compris 432,400 thalers de papier-monnaie. — Capitaux actifs: 1,206,725 thalers.

Armée. Contingent : 1,474 h., y compris la réserve.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Altenbourg, avec 17,168 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État: duc *Ernest*, né en 1826, succède à son père, Georges, le 3 août 1853, marié, en 1853, à Agnès, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il n'a qu'une fille.

Saxe-Cobourg-Gotha (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (1861) :

	M. c. g.	Habitants.
Cobourg (duché)	10.0	47,014
Gotha (duché)	25.8	112,417
Total.	35.8	159,431

Finances. Période de 1861 à 1867. Pour Cobourg, recettes annuelles 471,000 fl., de plus, le revenu net des domaines, 65,600 fl. ; dépenses : 466,900 florins. Pour Gotha, recettes et dépenses annuelles : 606,500 thalers; en outre, en recette, 173,831 thalers du produit net des domaines. — Dette de Gotha : 1,085,687 thalers, y compris 400,000 thalers de papier-monnaie. Dette de Cobourg : 1,760,222 flor. (papier-monnaie compris).

Armée. Contingent fédéral pour les deux duchés, 2,046 h. Il forme 1 rég. à 2 bat. et 1 comp. de réserve de 372 h., et est incorporé à l'armée prussienne.

Monnaie. Cobourg, florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c. ; Gotha : thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitales. Cobourg, 10,690 ; Gotha, 16,609 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre distincte pour chacun des duchés. La fusion politique et administrative des deux duchés n'a pas encore été réalisée. — Chef de l'État : duc *Ernest II*, né en 1818, succède à son père, Ernest Ier, le 29 janvier 1844 ; marié, en 1842, à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade. — Héritier présomptif : prince Alfred, deuxième fils de la reine d'Angleterre, neveu du duc, né en 1844.

Saxe-Meiningen (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 45 m. c. g. — *Population* (1861) 172,341 hab. protestants.

Finances, d'après le budget de 1862 à 1865 :

Recettes annuelles . . .	fl.	1,891,167
Dépenses annuelles . . .	»	1,845,042

Dette en mars 1863 : 3,661,500 fl., dont 332,461 ne portant pas intérêt.

Armée. Contingent fédéral : 1,726 h., réserve comprise.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Meiningen, avec 6,921 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : duc *Bernard*, né en 1800, succède à son père le duc Georges, le 24 décembre 1803, sous tutelle jusqu'en 1821; marié, en 1825, à Marie, sœur de feu Frédéric-Guillaume Ier,

électeur de Hesse. — Prince héréditaire : son fils, Georges, né en 1826, marié, en 1851, à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse, veuf le 30 mars 1855, remarié en 1858, à Féodore, princesse de Hohenlohe-Langenbourg.

Saxe-Weimar-Eisenach (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* : 66 m. c. g., avec 273,252 hab. (1861), dont 9,824 catholiques romains.

Finances. Période de 1863-65 :

Recettes annuelles. . .	thal.	1,658,668
Dépenses — . .	»	1,654,558

Dette en 1862 : 4 1/2 millions de thalers.

Armée. Contingent fédéral : 3,685 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Villes. Weimar, 13,887 ; Eisenach, 11,517 ; Jena (université), 6,084 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : grand-duc *Charles-Alexandre,* né en 1818, succède à son père, Charles-Frédéric, le 8 juillet 1853, marié, en 1842, à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas. — Prince héréditaire : son fils Charles-Auguste, né en 1844.

Schaumbourg-Lippe (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 8.05 m. c. g., avec 30,774 hab.

Finances. Recettes et dépenses, env. 228,000 thalers.

Armée. Contingent fédéral : 516 hommes.

Capitale. Bückebourg, 4,219 habitants.

Gouvernement. Représentation des États. Chef de l'État :

prince *Adolphe*, né en 1817, marié, en 1844, à Hermine princesse de Waldeck et Pyrmont; succède à son père Georges, le 21 novembre 1860.

Schleswig-Holstein et Lauenbourg.

Ces duchés ont été, à la suite de la dernière guerre et en vertu de la paix du 30 nov. 1864, cédés par le roi de Danemark en faveur du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche, et sont provisoirement administrés par les commissaires de ces deux puissances. Le commandement en chef de l'armée alliée est confié au prince Frédéric-Charles de Prusse.

La question de la succession à la couronne ducale, cédée par le roi Chrétien IX, est encore indécise.

Superficie et *population* (1860) (1):

	M. c. g.	Hab.
Schleswig. . . .	167	409,907
Holstein	155	544,419
Lauenbourg . . .	19	50,147
	341	1,004,473

Schwarzbourg-Rudolstadt (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin 1861): 17.47 m. c. g., avec 71,913 habitants protestants.

Finances. Budget de la période 1864 à 1866:

Recettes. . . .	fl.	2,462,401
Dépenses	»	2,459,426

(1) Tous autres détails sont réservés jusqu'à la cessation de la situation provisoire. Pour ce qui concerne le principal prétendant à la couronne, voy. l'*Ann*. dernier, sous Danemark.

Armée. Contingent : 989 h. (la réserve comprise).

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Rudolstadt, 6,033 hab.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1793, succède à son père Louis-Frédéric, en 1807, veuf en 1854 de la princesse Auguste d'Anhalt, et en 1860 de la comtesse Hélène de Reina, dont il a un fils et une fille; remarié morganatiquement depuis 1861 à Marie, baronne de Brockenbourg.

Schwarzbourg-Sondershausen (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin de 1861) : 15.44 m. c. g., avec 64,895 habitants protestants.

Finances. Budget de 1864 à 1866 :

Recettes annuelles. .	thal.	628,548
Dépenses — . .	»	611,534

Dette en 1863 : 1,524,263 thalers (y compris les baux et les cautionnements).

Armée. Contingent fédéral : 826 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Sondershausen, avec 5,818 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1801, succède à son père, Günther (mort en 1837), par suite d'abdication, le 29 août 1835; marié 1° en 1827, à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt ; 2° en 1835, à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen ; divorcé en 1852. — Prince héréditaire, fils du premier lit : Charles Günther, né en 1830.

Suède et Norwége.

I. — Suède (Royaume).

Superficie et *population* (1863) :

	M. c. g.	Habitants
Gothie	1,784	2,364,122
Suède proprement dite .	1,536	1,169,931
Nordland et Laponie . .	4,705	488,511
Total.	8,025	4,022,564

Finances. Budget de 1864 à 1866. Recettes annuelles : 32,909,500 écus de ryksmynt ; dépenses : 31,250,000 ; dépenses extraordinaires pour les trois années : 35.75 millions.

Dette publique au 31 décembre 1863 : 52 millions d'écus de ryksmynt.

Armée (officiers non compris) :

Infanterie	105,250
Cavalerie	8,660
Artillerie	5,050
Génie et train	5,847
Total.	124,807

La force de l'armée pour 1863, y compris les officiers, est évaluée à 129,128 hommes.

Flotte. 24 vapeurs (2 vaiss. de ligne, 1 frégate, etc.), armés de 212 canons ; 28 bât. à voiles (5 vaiss. de ligne, 3 frégates, etc.), avec 527 canons ; flottille à rames de 24 chaloupes canonnières ; ensemble 171 bât. et 989 canons — Personnel : 9,620 h., dont 287 officiers.

Commerce. Valeurs en millions d'écus de l'empire :

	Importation.	Exportation.
1858.	56.9	58.8
1859. . . .	74.2	78.6

	Importation.	Exportation.
1860. . . .	82.4	86.4
1861. . . .	106.5	81.0
1862 (1) . .	98.2	86.6 (2)

Navigation en 1862:

Entrés. . . .	5,454 navires,	270,538 lastes.
Sortis	7,361 —	557,493 —

Marine marchande fin 1862: 3,108 bât., jaugeant 148,837 lastes (à 2 tonneaux).

Monnaie. Écu de banque = 2 fr. 14 1/2 c. (monnaie de compte, = 150 oeres). Écu de ryksmynt, se subdivisant en 100 oeres, et valant 1 fr.41; 70 oeres = 1 fr. Quatre écus ryksmynt équivalent à 1 rixdale spéciès (norwégien), 5 fr. 66 cent. ou 3 marcs de banque de Hambourg.

Villes. Stockholm, capitale, avec 124,691 hab. (1863); Gothenbourg, 41,585 hab.

Gouvernement. Monarchie représentative, avec une chambre divisée en 4 curies. Conseil d'État composé de 2 ministres d'État et de 8 conseillers, dont 5 à portefeuille et 3 avec voix consultative.

II. — Norwége (Royaume).

Superficie et *population.* 5,799. 21 m. c. g., avec environ 1,600,000 hab. luthériens.

Finances. Budget de 1863-1866. Recettes et dépenses annuelles: 4,770,000 rixdales spéciès.

Dette publique en 1864: 8,522,000 spéciès.

Armée. 35,115 hommes (y compris 15,604 hommes de

(1) Pour les années antérieures, voyez l'année 1861; mais les chiffres y sont exprimés en écus de banque.

(2) Part de la Belgique, à l'import. 1,514,000; à l'export. 1,525,000 écus.

landwehr). — *Flotte*. 4 frégates, 5 corvettes, 3 schooners, 4 bombardes, 125 chaloupes canonnières, 5 remorqueurs à hélice. En tout : 146 bâtiments (dont 14 vapeurs) portant environ 854 canons.

Commerce. En millions de rixdales spéciès :

	Importation.	Exportation.
1856. . . .	15.0	9.8
1857. . . .	15.7	9.2
1858. . . .	12.1	8.4
1859. . . .	15.4	9.6
1860. . . .	15.6	10.7

Navigation en 1862 :

	Bâtiments.	Lastes.
Entrés. . .	11,328	533,922
Sortis . . .	11,576	554,212

Marine marchande en 1862 : navires, 5,541 ; tonnage, 283,896 lastes de commerce ; 34,817 hommes d'équipages.

Monnaie. Voyez Suède.

Villes. Christiania, capitale, 38,958 hab. (avec faubourgs); Bergen, 25,797 ; Trondheim, 16,012.

Gouvernement. Monarchie démocratique, avec un storthing (assemblée législative), divisé en deux chambres.

Souverain des deux pays : roi *Charles XV*, né en 1826, succède à son père, Oscar Ier, le 18 juillet 1859 ; marié en 1859, à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas, dont il a une fille. Héritier présomptif de la couronne : le prince Oscar, frère du roi, né en 1829.

Suisse (République fédérale).

La confédération suisse se compose de 22 cantons, dont trois, Bâle, Unterwalden et Appenzell, sont sous-divisés en demi-cantons.

Cantons.	*Superficie.*	*Population.* (1861)	*Chefs-lieux.*
Berne	123.0	467,141	Berne.
Zurich	31.0	266,265	Zurich.
Argovie	25.3	194,208	Aarau.
Vaud	57.7	213,157	Lausanne.
Saint-Gall	36.7	180,411	Saint-Gall.
Lucerne	22.6	130,504	Lucerne.
Tessin	50.8	116,343	Lugano.
Fribourg	29.7	105,523	Fribourg.
Grisons	127.2	90,713	Coire.
Thurgovie	18.0	90,080	Frauenfeld.
Valais	94.8	90,792	Sion.
Neuchâtel	14.5	87,369	Neuchâtel.
Soleure	13.7	69,263	Soleure.
Genève	5.2	82,876	Genève.
Appenzell (Rhodes ext.)	4.8	48,431	Appenzell.
Appenzell (Rhodes int.)	2.8	12,000	Appenzell.
Bâle-Campagne . . .	7.7	51.582	Liestall.
Schwytz	16.8	45,039	Schwytz.
Schaffhouse	5.5	35,509	Schaffhouse.
Glaris	12.4	33,363	Glaris.
Bâle-Ville	0.7	40,683	Bâle.
Zug	4.2	19,608	Zug.
Uri	19.7	14,741	Altdorf.
Unterwald (Obwald). .	8.8	13,376	Sarnem.
Unterwald (Nidwald). .	5.2	11.526	Stanz.
	739.5	2,510,494 (1)	

Finances fédérales. Recettes en 1863 : 19.4 millions ; dé-

(1) Protestants, 1,476,982, catholiques, 1,023,430.

penses, 18.6 millions de francs. — Actif à la fin de 1863 : 14 millions.

Armée fédérale :

Armée régulière (hommes de 20 à 34 ans) .	85,441
Réserve (hommes de 34 à 40 ans). . . .	45.631
Landwehr (hommes de 40 à 44 ans). . .	63,536
TOTAL.	194.608

Commerce. Des données statistiques sur l'ensemble et à la valeur font défaut :

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 rappes.

Villes principales. Genève, 41,415 ; Bâle, 37,918 ; Berne (siége du gouvernement fédéral), 29,016; Lausanne, 20,515; Zurich, 19,758 ;

Pouvoir exécutif fédéral. Conseil fédéral, composé de sept membres, nommés pour trois ans; président pour 1864 : le Dr. Dubs, de Zurich. — *Pouvoir législatif*. 1° Conseil national de 128 membres (1 sur 20,000 habitants), élections nouvelles tous les 3 ans. 2° Conseil des États de 44 membres (2 par canton).

Turquie (Empire).

Superficie et *population* en 1844 (évaluations fort incertaines) :

	M. c. g.	Habitants.
Possessions d'Europe.	9,878	15,730,000
— d'Asie. .	31,470	16,050,000
— d'Afrique	44,940	5,650,000
TOTAL.	86,288	37,430,000

Pour la division de ce chiffre par races et par cultes, voir les *Annuaires* de 1858 et 1859.

Division administrative de l'empire. EUROPE (17 eyalets ou

gouvernements généraux) : Tchirmen (ancienne Thrace), capitale, Andrinople; — Silistrie, Widdin, Nich (ces trois derniers eyalets sont formés du royaume de Bulgarie); — Selanik (Macédoine et Thessalie), cap. Salonique; — Yania (Epire ou Albanie du Sud), cap. Janina; — Uskup (Albanie orientale); forteresse de Belgrade; — Roumélie, Bosnie et Croatie; — Dijzair (Archipel), Cryt (Crète), Scutari, Tirhala. — Possessions tributaires : Moldavie (Boghdan), Valachie (Eflak), Servie (Sirp).

Asie (22 eyalets) : Kastamouni (Paphlagonie), Khoudavendiguair (Bythinie), Aydin (Lydie), Karaman (Phrygie et Pamphilie), Adana (Cilicie), Angora (Cappadoce), Sivas (Cappadoce), Tharabezoun (Pont et Colchide), Erzeroum (Arménie), Van (Assyrie), Kurdistan, Kharbout (Sophène et Comagène), Halep (Syrie et Orsoène), Saïda (Phénicie et Palestine), Dschebeli-Libnan (Libanon), Cham (Syrie), Schehrzor, Bagdad (Babylonie), Mecque, Habech (Arabie et Ethiopie), Haremi-Nebevi, Yemen.

Afrique (3 eyalets) : Missr (Egypte), Tarablousi-Gharb (Tripoli), Tunis.

Finances. Budget de l'exercice de 1863 à 1864. Recettes 3,010,539 bourses, dépenses 2,969,004 bourses (la bourse vaut 500 piastres). (1) La dette publique, en 1862, s'élevait à environ 40,850,000 livr. st., dont 22 1/2 en dette extérieure.

Armée, d'après des estimations approximatives. Armée active (Nizam) : 6 corps d'armée (chacun de deux divisions), 127,480; divisions détachées : 21,200 h.; réserve (Rediff) : à peu près de la même force que l'armée active. Troupes

(1) Budget de 1864-1865. Recettes : 14,737,281 livres sterl.; dépenses : 14,571,238. — L'augmentation des dépenses, sur le chiffre de l'année dernière, a été occasionnée par la dette publique et par l'émigration circassienne. — Les dépenses de l'armée et de la marine ont subi une réduction de 87,758 livres sterling.

auxiliaires, env. 100,000 hommes; troupes irrégulières, env. 90,000 h.

Flotte (mai 1861) : 18 vapeurs et 30 voiliers (dont 2 vaisseaux de ligne et 5 frégates), armés de 1,218 canons.

Commerce. Les renseignements précis font défaut. L'importation générale (y compris les pays tributaires) est évaluée pour 1862 et 1863 à 1,300 millions, et l'exportation à 1,200 millions de francs.

Monnaie. Piastres (grusp) à 48 paras = 22 centimes.

Villes principales. En Europe : Constantinople avec plus d'un million d'hab.; Andrinople, 140,000; Salonique, 70,000. En Asie : Smyrne, Damas.

Souverain absolu. Sultan *Abdull-Aziz-Khan,* né en 1830, succède à son frère, le sultan Abdull-Medjid-Khan, le 25 juin 1861. — Fils, Youssouf-Izzadin, né en 1857. — Grand-vizir, président du conseil privé : *Méhémed-Fuad-Pacha* (nov. 1861).

États tributaires de la Turquie en Europe.

I. — Servie (Syrp).

Superficie et *population.* Environ 1,000 m. c. g., avec 1,098,281 habitants (1861) professant la religion grecque.

Finances. Budget de 1864. Recettes 22.2, dépenses 24.4 millions de piastres. Dette : Néant.

Force armée. D'après l'organisation de juin 1860, l'armée de ligne se compose de 2 bataillons d'infanterie, 2 comp. de chasseurs, 2 escadrons de cavalerie, 5 batteries d'artillerie, 1 comp. de pionniers et de pontonniers. — En outre une garde nationale de 100,000 hommes.

Commerce. L'importation de 1859-60 était de 55.5 millions de piastres; l'exportation de 63.7 millions.

Ville principale. Belgrade, avec 14,600 habitants.

Gouvernement. Constitutionnel, avec une assemblée nationale appelée Skuptschina.

Prince: Michel Obrénowich III, né en 1825; marié en 1853, à Julie, comtesse Hunyadi (née en 1831); succède à son père, le prince Milosch, le 26 septembre 1860.

II. — Principautés danubiennes ou Roumanie.

En vertu du traité de Paris, de 1856, gouvernement constitutionnel; le pouvoir exécutif était confié, par suite de l'élection de 1859, pour les deux principautés, à un seul prince, mais avec deux ministères et deux assemblées législatives. Depuis la fin de 1861, l'union administrative des deux pays a été proclamée avec l'assentiment du sultan, et les chambres des deux pays se sont réunies, pour la première fois, le 5 février 1862, à Bucharest. — Le prince ou Hospodar est *Alexandre-Jean Ier* (colonel Couza), né en 1820, élu pour la Moldavie le 17 janvier, et pour la Valachie le 5 février 1859.

Superficie et *population* (culte grec) :

	M. c. g.	Habitants.
Moldavie	958	1,586,000
Valachie	1,330	2,400,920
Ensemble.	2,288	3,086,920

Chiffres plus récents : 2,584 m. c. g., et 4,500,921 hab., dont 125,150 catholiques.—Division : 33 districts, administrés chacun par un préfet.

Finances. Budget de 1865 : Recettes 162.6, dépenses, 161.5 millions de piastres.—Dette moldave en 1856, 15 1/2, dette valaque en 1857, 14 millions de piastres. En mai 1860,

il a été réalisé un emprunt de 60 millions de francs, et en août 1864, un autre emprunt de 42 millions de francs.

Armée : 31,943 hommes (garde-frontières et gendarmes compris).

Commerce (1862), en millions de piastres : Importation, 175, exportation, 307 1/2.

Villes principales. Jassy (Moldavie), 50,000 hab.; Bucharest (Valachie), 100,000 hab. Ports : Galatz, sur le Danube (Moldavie), Ibraïla (Valachie).

III. — Monténégro (Cernagora).

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme, depuis plus de 160 ans, un État particulier, administré par les chefs de la famille Pétrovich-Njégosch, et dont la Turquie a la suzeraineté.

Superficie et *population*. De 70 à 80 m. c. g., avec environ 130,000 habitants (race serbe) parlant la langue serbe et professant la religion grecque, dont 25,000 en état de porter les armes.— *Division*. Les deux pays, Cernagora et Barda, sous-divisés chacun en 4 districts ou nakias.

Finances. Le revenu des impôts est d'environ 40,000 fl.

Prince (Hospodar). *Nicolas Ier Petrovich-Njegosch*, né en 1840, succède à son oncle Daniel Ier (tué le 12 août 1860), marié en 1860, avec Milana Petrowska Wucoticowa. — Le prince touche, outre sa liste civile, une subvention annuelle de la Russie, de 8,000 ducats, et une de la France de 50,000 fr. — Gouvernement monarchique, avec un sénat de 12 membres, et une assemblée nationale.

Waldeck (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en 1861). 20.36 m. c. g., avec 58,604 habitants protestants.

Finances. Budget triennal de 1863-1865 :

		Waldeck.	Pyrmont.
Recettes pour 1865. .	thal.	442,401	69.400
Dépenses pour 1865. . . .		444,388	69,747

Armée. Contingent fédéral : 866 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Chef-lieu. Arolsen, avec 1,965 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : prince *Georges-Victor*, né en 1831 succède, à son père, le prince Georges, le 15 mai 1845, sous tutelle maternelle ; majeur en 1852 ; marié en 1853, à Hélène, princesse de Nassau, dont il a cinq filles.

Wurtemberg (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en décembre 1861), 354.28 m. c. g. avec 1,720,708 habitants, dont 527,057 catholiques.

Division administrative. Quatre cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt, sous-divisés en 64 bailliages.

Finances. Budget pour la période triennale de 1861 à 1864 :

Dépenses 1861-62.	fl.	15,223,721
— 1862-63.	»	15,719,233
— 1863-64.	»	16,239,688
TOTAL.	fl.	47,182,642
Recettes (pour les trois années.). . .		47,182,642

Dette en mai 1864 : 76,578,542 florins.

Armée. Pied de guerre : 29,160 hommes, pied de paix : 10,581 hommes.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes (population en 1861) :

Stuttgart, capitale	hab.	56,103
Ulm, forteresse fédérale . .		22,736
Esslingen		15,059
Heilbronn		14.044

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Souverain : roi *Charles Ier*, né en 1823, succède à son père, le roi Guillaume Ier, le 25 juin 1864 ; marié, en 1846, à Olga, sœur de l'empereur de Russie (sans enfants).

Zollverein.

L'union commerciale allemande, dite *Zollverein*, comprend une superficie de 9,044.7 m. c. g. et une population de 34,670,277 habitants (1861). Les États de l'Allemagne qui n'en font pas partie sont l'Autriche et Liechtenstein, les deux Mecklembourg, Holstein, Limbourg et les trois villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck.

Produit brut du Zollverein (valeur en thalers) depuis 1854 :

Années	Total.
1854.	23,157,407
1855.	26,323,371
1856.	26,156,450
1857.	26,602,161
1858.	28,612.172
1859.	23,757,543
1860.	24,102,244
1861.	24,908,162
1862.	25,846.428
1863.	25,741,264

Part touchée par chacun des États de l'association en 1862 et 1863. En milliers de thalers :

		1862.	1863.
Prusse	écus de Prusse.	11,722	11,667
Luxembourg.		123	122
Bavière.		2,928	2,919
Saxe royale.		1,380	1,373
Hanovre et Lippe-Schaumbourg . .		2,325	2,319
Wurtemberg		1,073	1.069
Bade		851	849
Hesse (électorat).		443	441
Hesse (grand-duché)		545	543
Thuringe (rayon douanier de la). . .		663	660
Brunswick.		160	159
Oldenbourg		290	289
Nassau		283	282
Francfort-sur-Mein		—	—
	Total.	22,791	22,698

En 1863, les frais de perception se sont élevés à plus de 3 millions ; les recettes nettes à 22,698,947 écus.

II. — AMÉRIQUE.

Amérique du Nord (États-Unis de l').

(Confédération de république.)

Noms, *superficie* et *population* (d'après le recensement de 1860) des 43 États et territoires composant l'ancienne Union (1).

	M. c. g.	Habitants.
Alabama	2,386	964,201
Arkansas	2.455	435,450
Californie	7,514	379,994
Caroline du Nord. . .	2,117	992,622
Caroline du Sud . . .	1,420	703,708
* Colombie (district de) .	28	75,080
* Colorado	4,977	34,277
Connecticut	222	460,147
* Dacota	14,963	4,839
Delaware	100	112,216
A reporter. .	35,982	4,162,534

(1) Nous avons suivi l'ordre alphabétique, et distingué les territoires par un astérisque. On désigne ainsi les provinces qui ne sont pas encore définitivement admises dans la confédération. Les États imprimés en italiques sont ceux qui se sont séparés de l'Union pour former les États confédérés de l'Amérique.

Report.	35,982	4,162,534
Floride	2,788	140,425
Géorgie	2,628	1,057,286
Illinois	2,606	1,711,951
Indiana	1,590	1,350,428
Iowa	2,395	674,948
Kansas	3,689	107,206
Kentucky	1,772	1,155,684
Louisiane	1,941	708,002
Maine	1,494	628,279
Maryland	523	687,049
Massachusetts	367	1,231,066
* Mexique (Nouveau)	10,348	93,516
Michigan	2,645	749,113
Minesota	3,822	173,855
Mississipi	2,218	791.305
Missouri	3,169	1,182,712
* Nebraska	5,738	28,841
* Nevada	2,155	6,857
New-Hamsphire	437	326,873
New-Jersey	391	672,035
New-York	2,376	3,880,735
Ohio	1,880	2,339,502
Orégon	3,763	52,465
Pensylvanie	2,164	2,906,115
Rhode-Island	49	174,620
Tennessee	2,145	1,109,801
Texas	11,171	604,215
* Utah	6,177	40,273
Vermont	426	315,098
Virginie orientale	1,945	1,261,397
Virginie occidentale	941	334,921
Washington	8,285	11,594
Wisconsin	2,536	775,881
TOTAL.	132,630	31,445,080

Dans ce total (1) la part des États confédérés est de 33,314 m. c. g., avec 8,768,412 habitants.

Sous le rapport des races, la population se répartissait en 1860 de la manière suivante :

		HOMMES DE COULEUR.	
	Blancs.	Libres.	Esclaves.
États de l'Union. .	21,553,851	359,236	432,650
États confédérés. .	5,449,463	132,760	3,521,120
	27,003,314	491,996	3,953,770

D'où il résulte que dans les États restés fidèles à l'Union 1,97 p. °/ₒ, dans les États confédérés 63.52 p. °/ₒ des habitants sont esclaves.

Sur la progression de la population des États-Unis depuis 1790, voyez l'*Ann.* 1863.

Finances. Les recettes du trésor provenant de toutes sources, y compris les emprunts et l'encaisse restant de l'année précédente, pour l'année finissant le 30 juin 1863, se sont élevées à 720,039,040 doll. Sur cette somme, 69 millions provenaient des douanes ; 1 1/2 mill. de l'impôt direct; 37.5 des contributions de l'intérieur; 167,617 des terres publiques; 3 mill. de sources diverses; 776 1/2 mill. d'emprunts de toute nature ; le reste était la balance de l'année précédente.

Les dépenses, pendant la même période, ont été de 6,350,519 doll. pour les besoins du congrès, de l'exécutif et de la justice ; de 1,231,413 doll. pour les relations étrangères ; de 15,671,880 doll. pour dépenses diverses, y compris les monnaies, les emprunts, les besoins de la poste, la perception des revenus et autres charges semblables ; de

(1) N'y sont pas compris les Indiens qui ont conservé leur division en tribus, au nombre de 294,431.

4,216,524 doll. pour le département de l'intérieur; de 599,298,600 doll. pour le département de la guerre; de 63,211,105 doll. pour le département de la marine; de 24,729,847 doll. pour l'intérêt de la dette publique, faisant un ensemble de 714,709,995 doll. et laissant dans le trésor, au 1er juillet 1863, une balance de 5,329,045 dollars.

Dans le budget projeté pour l'exercice 1863-64, les recettes étaient évaluées à 755.5 millions de doll. (dont 594 en emprunts), les dépenses à 1,099.7 millions (1).

Dette publique. Le total au 14 mai 1864 s'élevait, déduction faite de la provision métallique (15 1/2 mill.) à 2725.2 millions de dollars, dont 508 ne portant pas d'intérêts. — L'ancienne dette contractée avant la guerre ne s'élevait plus à la date indiquée qu'à 66.3 millions.

(1) Voici ce que nous apprend sur cet exercice le dernier message du Président :

« Les recettes pendant l'année dernière, provenant de toutes sources, sur la base des autorisations signées par le secrétaire du trésor, se sont élevées, en y comprenant les emprunts et l'encaisse du trésor au 1er juillet 1863, à un milliard 394 millions 796 mille 7 dollars 62 cents, et la somme réunie des dépenses, d'après la même base, à 1 milliard 298 millions 56 mille 101 dollars 89 cents, laissant un boni de 96 millions 739 mille 905 dollars 73 cents. En déduisant de ce chiffre le principal de la dette publique remboursée et le chiffre des bons qui ont été émis à la place, les opérations du trésor se résument ainsi :

« Recettes : 884,076,646 dollars 77 cents, dépenses, 865,234,087 dollars 86 cents, ce qui laisse un boni de 18,842,558 dollars 71 cents. Les douanes ont donné 102,316,152 dollars 99 cents; les terres, 588,333 dollars 29 cents; les taxes directes, 475,648 dollars 96 cents; le revenu intérieur, 109,741,134 dollars 10 cents; les sources diverses, 47,511,448 dollars 10 cents; les emprunts appliqués aux dépenses, y compris la balance précédente, 623,443,929 dollars 13 cents.

« On a déboursé pour le service civil, 27,505,599 dollars 47 cents; pour les pensions et les Indiens, 7,517,930 dollars 97 cents; pour le département de la guerre, 60,791,842 dollars 97 cents; pour le département de la marine, 85,733,292 dollars 79 cents; pour l'intérêt de la dette publique, 53,685,421 dollars 69 cents; faisant un total de 863,234,087 dollars 86 cents, et laissant une balance dans le trésor de 18,842,558 dollars 71 cents, comme je l'ai dit plus haut. »

Finances des États confédérés. Au 31 décembre 1862, les recettes s'étaient élevées à 460.3 millions de dollars (dont 431.8 en emprunts de diverse nature), les dépenses à 443.4 millions (guerre 341, marine 20.5).

A la même date la dette totale était de 556.1 millions ; une somme de 357.9 était encore jugée nécessaire pour faire face aux besoins de l'État jusqu'à la fin de l'exercice, 1er juillet 1863.

En 1863 les recettes ont été d'un peu plus de 5 mill. de dollars, les dépenses de 600 millions. La dette s'élevait à la fin de cette année en somme ronde à 1,000 millions (dont 800 en assignats et 200 en obligations).

Armée fédérale. En décembre 1862, on évaluait à 800,000 hommes l'effectif des troupes régulières et volontaires. Ce chiffre a considérablement baissé après l'expiration de l'engagement des volontaires en avril 1863.

Flotte. En nov. 1863 : 426 vapeurs, armés de 2,662 canons ; 113 bât. à voiles, armés de 1,028 canons. Ensemble 539 bât. et 3,690 canons. En construction 88 bât., avec 388 canons.—Personnel : 385 officiers en act. et 3,400 matelots. Infanterie de marine, une brigade de 93 off. et 2,800 h.

Commerce. En millions de dollars :

	1859-60.	1860-61.	1861-62.
Importation.	362.1	335.6	?
Exportation.	400.1	249.3	213.0

Marine marchande. Le tonnage collectif était en 1863 de 5,126,081 tonnes (bât. côtiers et de grande pêche compris).

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 42 c. ou 4 sh. 6 pence.

Villes principales (population de 1860) :

	Habitants.
New-York	805,561
Philadelphie (Pensylvanie). . . .	562,539

	Habitants.
Brooklyn.	266.661
Baltimore (Maryland).	212,418
Boston (Massachusets).	177,812
Nouvelle-Orléans (Louisiane) . . .	168,675
Saint-Louis (Missouri)	160,773
Cincinnati (Ohio)	161,044
Washington (capitale de l'Union). .	61,122
Richmond (capitale des séparatistes) .	37,910

Chambres législatives de l'Union (congrès) : un sénat composé de deux membres pour chaque État, et une chambre des représentants de 241 membres (1 sur 93,423 hab.) (1). Président de l'Union, élu pour 4 ans, depuis le 4 mars 1861: *Abraham Lincoln*. Il a été réélu en nov. 1864. — Président des États confédérés ou séparatistes, élu pour 6 ans : *Jefferson Davis* (19 févr. 1861).

Amérique centrale.

(Républiques centro-américaines.)

I. — Guatémala, indépendant depuis 1847.

Superficie et population. 1,918 m. c. g., avec environ un million d'habitants. — *Division* 17 départements.

Finances :

Recettes effectuées en 1859 . . .	dollars.	1,283,594
Dépenses		1,272.280

Dette intérieure, 700,000; extérieure, 500,000 dollars.

Armée. 3,200 hommes, plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 hommes.

(1) Après la sécession des États du Sud, le Sénat ne comptait plus que 49 et la Chambre que 181 membres.

Commerce en 1861 et 1862 :

Importation	piastres.	1,020,076	1,093,044
Exportation		1,272,483	1,586,900

Navigation en 1862 : Entrés 143 navires (28,571 tonn.).

Capitale. Guatémala avec 60,000 hab. Autres villes principales : Antigua, 15,000; Quezaltenango, 21,000; Totonicapam, 16,000; Amatitlan, 14,000; Zacapa, 14,000 habitants. — Ports de mer : San José (sur le Pacifique), Santo-Thomas et Yzabal (sur l'Atlantique).

Gouvernement. Président : capitaine général *Raphaël Carrera*, élu le 19 octobre 1851 et proclamé président à vie par une junte nationale, le 25 octobre 1854. — Chambre législative de 55 membres.

II. — San Salvador.

Superficie et *population*. 345 m. c., avec 600,000 hab.

Division territoriale. Huit départements.

Finances. Recettes en 1861 : 559,623 dollars; dépenses : 604,847 dollars.

Dette en 1862 : Bons du trésor, 175,245 doll. ; dette extérieure, 289,000 dollars.

Armée. Milices : 5,000; troupes permanentes : 1,000 h.

Marine. Personnel : 385 officiers en act. et 3,400 matelots. Infanterie de marine, une brigade de 93 off. et 2,800 h.

Commerce en 1861. Importation : 1.3; exportation : 2.3 millions de dollars.

Villes principales : San Salvador, capitale, 40,000 hab., San Vicente, San Miguel. — Port de mer : Saint-Louis.

Gouvernement. Président, élu en nov. 1863 pour 6 ans : *François Duennas*. — Chambre législative, composée de 24 membres, et un Sénat de 12 membres.

III. — Honduras.

Superficie. 2,215 milles carrés géogr. — *Population.* Environ 350,000 habit. — *Division.* Sept départements : Comayagua, Choluteca, Gracias, Yoro, Tejucigalpa, Olancho, Santa-Barbara.

Finances. Recettes totales, environ 200,000 dollars.

Commerce. Évalué à un mouvement général moyen de 1 1/2 million de piastres par an.

Capitale. Comayagua, avec 18,000 habitants. — Ports : Truxillo, Omoa, La Paz et Ammapala, Salvador.

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans, en 1854 : le général *J. M. Medina.* Une chambre législative de 11 députés, un sénat de 7 membres et un conseil d'État.

IV. — Nicaragua.

Superficie. 2,736 milles carrés. Cinq départements.

Population (y compris la Mosquitie). 400,000 hab., dont 30,000 blancs.

Finances en 1861. Recettes : 385,044 doll. ; dépenses : 378,955 ; dette : 4 millions de doll.

Commerce. Importation et exportation : environ 1 million de dollars.

Villes. Léon, ancienne capitale, avec 35,000 habitants ; siége du gouvernement : Managua avec environ 10,000 hab.

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans le 1er mars 1859 : le général *Thomas Martinez* (réélu en 1863).— Chambre législative et un Sénat.

V. — Costa-Rica.

Superficie. 1,011 m.c. g. ; selon d'autres, 3,100 lieues carrées de 25 au degré. — *Population.* 126,750 habitants. —

Division. Six provinces : San José, Cartago, Heredia, Alajuela, Moracia, Punta-Arenas.

Finances. Revenus ordinaires, 1 million de piastres.

Commerce. Port de Punta-Arenas. En millions de piastres :

Années.	Importation.	Exportation.	Entrées.	Sorties.
1858.	1.00	0.99	58 navires	53 nav.
1859.	0.91	1.37	67 »	? »

Armée. 5,000 hommes de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.

Villes. San José, capitale, avec 30,000 hab. ; Cartago ; Heredia. — Port franc : Punta-Arenas.

Gouvernement. République avec une Chambre législative de 29 députés et un Sénat de 25 membres. — Chef de l'État : président, élu pour 3 ans, le 7 avril 1863, Dr J. *Ximenes*.

Argentine (République).

(États-Unis de la république de la Plata.)

Noms des 14 *provinces* (ensemble 173 départements) : Cordova, Catamarca, Corrientes, Entre-Rios, Jujuy, Salta, Mendoza, Rioja, San-Jago, San-Juan, Santa-Fé, San-Luis, Tucuman, Buenos-Ayres. — En outre, le district de Gran-Chaco et le désert du Midi jusqu'au Rio-Negro.

Superficie et population. 25,531 m. c. g. (plus 6,667 m. c. pour le Gran-Chaco), avec 1,171,800 habitants.

Finances. Les recettes pour 1863 sont évaluées à environ 9 millions de piastres fortes.

Dette intérieure au 1er janvier 1860 : 4,254,827 piastres; dette extérieure : 1,286,418 piastres. En 1861, nouvel emprunt de 6 millions de piastres. — Dette de Buenos-Ayres : extérieure, 2,225,600 liv. sterl. ; intérieure, 95, millions de piastres.

Armée. 10,700 hommes, non compris la milice et la garde nationale de Buenos-Ayres. Flotte : Sept petits vapeurs et 10 bât. à voiles.

Commerce. Importation annuelle, environ 4 millions de liv. sterl. Exportation de Buenos-Ayres en 1862 : 3.39 millions.

Villes et principaux ports de mer. Buenos-Ayres : 120,000 habitants, siége provisoire du gouvernement fédéral ; Rosario, 13,000 hab.

Gouvernement. Président élu pour 6 ans : le général *Mitre* (12 oct. 1862). — Pouvoir législatif : un Sénat de 28 et une Chambre de 54 membres.

Bolivie (République).

Superficie et population (1858). 24,015 m. c. g., avec 1,987,352 hab., dont 245,000 Indiens.

Division. Neuf départements.

Finances. Recettes en 1863 : 2.3; dépenses : 2.2 millions de piastres.

Armée. Environ 1,500 hommes.

Commerce. Importation en 1853 : valeur 6,897,925 fr.

Villes principales : Chuquisaca (capitale) ; La Paz (76,372 hab.), Cochabamba (40,678), Sucre (23,979), Potosi, (22,850) — Port de mer : Cobija.

Chef du pouvoir exécutif. Président, *José-Maria d'Acha,* nommé à vie en mai 1861.

Brésil (Empire constitutionnel).

Superficie et population (en 1856). 147,624 m. c. g., avec 7,677,800 habitants. — *Division :* 20 provinces.

Finances. Budget projeté pour 1864-65 :

Recettes	contos.	52,000
Dépenses	»	56,588

Dette :

Intérieure (décembre 1863) . .	contos.	76,777
Extérieure (décembre 1863) . .	liv. st.	10,820,200

Actif : 7,312 contos.

Armée (en 1859) : 22,580 hommes.

Flotte : A voiles, 16 bât. armés (dont 1 frég., 6 corv.) ; à vapeur, 22 bât. et 7 chaloupes canonnières ou barques. — Troupes de marine : officiers, 671 ; soldats, 2,716.

Commerce :

	1861-62	1862-63
	—	—
Importation . . .	110.499	98,190 (1)
Exportation . . .	124.382	122,534 (1)

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c. ; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c. ; 1 conto = 1000 milréis; 1 franc = 360 milréis.

Villes principales. Rio de Janeiro, capitale (296,136 hab.), Bahia (180,000), Pernambuco (65,000).

Gouvernement. Constitutionnel, avec un Sénat de 58 et une Chambre des députés de 118 membres.

Chef de l'État. Empereur *Dom Pedro II*, né en 1825, succède à son père, dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831 ; prend les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840 ; marié, en 1843, à Thérèse, princesse des Deux-Siciles.

Buenos-Ayres (République). — Voy. Confédération Argentine.

(1) Angleterre.	Import.	45,503	Export.	55,189
France . .	»	17,073	»	18,568
États-Unis .	»	4,904	»	13,416
Portugal .	»	4,873	»	5,994
Belgique .	»	1,755	»	1,044

Chili (République).

Superficie et *population*. 2.260 m. c. g., avec 1,558,319 habitants (1857), dont 19,969 étrangers (1854).

Division. 57 départements, répartis sur 14 provinces savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso. Colchagua, Talca, Maule, Nuble, Concepcion, Valdivia, Chiloë, Arauco, Llanquihue. — Colonie : Magallanes.

Finances. Budget pour 1863 :

Recettes	piastres.	6,244,887
Dépenses	»	7,585,985

Dette publique (1863):

Étrangère (emprunt de 1822). .	liv. st.	548,000
— (emprunt de 1858). .	»	1,485,800
Consolidation d'intérêts arriérés.	»	509,200
Intérieure (fin 1862) . . .	piastres.	5,183,625

Armée. Troupes de ligne : 2,871 hommes ; garde civique : 28,077 hommes.

Flotte. 4 vapeurs, portant 27 canons, et 1 frégate-école.

Commerce. En millions de piastres :

Années.	Importation.	Exportation.
1858.	25.6	18.5
1859.	24.7	19.5
1860.	27.7	25.4
1861. , ...	16 6	20.5
1862.	17.2 (1)	21.9 (1)

Marine marchande en 1862 : 259 navires jaugeant 57,110 tonneaux.

Monnaie. 1 peso fuerto à 8 réaux de 4 quartillos = 5 fr., 1 dollar ou piastre = 5 fr. 42 c.

(1) Belgique, import. 709,556 ; export. 60,965 piastres.

Villes principales : Santiago (capitale), 80,000 hab.; Valparaiso, 40,000; Copiapo.

Chef du pouvoir exécutif. Président élu pour 5 ans : *José-Joaquim Perez* (élu le 18 septembre 1861). — Pouvoir législatif : un Sénat de 20 membres et une Chambre des députés, élus à raison de 1 sur 20,000 habitants.

Colombie (États-Unis de la).

(République fédérative composée de neuf États ; appelée autrefois tantôt Nouvelle-Grenade, tantôt Confédération Grenadine.)

Les États sont : Antioquia, Bolivar, Boyaca, Cauca, Cundinarmaca, Tolima, Magdalena, Panama, Santander et le district fédéral (ville de Bogota et sa banlieue).

Superficie et *population.* 24,560 m. c. g. avec 2,223,837 habitants (1851), dont 450,000 de race blanche caucasienne.

Finances. En 1863-64 : recettes, 2,200,000 piastres, dépenses, 2,700,000.

Dette publique 40 millions (dont 6 seulemeut de dette intérieure).

Armée fédérale. 2,000 hommes sur pied de paix ; en temps de guerre, les États fournissent un contingent de 1 °/₀ de la population.

Commerce en 1863. Import. 14 1/2, export. 12 1/2 millions de piastres Le mouvement de transit sur le chemin de fer de Panama est évalué pour cette année à 412 1/2 millions de francs.

Monnaie. 1 réal = 50 centimes ; 1 peso (piastre) = 10 réaux ou 5 fr. Depuis septembre 1857, le pied monétaire français est introduit.

Capitale de la fédération. Santa-Fé-da-Bogota.

Gouvernement. Président pour 1864-66 : le dr *Manuel Murillo.* — Chambre des représentants de 66 membres, Sénat de 27 membres (3 par État).

Costa-Rica — Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.

Equateur (République démocratique).

Superficie et *population.* Environ 13,421 m. c. g., avec 1,040,371 habitants (1858), dont 600,000 blancs.

Division. Trois départements : Guayaquil, Assuay et Quito.

Finances en 1858. Recettes : 991,750 ; dépenses : 1 million de piastres. — Dette de l'État en 1855 :

Intérieure	piastres.	738,591
Extérieure	liv. sterl.	2,820,446

Force publique. Une armée permanente n'existe pas ; une flotte de guerre non plus.

Commerce. En millions de francs :

	Import.	Export.
1857.	17.0	18.5
1858.	12.6	11.8
1859.	7.1	11.5
1860.	10.7	22.8
1861.	25.0	15.8

Monnaie. 8 réaux = 1 peso Macoquina, ou 9 réaux = 1 piastre d'argent espagnol. Le système décimal français est introduit depuis le 15 octobre 1858.

Villes principales. Quito, capitale, avec 76,000 habitants ; Riobamba. — Ports de mer : Esmerandas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le Dr *Garcia Moreno* (1861). — Une assemblée législative de 42 membres.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord.-Voyez AMÉRIQUE DU NORD.

Guatemala.-Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.

Haïti (République, depuis le 15 janvier 1859).

(Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.)

Superficie et *population*. 480 m. c. g., avec 572,000 habitants nègres (catholiques).

Finances (1862). Recettes : 1,457,682 piastres; dépenses: 1,326,160. — Dette extérieure : 35.6 millions de francs; intérieure : 13.7 millions de gourdes.

Armée. Avec la garde nationale, environ 50,000 h. — Marine : 4 bât. à voiles et 3 vapeurs.

Commerce. En millions de francs :

	Import.	Export.
1860	52.5	51.9
1861	53.0	30.5
1862	38.6	43.3

Capitale. Port-au-Prince, aujourd'hui Port-République, avec 21,000 habitants.

Chef de l'État. Depuis la chute (23 décembre 1858) de l'empereur *Faustin I*er (*Soulouque*), président de la république : le général *Fabre Geffrard*; il a prêté serment le 23 janvier 1859. — Une Chambre de 50, et un Sénat de 36 membres.

Haïti (Colonie espagnole).

(Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.)

Superficie et *population*. 810 m. c. g., avec 200,000 habitants (catholiques).

Capitale. Saint-Domingue, avec 15,000 habitants.

Honduras. — Voyez Amérique centrale.

Mexique (Empire).

Le Mexique, république fédérative constituée en 1823 et composée, d'après la constitution de février 1857, de 24 états ou territoires, entra en état de révolution depuis décembre 1856. *Juarez* fait son entrée à Mexico, 11 janvier 1861. — Expédition au Mexique des troupes anglaises, espagnoles et françaises, déc. 1861 et janv. 1862. — Déclaration de guerre de la France au gouvernement du président Juarez, 16 avril 1862; les Français font leur entrée à Mexico en juin 1863; adoption de la forme monarchique par l'assemblée des notables, 10 juillet 1863; la couronne est offerte à l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, qui l'accepte conditionnellement le 3 oct. 1863. Le gouvernement est confié à une « Régence de l'empire mexicain, » composée des généraux Almonte et Salas et de l'archevêque de Mexico. Le prétendant Juarez, président depuis 1858, avait transféré le siége de son gouvernement à San Luis de Potosi (plus tard, il fut établi à Monterey). L'archiduc Maximilien accepte définitivement la couronne, le 10 avril 1864. Fin de la régence, 17 mai; entrée solennelle du nouvel empereur à Mexico, 12 juin 1864.

Superficie et *population*. 40,315 m. c. g., avec env. 8,300,000 habitants, dont près de 5 millions appartiennent à la race indienne.

Finances. Les recettes provenant des douanes (environ 3 1/2 millions de piastres) forment près de la moitié de la recette générale. — L'état actuel de la dette publique n'est pas encore fixé; en 1862 elle s'élevait à environ 150 millions de piastres. La somme à payer à la France, à titre de remboursement des frais de guerre, est de 270 millions de francs.

Armée. La force des troupes françaises, restant encore au

Mexique (non compris la légion étrangère, forte de 8000 h.) s'élève à 25,000 h. — Corps de volontaires autrichiens, 4,750 h.; corps de volontaires belges, 2000 h.

Commerce. Import. par Vera-Cruz en 1860, 13.1 millions de piastres, par Tampico, 1.9 ; exportation par Vera-Cruz, 6.8, par Tampico, 6. 5.

Monnaie. Piastre ou peso à 8 réaux = 5 fr. 41 c.

Villes principales. Mexico, capitale 205,000 hab.; Guadalaxara, 63,000; Puebla de los Angelos, Aguas-Calientes, Querejaro, Guanaxuato, San-Luis-de-Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

Gouvernement. Une nouvelle constitution est en voie d'élaboration; président du conseil des ministres : Joachim Velasquez de Léon. — *Chef de l'État* : empereur *Maximilien Ier*, frère de l'empereur d'Autriche, proclamé empereur le 10 avril 1864; né en 1832, marié en 1857 à Charlotte, fille du roi des Belges.

Nicaragua. — Voyez Amérique centrale.

Nouvelle-Grenade. — Voyez Colombie.

Paraguay (République).

Superficie et *population*. 16,577 m. c. g., avec 1,337,431 hab. (1857), répartis sur 25 départements.

Revenus de l'État. En 1859, environ 12 1/2 millions de francs. — Dette publique, nulle.

Armée. 15,000 h. et une réserve de 46,000 h.

Marine. 15 vapeurs.

Commerce. Importation en 1860 : 885,841 piastres; exportation : 1,693,904.

Monnaie. Piastre à 8 réaux = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, capitale, 21,000 habitants; Villa-Real, Santiago.

Chef de l'État. Président *Franç. Solano Lopez*, succède à son père *Carlos-Antonio Lopez*, décédé en sept. 1862, pour parfaire le mandat de ce dernier qui expirait en 1864.

Pérou (République).

Superficie et *population* (1859). 23,941 m. c. g., avec 2 1/2 millions d'habitants, non compris les Indiens.

Division. Onze départements; en outre les deux provinces dites littorales de Callao et de Piura.

Finances en 1861 :

Recettes	piastres	21.245 832
Dépenses		21,446 466

Dette extérieure, 31 déc. 1863 : 28,762,699 dollars dette intérieure consolidée, 5,525,544 dollars.

Armée. 16,008 h. dont 5408 h. de gendarmerie.

Marine (1864). 1 frégate de 44 canons et 6 vapeurs; en tout, 18 bâtiments portant 90 canons.

Commerce en 1861. Importation : environ 90 millions de francs; exportation : env. 104. 4 millions, mais de ce dernier chiffre, il faut déduire près de 20 millions de francs, que le Pérou paye à Londres chaque année, dont 17 1/2 pour le payement des intérêts et l'amortissement de la dette extérieure. — Valeur totale de l'importation, en 1863 : 24 à 25 millions de dollars; de l'exportation : 32.5 millions.

Marine marchande en 1861 : 110 navires d'une capacité totale de 24,234 tonneaux péruviens.

Villes. Lima, 100,100 habit.; Arequipa, 30,000 hab. — Ports de mer : Callao, Iquiqui.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Pezet*, suc-

cède au général *San Ramon*, élu pour 6 ans, en mai 1862, et décédé en avril 1863. — Pouvoir législatif : un Sénat (2 membres par départ.) et une Chambre des députés (1 membre sur 20,000 hab.).

San-Salvador — Voyez Amérique centrale.

Uruguay ou **la Bande orientale** (République).

Superficie (d'après la nouvelle délimitation des frontières) et *population*. 3,375 milles carrés (de 15 au degré), avec 240,965 habitants. — Treize départements.

Finances. Budget pour les 18 mois, du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1861 : recettes et dépenses, environ 15 1/2 millions de francs. — Dette publique en 1860 : 20 millions de piastres, plus 50,000 liv. st. dues à l'Angleterre.

Armée. 1,300 h. dans la capitale et 1,500 h. dans les provinces. Garde nationale, environ 20,000 hommes.

Commerce en 1862. Importation 10.1; exportation : 15.3 millions de piastres.

Capitale. Montévideo, avec 45,765 habitants (1862).

Gouvernement. Président : Athanase Cruz *Aguirre*, dont le mandat expire en mars 1865. — Une Chambre des sénateurs de 13 membres, et une Chambre des représentants de 39 membres.

Vénézuéla (République fédérative).

Superficie et *population*. 20,097 m. c. g., avec 1,564,443 habitants (1858).

Division administrative. 13 provinces.

Finances. Des données récentes font défaut; voy. les *Annuaires* précédents.

Commerce en 1855-56 :

Importation, gourdes de 4 fr. . . .	6.996.411
Exportation	8,295,150

Capitale. Caracas, avec 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président provisoire : le général *E. Falcon*, élu le 17 juin 1863.

III. — ASIE.

Afghanistan.

Superficie et *population*. Environ 12,160 m. c. g., avec 4 millions d'habitants mahométans.

L'ancien royaume afghan s'est divisé en 3 souverainetés distinctes, savoir : Kandahar, Caboul et Hérat. Le chef souverain de Caboul est Dost-Mohamed ; celui de Hérat, Ahmed Dschan.

Arabie.

Superficie et *population*. 48,260 m. c. g., avec 5 millions d'habitants mahométans.

Les parties septentrionales et orientales, Hedjaz et Sinaï, ainsi que l'Yemen, sont sous la dépendance de la Turquie ; les autres, comme Hadramaud, Mahrah, Oman Hadjar, Nedjed, jouissent de plus ou moins d'indépendance sous des gouvernants appelés imans, émirs ou scheiks.

Beloudchistan.

Superficie et *population*. Environ 7,800 m. c. g., avec 2 à 3 millions d'habitants ; le pays est divisé en 6 provinces

Kelat, Sarawan, Kutsch-Gundawa, Djalawan, Lus, Makran.

Capitale. Kelat, 20,000 habitants.

Chef principal depuis 1841 : *Nassir Khan.*

Birman ou Mranma (Empire).

Superficie et *population.* 4,500 m. c. g., avec environ 2 millions d'habitants. — *Villes.* Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, résidence du Boa. — *Souverain.* Boa (empereur) *Meungdoum.*

Chine (Empire).

Superficie. Les indications varient entre les chiffres de 76,815 et de 60,072 milles carrés.

Population en 1849. Environ 415 millions.

Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse, par le comte d'Escayrac de Lauture à 340 millions de francs.

Armée. Environ 600,000 h., plus un corps de 200,000 Tartars. Il n'y a pas d'armée permanente.

Commerce en 1846, par les cinq ports alors ouverts au commerce européen (1):

Importation	liv. st.	5,196.654
Exportation	»	4,698,775

Port de Shanghaï. Importation en 1861 sous pavillon non chinois : 16 millions de liv. st. (dont 3.7 d'opium et 1.8 en espèces), 2.3 millions de moins qu'en 1860 ; exportation en 1860 : 10.7, en 1861 : 9.9 millions.

Port de Canton. Importation en 1861 : 2.9 ; exportation 3.5 millions de liv. st.

(1) Par suite des traités de Tien-tsim (1858) et de Pékin (1860), le nombre de ces ports s'élève à 13.

Villes principales. Pékin, résidence de l'empereur ; Nankin, Hang-tjeu-fu, Canton. — Principaux ports ouverts au commerce européen : Hong-Kong (établissement britannique), Schanghaï, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among), Ning-po, Canton, Amoy, Tien-tsinn. — Colonie portugaise : Macao.

Hauts colléges de l'empire. 1) Conseil de régence pendant la minorité de l'empereur, présidé par le prince Kong, oncle de l'empereur ; 2) Conseil d'État ayant sous ses ordres 8 colléges du gouvernement ou départements ministériels ; 3) Collége des censeurs publics (40 à 50 membres), indépendant du gouvernement.

Souverain. Empereur, Ki-tsiang (« Prospérité »), né en 1855, fils de Hieng-fung (né en 1831, mort en 1861). Il est le 245e empereur depuis 4705 ans, et le 8e de la dynastie des Tsing, qui règne depuis 1644.

Cochinchine (Annam Kia-Tschin) (Royaume).

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tonquin, de l'Annam du Midi ou Kiatsehin (Cochinchine), et du pays de Cambodje. — Un traité conclu avec la France en 1859 a remis entre les mains des Français les provinces de Bien-hoâ, de Saïgon et de Mythô.

Superficie. D'après Crawfurd, 97,800 m. c. g.

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'habitants ; selon l'amiral Vannier : 10 millions, et selon Crawfurd : 5,195,000 habitants.

Villes. Hue-Tou, capitale ; Ke-Scho, Turanne, Saingun.

Souverain. Roi (Dschialoung) *Tu-Duc*, depuis 1847.

Inde Anglaise.

Superficie (en milles carrés anglais) (1) et *population* (1857-1858).

1. — Possessions immédiates :

	M. c. a.	Habitants.
Présidence du Bengale .	392,834	54,185,538
Province du Nord-Ouest	94,807	31,404,024
Présidence de Madras . .	130,697	23,116,628
Présidence de Bombay . .	139,405	12,034,485
Province du Pudjab . .	93,275	14,629,125
Total.	851,018	135,369,600

2. — Possessions médiates :

		M. c. a.	Habitants.
États indigènes.	du Bengale. .	515,633	38,702,206
	de Madras . .	47,916	5,400,763
	de Bombay. .	60,575	5,845,248
	Total.	624,024	49,948,027
	Total général.	1,475,042	185,317,817

Finances. En millions de livres sterling :

	Compte. 1862-63	Projet. 1863-64
Recettes	36.6	44.7
Dépenses	24.9	44.5

Dette des Indes au 30 avril 1862 : 107.5 millions de livres sterling ; de plus, un passif de 12 millions pour le capital de l'ancienne compagnie, et les garanties des chemins de fer s'élèvent à 2.2 millions.

Armée. 72,676 hommes (troupes anglaises).

(1) 21.25 milles carrés anglais font 1 mille carré géographique.

Commerce. Valeur en millions de livres sterling :

	1859.	1860.	1861.	1862.
	—	—	—	—
Importation.	34.5	40.6	43.1	37.2
Exportation.	30.5	28.8	34.0	37.0

Gouverneur général (vice-roi) : Général sir John Laird Mair *Lawrence*, nommé en nov. 1863 (réside à Calcutta).

Japon ou Niphon (Empire).

Superficie (les îles dépendantes comprises). D'après Engelhard : 7,065, d'après Siebold : 6,775 m. c. g. ; population : de 35 à 40 millions.

Gouvernement. Le Japon a deux chefs suprêmes : un empereur spirituel ou *Micado*, dont le nom personnel n'est connu que des grands feudataires, et un empereur temporel, *Taicoun* ou *Sjogoun*, actuellement *Mina Motto Ier*. Le premier réside à Miako, le second à Yeddo. Le Taicoun a sous lui un grand conseil de 13 membres qui gouvernent en son nom.

Ports de mer ouverts aux Européens et aux Américains du Nord : Hioga, Kanagawa, Niegata, Hakodadi et Nangasaki. L'exportation a été officiellement évaluée pour 1863 à 5 millions, et l'importation à 1.6 million de dollars. Sont entrés en 1863 dans les ports du Japon ; 170 navires, jaugeant 64,328 tonneaux, dont 100 anglais, 40 américains, 13 hollandais, 8 allemands, 7 français, 2 russes.

Mascate (Sultanat de) (État fédéral en Arabie) (1).

Superficie et *population*. 8,000 m. c. g. avec environ 1 1/2 millions d'âmes.

(1) Cet État comprend, en outre, plusieurs parties de la Perse méridionale, et en Afrique, la côte de Zanzibar.

Revenus. Environ 21 millions de francs.
Armée: Garde de l'iman : 2,500 balutches.
Flotte. 87 navires avec 730 canons.
Capitale. Mascate ; résidence de l'iman : île de Zanzibar.
Souverain. Sultan *Suïd-Medjid,* successeur et fils de Sejid-Saïd, mort le 18 octobre 1856.

Perse ou **Iran** (État despotique).

Superficie et *population*. Environ 26,450 m. c. g., avec environ 10 millions d'habitants. pour la plupart mahométans. — *Division*. Onze provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjémi, Kurdistan, Kuhtstan, Khuristan avec Luristan, Farsistan avec Laristan, Taberistan, Kerman, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.

Finances. Revenus du trésor spirituel (servant à l'entretien du culte, de la justice, etc.), 2 1/2 millions de tomans; revenus de la couronne (pour la cour et l'administration publique), 7 millions de tomans. — Il n'existe pas de dette.

Armée. En 1862 : troupes régulières, infanterie 95,000 h.; cavalerie, 500 hommes; artillerie, 5,380 h., cavalerie irrégulière, 29,030 hommes.

Commerce. On exporte céréales, tabacs, châles, étoffes de laine, de coton, de soie. L'importation par les frontières de l'Ouest et de l'Est s'élève en moyenne à 78 millions de fr.; l'exportation à environ autant.

Monnaie. 1 toman à 10 sachibkoran = 11 fr. 50.; roupie (2 1/2 abazes) = 2 fr. 48 cent.

Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 120,000 hab.; Ispahan (180,000), Tébriz (160,000), Asterabad, Meshhed (100,000), Shiras, Kermanschah-Kascham.

Souverain. Schah *Nasser-ed-Dini,* né en 1829, succède à son père Méhémed-Schah, en 1848. — Premier ministre : *Ferrouk-Khan*.

Siam (Thai ou Schan) (Royaume despotique).

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit ; 2° de grandes parties de Lana ; de la partie la plus occidentale de Cambodje ; des États tributaires malais et d'une partie de la presqu'île de Malacca.

Superficie. Selon Crawfurd : 11,875 m. c. g.

Population. Selon sir John Bowring : 4 à 5 millions ; d'après Mgr. Pallegoix, 6 millions ; elle est composée de Siamois, de Chinois, de Malais, etc.

Revenus annuels. Selon Crawfurd : 3,114,000 liv. sterl.

Armée. 60,000 hommes.

Capitale. Bangkok, la plus grande cité de l'Indo-Chine, avec 400,000 habitants (?).

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chan Phra-Mongkut.* A côté de lui, règne un second roi.

Turkestan ou Djahathai.

I. Khanat de *Chiwa* : 21,000 m. c. g., 2,500,000 habitants. — Khan (souverain) : *Babad Khan*, depuis 1846. — Capitale : Chiwa, 60,000 habitants.

II. Khanat de *Buchara* : 5,600 m. c. g., 2 1/2 millions d'habitants. — Khan : *Seiud Mir Mosaffer Schah*, succède à son père, Nasr Ualla, en 1860. — Capitale : Buchara, 60,000 habitants.

III. Autres petits *États Usbéques* : environ 1,600 m. c. g., avec 1 million d'habitants. Le principal de ces États est Kundus, conquis par le dost d'Afghanistan.

IV. — AFRIQUE.

Abyssinie.

Superficie. Environ 10 à 11,000 m. c. g. Le pays se compose de l'Abyssinie proprement dite et des pays littoraux de la mer Rouge ou Samhara. L'Abyssinie proprement dite est divisée en trois provinces : Amhara, Tigré, et Choa.

Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants (dont 1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans.) — Principales localités : Gondar (15,000 hab.), Adowa (8000). Angolalla (4,000) et Mossowah. Places de commerce : Gondar (Amhara), Alegon Amba (Choa); Massowah sur la mer Rouge; Adul (Tigré), port acquis par les Français; île de Muscha dans la baie de Tadschurra, occupée par les Anglais.

Gouvernement. La plus grande partie de l'Abyssinie se trouve maintenant au pouvoir despotique d'un empereur ou négous, qui est actuellement, depuis la mort de Théodore Ier en 1857, *Sahlé Salassi*.

Algérie.

(Colonie française.)

Superficie. 7,108 m. c. g. (39,000,000 hect.) avec 2,999,124 habitants (1862). — En 1862, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 192,746. — Nombre d'hectares cultivés en 1855 : 1,765,071 : en 1856 : 2,082,524.

Provinces. Alger, Constantine, Oran.

Finances. Les produits de l'Algérie figurent au budget français de 1865 pour 19.2 millions de francs; les dépenses pour 19.6.

Commerce général avec la France en 1861 et 1862, valeurs actuelles; en millions de fr. :

	1861.	1862.
	—	—
Exportation	137.8	133.8
Importation	63.3	41.5

Commerce général avec les pays étrangers et les colonies françaises pendant 1862 (valeurs officielles) :

Importation	17.7 millions	de fr.	
Exportation	10.8	»	»

Villes principales, voy. l'*Ann*. dernier.

Dahomey.

(État de nègres despotique sur la côte occidentale d'Afrique.)

Roi : *Guézo* (depuis 1817). — Principale ville : Whidah, avec environ 250,000 âmes, située à 5 kilomètres de la plage du golfe de Guinée. Il y existe une factorerie française. — *Capitale* : Abomeh. — L'armée régulière est portée à 12,000 soldats, dont 5,000 femmes.

Égypte (*Misr*).

(Pachalik héréditaire de la Turquie.)

Superficie. Égypte proprement dite : 8,372 m. c. g., dont 1/10 seulement est cultivé.

Population. 5,125,000 habitants (1859).

Cette population se compose pour la plus grande partie d'Arabes; puis viennent, sous le rapport du nombre, les Cophtes (500,000 hab.); enfin on y trouve les nationalités suivantes : Turcs, Bédouins, Berbères, Nègres, Abyssiniens, Circassiens et Géorgiens, Juifs, Syriens, Arméniens, Grecs et Européens.

Division. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire (265,000 habitants) et Alexandrie (150,000 habitants);

2° La moyenne Égypte ou Wastani;

3° La haute Égypte ou Saïd;

4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Taka, Kordofan, Dongola, Chartoum, Berber).

Finances en 1855. Recettes approximatives : 765,000 bourses; dépenses : 760,000 bourses (à 125 francs). Tribut à la Porte : 8,000 bourses. — Dette flottante en 1857 : 30 à 35 millions de francs. Emprunts contractés à Paris, août 1860 : 20 millions; mars 1862 : 40 millions; sept. 1864 : 125 millions de francs.

Armée. En 1857 : 24,000 hommes. Elle a été réduite depuis à 15,000 hommes. En vertu des traités, cependant le contingent à fournir à la Turquie doit être de 20,000 h.

Flotte. 7 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 7 bricks, 2 vapeurs et 23 transports.

Commerce. — Port d'Alexandrie. En millions de francs :

Années.	Exportation.	Importation.
1860 . . .	68	58.5
1861 . . .	93	72.0
1862 . . .	167	80.0
1863 . . .	215	100.0

Navigation de ce port. Entrés en 1862 : 2,092 nav., plus 359 vapeurs; sortis : 1906, plus 531 vapeurs.

Monnaie. Piastres à 40 paras = 25 cent.; 500 piastres font une bourse (kis).

Pacha (*Vali*) ou vice-roi : *Ismaël Pascha*, fils d'Ibrahim Pascha; succède à son frère, *Saïd*, mort le 17 janvier 1863. — Le pacha est assisté d'un conseil d'État (créé en 1856) et d'un cabinet de cinq ministres.

Libéria.

(République de nègres émancipés, fondée en 1821 par une société de colonisation américaine, et indépendante depuis 1847.)

Elle est située sur la côte de Guinée sur une étendue de 1,400 m. c. g. et se divise en 3 comtés : Montserrado, Grande, Bassa. Depuis 1857, la colonie du cap Palmas, établie sous les auspices de la Société de colonisation de Maryland, forme un quatrième comté appelé Maryland.

Population en 1856. 15,000 hommes noirs ou de couleur, venus d'Amérique, et environ 300,000 indigènes.— Les ressources consistent principalement dans le revenu de la douane. La force militaire est de 1,200 à 1,500 hommes.

Commerce. Navigation du 30 septembre 1859 au 30 septembre 1860 :

	Bâtiments.	Tonnes.	Valeur en dollars.
Arrivages. . . .	123	30,429	340.890
Départs	122	30,015	279,726

Le principal article d'exportation est l'huile de palmier.

Capitale. Monrovia.

Gouvernement. Un Sénat (2 sénateurs par comté) et une Chambre des représentants de 13 membres. — Chef du pouvoir exécutif, un président élu pour deux ans.

Malagasch ou Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c. g., est principalement habitée par quatre tribus : les Huwas, les Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas. — Le pouvoir était depuis 1861 entre les mains du roi *Radama II*, fils de la reine Ranawalo-Manjoka († 1861) ; ce dernier ayant été assassiné le 12 mai 1863, sa veuve est proclamée reine, sous le nom de *Rasoaheri-Manjoka*.

Capitale. Tananarivo ou Emirne : 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa) (Empire).

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie et *population.* 10,800 m. c. g. (dont 6,200 en terre labourable), avec environ 8 3/4 millions d'habitants professant l'islamisme. — *Division.* Cinq provinces : Maroc, Fez, Sous, Darah et Tafilet.

Finances. Certains relevés portent les recettes et dépenses à 990,000 piastres (de 5 fr. 25 c.).

Armée et *marine.* Voy. l'*Ann.* 1863.

Commerce. Mouvement depuis 1857 (1). En millions de francs :

	Import.	Export.
1857. . . .	24.5	22.1
1858. . . .	17.6	16.6

(1) Pour les trois années antérieures, voy. l'*Ann.* 1863.

	Import.	Export.
1859. . . .	14.1	12.7
1860. . . .	19.0	17.8
1861. . . .	24.8	24.9
1862. . . .	29.9	21.7
1863. . . .	25.6	24.1

Monnaie. Mitzkal, monnaie de compte (de 10 onces à 4 musums) = 2 fr. 40 c.

Capitales. Fez (85,000 hab.) et Maroc (30,000 hab.). — Principaux ports de mer : Tanger (16 à 17,000 hab.). Mogador, avec 10 à 12,000 hab., Mazagran.

Chef suprême de l'État. Sultan *Sidi-Muley-Muhammed*, depuis 1859. Il porte le titre d'*Émir al moslemin* (émir des musulmans) et de *Califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

Soudan ou Nigritie.

(Comprend un grand nombre de royaumes indépendants.)

Superficie. 50,000 m. c. g.

Population. Environ 3 millions d'habitants.

Villes principales. Tombouctou sur le Niger (20,000 hab.), Rabbah (40,000), Kano (30,000), Sokoto (20,000).

Tripoli (Tarablousi-Garb).

(État tributaire de la Turquie.)

Superficie. Garb ou Tripoli, 5,950; Barka, 3,470; Fezzan, 4,650; ensemble : 14,070 m. c. g. — *Population.* Environ 1 million et demi d'habitants, en grande partie de nationalité arabe.

Capitale. Tripoli (Tarablous) avec 10,000 habitants. Autres villes : Benghazi (10,000), Ghandames (5,000) et Murzuk (2,500 habitants).

Armée. Garnison turque, 2 régiments, ensemble 4,000 h.
Gouverneur Mahmoud Nedim, pacha.
Commerce. Valeur en florins de convention :

	1856.	1857.	1858.
	—	—	—
Importation. . .	2,832.540	1,563.540	1,552.700
Exportatition . .	1.571.200	900,000	1.362,000

Port de Tripoli. Entrées en 1851 : 370 navires, dont 271 turcs ; en 1857 : 246 navires, dont 158 turcs.

Tunis (Régence).

Superficie. 3,710 m. c. g. — *Population.* 950,000 habitants de race arabe (100,000 juifs).

Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.

Commerce. Exportation en 1858 : 16,770,000 piastres, dont 11 1/2 millions en huile d'olive, 3 millions en froment.

Armée. Troupes régulières : environ 19,000 hommes.

Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.

Capitale. Tunis, avec 100,000 habitants. Autres villes : Kabes, Kairuan, Susa, Porto Farina.

Chef de l'État (Bey). *Sidi-Muhamed*; il a succédé en 1855 à son père, Achmed-Pacha.

V. — OCÉANIE.

Iles Sandwich (Royaume).

(Découvertes par Cook en 1778.)

Ces îles, aussi appelées Hawaïennes, sont au nombre de 15 dont 8 habitées, savoir : Hawaï (187 m. c. g.), Wahou, Maui, Kauai, Molakai, Ranai, Nihau et Kadulawa.

Superficie collective. 284 m. c. g.

Population. En 1861 : 69,800 hab. (2,716 étrangers), professant pour la plupart la religion chrétienne (protestante).

Finances. Période financière du 1er avril 1858 au 31 mars 1860. Recettes : 656,216 dollars ; dépenses : 643,088. — Dette au 1er avril 1860 : 108,777 doll. à 12 % et 20,000 doll. pour construction de canaux.

Commerce. En milliers de dollars :

	1857.	1858.	1859.	1862.
	—	—	—	—
Importation . .	1,130	1,090	1,555	998
Exportation . .	644	787	931	586

Capitale. Honolulu, sur Woahu, résidence du roi et principal port de mer, 9,000 hab.

Chef de l'État. Roi constitutionnel *Kaméhaméha V*, né en

1830, succède en janvier 1864 à son frère Kaméhaméha IV (né en 1834), qui, lui, avait succédé à son père adoptif Kaméhaméha III en 1854.

Iles de la Société.

La plus considérable, O'Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. g., environ 10,000 habitants professant la religion chrétienne.

Chef du gouvernement. Roi *Tamatoa V.* Son frère et sa sœur se partagent le gouvernement des îles depuis l'abdication de la reine Pomaré (sœur de Pomaré III, née en 1822), qui a eu lieu en mai 1852.

Ville principale : Papaïti, résidence royale, siége du gouvernement et du commissaire impérial français.

VI. — AUSTRALIE.

(Colonies anglaises.)

Ces colonies sont :

1. NOUVELLE GALLES DU SUD. 323,437 m. c. anglais; 371,161 hab. *Capitale :* Sidney, 53,000 hab. *Recettes :* 1,828,800 liv. sterl.; dépenses : 1,973,200. — *Commerce* en 1861. Importation : 6,391,555 liv. sterl.; exportation : 5,594,839. Navigation :

Entrés . . .	1,327 navires jaugeant		366,236	tonn.
Sortis. . . .	1,391	— —	379,460	»

2. QUEENSLAND (678,000 m. c. angl.), colonie fondée en 1859, formant jusqu'alors le district de Moreton-Bay de la Nouvelle-Galles du Sud.

Population en 1862 : 45,077 hab. *Capitale* : Brisbane.

3. VICTORIA, colonie détachée en 1851 de la Nouvelle-Galles du Sud, divisée en 17 comtés et quatre grands districts pastoraux; 86,831 m. c. angl., avec 541,800 hab. *Capitale* : Melbourne, fondée en 1837, environ 123,000 hab. *Recettes* en 1862 : 3,055,500 liv. st.; dépenses : 2,536,900. *Commerce.* Importation en 1860 : 15 millions de liv. sterl. exportation : 12.9 (dont 9.1 en or).

4. AUSTRALIE DU SUD (11 comtés) : 383,328 m. c. angl., avec 135,929 hab. *Capitale :* Adelaïde, fondée en 1834, 15,000 hab. *Recettes :* 575,500 liv. st.; dépenses : 492,100. *Commerce.* Import. en 1859 : 1,507,494 liv. st. ; exportation : 1,655,876.

5. AUSTRALIE DE L'OUEST (26 comtés). 978,000 m. c. angl., avec 17,246 hab. *Recettes* : 67,200 liv. st.; dépenses: 81,000. *Capitale* : Perth, fondée en 1828.

6. TASMANIE (île Van Diemen). 26,215 m. c. angl., avec 90,380 hab. *Capitale* : Hobarttown. *Revenus :* 315,700 liv. st.; dépenses : 337 900. Importation en 1858: 1,328.612; exportation : 1,151,609 liv. sterl.

7. NOUVELLE ZÉLANDE. 106,259 m. c. angl., avec 165,364 hab., non compris 56,000 indigènes; *revenus* 691,400 liv. sterling.

DEUXIÈME PARTIE.

NOTICES STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

I. — ARÉAL.

Contenance cadastrale, d'après le tableau dressé le 31 décembre 1860.

PROVINCES.	COMMUNES.			HECTARES.
	URBAINES.	RURALES.	TOTAL.	
Anvers	4	143	147	283,176
Brabant	8	330	338	328,296
Flandre occidentale. . .	15	234	249	323,473
Flandre orientale. . . .	11	282	293	299,996
Hainaut.	21	407	428	372,179
Liége	7	325	332	289.390
Limbourg	4	199	203	241,237
Luxembourg	11	190	201	441.765
Namur	5	342	347	366,024
LE ROYAUME.	86	2,452	2,538	2,945,539

II. — POPULATION.

I. — Mouvement de la population de 1851 à 1860.

Nous empruntons les faits statistiques suivants à *l'Exposé de la situation du royaume* dans la période de 1851-1860.

La *population* du royaume de Belgique était :

Au 31 décembre 1831, de 3,785,814 habitants.

Au » 1840, de 4,073,162 habitants; différence en plus, 7.60 p. c.

Au » 1850, de 4,426,202 habitants; différence en plus, 8.67 p. c.

Au » 1860, de 4,731,957 habitants; différence en plus, 6.91 p. c.

L'accroissement de la population a été, du 31 décembre 1831 au même jour 1860, de 946,143 habitants, ou environ 25 p. c.

Naissances (non compris les mort-nés). Pendant la période de 1851-1860, il est né en Belgique 1,262,743 enfants légitimes, soit en moyenne 126,274, dont 64,808 garçons et 61,466 filles. Il y a eu en moyenne 11.64 naissances légitimes pour 1 naissance illégitime : En Brabant, 6.64 naissances légitimes pour 1 illégitime; dans le Luxembourg,

35.38 naissances légitimes pour 1 illégitime. Dans les naissances légitimes, on a compté en moyenne 105.5 garçons pour 100 filles.

Pendant la période, il est né 108,454 enfants illégitimes, soit en moyenne 10,845, dont 5,490 garçons et 5,355 filles.

Le sexe des enfants illégitimes s'écarte du rapport qui existe pour les naissances légitimes ; on compte, comme on l'a vu plus haut, 105.5 garçons légitimes pour 100 filles, tandis qu'il n'y a que 502.1 garçons pour 100 filles illégitimes. La période de 1841 à 1850 avait donné les mêmes résultats.

Le nombre total des naissances, légitimes et illégitimes, des dix années, est de 1,371,197, soit en moyenne 137,119, dont 70,298 garçons et 66,821 filles. Ce nombre de 1,371,197 comparé à celui des dix années antérieures, 1841 à 1850, présente une augmentation de 71,516. L'excédant des naissances sur les décès a été de 26 p. c. pour tout le royaume. Dans la période 1841-1850, cet excédant ne s'était élevé qu'à 20 p. c.

Il résulte des observations recueillies dans toutes les communes du royaume pendant les dix années de 1851 à 1860 que le *maximum* des naissances s'est présenté aux mois de février et de mars, et le *minimum* aux mois de juillet et d'août. Les mêmes résultats avaient été constatés pour les dix années précédentes.

Le nombre des enfants nés non viables (mort-nés) s'est élevé à 64,903, dont 37,192 du sexe maculin et 27,711 du sexe féminin. Les enfants illégitimes y sont compris pour 6,943 (3,776 garçons et 3,167 filles). Le rapport des mort-nés aux naissances en général a été de 1 sur 221.

De 1851 à 1860 on a compté en Belgique 13,826 accouchements doubles, 138 accouchements triples, et 2 qui ont produit l'un quatre enfants et l'autre cinq. Chaque 97e accou-

chement a produit une naissance multiple. La catégorie des enfants illégitimes est comprise dans les naissances multiples pour 1,132 garçons et pour 1,169 filles, ensemble 2,294.

Décès. Le nombre des décès (non compris les mort-nés) constaté pendant la période décennale de 1851-1860 est de 1,020,269; il se divise, d'après l'état civil des personnes décédées, comme il suit : 313.975 enfants et non mariés du sexe masculin, et 295.564 du sexe féminin; 139,475 hommes mariés et 116,635 femmes mariées; 64,510 veufs et 98,950 veuves.

Sur 100 décès dans la période décennale, il y en a eu en moyenne 49.9 du sexe masculin et 50.1 du sexe féminin. On a compté 45.0 habitants pour 1 décès, et 74.4 décès pour 100 naissances.

L'ordre dans lequel les provinces se sont placées d'après le nombre décroissant des décès est comme suit :

	Décès. pour 100 naissances.		Décès pour 100 naissances.
Flandre occidentale,	85.5	Liége,	70.1
Limbourg,	80.0	Luxembourg,	69.7
Flandre orientale,	79.8	Hainaut,	68.0
Anvers,	75.5	Namur,	61.5
Brabant,	73.2	Le ROYAUME,	74.8

Pendant la période 1841-1850 la moyenne des décès pour 100 naissances s'élevait à 80 ; elle n'a plus été, comme on le voit, que de 74.8 pour la période 1851-1860. Les deux Flandres surtout ont participé largement à cette amélioration. Dans la période 1841-1850 elles comptaient : la Flandre occidentale 97 décès pour 100 naissances et la Flandre orientale 91.

Mariages. Les mariages contractés en Belgique pendant la période 1851-1860 sont au nombre de 334,864, soit en moyenne 33,486 par année. Pour la période des dix années

antérieures, ce nombre ne s'était élevé qu'à 289,676. Sous le rapport de l'état civil, ils se classent de la manière suivante :

Entre garçons et filles 274,755; entre veufs et filles 33,775, entre garçons et veuves 16,570 et entre veufs et veuves 9,564.

On a constaté pendant la période décennale 412 *divorces*. C'est une augmentation de près de moitié sur la période antérieure qui ne comptait que 224 divorces. Sur ces 412 divorces, 292 ont eu lieu dans les villes et 120 dans les communes rurales. La part du Brabant a été de 224 divorces, dont 146 dans les villes et 78 dans les communes rurales; celle du Luxembourg et du Limbourg réunis de 5.

Sourds-muets. — En 1835, on comptait 1,746 sourds-muets, dont 963 hommes et 783 femmes; en 1858, ce nombre était de 1,989, dont 1,134 hommes et 855 femmes.

Aveugles. — En 1835, il y avait 2,984 individus atteints de cécité (1,570 hommes et 1,415 femmes), non compris les aveugles dont on attribue l'infirmité à l'ophthalmie dite militaire. En retranchant également ces derniers, les résultats du recensement de 1858 présentent un chiffre de 2,743 aveugles (1,439 hommes et 1,304 femmes).

Aliénés. — En 1858, un recensement spécial a constaté l'existence dans les établissements et au dehors, du nombre d'aliénés ci-après :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dans les établissements.	2,184	2,236	4.420
Retenus dans les familles.	1,297	758	2,055
	3,481	2,994	6,475

En comparant le nombre des aliénés avec la population, on trouve en général 1 aliéné sur 714 habitants.

Naturalisations. — Le nombre des naturalisations accor-

dées dans la période décennale de 1851-60 a été comme suit :

Grande naturalisation, 11.

Naturalisation ordinaire, 323.

Émigration. — Dans la période de 1841 à 1850, 33,466 personnes venant de l'étranger s'étaient établies en Belgique, et 45,470 avaient quitté le pays pour se fixer à l'étranger. Ce mouvement a été beaucoup plus considérable pendant la période de 1851 à 1860 ; les immigrations déclarées se sont élevées à 60,206, et les émigrations à 88,607. Voici ce résultat par province :

	Immigration.	Émigration.
Anvers.	15,414	8.926
Brabant.	16.568	13.272
Flandre occidentale.	6.289	19,059
Flandre orientale .	6,411	9,708
Hainaut	6,783	18.522
Liége	4,130	4.576
Limbourg	2,044	1,886
Luxembourg . . .	3,292	8,083
Namur	1,275	4,095
LE ROYAUME . .	60,206	88,607

II. — Mouvement de la population pendant l'année 1863.

Naissances.

1 Le *nombre* absolu des naissances (mort-nés compris) s'est élevé en 1863 à 163,076 (1). Ce chiffre est supérieur de 10,619, soit 7 p. c., à celui de l'année antérieure, et supé-

(1) Il y a eu, en 1863, 2,972 jumeaux ; ce dernier chiffre comprend 42 nouveau-nés issus de 14 accouchements triples.

rieur de 16,948 soit de 11.6 p. c. sur celui de la moyenne décennale de 1853-62, qui est de 146,128 (1).

2. Du rapprochement des naissances de 1863 avec l'état de la population au 31 décembre 1862, il résulte qu'il y a eu, en 1863, sur 10,000 habitants, 339 naissances. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une augmentation de 21 naissances. Le relevé ci-après fait connaître les résultats analogues constatés depuis 1854:

1854	301
1855	285
1856	310
1857	331
1858	332
1859	340
1860	324
1861	325
1862	318
1863	339

De ce qui précède, il résulte que la fécondité a été en 1863 de 1 naissance sur 29.6 habitants.

Défalcation faite des mort-nés, ce chiffre se change en 31.5.

3. Le tableau qui suit établit pour les neuf provinces les totaux des naissances constatées en 1862 et 1863, ainsi que le chiffre proportionnel afférent à chacune d'elles relativement à 10,000 habitants.

(1) Chiffres des naissances pendant les dix dernières années :

1853,	133,621	1858,	152,142
1854,	137,872	1859,	157,286
1855,	131,642	1860,	151,616
1856,	140,328	1861,	154,218
1857,	150,107	1862,	152,457

Moyenne décennale, 146,128.

PROVINCES.	TOTAL DES NAISSANCES. 1862.	1863.	NAISSANCES SUR 10,000 HABITANTS. 1862.	1863.	Différence en plus.
Anvers. . .	14,796	16,616	322	357	35
Brabant . .	26,765	29,103	329	352	23
Flandre occid.	21,001	22,107	326	341	15
— orient.	25,781	26,795	320	330	10
Hainaut . .	25.932	27,584	314	330	16
Liége . . .	17,491	18,664	326	342	16
Limbourg . .	5,634	6,128	286	309	23
Luxembourg .	5,851	6,200	287	303	16
Namur. . .	9,206	9.879	305	324	19
ROYAUME.	152,457	163,076	318	339	21

La moyenne d'augmentation proportionnelle (21) a été dépassée dans les provinces d'Anvers, Limbourg et Brabant.

4. Au point de vue du *sexe*, les 163,076 nouveau-nés se décomposent de la manière suivante :

Garçons	84,179
Filles	78,897
Garçons sur 1000 filles . . .	1,067
—En 1862	1,069

La prépondérance des naissances masculines a, relativement à l'année dernière, diminué de 2 sur 1000 naissances féminines. En défalquant les mort-nés, nous trouvons le chiffre de la prépondérance masculine tomber de 1067 à 1053. Dans la catégorie des mort-nés seuls, on comptait 1378 garçons pour 1000 filles.

5. Par *état civil*, les naissances, y compris les mort-nés, se répartissent de la manière suivante :

	Légitimes.	Illégitimes.	Illégitimes sur 1000 naiss.
Garçons . .	78,084	6,095	72
Filles. . .	72,918	5,979	75
Ensemble.	151,002	12,074	74

Le chiffre proportionnel des naissances illégitimes s'est augmenté relativement à 1862, de 1 pour mille.

Voici, du reste, les résultats constatés dans cette matière, depuis 1841 (1) :

ANNÉES.	ROYAUME.
1841-50 (moyenne). . .	82
1851	86
1852	84
1853	82
1854	84
1855	79
1856	79
1857	80
1858	80
1859	75
1860	73
1861	74
1862	75
1863	74

6. Dans les diverses provinces, la proportion dont nous parlons s'établit ainsi qu'il suit :

	1860.	1861.	1862.	1863.
	—	—	—	—
Anvers. . . .	76	79	80	96
Brabant . . .	118	118	115	112
Flandre occid .	49	51	50	51
Flandre orient .	65	65	65	59
Hainaut . . .	83	84	84	89
Liége	64	66	69	72
Limbourg. . .	48	45	51	48
Luxembourg. .	26	25	27	26
Namur. . . .	50	44	45	43
LE ROYAUME. .	73	74	73	74

(1) Pour prévenir des malentendus, nous rappelons que différemment des documents publiés par l'administration, nous avons établi les proportions ci-dessus sur le nombre

La moyenne du royaume flotte, en 1863, entre le chiffre maximum du Brabant (113) et le chiffre minimum du Luxembourg (26).

Le rapport relatif des deux sexes dans les naissances légitimes et illégitimes (mort-nés compris) se produit de la manière suivante en 1863. On compte sur 1000 filles dans les naissances :

Légitimes	1070	garçons.
Illégitimes	1019	—
Réunis	1067	—

7. *Mort-nés*. Leur nombre a été, en 1863, de 7512, soit 46 sur 1000 naissances (en 1861 et 1862, 45 p. m.).

Du chiffre total, 4,354 étaient du sexe masculin, 3,158 du féminin (respect. 57 et 43 p. c., mêmes proportions que les trois années précédentes).

Dix p. c. du total, soit 794, étaient illégitimes.

Décès.

8. *Le nombre des décès* s'est élevé en 1863 (les mort-nés compris) à 115,471. Ce nombre constitue, sur celui de l'année dernière, une augmentation de 8,458 soit de 8 p. c. environ, et sur celui de la moyenne décennale 1853-62, une augmentation de 5387, soit de 5 p. c. (1).

combiné des naissances vivantes et des mort-nés. Cela nous semblait commandé par l'intérêt moral attaché généralement à ces relevés.

Sans comprendre les mort-nés, le chiffre proportionnel ci-dessus, relativement à 1863, descend de 74 à 72 pour mille. C'est le même résultat que l'an précédent.

En 1863, il a été reconnu 1926 enfants illégitimes dont 1731 avaient 1 an et moins et 185 de 1 à 15 ans et au delà ; 4450 ont été légitimés, dont 1403 âgés de 1 an et moins et 3047 de 1 à 15 ans et au delà. De ces 4450 enfants légitimes, 1417 étaient déjà reconnus.

(1) Chiffres des décès pendant les dix années antérieures :

1853.	106,226	1858.	114,778
1854.	109,301	1859.	119,124
1855.	118,404	1860.	99,849
1856.	103,521	1861.	112,356
1857.	110,274	1862.	107,013

Moyenne décennale : 110,084

9. Du rapprochement du nombre ci-dessus avec l'état de la population au 31 décembre 1862, il résulte qu'il y a eu en 1863, sur 10,000 habitants, 238 décès. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une augmentatiou de 15 décès par 10,000 hab. (soit 1 décès sur 42 habitants) (1). Nous faisons suivre les résultats analogues constatés dans les dix dernières années :

1854.	243
1855.	258
1856.	228
1857.	243
1858.	251
1859.	258
1860.	213
1861.	239
1862.	223
1863.	238

10. Sous le rapport du *sexe*, 58,860 décès appartiennent au sexe masculin, 56,611 au sexe féminin. Cette prépondérance des décès masculins, qui n'est que de 1039 décès masculins sur 1000 décès féminins, est loin encore de contrebalancer l'excédant des naissances masculines, que nous avons vu (§ 4) s'élever à 1067.

Défalcation faite des mort-nés, le rapport des décès masculins aux décès féminins est de 1019 à 1000. Sur la même base, les naissances donnaient 1053 garçons sur 1000 filles.

11. Le tableau qui suit établit, pour les neuf provinces, les totaux des décès constatés en 1862 et 1863, ainsi que le

(1) En défalquant les mort-nés, les chiffres proportionnels ci-dessus sont de 222 sur 10,000 hab.; ou 1 décès sur 45 hab.

chiffre proportionnel des décès relativement à 10,000 habitants :

PROVINCES.	TOTAL DES DÉCÈS. 1862.	1863.	DÉCÈS SUR 10,000 HABITANTS. 1862.	1863.	Différence.
Anvers	10,769	10,942	234	235	+ 1
Brabant	19,109	20,554	235	249	+ 14
Flandre occidentale	16,080	16,875	250	260	+ 10
Flandre orientale	18,394	19,893	228	245	+ 17
Hainaut	16,871	18,825	204	224	+ 20
Liége	11,432	13,111	212	240	+ 28
Limbourg	4,343	4,211	220	212	— 8
Luxembourg	4,369	4,535	214	221	+ 7
Namur	5,646	6,525	187	214	+ 27
ROYAUME.	107,013	115,471	223	238	+ 14

Ce tableau constate que toutes les provinces, sauf le Limbourg, participent à l'augmentation du chiffre général de la mortalité de 1863. L'augmentation proportionnelle flotte entre un maximum de 28 (Liége) et un minimum de 1 (Anvers) par 10,000 habitants.

La mortalité a été le plus élevée dans la Flandre occidentale (après elle vient le Brabant) ; le chiffre minimum est celui de la province de Limbourg.

12. *L'excédant des naissances sur les décès,* qui était, en 1862, de 45,444, s'est élevé l'année suivante, à 47,605, ce qui donne un accroissement de population de 98 par 10,000 habitants, 3 de plus que l'an dernier.

Ce chiffre proportionnel général de 98 par 10,000 habitants se modifie de la manière suivante dans les différentes provinces :

Anvers	122
Brabant	103
Flandre occidentale	81

Flandre orientale . .	85
Hainaut	104
Liége	101
Limbourg	96
Luxembourg	81
Namur	110

13. Relativement à l'*état civil*, les 107,959 décès restant après la défalcation des mort-nés, se répartissent comme suit entre les trois catégories : enfants et célibataires, mariés, veufs.

			POUR CENT DU TOTAL DES DÉCÈS.
Enfants et célibataires.	Garçons .	34,537	31.9
	Filles . .	31,292	28.9
	TOTAL. .	65.829	60.8
Mariés. .	Hommes . .	13,326	12.3
	Femmes . .	12,220	11.3
	TOTAL.	25,546	23.6
Veufs		6,643	6.1
Veuves.		9,941	9.2
	TOTAL . .	16,584	15.3
TOTAL GÉNÉRAL. . .		100,124	100.0

14. Groupés *par âge*, les décès de 1863 se classent ainsi qu'il suit :

	SEXE *masc.*	SEXE *fém.*
1 an et au-dessous	13,664	10,788
1 à 15 ans accomplis. . .	12,488	12,473
15 à 60 ans »	14,501	14,347
Au delà de 60 ans . . .	13,853	15,845
	54,506	53,453
	107,919.	

Les centenaires décédés sont au nombre de 72 hommes et 5 femmes.

Mariages.

15. *Le nombre des mariages* contractés en 1863 s'élève à 35,813; il est supérieur de 1,667 à celui de 1862. En 1862 on comptait par 10,000 habitants 71; en 1863, 74 mariages.

Voici, pour mieux apprécier la progression ou le recul de la fréquence des mariages, le rapport qui s'est établi, pendant les dix dernières années, entre le nombre des habitants et celui des mariages. Le nombre de mariages correspondant à 10,000 habitants était dans chacune des années suivantes :

1854	— 64	1859	— 79
1855	— 65	1860	— 75
1856	— 73	1861	— 71
1857	— 83	1862	— 71
1858	— 83	1863	— 74

16. La moyenne générale de 74 mariages par 10,000 habitants, telle qu'elle est établie pour 1863, se modifie, dans les différentes provinces, de la manière suivante :

PROVINCES.	CHIFFRE ABSOLU. TOTAL.	CHIFFRE PAR 10,000 HAB.
Anvers.	5,766	80
Brabant	6.611	80
Flandre occidentale	4,530	70
Flandre orientale	5,540	68
Hainaut	6,444	77
Liége	4,092	75
Limbourg.	1,279	64
Luxembourg.	1,275	62
Namur.	2,276	74
ROYAUME	35,813	74
En 1862	34,146	71

Les mariages de 1863 comparés à ceux de 1862 ont augmenté dans toutes les provinces, sauf le Luxembourg, où le chiffre proportionnel est resté le même. Comme les années précédentes, c'est dans la province de Brabant que se produit le plus haut, et dans celles de Luxembourg et de Limbourg, le plus bas chiffre proportionnel de mariages.

17. D'après le relevé donné ci-dessus au § 13, il est mort en 1863, en état de mariage, 13,326 hommes et 12,220 femmes, ce qui fait un total de 25,546 unions conjugales dissoutes par la mort. Rapproché du nombre des mariages contractés en 1863, ce total produit un rapport de 1,418 nouveaux mariages sur mille mariages détruits (en 1862, ce rapport était de 1,408 nouveaux mariages).

18. Le tableau suivant décompose le nombre des mariages par *état civil* et par *âge*.

I. — Par *état civil*.

Mariages entre :

Garçons et filles. . .	29,958	soit	83.6	pour cent.
Garçons et veuves . .	1,716	»	4.7	
Veufs et filles . . .	3,128	»	8.7	
Veufs et veuves. . .	1,011	»	2.9	
TOTAL . .	34,146		100	

II. — Par *âge*. — *a*) Age du marié :

De 21 ans et au-dessous. .	931
— 21 à 25 ans. . . .	6,718
— 26 — 30 — . . .	11,943
— 31 — 35 — . . .	7,027
— 36 — 40 — . . .	4,040
— 41 — 45 — . . .	2,343
— 46 — 50 — . . .	1,241
— 51 — 55 — . . .	7.400
— 56 — 60 — . . .	416
A reporter.	41,159

Report.	41,159
De 61 ans à 65 ans.	275
— 66 — 70 — . . .	101
— 71 — 75 — . . .	20
— 76 — 80 — . . .	15
— 81 et au delà	3
TOTAL. . . .	35,813

b). Age de la mariée :

De 21 ans et au-dessous . .	4,479
— 21 à 25 ans. . . .	10,441
— 26 — 30 — . . .	9,795
— 31 — 35 — . . .	5,162
— 36 — 40 — . . .	2,787
— 42 — 45 — . . .	1,669
— 46 — 50 — . . .	821
— 51 — 55 — . . .	352
— 56 — 60 — . . .	177
— 61 — 65 — . . .	87
— 66 — 70 — . . .	30
— 71 et au delà . . .	73
TOTAL. . .	35,813

19. Le nombre des *divorces* prononcés en 1862 avait été de 57; en 1863 il s'est élevé à 65. Des 65 divorces, 42 ont été prononcés dans le Brabant, 10 dans la province de Liége, 1 dans la Flandre orientale, 7 dans le Hainaut, 2 dans Namur, 1 dans Anvers, 1 dans la Flandre occidentale, 1 dans le Limbourg et aucun dans le Luxembourg.

La moyenne des divorces dans les cinq années antérieures était de 54.

État de la population au 31 décembre 1863.

20. Au 31 décembre 1862, la population du royaume était fixée, par la statistique officielle, à 4,836,566; elle s'est élevée à la date correspondante de 1863, d'après les calculs de l'administration à 4,894,071 habitants, ce qui fait une augmentation, de 57,505 habitants, soit 1.18 p. c. (1.13 p. c. en 1862) (1). — Le chiffre ci-dessus se décompose en 1,298,394 habitants de villes et 3,595,677 habitants de campagne; ce qui constitue pour les villes une augmentation de 1.23 p. c., et pour les campagnes une augmentation de 1.17 p. c.

Le rapport des citadins aux habitants des campagnes était en 1857, de 262 à 738; en 1858, de 263 à 737; en 1859, de 264 à 736; en 1860, de 262 à 736; en 1861, de 264 à 736; en 1862 et 1863, de 265 à 735.

21. Le tableau suivant indique l'état de la population dans les diverses provinces au 31 décembre 1863, ainsi que

(1) *Population du royaume* (chiffres officiels) au 31 décembre des années suivantes; le second chiffre exprime l'accroissement proportionnel d'une période à l'autre :

1831 . .	3,785,814	
1836 . .	3,927,901	3.75 p. c.
1841 . .	4,138,382	5.36 »
1846 (Recens.)	4,337,048	4.80 »
1851 . .	4,473,175	3.14 »
1856 (Recens.)	4,529,560	1.26 »
1861 . .	4,782,235	5 57 »
1862 . .	4,836,566	1.13 »
1863 . .	4,894,071	1.18 »

Le bas chiffre de l'accroissement proportionnel dans la période quinquennale 1851-56 provient des mesures plus rigoureuses prises lors du recensement de 1856, dont le résultat a été d'abaisser considérablement les chiffres des années antérieures, qui, par suite des doubles emplois, avaient été portés beaucoup trop haut.

En rapprochant les chiffres de 1831 et de 1863, nous obtenons un accroissement de 29.27 p. c., soit 0.91 p. c. par année ; dans la période quinquennale 1856-61, l'accroissement annuel était de 1.11 p. c. en moyenne.

l'accroissement, tant absolu que proportionnel, survenu pendant l'année.

PROVINCES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT.	
		ABSOLU.	RELATIF.
Anvers.	471,908	6,905	1.84 p. c.
Brabant	840,351	15,227	1.48
Flandre occidentale.	652,372	5,001	0.77
Flandre orientale .	816,232	5,649	0 69
Hainaut	845,961	10,439	1.21
Liége	554,739	8.857	1.62
Limbourg. . . .	199,242	1.326	0.66
Luxembourg . . .	206.291	1.694	0.82
Namur.	306,975	2,707	0.89
ROYAUME. .	894,071	57,505	1.18

La moyenne d'accroissement pour le royaume flotte entre un maximum de 1.84 p. c. (Brabant) et un minimum de 0.67 p. c. (Limbourg).

Densité de la population.

22. Du rapprochement du nombre de la population avec celui de la superficie, il résulte que le nombre d'habitants vivant sur 100 hectares (1 kilomètre carré) était, pour le royaume, au 31 décembre 1863, de 166 habitants ; augmentation, sur 1856, de 12 habitants ; depuis le recensement de 1846, de 19 habitants.

Voici l'ordre dans lequel se rangeaient les diverses provinces du royaume, sous le rapport de la densité, au 31 décembre 1863 :

	HABITANTS PAR 100 HECTARES.	AUGMENTATION DEPUIS LE REC. DE 1846.
Flandre orientale. . .	272	+ 8
Brabant.	255	+ 45
Hainaut.	227	+ 35
Flandre occidentale . .	201	+ 2
Liége	191	+ 35
Anvers	166	+ 23
Namur	83	+ 11
Limbourg	82	+ 5
Luxembourg	46	+ 4
ROYAUME. . .	166	+ 19

Population des chefs-lieux de province

AU 31 DÉCEMBRE	1862.	1863.	AUGMENT.
Bruxelles (1).	181,799	185,982	2.30 p. c.
Gand	121,255	122,900	1.35
Anvers.	117,324	120,444	2.65
Liége	99,905	101,710	1.80
Bruges.	50,647	50,981	0.66
Mons	26,943	27,173	0.85
Namur	21,883	26,204	1.24
Hasselt	9,899	9,957	0.58
Arlon	5,708	5,925	3.80

(Pour la décomposition du chiffre de population établi à la suite du recensement du 31 décembre 1856, par état civil, par sexe et par origine, ainsi que pour le nombre des familles existant dans les diverses provinces à la même date, voy. l'*Annuaire* de 1861, pp. 134 et 138.)

(1) Les 8 communes limitrophes de la capitale comptaient, au 31 décembre 1863, 114,359 hab., ce qui porte le chiffre de l'agglomération bruxelloise à 300,341 habit., augmentation proportionnelle depuis l'année dernière : 3,58 p. c.

III. — ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET ÉLECTIVES.

1. ***Nombre des représentants et des sénateurs.*** — **Par la loi du 24 mai 1859, décrétée en considération de l'accroissement de la population, le nombre des représentants a été porté de 108 à 116, et celui des sénateurs de 54 à 58. Voir pour la répartition, par arrondissements, des représentants et des sénateurs, l'*Annuaire* de 1860, pages 129 et 130.**

2. ***Éligibles au Sénat.*** **Dans le tableau ci-après, la 1re colonne de chiffres désigne le nombre des éligibles correspondant en 1864 à 1 sur 6000 habitants; la 2e, celui des citoyens, âgés de 40 ans, payant le cens constitutionnel en 1863 (éligibles censitaires); la 3e, l'écart existant entre les deux premiers nombres, et représentant le nombre des éligibles supplémentaires.**

On sait que, d'après l'art. 51 de la Constitution, dans la province où la liste des citoyeus payant 1000 florins (2,116 fr. 40 cent.) d'impositions directes n'atteint pas la proportion de 1 à 6000 habitants indiquée, elle est complé-

tée par les plus imposés de la province jusqu'à concurrence de cette proportion :

PROVINCES.	ÉLIGIBLES.	CENSITAIRES.	SUPPLÉM.
Anvers	78	62	16
Brabant	140	120	20
Flandre occidentale.	108	61	47
Flandre orientale .	136	94	42
Hainaut	141	77	64
Liége	92	34	58
Limbourg. . . .	33	11	22
Luxembourg . . .	34	3	31
Namur.	51	40	11
ROYAUME. . .	813	502	311
En 1851. . .	729	415	314
En 1860. . .	774	464	310

Des 58 sénateurs siégeant au commencement de la session de 1864-65, 13 ont été élus parmi les éligibles supplémentaires.

3. *Conseils provinciaux*. Par la loi du 29 février 1860, le nombre des conseillers, pour les neuf provinces, a été porté de 461 à 538, ce qui fait une augmentation de 77 membres. Pour la répartition de ce nombre par provinces, voy. l'*Ann.* de 1862.

4. *Nombre des électeurs.*

a.) Pour les Chambres législatives, en 1863 :

Anvers. . . .	11,155	soit sur 1000 hab.	25
Brabant . . .	19,845	—	23
Flandre occident.	12,617	—	19
Flandre orient .	17,435	—	21
Hainaut . . .	17,079	—	20
Liége	10,668	—	19
Limbourg . . .	3,609	—	18
Luxembourg . .	3,494	—	16
Namur	5,429	—	18
LE ROYAUME.	101,308	—	20
En 1851. .	79,407		
En 1860. .	97,307		

Aux élections qui ont eu lieu pour le renouvellement partiel du Sénat le 9 juin 1863, il y avait eu, pour 100 électeurs, le nombre suivant de votants :

	VILLES.	CAMPAGNES.	ENSEMBLE.
Flandre orientale . .	77.6	73.6	75.2
Hainaut	59.5	57.2	57.9
Liége	23.1	24.9	24 2
Limbourg	79.8	69.7	72.6

Aux élections du même jour pour le renouvellement partiel de la Chambre, ces nombres ont été :

PROVINCES.	VILLES	CAMPAGNES.	ENSEMBLE.
Anvers. . . .	75.4	72.1	74.0
Brabant . . .	72.5	75.0	73.8
Flandre occident.	83.1	84.3	83.8 (1)
Luxembourg . .	83.7	81.1	81.6
Namur. . . .	88.0	75.1	78.4 (2)

b.) Pour les conseils provinciaux:

Le rapport des électeurs provinciaux au nombre d'habitants était, en 1861, d'environ 22 électeurs par 1000 hab.; maximum 26 (Anvers et Brabant), minimum 18 (Liége). Aux élections du 26 mai 1862, les cantons de justice de paix qui y ont pris part pour le renouvellement partiel habituel des conseils, comprenaient une population de 2,383,642 habitants, comptant un total de 51,617 électeurs. Dans ce total d'électeurs, 65 p. c. seulement en moyenne ont déposé leur vote. Cette moyenne de 65 flotte entre un maximum de 90 (Limbourg) et un minimum de 32 (Liége).

c.) Électeurs communaux. Nombre total en 1863: 227,333, soit 47 par 1000 habitants. En 1860, il était de 221,714, soit également 47 par 1000 hab.

(1) Arrondissement de Bruges, 93.6, Ypres, 94.3, Dixmude, 93.9

(2) Arrondissement de Dinant, 93.7

Le nombre collectif des conseillers communaux dans les 2,538 communes du royaume est, d'après la nouvelle classification des communes, basée sur la population de 1858 (loi du 29 février 1860), de 21,070, ce qui présente une augmentation de 118 sur le nombre qui résultait de la classification des communes établie en 1848.

Aux élections communales du 27 octobre 1863, 163,927 électeurs seulement, soit 72 p. c. des électeurs inscrits, ont pris part au vote. — Sur 9,277 conseillers sortants ou à élire par suite de démission ou de décès, 6,783 ont été réélus; 2,494 ont obtenu un premier mandat.

IV. — ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(Période triennale 1858-1860.)

1. *Écoles normales* de l'État. Nombre d'élèves :

	1858-59	1859-60	1860 61.
	—	—	—
Lierre	82	84	88
Nivelles	104	110	117
TOTAUX	186	194	205

Nombre des diplômes accordés :

	1858	1859	1860
	—	—	—
Lierre.	28	26	22
Nivelles	32	28	30
TOTAUX	60	54	52

Outre les deux écoles normales de l'État, il existe, pour la formation d'instituteurs, cinq sections normales près des écoles moyennes de l'État à Bruges, Virton, Huy, Gand et

Couvin (ces 3 dernières sont de date récente) et sept écoles normales épiscopales agréées par le gouvernement (Thourout, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg et Malonne), suivies en 1859-60 par 413 élèves.

Le nombre des écoles normales d'institutrices (agréées par l'État) est de 13; elles comptaient ensemble, en 1860, 236 élèves (nombre des admissions, 90).

2. *Écoles primaires*, au 31 déc. 1860 :

a.) Soumises à l'inspection.

Écoles communales	3.095	3,908
» adoptées	749	
» privées	28	
Pensionnats	36	

b.) Entièrement libres.

Écoles primaires	1,450	1,650
Pensionnats	200	
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCOLES.		5,558

Tandis que, relativement à 1857, le nombre des écoles communales a augmenté de 153, celui des écoles adoptées, des écoles privées, des pensionnats et des écoles privées entièrement libres a diminué de 257.

Le nombre des écoles destinées exclusivement aux filles est de 1374 (dont 815 soumises à l'inspection); augmentation depuis 1857 : 89.

La moyenne pour tout le royaume est de 2.08 écoles par commune et de 1.12 par groupe de 1000 habitants.

3. *Relevé spécial des écoles communales.* Nombre

	Au 31 déc. 1857.	Au 31 déc. 1860.
Écoles de garçons	742	858
« filles	283	369
« mixtes.	1.917	1.868
TOTAL.	2,942	3,095

Augmentation dans les trois ans : 153 écoles.

4. *Fréquentation des écoles.* Nombre d'élèves au 31 déc. 1860.

a) Écoles soumises à l'inspection :

	Garçons	Filles
Communales.	200,378	116,620
Adoptées	21,243	64,488
Privées	490	4,039
Pensionnats	379	596
b.) Entièrement libres :		
Écoles primaires	40,270	59,027
Pensionnats	2,427	6,033
TOTAUX.	235.187	250,753
	515,892	

En comparant la population scolaire de 1860 à celle de 1857, on trouve que le nombre des élèves a augmenté de 8,505 dans les écoles soumises à l'inspection et diminué de 3,707 dans les écoles libres. — En somme, il y a une différence en plus de 4,796 ou de 0.94 p. c.

Dans le total ci-dessus de 515,892 élèves des deux sexes, 279,532 étaient admis gratuitement.

5. *Personnel enseignant,* au 31 déc. 1860 :

Instituteurs, sous-instituteurs, assistants, etc. . . .	4,966
Institutrices, sous-institutrices, assistantes, etc . . .	4,254
TOTAL. .	9,220
TOTAL EN 1857	9,104

Traitements moyens des instituteurs communaux :

	Villes.		Communes.	
	1857	1860	1857	1860
Instituteur . . . fr.	1412	1493	717	812
Sous-instituteur . .	704	826	407	531
Institutrice. . . .	1049	1036	716	792
Sous-institutrice . .	519	629	468	519

6. *Dépenses*. La somme totale dépensée en Belgique pour le service de l'instruction primaire dans les années 1858 à 1860, se répartit comme suit au point de vue de la provenance. — En milliers de francs.

	1858.	1859.	1860.
	—	—	—
Encaisse des exercices précédents. .	67.7	71.9	83.4
Rétribution des élèves	774.2	847.2	863.7
Bienfaisance publique ou privée . .	388.6	389.3	392.2
Communes	2,198.5	2,195.6	2,466.6
Provinces	653.0	657.9	687.2
État : Crédit ordinaire	1,562 6	1,864.2	1,879.7
» Crédit extraordinaire . . .	16.4	58.4	410.2
DÉPENSE TOTALE.	5,641.2	6,084.9	6,783.3

Le chiffre de 1843 n'était que de fr. 2,651,639 et celui de 1860 est de fr. 6,783,350, ce qui fait une différence en plus de fr. 4,131,710, soit de 153 p. c.

II. — ENSEIGNEMENT MOYEN (établissements de l'État).

1. La *population* collective des dix athénées royaux était au 10 novembre des années suivantes :

1860 » 2,939 élèves.
1861 » 3,057 —
1862 » 3,131 —
1863 » 3,177 —
1864 » 3,277 —

La population des cinquante écoles moyennes était :

En 1860 de 6,962 élèves
» 1861 » 7,190 —
» 1862 » 7,465 —
» 1863 » 7,576 —
» 1864 » 7,782 —

2. Tableau comparatif de la population des athénées royaux au 10 nov. des années 1861 à 1864.

	1861.	1862.	1863.	1864.
Anvers.	272	323	363	331
Bruxelles.	605	630	660	649
Bruges.	193	177	172	160
Gand.	320	309	319	322
Mons.	309	270	266	258
Tournai.	192	202	205	222
Liége.	537	561	554	617
Hasselt.	224	250	238	246
Arlon.	212	201	200	236
Namur.	193	208	200	236
TOTAUX.	3,057	3,131	3,177	3,277
SECTION PROFESSIONNELLE.	1,482	1,476	1,496	1,573
SECTION DES HUMANITÉS.	936	972	1,028	1,022
CLASSES PRÉPARATOIRES.	639	683	653	682

3. Pour les *dépenses* faites pour le service des athénées royaux et des écoles moyennes pendant la période triennale 1858 à 1860, ainsi que pour le nombre des *diplômes* conférés, pendant la même période, soit pour le grade d'aspirant-professeur agrégé, ou pour celui de professeur agrégé de l'enseïgnement moyen, voy. l'*Annuaire* de 1863.

4. Examen de *gradué en lettres* en 1863 :

Inscrits . . .	395	élèves.
Admis . . .	277	»
Non-admis. . .	102	»
Absents . . .	16	»

III. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

a) Universités de l'État, à Gand et à Liége.

1. *Dépenses effectuées* de 1859 à 1861 :

1859. . .	fr.	775,510
1860. . .	»	804,432
1861. . .	»	772,589

2. *Professeurs*. Aux termes de la loi du 15 juillet 1849, il ne peut y avoir au plus dans chacune des deux universités que 11 professeurs en sciences, 10 en philosophie, 10 en médecine et 9 en droit; total pour les deux universités : 80.

Au 31 décembre 1863, le nombre des professeurs était :

	GAND.		LIÉGE.	
Professeurs ordinaires . .	29	36	32	40
— extraordinaires.	7		8	

En outre l'université de Gand comptait 7 répétiteurs et 31 préparateurs, surveillants, etc. ; celle de Liége 13 répétiteurs et 33 préparateurs et autres agents.

Aux termes de la loi du 14 mars 1863, les traitements des professeurs ordinaires et extraordinaires ont été portés resp. de 6000 et 4000 fr. à 7000 et 5000 fr.

3. Relevé comparatif de la *population* des deux universités de l'État au 10 nov. 1862 et 1863 (1).

FACULTÉS.	GAND.		LIÉGE.	
	1862.	1863	1862.	1863.
Philosophie et lettres.	16	23	59	61
Sciences.	46	59	39	53
Droit.	69	63	108	115
Médecine	87	82	101	85
Écoles spéciales. . .	149	165	270	279
TOTAUX .	367	367	582	593

(1) Nous puisons ces chiffres dans les notes explicatives à l'appui du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1865.

4. **Relevé de la fréquentation des *écoles spéciales* annexées aux deux universités, pendant l'année académique 1862-1863.**

Gand. Écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures : 78 élèves.

École du génie civil : 73 élèves.

Ecole des arts et manufactures : 21 élèves.

Liége. Les 362 élèves admis à fréquenter le régime intérieur en 1862-1863, se sont répartis comme suit, dans les différentes sections :

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.	Mines. 1re année . . .	52	161
	» 2e » . . .	37	
	Arts et manuf. 1re ann .	43	
	Élèves mécan. 1re ann. .	29	
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.	Élèves ingén. des mines 3e ann.	37	86
	» » 4e »	30	
	» » 5e »	19	
	Arts et manufactures. 2e ann.	37	79
	» 3e »	18	
	» 4e »	24	
	Élèves mécaniciens 2e ann .	17	56
	» 3e » .	19	
	TOTAL DES ÉLÈVES RÉGULIERS. .		362
	» » LIBRES. . .		19
	TOTAL GÉNÉRAL. . .		381

b) **Universités libres.**

Louvain. Nombre des professeurs et inscriptions en 1863-64 :

Théologie,	prof. 10,	inscriptions 121
Droit,	» 11,	» 204
Médecine,	» 10,	» 230
Philosophie.	» 10,	» 102
Sciences.	» 8,	» 111
TOTAL.	49	768

Bruxelles. Nombre des professeurs et des inscriptions en 1863-64 :

Philosophie et lettres, prof.	6	Inscr.	43
Droit	»	11	»	152
Sciences	»	5	»	69
Médecine	»	11	»	155
TOTAL.		33		419

IV. — DIPLOMES DÉLIVRÉS PAR LES JURYS ACADÉMIQUES PENDANT LES DEUX SESSIONS DE 1863 ET 1864.

	1863.	1864.
Philosophie et lettres.		
Candidature	113	126
Doctorat	3	9
Sciences.		
Candidature en sciences naturelles. . . .	77	76
Candidature en pharmacie	15	18
Doctorat en sciences naturelles	5	5
Candidature en sciences physiques et math.	6	5
Doctorat en sciences physiques et mathém.	3	0
Droit.		
Candidature	91	94
Doctorat, 1er examen.	102	93
Doctorat, 2e examen.	89	103
Doctorat en sciences politiques et administr.	11	14
Grade de candidat notaire	54	53
Médecine.		
Candidature	107	67
Doctorat, 1er examen.	83	110
Doctorat, 2e examen.	95	84
Doctorat, 3e examen.	97	85
Grade de pharmacien	19	17

V. — DIPLOMES CONFÉRÉS PAR LE JURY DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

	ENSEIGNEMENT DU		
	DEGRÉ INFÉRIEUR.	DEGRÉ SUPÉRIEUR.	
Années.		Sciences	Humanités.
1851	0	2	4
1852	2	3	6
1853	2	0	5
1854	10	2	0
1855	11	2	6
1856	8	2	5
1857	6	0	2
1858	10	0	4
1859	8	0	2
1860	8	0	4
1861	15	1	1
1862	16	1	1
1863	9	1	1
1864	14	2	4
TOTAL des admissions.	119 (1)	16 (2)	45 (3)
TOTAL des inscriptions.	174	17	52

VI. — DÉPENSES.

Dépenses portées au budget de l'État de 1864 et de 1865 pour l'instruction publique des trois degrés :

		1864.	1865.
Enseignement supérieur	fr.	1,077,325	1,098,565
Enseignement moyen	»	1,158,233	1,207,452
Enseignement primaire	»	2,352,642	3,023,142
TOTAL	fr.	4,588,200	5,329,159

(1) 9 avec la plus grande distinction, 8 avec grande distinction, 28 avec distinction.
(2) 3 avec grande distinction, 7 avec distinction.
(3) 1 avec la plus grande distinction, 8 avec grande distinction, 19 avec distinction.

VII. — ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

1. *École vétérinaire* à Bruxelles. — Année scolaire 1864-65 : 71 élèves (65 internes et 6 externes).

Les dépenses de l'école se sont élevées, en 1862 :

Pour le personnel à	fr.	60,800
Pour le matériel à	»	69,200
Total. .	fr.	130,000

17 élèves se sont présentés en 1863 devant le jury pour obtenir le grade de candidat vétérinaire ; 4 ont été ajournés, 13 ont été admis.

16 candidats se sont présentés pour obtenir le grade de médecin vétérinaire ; 2 ont été ajournés, 14 ont satisfait à l'examen. La clinique de l'école a reçu, en 1863, 8,925 animaux, dont 454 ont été traités dans les hôpitaux de l'école.

2. *Institut agricole* de l'État à Gembloux. — Nombre d'élèves dans les années :

1861-1862.	39
1862-1863.	50 (dont 20 étrangers).
1863-1864.	31 (dont 9 étrangers) (1).

Les dépenses de l'Institut se sont élevées, pendant l'année 1862 :

Pour le personnel à	fr.	35,327 30
Pour le matériel à	»	37,644 47
Total. .	fr.	72,971 77

(1) Le nombre des élèves étrangers est moins élevé que l'année précédente. Cette diminution tient aux circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient les pays du nord de l'Europe.

Le budget spécial, approuvé pour l'exercice 1863, porte les dépenses :

Pour le personnel à	fr.	38,250
Pour le matériel à	»	32,750
Total. .	fr.	71,000

Le produit de la pension des élèves, constitué en fonds de tiers, s'est élevé, en 1863, à la somme de 18,461 fr. 11 c.; après le prélèvement des frais d'entretien des pensionnaires et de l'indemnité payée à la société agricole et industrielle, pour permettre la fréquentation de cet établissement par les élèves, il est resté un boni de 4,225 fr. 25 c. qui, conformément au règlement de l'Institut, a été réparti à titre de minerval entre les professeurs.

3. *Écoles d'horticulture* de l'État.

a) *Vilvorde.* — Vingt-six élèves ont fréquenté les cours pendant l'année 1863-1864. Six élèves se sont présentés en 1863 pour subir l'examen de sortie ; un a été ajourné, cinq ont obtenu un certificat de capacité.

Les dépenses de l'année 1863 se sont élevées à 9,775 fr. pour le personnel, et à 11,783 fr. 83 cent. pour le matériel.

b) *Gendbrugge.* — L'école a été fréquentée par vingt-trois élèves pendant l'année 1863 ; six élèves ayant terminé leurs études se sont présentés devant le jury, pour subir l'examen de sortie ; tous ont reçu le certificat de capacité ; trois ont passé l'examen avec distinction, et trois d'une manière satisfaisante.

Les dépenses de l'école se sont élevées, en 1863, à 12,850 francs, dont 9,402 fr. 96 c. pour le personnel, et 3,447 fr. 04 c. pour le matériel.

4. *Académie royale des Beaux-Arts* d'Anvers. — Le nombre des élèves a été pour l'année 1863-1864 de 1,477 (66

de plus que l'année précédente). De ces 1,477 élèves, 1,018 sont nés à Anvers, 476 sont nés en Belgique ailleurs qu'à Anvers, 83 sont étrangers.

Les élèves sont répartis comme suit :

Peinture et dessin d'après le modèle vivant et antique.	57
Principes du dessin de figures	68
Architecture civile	208
Principes du dessin d'ornements	817
Sculpture	62
Peinture de paysage et d'animaux.	12
Architecture navale	22
Arts appliqués à l'industrie	24
Gravure sur métaux et sur bois.	7
Total. . .	1,477

5. *Académie des Beaux-Arts* à Bruxelles. — L'année scolaire 1863-1864 a compté dans les cours de l'Académie 716 élèves (25 de plus que l'année précédente).

Ces élèves se sont répartis, d'après l'ordre de leurs études, de la manière suivante :

Dessin linéaire	41
— de l'ornement	78
— dans ses applications variées . . .	38
Modelage d'ornement d'applications variées.	31
Principes d'architecture	176
Deuxième classe d'architecture	25
Première classe d'architecture	19
Modelage d'après l'antique	19
— d'après nature	20
Principes de dessin	173
Dessin d'après l'antique	63
— d'après nature.	27

Six élèves ont été admis à suivre exclusivement les cours généraux.

6. *Conservatoire royal de musique* de Bruxelles. — Le nombre des élèves était à la fin de 1863 :

Classes	de violon	60
»	d'harmonie	71
»	de piano	106
»	de solfége	181
»	diverses	197
	TOTAL	615

Dotation ordinaire de l'État en 1865 : 65,540 francs.

7. *Conservatoire royal de musique* de Liége. — Nombre des élèves :

Fin 1862	490
» 1863	612

Dotation de l'État, en 1865 : 30,240 francs.

V. — LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

(Allocations portées au budget de l'État de 1865.)

	CHARGES	
	ordinaires et permanentes	extraord. et tempor.
I. — LETTRES ET SCIENCES.		

Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication des *Chroniques belges inédites;* table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire

	CHARGES	
	ordinaires et permanentes	extraord. et tempor.
de la Belgique ; bureau de paléographie, publications de documents rapportés d'Espagne ; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique ; continuation de la publication des actes des états-généraux de 1632 ; formation d'un tableau des anciennes assemblées nationales décrétée par l'arrêté royal du 27 décembre 1860 ; indemnités aux fonctionnaires et employés des archives générales du royaume, des archives provinciales et communales, qui ont concouru à la confection de ce travail ; frais de publication du tableau des assemblées nationales et de la mise en lumière des actes de ces assemblées.	103,600	40,980
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays ; publication d'une biographie nationale ; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	43,963	19,200
Observatoire royal ; personnel.	18,540	»
— matériel et acquisitions . .	8,060	»
Bibliothèque royale, personnel. — Frais de la fusion des trois fonds de la bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général. .	41,450	»
Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions ; dépenses extraordinaires pour l'ameublement des salles où sont conservées les collections d'estampes.	33,320	5,000
A reporter.	248,933	65,180

	CHARGES ordinaires et permanantes	CHARGES extraord. et tempor.
Report.	248,933	65,180
Musée royal d'histoire naturelle ; personnel . .	11,225	»
— matériel et acquisition	7,000	»
Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des *Acta Sanctorum*.	»	6,000
Archives du royaume ; personnel. . . .	44,225	1,800
— matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700	3,500
Archives de l'État dans les provinces ; personnel	28,700	»
Frais de publication des *Inventaires des archives* ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien ; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800	10,000
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	3,000
Totaux.	351,613	89,480
	441,093	

II. — BEAUX-ARTS.

Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études ; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite ; voyages dans les pays et à l'étranger pour les

	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraord. et tempor.
aider à dévolopper leurs talents; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides; souscriptions; acquisition d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales et aux écoles de musique, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes, et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses.	294,000	25,000
Académie royale d'Anvers.	36,850	25,000
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	65,540	»
Deuxième tiers dans les frais d'achèvement de l'orgue du conservatoire.		14,333
Conservatoire royal de musique de Liége. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la		
A reporter.	396,390	64,333

	CHARGES	
	ordinaires et permanantes	extraord. et tempor.
Report.	536,590	64,333
province et de la ville de Liége, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	30,240	»
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel.	9,275	»
Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisition; frais d'impression et de vente du catologue.	23,400	23,420
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	8,700	»
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisition; frais d'impression et de vente du catalogue; création d'une section sigillographique.	12,000	3,000
Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès. — Traitement du concierge du palais de la rue Ducale. — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du musée moderne établi audit palais; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce musée. — Solde du prix d'exécution des deux lions placés à la colonne du Congrès.	14,210	11,508
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mēmorables.	10,000	80,000
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux pro-		
A reporter.	444,215	182,261

	CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraord. et tempor.
Report.	444,215	182,261
priétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique.	56.000	»
Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs ; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication ; frais de route des trois commissaires de l'académie et des membres correspondants.	24,500	»
Rédaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie.	6,000	»
TOTAUX.	590,715	182,262
	772,977	

VI. — JUSTICE, PRISONS.

I. — Tribunaux. Mouvement des affaires dans les années 1862 et 1863 :

Cours d'assises.

1. *Crimes contre les personnes :*

	1862.	1863.
Nombre des accusations . . .	58	69
Nombre des accusés.	65	80
Nombre des condamnés . . .	44	52
Condamnés sur 100 accusés . .	68	65

2. *Crimes contre les propriétés :*

	1862.	1863.
Nombre des accusations . . .	73	79
Nombre des accusés	106	103
Nombre des condamnés . . .	88	82
Condamnés sur 100 accusés . .	83	80

Tribunaux correctionnels.

	1862.	1863.
	—	—
Nombre des affaires	17,436	16,674
Nombre des prévenus	24,977	23,414
Nombre des condamnés. . . .	20,992	20,039
Condamnés sur 100 prévenus. .	84	86

Tribunaux de simple police.

	1862.	1863.
	—	—
Jugements	42,114	42,408
Inculpés	63,929	63,531
Cas d'incompétence	237	172.
Condamnés	57,008	56,272
Condamnés sur 100 inculpés . .	89	89

II. — Prisons. *Population moyenne par jour*, dans les maisons centrales :

	1862.	1863.	1864 (9 premiers mois).
	—	—	
Maison de force à Gand. . .	911	870	839
— de réclusion à Vilvorde.	661	671	619
— de correction à S-Bernard	1,039	977	911
Pénitentiaire cellulaire à Louvain	516	551	581
Pénitent. des femmes à Namur	337	306	261
— des jeunes délinquants à St-Hubert.	272	249	316
— des jeunes délinquants à Liége	57	62	62
Totaux. . . .	3,693	3,686	3,589

III. — *Statistique des condamnés à mort,* depuis 1830 à 1860.

Accusés jugés (contradictoirement et par contumace) et condamnés à mort :

	JUGÉS.	CONDAMNÉS.
Parricide	13	10
Assassinat	505	240
Meurtre, rébellion ayant causé la mort	735	49
Empoisonnement	54	26
Infanticide	304	84
Viol sur enfant, ayant autorité ou par plusieurs.	98	5
Incendie	351	171
Fausse monnaie	268	17
Vol avec les circonstances aggravantes ou sur chemin public	648	155
TOTAUX.	2,970	755

De ces 755 condamnations, 52 seulement (soit 7 p. c.) ont été mises à exécution, savoir : 3 pour parricide, 18 pour assassinat, 3 pour empoisonnement, 26 pour assassinat et vol ou meurtre et vol, 2 pour incendie.

VII. — ÉTAT SANITAIRE. — ART DE GUÉRIR.

I. — Personnel médical.

Les tableaux statistiques du personnel médical mentionnent que, en 1860, il y avait dans le royaume :

1884 *docteurs, chirurgiens, accoucheurs et officiers de santé,* dont 863 dans les villes et 1,021 au plat pays. Comparativement à 1850, on remarque, en ce qui concerne les docteurs, une augmentation de 250, et en ce qui concerne les chirurgiens, accoucheurs et officiers de santé, une diminution de 281 ; réduction totale de 31 praticiens. En 1850, le nombre des hommes de l'art des quatre classes était de 1 sur 1,326 hab. dans les villes, de 1 sur 3,042 hab. dans les campagnes, soit pour toute l'étendue du royaume de 1 sur 2,287 âmes. En 1860, ces chiffres se modifient respectivement en 1,451, 3,408 et 2,512. Considérés dans leur ensemble ces résultats tendraient à faire supposer que le nombre des personnes vouées à l'art de guérir n'est plus dans une

proportion aussi satisfaisante qu'en 1850, avec le nombre des habitants ; mais il faut considérer que non-seulement les officiers de santé, non-seulement les chirurgiens et accoucheurs reçus par les commissions médicales, mais même les docteurs diplômés sous le régime des lois antérieures à celle du 15 juillet 1849, ne pouvaient exercer à la fois les différentes branches de l'art de guérir, tandis que cette latitude appartient à tous ceux qui ont été reçus depuis cette dernière loi. La réunion entre les mains d'un seul individu d'attributions précédemment divisées, a dû nécessairement restreindre le nombre des praticiens.

Sages-femmes. — Leur nombre était, en 1850, de 1,128 (savoir 298 dans les villes et 830 dans les campagnes); en 1860, de 1,445 (savoir 366 dans les villes et 1,079 dans les campagnes).

Pharmaciens. — Ils étaient, en 1850, au nombre de 871 (villes 515, campagnes 356), en 1860, de 895 (villes 562, campagnes 333).

II. — Causes des décès.

Les tableaux relatifs aux causes des décès de 1863 n'ayant pas encore été publiés, nous devons réserver cette matière à l'année prochaine.

III. — Service vétérinaire.

Nous donnons ci-après un tableau numérique des personnes autorisées à exercer la médecine vétérinaire dans le royaume en 1864. Ce relevé est dressé d'après les listes insérées dans les *Mémoriaux administratifs*.

PROVINCES.	Médecins vét. du gouvernement.	Médecins vét. diplômés.	Maréchaux vété-rinaires.	Total des pra-ticiens.
Anvers	13	8	21	42
Brabant	33	30	21	84
Flandre occidentale	19	7	56	82
Flandre orientale	27	8	35	70
Hainaut	41	47	24	112
Liége	29	23	13	65
Limbourg	11	6	14	31
Luxembourg	14	3	6	23
Namur	18	18	7	43
Médecins vétérin. de l'armée	»	27	»	27
TOTAL.	205	177	197	579
En 1863	214	163	198	575

IV. — STATISTIQUE DES ALIÉNÉS.

D'après le recensement des aliénés, il existait en juin 1858 dans les établissements et au dehors, à savoir :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Dans les établissements.	2,184	2,236	4,420
Dans leurs familles	1,297	758	2,055
TOTAUX.	4,481	2,994	6,475
En 1835.	2,744	2,361	5,105
En 1842.	2,426	2,088	4,514
En 1853.	2,630	2,277	4,907

Le rapport des aliénés au chiffre de la population donne pour chaque recensement :

En 1835 un aliéné sur 816 habitants.
En 1842 — 924 —
En 1853 — 920 —
En 1858 — 714 —

Situation des établissements d'aliénés au 31 déc. 1862 (1):

Voici comment se répartissent par province, les 52 établissements du pays et les 5,170 aliénés qui forment leur population totale : Pour Anvers, 6 établissements, 1,125 aliénés ; 11 pour le Brabant, 628 aliénés; 7 pour la Flandre occidentale, 1,230 aliénés ; 16 pour la Flandre orientale, 1,303 aliénés ; 6 pour le Hainaut, 362 aliénés ; 4 pour Liége, 324 aliénés ; 2 pour le Limbourg, 198 aliénés. Cette population se divise en 2,562 hommes et 2,608 femmes ; il y a 472 étrangers.

Pendant l'année 1862, 518 aliénés (7.83 p. c.) ont été guéris; en 1861, il y en avait eu 562 sur une population de 4,882 (8.64 p. c.).

Depuis 1853, la population des établissements d'aliénés a subi annuellement la progression suivante : en 1853, 4,054; en 1854, 4,094 ; en 1855, 4,074; en 1856, 4,278; en 1857, 4,431 ; en 1858, 4,508 ; en 1859, 4,677 ; en 1860, 4,882 ; en 1861, 5,033 ; en 1862, 5,170.

(1) Comparez l'*Annuaire* de 1863, p. 163.

VIII. — ARMÉE.

EFFECTIF DES DIFFÉRENTS CORPS DE L'ARMÉE BELGE.

(Le chiffre placé entre parenthèses se rapporte au pied de guerre.)

CORPS.	GÉNÉRAUX.	OFFICIERS SUP. ET SUB-ALTERNES.	TROUPES.	TOTAL.
Administration générale.	»	56	21	77
État-major général . .	33 (36)	»	»	33 (36)
Corps d'état-major . .	»	52	»	52
Service administratif. .	1	140 (148)	»	141 (149)
Compagnies d'administr.	»	40	392	432
Service de santé . . .	1	185	»	186
État-major des provinces et des places. . . .	5	56	60	121
A reporter.	40 (43)	529 (537)	473	1042 (1053)

CORPS.	GÉNÉRAUX.	OFFICIERS SUP. ET SUB-ALTERNES.	TROUPES.	TOTAL.
Report.	40	529	473	1042
	(43)	(537)		(1053)
École militaire. . . .	»	102	10	112
Infanterie	»	1,412	24,829	26,241
		(2,236)	(75,087)	(17,323)
Cavalerie.	»	310	5,106	5,416
		(402)	(7,181)	(7,583)
Artillerie	»	290	4,314	4,604
		(410)	(9,406)	(9,816)
Train.	»	8	130	138
		(16)	(573)	(589)
Établissem. d'artillerie .	»	»	28	28
Génie	»	107	839	946
		(115)	(1,829)	(1,944)
TOTAL. . .	40	2,758	35,729	38,527
	(43)	(3,818)	(94,587)	(98,448)
Gendarmerie	»	44	1,408	1,452
TOTAL GÉNÉRAL. . .	40	2.852	37,137	39,979
	(43)	(3,862)	(95,995)	(99,900)

Chevaux : Pied de paix : 8,751 ; pied de guerre : 14,895.

IX. — FINANCES.

I. — Situation financière du trésor public (fin 1864).

(Extrait de la note préliminaire de l'exposé présenté par M. le Ministre des finances.)

Depuis bientôt quinze ans, l'état de nos finances s'est amélioré progressivement.

Dans l'intervalle des années 1849 à 1857, le trésor a réalisé un boni de 24,467,926 fr., qui a permis de ramener à 7,412,621 fr. le déficit que les exercices antérieurs nous avaient légué. Pendant la période de 1858 à 1864, nous aurons obtenu un nouvel excédant de près de 78 millions de francs. Et cependant, Messieurs, nous n'avons réclamé des Chambres, dans cet intervalle, aucune aggravation d'impôt; loin de là, nous vous avons soumis, et vous n'avez pas hésité à adopter, plusieurs projets qui ont eu pour conséquence, les uns de réduire les charges publiques, les autres d'accroître les dépenses de l'État. Est-il besoin de rappeler la réforme de notre système des douanes, l'abaissement des

péages sur les canaux et des tarifs de transport sur les chemins de fer, la réduction des droits de pilotage et du droit de patente des bateliers, la suppression des droits de tonnage, celle du timbre sur les avis et annonces non destinés à être affichés; enfin, et surtout, l'abolition des octrois, mesure qui a entraîné l'abandon en faveur des communes de plus de quatre millions de revenu annuel ?

Et non-seulement il y a eu des suppressions et des réductions d'impôts, mais les améliorations et les perfectionnements apportés aux services publics se sont résumés en des augmentations de dépenses, auxquelles le gouvernement a su pourvoir au moyen des ressources ordinaires. C'est ainsi que 6,000,000 ont été consacrés à améliorer le sort des fonctionnaires et employés de l'État, que la dotation affectée à l'instruction publique, qui n'était en 1857 que de 3,100,000 francs, est comprise dans le budget de 1864 pour 5,131,000 francs, soit un accroissement de plus de 2,000,000 de francs sur 1857. Les subsides ordinaires pour la voirie vicinale et l'hygiène publique n'étaient que de 708,000 fr. en 1857 ; ils sont aujourd'hui de 1,170,000 fr. Nous consacrions en 1857 aux lettres, sciences et beaux-arts, environ 710,000 francs; nous leur consacrons plus de 1,165,000 fr. en 1864. La construction et l'amélioration des routes exigeaient, avant 1858, une dépense annuelle de 2,700,000 francs; plus de 3,000,000 figurent maintenant au budget. — Le service des postes, pour lequel les Chambres ont maintes fois exprimé leurs sympathies, ne coûtait que 2,150,000 fr. en 1857 ; le crédit de 1864 dépasse 3,338,000 fr. — Les subsides pour la restauration des édifices du culte étaient, avant 1858, de 420,000 fr. ; à partir de 1860, ils ont été élevés à 544,000 francs; ils sont portés à 725,000 fr. au budget de 1864. — En un mot, il n'est pour ainsi dire pas une branche de l'administration publique que le gouvernement n'ait pris à tâche

d'améliorer et de perfectionner. De là l'augmentation progressive des dépenses réclamées pour les services ordinaires. Les budgets de 1858 à 1864 ont eu en outre à supporter des charges extraordinaires considérables. Ainsi, 2,000,000 de francs ont été consacrés à la voirie vicinale et à l'hygiène publique; plus de 1,000,000 a dû être affecté à des acquisitions et appropriations de bâtiments civils; l'on a appliqué 1,400,000 fr. à la révision des évaluations cadastrales; au-delà de 1,300,000 fr. à l'érection du monument du Congrès et de l'église de Laeken; 1,450,000 fr. à la construction de bâteaux à vapeur, de bateaux pilotes et à l'établissement d'un feu flottant dans les passes de la mer du Nord; près de 5,500,000 fr. à la construction de maisons pénitentiaires, et enfin, 14,000,000 à l'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie.

Je viens de parler des sacrifices supportés par le trésor, soit par suite de la suppression et de la réduction d'impôts et du développement des services publics, soit enfin à raison des dépenses extraordinaires qui ont été directement imputées sur nos revenus ordinaires.

Mais il est encore d'autres charges, également extraordinaires et non moins importantes, qui ont pesé sur nos finances : il s'agit des fonds spéciaux qui, ne faisant pas partie des budgets, occupent une place distincte dans les comptes de la trésorerie.

Jusqu'en 1858, les dépenses de cette nature ont été prélevées exclusivement sur le produit des emprunts et sur d'autres ressources créées spécialement pour y faire face. Sans nous départir entièrement de ce système, nous avons cru que la prospérité de notre état financier permettait d'appliquer utilement les excédants de recette que les budgets ordinaires nous offriraient à l'avenir à l'exécution de travaux importants ou de grandes mesures d'intérêt public.

A la fin de l'année 1864, les dépenses auxquelles s'applique la dénomination de *fonds spéciaux*, s'élèveront à 140,978,572 francs Elles comprennent notamment : la construction ou l'amélioration des voies navigables, des ports et des côtes; la construction de chemins de fer et l'extension du matériel d'exploitation; les travaux de défense; le rachat du péage de l'Escaut.

Pour subvenir à ces dépenses, le trésor a pu disposer des ressources spéciales ci-après :

Les fonds restés libres sur l'emprunt contracté en 1852, fr.	4,035,008
L'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859	45,000,000
Les quotes-parts versées en 1863 et en 1864 par les différentes puissances, pour prix de rachat du péage de l'Escaut.	8,353,709
Finalement, la moitie des dix millions de francs pour lesquels la ville d'Anvers intervient dans les travaux de son agrandissement. . .	5,000,000
Ces ressources spéciales nous ont procuré une somme totale de	62,388,717
En la retranchant des	140,978,572
auxquels les dépenses spéciales s'élèveront à la fin de 1864, on constate un excédant de dépenses de . . . . fr.	78,589,854

C'est cet excédant que nous sommes parvenus à couvrir presque entièrement au moyen des bonis successifs.

En voici les chiffres :

1858 . . . . fr.	16,019,598	
1859	8,254,091	
A reporter.		24,273,689

	Report.	24,273,689
1860	12,731,801	
1861	10,997,063	
1862	11,785,118	
1863	11,991,216	
1864 (approximativement). .	5,953,793	
		77,732,682

Ainsi, sans parler du déficit de 7,412,621 fr. 63 cent., remontant aux exercices 1830 à 1857, et qui fera l'objet d'une régularisation ultérieure, il ne s'en faut que de . . . . . fr. 857,171
pour que toutes les dépenses autorisées en dehors des lois budgétaires, et effectuées de 1858 à 1864, soient complétement couvertes; encore, ce faible déficit n'est-il que problématique, les budgets de 1863 et de 1864 étant en cours d'exécution, et ne pouvant dès lors être appréciés actuellement dans tous leurs résultats avec une complète exactitude.

Tel est le résumé de la situation actuelle de nos finances jusques et y compris l'exercice 1864.

Je dois maintenant appeler l'attention de la Chambre sur les engagements auxquels il reste à satisfaire à partir de 1865 :

Les crédits spéciaux alloués pour divers travaux d'utilité publique, et qui sont encore disponibles s'élèvent à . . . fr.	32,956,149
Les crédits accordés au département de la guerre, pour le matériel de l'artillerie et du génie ne sont pas entièrement absorbés; la partie non consommée est de . .	4,902,854
Le terme à payer en 1865 aux Pays-Bas pour le rachat du péage de l'Escaut est de.	8,706,864
Ensemble. . . fr.	46,565,868

Par contre, nous aurons à recevoir en 1865, du chef des quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . fr.	6,181,700	
On peut y ajouter la valeur des 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1er mai 1840, et qui sont susceptibles d'être réalisées. .	3,750,000	
		9,931,700
De sorte que, si l'exercice 1865 était grevé des dépenses qui viennent d'être énumérées, il y aurait à pouvoir à une somme de		36,634,167

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie des crédits alloués pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique ne seront pas supportés par l'exercice 1865 seul; il est certain, l'expérience le démontre d'ailleurs, que ces crédits seront échelonnés sur plusieurs années, et nous pouvons espérer qu'ils seront couverts en partie par de nouveaux excédants de recettes.

Quelles que soient, cependant, les atténuations que l'on est raisonnablement fondé à attendre de ce chef, nous n'en serons pas moins, à la fin de 1865, en présence de charges considérables. La prudence nous commande, dès lors, de ménager les ressources du trésor; elle nous le commande d'autant plus que ce n'est qu'en septembre 1867 que l'État sera mis en possession des cinq millions restant dus par la ville d'Anvers, et qu'en 1866, nous aurons encore à faire face au payement du dernier terme du rachat du péage de l'Es-

caut, lequel, toute compensation faite, donnera lieu à une nouvelle sortie de fonds de près de 7,500,000 francs.

Résultat général de la situation.

(En millions et milliers de francs.)

			Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
Résultats définitifs.	1830 à 1857 incl.			7,412
	1858.		11,135	»
	1859.		5,459	»
	1860.		10,683	»
	1861.		8,802	
	1862.	Recettes . 164,537 Dépenses . 177,082	»	12.544
Résult. prob.	1863.	Recettes . 168.931 Dépenses . 187.222	»	18,291
	1864.	Recettes . 181.213 Dépenses . 187.313	»	6,103
			36,082	36,939

L'insuffisance des ressources sur l'ensemble des opérations des exercices 1858 à 1864 inclusivement, s'élève ainsi à 857,171 francs.

II. — IMPÔTS INDIRECTS.

État comparatif des évaluations des revenus de 1864 *et des recouvrements faits au* 31 *décembre de ladite année, et comparaison des recettes de* 1864 *avec celles de* 1863.

NATURE DES IMPOTS.		Montant des évaluations des revenus de 1864.	Montant des recouvrements de 1864.	Montant des recouvrements de 1863.
Administration des contributions directes, douanes et accises :				
Droits de douane. (1).		13,515,000	13,080,524(2)	14,118,555
Droits d'accises sur	le sel (1). . . .	5,400,000	5,517,673	5,624,117
	les vins étrangers(1)	2,100,000	1,986,369	2,009,904
	les eaux de vie indigènes (1) . . .	6,055,000	7,800,988	7,433,176
	les eaux-de-vie étrangères (1) .	85,000	16,227	41,021
	les bières et vinaigres (1) . . .	8,580,600	9,043,924	8,740,000
	les sucres étrang. et le sucre de betterave indigène (1).	3,900,000	3,575,000	3,870,000
	les glucoses et autres sucres non cristallisables.	20,000	20,638	20,918
Garantie. — Droits de marque sur les matières d'or et d'argent		250,000	281,693	263,709
Recettes diverses.	Dr. de mag. des entrepôts appartenant à l'Etat. .	200,000	125,319	168,435
	Recettes extraordinaires et accidentelles . .	25,000	30,749	51,280
	A reporter.	40,130,600	41,479,104	42,341,115

(1) Déduction faite de la part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Cette diminution du chiffre de 1864 provient, d'une part, de la suppression des droits de tonnage, et, d'autre part, de la suppression ou de la réduction des droits d'entrée sur plusieurs articles

NATURE DES IMPOTS.	Montant des évaluations des revenus de 1864.	Montant des recouvrements de 1864.	Montant des recouvrements de 1863.
Report.	40,130,600	41,479,104	42,341,115
Administration de l'enregistrement et des domaines.			
Enregistrement. . . .	14,000,000	15,314,439	14,351,666
Greffe. . . . . . : .	275,000	291,121	277,157
Hypothèques	2,500,000	2,798,872	2,609,814
Successions. :	9,050,000	9,915,572	10,276,927
Droits de mutation sur les successions en ligne directe.	1,000,000	1,864,939	1,495,982
Droits dus par les époux survivants	150,000	207,700	175,870
Timbre.	3,650,000	3,977,559	3,887,340
Naturalisations	5,000	4,000	11,000
Amendes.	290,000	357,146	336,730
Domaines { Produit des rivières et canaux.	2,850,000	2,697,575	2,781,436
Domaines { Id. des barrières sur les routes appart. à l'Etat. .	1,550,000	1,534,674	1,545,462
Ministère des travaux publics.			
Produit des postes (1) . .	3,160,000	3,367,720	3,167,972
— des chemins de fer, postes et télégraphes (1)	32,350,000	34,229,460	32,352,703
Minitère des affaires étrangères.			
Produit du service des bat. à vapeur entre Ostende et Douvres.	225,000	428,893	255,921
— des actes des commissariats maritimes	55,000	53,040	49,199
— des droits de pilotage et de fanal . .	725,000	784,268	833,864
TOTAUX.	112,565,000	119,306,080	116,750,364

(1) Approximativement.

III. — Dette de l'État.

(Situation présentée par le ministre des finances à la fin de 1864.)

La dette se divise en deux catégories :

L'une, portant intérêt à 2 1/2 p. c. créée au capital nominal de 389,417,631 fr. 74 cent., qui fut réduit en 1844, à 220,105,631 fr. 74 c., n'est pas soumise à l'action de l'amortissement.

L'autre, dotée d'un fonds d'amortissement, se compose des éléments suivants :

4 p. c.	fr.	30,000,000
3 p. c.		58,474,800
4 1/2 p. c.		407,096,132
TOTAL.	fr.	495,570,932
L'amortissement opéré s'élève à non compris le capital des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. c. des emprunts 5 p. c. de 1831, 1832, 1840, 1842, 1848 et 1852.	fr.	106,440,349
Il reste donc encore à racheter.	fr.	389,130,582

Dans cette somme sont compris :

L'emprunt à 4 p. c. pour fr. 12,800,000 »
— à 3 p. c. pour . 24,470,000 »

Les fonds d'amortissement affectés à ces deux emprunts ont acquis, par l'accumulation successive des intérêts des capitaux amortis, une puissance telle, que l'on peut prévoir dès à présent que ces dettes seront complètement éteintes avant 1874.

Le gouvernement pourra dès lors donner une autre destination aux crédits qu'il porte annuellement pour leur service (intérêts, amortissement et frais) au budget de la dette publique, et dont le chiffre s'élève à plus de 3,840,000 francs.

IV. — Budget de l'État pour 1865.

1. — Dépenses.

DETTE PUBLIQUE.

Service de la dette (intérêts, amortissement et frais) fr.	33,303,718
Rémunérations, pensions	6.80 ,029
Fonds de dépôt.	801.000
TOTAL. fr.	40,911,747

DOTATIONS.

Liste civile . . . . fr.	2,751,322
Dotation du prince royal	500,000
— du comte de Flandre	150,000
Sénat	60,000
Chambre des représentants	615,497
Cour des comptes	184,370
TOTAL. fr.	4,261,190

JUSTICE.

Administration centrale . . . . fr.	313,600
Ordre judiciaire	5,492,420
Justice militaire.	72,773
Frais de justice	704,608
Palais de justice	95.000
Publications officielles	222,300
Pensions et secours	26,500
Cultes.	5.464,367
Établissements de bienfaisance et écoles de réforme . .	660,000
Prisons	3,699,800
Frais de police	80,000
Dépenses imprévues	6,800
TOTAL. fr.	14,838,168

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Administration centrale	fr.	214,300
Traitements des agents politiques (1)		655,470
Traitements et indemnités des agents consulaires		161,250
Frais de voyage, de courriers, etc.		70,500
Dépenses diverses relatives aux légations et consulats		97,750
Missions extraordinaires, traitements de non activité, dépenses imprévues		47,000
Commerce, navigation, pêche		141,745
Marine		1,778,477
Pensions et secours		4,300
TOTAL.	fr.	3,170,792

INTÉRIEUR.

Administration centrale	fr.	377,444
Pensions et secours		47,094
Statistique générale		14,300
Frais de l'administration dans les provinces.		103,851
Frais de l'administration dans les arrondissements		354,000
Milice.		65,100
Garde civique		20,403
Fêtes nationales ; tir national, tirs communaux.		104,000
Récompenses honorifiques et pécuniaires		12,000
Légion d'honneur et Croix de fer		222,000
Agriculture.		1,022,370
Voirie vicinale et hygiène publique		1,165,550
Industrie.		294,350
Poids et mesures.		79,450
Enseignement supérieur		1,098,565
— moyen		1,207,452
— primaire.		3,023,142
Lettres et sciences		440,093
A reporter.	fr.	10,454,167

(1) Un crédit de 42,000 fr. figure ici pour la première fois pour le traitement d'un ministre plénipotentiaire au Mexique, et les frais de chancellerie de la nouvelle mission.

Report. fr.	10,454,167
Beaux-arts.	772,977
Service de santé.	113,340
Eaux de Spa.	7,000
Traitements temporaires de disponibilité	35,932
Dépenses imprévues	13,300
TOTAL. fr.	11,396,716

TRAVAUX PUBLICS.

Administration centrale . . . fr.	836,870
Ponts et chaussées, bâtiments civils, canaux et rivières	6,510,961
Mines.	312,130
Chemins de fer, postes, télégraphes; régie	21,905,995
Commissions spéciales.	7,000
Traitements de disponibilité	59,500
Pensions.	7,000
Secours à des employés, etc.	13,000
Dépenses imprévues	18,000
TOTAL. fr.	29,670,857

FINANCES.

Administration centrale . . . fr.	1,972,200
Administration du trésor dans les provinces.	170,000
Administration des contributions directes, douanes et accises	9,521,800
Administration de l'enregistrement et des domaines	2,203,320
Administration de la caisse générale de retraite	9,800
Pensions et secours	30,000
Dépenses imprévues	8,000
TOTAL. fr.	13,915,120

GUERRE.

Administration centrale . . . fr.	350,810
États-majors.	1,343,425
Service de santé des hôpitaux	939,629
A reporter. fr.	2,633,864

Report.	fr.	2,633.864
Solde des troupes		21,507,981
École militaire		208,820
Établissement et matériel de l'artillerie		848,500
Matériel du génie		700.000
Pain, fourrages et autres allocations		6,571,648
Traitements divers et honoraires		167,499
Pensions et secours		106,124
Dépenses imprévues		16,243
Gendarmerie		2,144,270
TOTAL.	fr.	34,904,950

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Non-valeurs	fr.	663,000
Remboursements		312,200
TOTAL.	fr.	975.200

L'ensemble des budgets de dépenses, pour l'année 1865, s'élève à 154,044,740 fr.

2. — Voies et moyens.

1. — IMPÔTS (ADDITIONNELS COMPRIS).

Foncier	fr.	18,886,290
Personnel		10,845.000
Patentes		4,125.000
Débit des boissons alcooliques		1,320,000
— des tabacs		215,000
Redevances sur les mines		400,000
Douanes (1)		13,065,000
Accises : sel		5,400.000
— vins étrangers (2)		2,080.000
— eaux-de-vie étrangères (2)		26,000
— indigènes (2)		6,500,000
— bières et vinaigres (2)		8,580,000
A reporter.	fr.	71,442,290

(1) Déduction faite d'une somme de 1,926,000 fr. affectée au fonds communal, créé par suite de la suppression des octrois.

(2) Déduction faite des 35 p. c. du produit probable, affectés au fonds communal.

Report. fr.	71,442,290
Accises : sucres de canne et de betterave	3,900.000
— glucoses, etc	20,000
Garantie d'or et d'argent.	230,000
Droits de magasin des entrepôts, etc	225,000
Enregistrement	14,000,000
Greffe	275,000
Hypothèques	2,600,000
Droits de succession et de mutation par décès	9,240,000
Droit de mutation en ligne directe.	1,600,000
Droit dû par les époux survivants.	160,000
Timbre	3,750,000
Naturalisations	5,000
Amendes en matière d'impôts	150,000
— de condamnation	140,000
Total des impots.	107,757,000

2. — Péages.

Rivières et canaux.	2,700.000
Routes de l'État.	1,550,000
Bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	225.000
Postes (1).	3,360,900
total des péages.	7,835,000

3. — Capitaux et revenus.

Chemin de fer	33,000,000
Télégraphes électriques.	700,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, dépendances des chemins de fer, établissements et services régis par l'État, produits divers, revenus des domaines . . .	3,400,000
Produits divers des prisons, fonds des cautionnements, actes des commissariats maritimes, droits de chancellerie, de pilotage et de fanal, fabrication de monnaie de cuivre et de nickel; abonnements au *Moniteur* . .	4,488,000
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500
Part dans les bénéfices de la Banque nationale . .	350,000
Total des capitaux et revenus. fr.	42,170,500
A reporter. fr.	157,762,790

(1) Déduction faite des 41 1/2 p. c. du produit probable, soit 2,337,000 fr. attribués au fonds communal.

	Report. fr.	157,762,790
4. — Remboursements	. . . .	1,750,000
	Total des voies et moyens. .	159,512,790
	En 1864. .	157,682,790

L'excédant des voies et moyens sur les dépenses autorisées par les budgets ordinaires est de 5,468,050 francs

V. — Finances provinciales.

Budgets sanctionnés pour 1863 à 1865. — Recettes :

	1863.	1864.	1865.
	—	—	—
Anvers . . . . fr.	522,539	504,102	516 172
Brabant.	1,188,130	1,298,578	4,372 958
Flandre occidentale .	1,869,4[illegible]5	1,771,769	1,811,986
Flandre orientale .	663,073	606,243	818,514
Hainaut.	1,181,760	1,157,285	1,319,475
Liége.	929,543	717,799	902,103
Limbourg	195,564	181,479	165,703
Luxembourg . . .	366,608	458,846	405,196
Namur	440,097	567,431	497,974
Total .	7,356,559	7,254,532	10,930,081

VI. — Finances communales

d'après les comptes clos de l'exercice 1861.

I. — *Communes rurales.*

Recettes ordinaires. . . fr.	15,617,395
Recettes extraordinaires. . .	18,132,731
Ensemble. . fr.	33,750,126 (1)
Dépenses ordinaires. . . .	16,155,029
Dépenses extraordinaires . .	8,312,097
Ensemble. . fr.	24,467,124 (2)

(1) En 1860, 23,540,000 fr.
(2) En 1860, 20,363,000 fr.

Emprunts	Sommes empruntées . . .	fr.	9,274,997
	Remboursements effectués. . .		1,468,867
	Reste dû.		6,075,337
Autres dettes communales.	Dette constituée .	fr.	9,029,401
	Dette arriérée . . .		211,980
	Dette exigible (1) . .		209,648

Propriétés communales bâties ou non bâties qu'elles soient ou non imposables :

Contenance	hect.	280,555
Revenu cadastral des immeubles imposables.	fr.	2,421,262
Revenus des bureaux de bienfaisance en biens-fonds et rentes.	fr.	4,312,813

II. — *Communes urbaines.*

Recettes ordinaires.	fr.	18,194,242
Recettes extraordinaires		19,736,009
Ensemble. . .	fr.	37,930,251 (2)
Dépenses ordinaires	fr.	16,036,561
Dépenses extraordinaires		15,427,885
Ensemble. .	fr.	31,464,446 (3)
Excédant.		6,465,805

Emprunts.	Sommes empruntées. . .	fr.	66,232,219
	Remboursements effectués. .		5,548,495
	Reste dû		60,683,724
Autres dettes communales.	Dette constituée . .	fr.	19,376,025
	Dette arriérée		1,751,184
	Dette exigible		2,237,062

Propriétés communales (comme ci-dessus) :

Contenance.	hect.	15,155
Revenu cadastral. . .	fr.	408,092
Revenus des bureaux de bienfaisance en biens-fonds et rentes.	fr.	2,612,838

(1) Non compris les emprunts.
(2) En 1860, 29,595,000 fr.
(3) En 1860, 28,873,000 fr.

III. — *Communes rurales et villes réunies.*

Recettes ordinaires (1) et extraordinaires .	fr.	71,680,377
Dépenses ordinaires et extraordinaires . . .		55,931,370

(1) Le projet de budget *des recettes et des dépenses pour ordre* est accompagné de quelques notes intéressantes sur le fonds communal institué par l'art. 2 de la loi du 18 juillet 1860, abolissant les octrois communaux.

D'après les évaluations du budget des voies et moyens de 1865, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

75 p. c. du produit des droits d'entrée sur le café . .		fr.	1,800,000
35 p. c. du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie	91,000
		les bières et vinaigres	35,000
	d'accise sur	les vins étrangers	1,120,000
		les eaux-de-vie indigènes	3,500,000
		les eaux-de-vie étrangères . . .	14.000
		les bières et vinaigres	4.626.000
		les sucres	2,100,000
41 p. c. du produit des recettes de toute nature du service des postes			2,337,000
		Total. . .	15,617,000
La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1862, 1863 et 1864, s'élève à.			15,530,000

La différence entre cette dernière somme et le revenu probable, soit 87,000 fr., sera attribuée à la réserve. Ce sera donc la moyenne de 15,530,000 fr. qui formera le revenu probable à répartir entre les communes en 1865.

L'augmentation du fonds communal a été constante depuis 1860. Sur le chiffre de 1861 elle a été, en 1862, de 17 p. c. ; en 1863, de 33 p. c.

Voici les sommes qui ont été réparties entre les communes depuis l'abolition des octrois :

En 1860	(pour 164 jours),	fr.	6,941,840
1861	»	»	14,872,932
1862	»	»	15.444.428
1863	»	»	15,995,767

X. — AGRICULTURE.

1. Pour le dénombrement des animaux domestiques, l'étendue des cultures, et leur produit par hectare, à l'époque du recensement de 1856, voy. l'*Ann.* 1863.

2. *Rendement* moyen de la récolte par hectare, en 1862, 1863 et 1864. En hectolitres.

	1862.	1863.	1864.
	—	—	—
Froment. . . .	19.73	22.17	21.21
Épeautre. . . .	35.69	37.83	38.55
Seigle	18.93	22.85	22.91
Sarrasin. . . .	25.53	16.52	22.70
Pommes de terre .	9,833 kilogr.	15,561 kilogr.	15,293 kilog.

3. *Prix moyen* du froment et du seigle par 100 kilogr., depuis 1858 :

	FROMENT.	SEIGLE.
1858. . .	23.55	17.36
1859. . .	24.00	17.70

15.

	FROMENT.	SEIGLE.
1860. . .	31.15	21.36
1861. . .	33.64	22.07
1862. . .	31.56	22.93
1863. . .	27,02	18.62

Prix moyen du froment et du seigle par 100 kilogr., en 1863 et 1864, par mois :

MOIS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	1863.	1864.	1863.	1864.
Janvier . .	27.60	23.44	19.95	15.94
Février . .	27.57	23.46	19.48	15.57
Mars. . .	27.61	23.41	19.56	15.34
Avril. . .	28.04	24.57	19.92	16.24
Mai . . .	28.56	24.58	20.36	16.32
Juin. . .	29.79	24.99	20.52	17.07
Juillet . .	29.45	24.96	19.59	16.34
Août. . .	27.50	24.19	17.98	15.94
Septembre.	25.98	24.02	17.19	15.88
Octobre. .	24.80	23.90	16.60	16.46
Novembre .	23.94	23.16	16.28	16.00
Décembre .	23.45	22.39	16.08	15.67
ANNÉE ENTIÈRE.	27.02	23.90	18.62	16.06

4. *Defrichements.* En 1846, le territoire de la Belgique comprenait encore 290,003 hectares de bruyères non cultivées et de terrains vagues. De ce nombre 162,896 appartenaient aux communes.

Les terrains communaux incultes, pour lesquels, de 1847 à 1860 et en vertu de la loi du 25 mars 1847, on a autorisé le changement du mode de jouissance avec obligation de défrichement, dans un délai déterminé, s'élèvent au chiffre de 64,044 hectares, soit 4,574 hect. par année.

Il résulte des renseignements recueillis à ce sujet, qu'à la fin de 1860, 35,858 hect. étaient mis en valeur, savoir :

19,384 en terre arable.
3,178 en prairies.
200 en bâtisses, jardins, etc.
13,095 en bois.

En ajoutant aux terrains communaux défrichés ceux des particuliers, on évalue à plus de 70,000 hectares, l'étendue des bruyères mises complétement en valeur depuis 1847.

5. *Valeur vénale moyenne des terres par hectare.* — D'après la statistique de 1846, la valeur vénale des terres en Belgique s'élevait en moyenne à 2,421 fr. par hectare pour tout le pays. Les renseignements recueillis en 1856 portent ce chiffre à 3,171 fr., ce qui constitue une augmentation de 30-98 p. c. par hectare.

Le tableau suivant établit cette augmentation par province.

	1846.	1856.	Plus value.
	fr.	fr.	
Anvers.	2,257	2,592	735
Brabant.	3,284	4,305	1,021
Flandre occidentale.	2,389	3,185	796
Flandre orientale.	3,139	4,349	1,210
Hainaut.	3,691	4,421	730
Liége.	2,797	3,596	799
Limbourg.	1,650	2,183	533
Luxembourg.	758	1,043	285
Namur.	1,824	2,464	640
LE ROYAUME.	2,421	3,171	750

Ce qui frappe surtout quand on étudie les faits réunis par la statistique officielle, c'est la hausse constante et rapide des fermages. En 1846, ils dépassaient déjà de plus de 30 p. c., c'est-à-dire près de 2 p. c. par an, le taux de 1830, et de 1846 à 1856 l'augmentation a acquis des proportions plus

fortes encore, puisqu'elle est de 14 fr. par hectare ou 20.60 p. c., soit 2.06 p. c. par an.

Cette augmentation ne porte en réalité que sur la période quinquennale de 1850 à 1856. En effet, de 1846 à 1856, par suite de la crise agricole de 1845 et des événements politiques de 1848, le prix des baux était resté presque stationnaire. La hausse date donc de 1850, époque où elle a pris des proportions énormes, puisque les fermages s'élèvent de 70 à 82 fr. en moyenne par hectare, soit 17.14 p. c. en cinq ans ou 3.43 p. c. par an. On attribue cette élévation rapide du loyer des terres à la reprise générale des affaires et au renchérissement des denrées agricoles.

Le tableau suivant donne le prix courant moyen des baux aux deux époques 1846 et 1856.

	1846.	1856.
	fr.	fr.
Anvers.	60	75
Brabant.	83	100
Flandre occidentale.	74	83
Flandre orientale.	87	106
Hainaut.	95	110
Liége.	81	101
Limbourg.	53	62
Luxembourg.	33	39
Namur.	50	64
LE ROYAUME.	68	82

XI. — INDUSTRIE.

I. — INDUSTRIE MINÉRALE ET MINÉRALURGIQUE,

en 1862.

1. *Mines de houille.* — Au 31 déc. 1850, le nombre des mines de houille concédées était de 254, comportant ensemble une étendue de 103,966 hectares, et celui des mines tolérées provisoirement était de 56, comprenant 26,603 hectares; au 31 déc. 1862, le premier de ces nombres s'élevait à 264 pour une étendue de 116,421 hectares, et le second était descendu à 21 pour 12,420 hectares.

Sur les 285 mines concédées ou tolérées provisoirement au 31 déc. 1862, 180 étaient en activité pour une étendue de 89,223 hectares.

Le nombre des siéges d'exploitation, au 31 déc. 1862, s'élevait à 335 pour ceux qui étaient en activité, à 138 pour ceux qui étaient en réserve et à 39 pour ceux qui étaient en construction. Des 335 siéges d'exploitation en activité, 212 appartiennent au Hainaut, 28 à la province de Namur et 95 à celle de Liége.

Le nombre et la force des moyens mécaniques employés à l'*extraction de la houille* ont subi des variations fort peu sen-

sibles, de 1850 à 1862 ; les machines à vapeur qui, en 1850, étaient au nombre de 384, ayant ensemble une force de 11,548 chevaux, ne s'élevaient, en 1862, qu'à 413, représentant 22,497 chevaux. Le nombre des manéges était descendu de 28 à 12.

Il en a été autrement des *appareils employés à l'épuisement des eaux* et des *machines à vapeur servant à l'aérage.* Ces deux sortes de moteurs ont considérablement augmenté en nombre et en force ; les premiers qui, en 1850, n'étaient que de 143, de la force réunie de 16,081 chevaux, s'élevaient, en 1862, à 156, représentant une force de 23,031 chevaux ; les seconds ont monté de 78 (777 chevaux) à 237 (3,715 chevaux).

Le *nombre des ouvriers* employés à l'exploitation de la houille était de 48,000 en 1850 ; il a atteint le chiffre de 80,302 en 1862.

En 1850, 36,000 ouvriers travaillaient à l'intérieur et 12,000 à la surface ; en 1862, ces nombres ont monté respectivement à 60,411 et 19,891. Des ouvriers travaillant à l'intérieur en 1862, 714 sur mille étaient des hommes, 88 des femmes, 141 des garçons âgés de moins de 16 ans, et 57 des filles âgées de moins de 16 ans. Pour les ouvriers travaillant au jour, les chiffres respectifs étaient 667,149, 91,93.

Quantités de houille extraites :

NATURE DES HOUILLES.	QUANTITÉ EXTRAITE (EN TONNES). 1850	1862
Maigre sans flamme	521,138	690,869
Sèche à courte flamme	432,392	846,640
Maigre à longue flamme	1.425,510	1,770,570
Grasse à longue flamme	2.169.211	4,379,097
Grasse maréchale	1.272,337	2,248,469
TOTAUX	5,820,588	9,935,645
Valeur fr.	46,471,000	104,485,220

Des 104 millions représentant la valeur de la houille extraite en 1862, 96 sont absorbés par les dépenses.

Sur le total de la quantité de houille produite en 1862, 2,891,980 tonneaux ont été exportés à l'étranger; ils représentent une valeur de 43.3 millions de francs.

2. *Mines métalliques* (1). — Au 31 déc. 1850, il existait 51 mines métalliques, régulièrement concédées et embrassant ensemble une étendue de 45,454 hect.; au 31 déc. 1862, ce nombre était de 89 mines, s'étendant sur 47,774 hect.

A la fin de 1862, l'exploitation du minerai de fer s'opérait aussi, en vertu de simples déclarations, sur le territoire de 104 communes. Le nombre de communes où des mines libres étaient établies en 1850 n'était que de 64.

Le nombre des siéges d'exploitation en activité, qui était de 804 en 1850, s'est élevé à 1,193; dont 121 à ciel ouvert.

Le nombre des ouvriers n'était que de 5,695 en 1850; il a atteint le chiffre de 11,447 en 1862.

Produits annuels des mines métalliques (en tonneaux) :

	1850	1862	VALEUR 1862.
Blende	7,308	18,884	Fr. 814,460
Calamine . . .	62,193	55,124	1,968,798
Galène (plomb) .	3,854	17,431	2,058,410
Pyrite	4,084	46,430	951,625
Fer (mine lavée) .	472,883	859,926	8,145,390

3. *Usines minéralurgiques en général.* — Le nombre des établissements minéralurgiques existant au 31 déc. 1862 était de 452, soit une augmentation de 15, par rapport à la situation arrêtée au 31 déc. 1850.

(1) Les données qui suivent s'appliquent exclusivement aux provinces de Hainaut, de Namur, de Luxembourg et de Liége.

Dans ce nombre,

363 servaient au traitement et à la préparation		du fer;
4	—	de l'acier;
10	—	du plomb;
7	—	du cuivre;
22	—	du zinc;
1	—	de l'alun;
45	—	et la fabrication du verre.

Outre de nombreux cours d'eau qui activaient 342 roues hydrauliques, ensemble d'une force de 3,971 chevaux, 484 machines à vapeur, de la force de 14,248 chevaux, et 29 manéges à un cheval servaient de moteurs dans ces établissements. Le nombre des ouvriers qui y étaient occupés en 1862 était de 25,437; en 1850, il était de 12,932.

4. *Usines sidérurgiques.* — Le nombre des hauts fourneaux en activité, pour la fabrication de la fonte, s'est élevé, en 1862, à 50 (45 au coke et 5 au bois) de 41 qu'il était en 1850 (25 au coke et 16 au bois). De même, le nombre des fonderies (élaboration de la fonte) s'est élevé de 78 à 133; le nombre des fabriques de fer proprement dites est tombé de 102 à 84; celui des usines à ouvrer le fer de 86 à 76.

En 1862, *la fabrication de la fonte* a produit 352,939 tonnes de fonte au coke et 3,611 tonnes de fonte au bois; la valeur de la tonne de fonte au coke était de 54 fr. 79 c.; la tonne de fonte au bois valait 138 fr. 78 c. La valeur produite, qui n'était en 1850 que de 11,568,857 francs, a atteint le chiffre de 28,566,912 francs en 1862.

Quant aux *fonderies,* on a produit 65,638 tonneaux, valant près de 11 millions de fr. Ces chiffres étaient en 1850 respectivement de 17,000 et de 3,055,777 fr.

Les *fabriques de fer proprement dites,* qui, en 1850, n'employaient que 2,703 ouvriers et ne produisaient que 61,970 tonnes (valeur 11,848,652 fr.), ont, en 1862, occupé 8,255

ouvriers et produit 237,060 tonnes (valeur 43,610,788 fr.).

Enfin, il y a eu accroissement également quant aux *usines à ouvrer le fer*. Voici quelle a été leur situation :

	NOMBRE D'OUVRIERS	PRODUITS. TONNES	VALEUR DES PRODUITS.
	—	—	—
En 1850 . . .	516	10.738	fr. 3.844,032
En 1862 . . .	1,229	23,393	7,380,771

5. *Récapitulation de la valeur des produits de l'industrie minérale et métallurgique, en* 1860, 1861 et 1862. En millions de francs.

	1860	1861	1862
	—	—	—
Houille	107.12	110.01	104.48
Minerai de fer (lavé).	7.74	9.47	8.14
id. de pyrite. .	1.25	1.42	0.95
id. de blende. .	0.83	0.69	0.81
id. de calamine .	2.12	1.79	1.93
id. de plomb . .	1.60	2.08	2.05
Pierres et ardoises .	17.39	19.34	21.32
Fonte et fer . . .	81.07	83.38	90.49
Acier	0 84	0.90	1.12
Plomb	1.80	2.39	3.69
Cuivre	2.69	3.57	4.09
Zinc	24.53	20.18	18.70
Alun	0.23	0.22	0.18
Verre	18.51	15.37	14.19

II. — PAPETERIE (1).

L'activité incessante de la librairie, les besoins toujours croissants de la presse quotidienne, les progrès de l'instruction générale, l'extension que prennent de plus en plus les relations des diverses classes de la société entre elles, con-

(1) D'après l'*Exposé de la situation du royaume* (période décennale 1851-1860).

tribuent à augmenter, en Belgique comme ailleurs, dans une proportion considérable, la consommation du papier.

Aussi notre pays qui, en 1835, comptait à peine, dans ses fabriques, trois ou quatre machines à faire le papier continu, en possède aujourd'hui une quarantaine et produit environ 20,000 tonnes de papier par an.

Nos papeteries sont parfaitement outillées et leurs produits se placent avantageusement sur les marchés étrangers, grâce au bas prix auquel nos fabricants peuvent les livrer.

Un tiers de leur production suffit à la consommation du pays; les deux autres tiers s'exportent, principalement en Angleterre.

Des fabriques de papier sont établies à Bruxelles et dans ses environs (Uccle, Droogenbosch, Huyssinghen, Saventhem, Rhode-Sainte-Genèse, etc.), dans l'arrondissement de Nivelles (à Wavre, La Hulpe, Mont-Saint-Guibert, etc.), à Gand, à Andenne, Dinant et Saint-Servais (Namur), à Turnhout (Anvers), au Pont-d'Oie (Luxembourg) et à Huy (Liége).

Les papeteries de MM. Godin frères, les plus vastes du pays, sont de véritables modèles d'organisation, de tenue et de fabrication. Elles se composent de trois usines distinctes; deux sont situées à Huy et une à Andenne ; il s'y trouvait, en 1855, 18 machines à vapeur, de 270 chevaux, 5 roues hydrauliques de 110 chevaux, 5 machines à papier continu. Ces établissements, qui se sont notablement développés depuis cette époque, procurent aujourd'hui du travail à plus de 1,500 ouvriers, et produisent pour environ 3,000,000 de francs de papier annuellement.

L'industrie de la papeterie est l'une des plus importantes de l'arrondissement de Nivelles. 10 machines à fabriquer le papier continu y fonctionnent, et travaillent en partie pour l'exportation. Il existe aussi, dans ce district, plusieurs papeteries à la main fabriquant le carton et le papier gris commun. Cette industrie a employé, dans le ressort, en

1858, environ 3,500,000 kilogrammes de chiffons, représentant un chiffre d'affaires approximatif de 2,700,000 fr.

Nous possédons quelques fabriques de papiers d'emballage, dont les produits s'exportent, concurremment avec les similaires anglais, dans des conditions avantageuses. L'un de ces établissements, situé à Saventhem, près Bruxelles, a une importance réelle.

La ville de Dinant continue de soutenir la réputation qu'elle s'est depuis longtemps acquise dans la fabrication des papiers cartiers.

La ville de Turnhout est le siége de la fabrication de papiers de fantaisie, marbrés, racinés, coloriés, etc. De grands sacrifices et beaucoup de peines ont été nécessaires pour introduire en Belgique cette branche d'industrie; car il a fallu, dans le principe, recourir à des ouvriers étrangers; elle y est aujourd'hui solidement établie. Non-seulement elle s'est rendue maîtresse du marché intérieur, mais elle fait des expéditions considérables en Hollande, en Allemagne, d'où nous tirions naguère la plupart des papiers de couleur nécessaires à notre consommation, dans les pays d'outre-mer, etc. Plus de 700 ouvriers, répartis dans quatre établissements rivaux, exercent cette branche d'industrie à Turnhout. La fabrication des quatre ateliers comprend les cartes à jouer, les papiers marbrés et de couleur pour reliures, les images gravées et coloriées, les atlas géographiques lithographiés, les livres de prière en langues du pays et étrangères, imprimés et reliés, les registres, les papiers pour étiquettes, et tout ce qui est du ressort de la lithographie et de la chromo-lithographie. Le papier lui-même, chose assez remarquable, ne se confectionne pas à Turnhout : par contrats passés avec les papeteries du pays, les fabriques de Turnhout le font faire avec leurs propres matières; elles lui donnent simplement la forme, le timbre, le lignage, l'apprêt et la couleur. Les

cartes à jouer, faites en 100 à 150 qualités diverses, d'après les goûts et les usages de tous les pays, s'expédient dans les colonies anglaises, au Brésil, au Chili, à la Plata, aux États-Unis, aux Indes, etc., en concurrence avec les produits étrangers, et principalement ceux de l'Angleterre, avec laquelle nous luttons sur ses propres territoires. Une seule fabrique de Turnhout exporte annuellement pour 490,000 à 500,000 francs de cartes à jouer, pour 300,000 à 400,000 francs de papier façonné et pour 100,000 francs de papier colorié. Ceux-ci s'exportent, en grande quantité, vers la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et la France, malgré le droit considérable dont ils sont frappés à l'entrée de ces pays. Chaque fabrique emploie environ 200 ouvriers et même davantage, parmi lesquels les enfants sont très-nombreux. L'ouvrage se fait à la pièce, et des caisses spéciales de prévoyance, de secours, ainsi qu'un médecin, sont attachés à chaque établissement pour les ouvriers malades ou infirmes.

Plusieurs fabriques de papiers à meubler sont établies à Bruxelles; Louvain en compte trois, qui occupent un assez grand nombre d'ouvriers. Ces fabriques travaillent non-seulement pour l'intérieur, mais encore, sur une assez grande échelle, pour l'exportation, à la faveur du bas prix auquel elles parviennent à livrer leurs produits, et notamment les papiers ordinaires et communs. La France conserve encore une prépondérance assez marquée sur nos marchés, en ce qui concerne les articles de luxe. L'Angleterre, les Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg nous envoient également des papiers à meubler. En 1860, on a fourni à notre pays des papiers à meubler pour les sommes suivantes :

La France . . . . .fr.	111,367
L'Angleterre	33,094
Les Pays-Bas	32,953
Le grand-duché de Luxembourg. .	26,984
La Prusse	3,467
ENSEMBLE. . .	207,865

La fabrication des papiers imitant les cuirs repoussés pour tentures a été introduite, il y a quelques années, à Bruxelles; les produits de cette industrie s'exportent en grande partie.

La fabrication du papier a reçu, depuis vingt-cinq ans, des perfectionnements notables, en France et en Angleterre : l'industrie belge n'est pas restée, à cet égard, étrangère aux progrès qu'a faits celle de nos voisins. Nos fabricants ont perfectionné la construction de leurs machines, plusieurs autres améliorations ont été réalisées en ce qui concerne le blanchiment du chiffon, l'encollage de la pâte, etc. Dans la plupart de nos usines à papier, la vapeur est employée comme force motrice. Nos industriels peuvent fabriquer aujourd'hui à la mécanique, et par conséquent livrer au commerce à meilleur marché, plusieurs espèces de papiers que naguère ils ne pouvaient faire qu'à la forme : tels sont les papiers à lithographier, les papiers à dessiner, le carton blanc, le papier pour cartes, etc.

Nous retirons encore de la France, outre les papiers à meubler, des papiers à écrire; mais l'importation de ces papiers, dont naguère les fabriques françaises avaient, en Belgique, le monopole presque exclusif de la vente, a sensiblement diminué depuis une quinzaine d'années.

Nous plaçons ici le chiffre des importations et des exportations du papier, de 1851 à 1860 :

ANNÉES.	VALEURS VARIABLES.	
	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1851.	fr. 286,027	fr. 1,675,527
1852.	286.097	1,727,263
1853.	396,708	2,729,960
1854.	451,528	4,891,928
1855	536,369	3 637,265
1856.	531,641	3,270,232
1857.	548,080	3,560,946
1858.	497,255	3,330,442
1859.	525,096	4,644,782
1860.	515,904	5,559,131
Moyenne de 1851 à 1860.	457,470	3,502,748

Les pays qui nous fournissent le plus de papier sont la France et la Prusse.

D'un autre côté, l'Angleterre, les Pays-Bas et les pays transatlantiques sont les contrées où nos papeteries trouvent les débouchés les plus considérables.

La situation de la papeterie a été difficile, pendant ces dernières années, à cause de la pénurie des *chiffons*, pénurie qui augmente à mesure que de nouvelles fabriques s'érigent dans le pays. Nos papeteries importent à grands frais des chiffons de Suède, de Norwége, de Russie et surtout de Hambourg, un des principaux entrepôts du monde pour cette matière première. Les essais nombreux qui ont été tentés jusqu'ici pour remplacer le chiffon dans la composition de la pâte à papier, n'ont encore donné que des résultats partiels.

Voici le chiffre de nos importations de chiffons, depuis 1851 :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	
	QUANTITÉS	VALEURS VARIABLES.
1851 . . .	kilog. 184,250	fr. 36,850
1852.	153,334	30,667
1853.	174,594	34,919
1854.	384,796	96,196
1855.	98,412	19,682
1856.	94,499	18,900
1857.	639,562	127.913
1858.	1.038,967	211,794
1859.	2,654,270	530,844
1860.	2,702,049	675,512

Sur 2,702,049 kilogrammes de chiffons que nous avons reçus en 1860, il nous a été fourni par :

Hambourg	kilog. 1,275,299
La Hollande.	1,091,367
La France	134,431
L'Angleterre	128.898
Autres pays	72,054
TOTAL. . .	2,702,049

III. — Typographie et industries qui s'y rattachent, lithographie et gravure (1).

Typographie. — Outre l'intérêt particulier, l'intérêt général se rattache à cette industrie, qui alimente une foule de choses diverses, et par cela même procure du travail à une masse d'individus de toute espèce, de toute classe, de toute intelligence. A un autre point de vue, les jouissances qu'elle procure, les bienfaits qu'elle répand, l'influence qu'elle exerce sur l'émancipation intellectuelle, donnent à l'industrie typographique une immense importance.

Cette branche de travail a pris un très-grand développement en Belgique et n'a cessé d'y marcher de progrès en progrès. Ce qui a contribué, en partie, à lui donner cet essor, ce sont les contrefaçons d'éditions françaises, qui ont imprimé beaucoup d'activité à nos presses, de 1818 à 1852. Les éditeurs belges qui ont exploité ce genre de trafic, avaient sur leurs rivaux étrangers l'avantage d'appartenir à un pays qui n'avait pas encore de littérature, pour ainsi dire. N'ayant point de droits d'auteurs à satisfaire, pouvant établir comme ils le voulaient, en quelque sorte, les conditions du débit de leurs livres, ils donnèrent un grand développement à l'industrie de la contrefaçon. La convention conclue avec la France, le 22 août 1852, à la suite de longues négociations, pour la garantie réciproque des droits des écrivains et des artistes, mit fin à un état de choses qui déshonorait la librairie belge et causait un préjudice considérable au commerce honnête.

Notre industrie typographique et notre librairie n'ont reçu, l'expérience l'a prouvé, qu'une atteinte passagère de cet acte, que l'on avait représenté comme devant être fatal à leurs

(1) D'après l'*Exposé* décennal.

intérêts. Des renseignements, puisés à des sources certaines, établissent, au contraire, qu'elles se sont développées dans une mesure assez notable, depuis qu'elles ont abandonné une partie de leur ancien champ d'exploitation.

La convention a eu ce résultat favorable, de diriger l'activité de notre industrie typographique vers les éditions originales et les ouvrages du domaine public. Des livres belges, sans aucune restriction, et où auteur, papier, caractère, origine et destination, tout a le mérite de l'indigénéité, sont sortis des presses de nos éditeurs. L'avantage de cette transformation est considérable ; car, abstraction faite de tout esprit national, en ne considérant la chose que sous le point de vue matériel, la composition et la correction d'ouvrages de ce genre sont beaucoup plus difficiles que celles des réimpressions, dont le modèle peut assez souvent être mis tout à fait sous les yeux de l'ouvrier ; elles ont donc pour résultat de former un plus grand nombre de typographes habiles.

La suppression de la contrefaçon a mis fin à une situation précaire ou équivoque, même pour ceux qui se croyaient le plus directement intéressés à son maintien. Elle a rendu service également aux écrivains nationaux, ainsi qu'on en peut voir la preuve dans l'accroissement du chiffre des dépôts littéraires *belges,* effectués en vertu de la loi de 1817. Le nombre de ces dépôts a été : en 1851, de 179 ; en 1855, de 553 ; en 1860, de 745.

La capitale est le centre principal de la typographie belge. Mais il existe des imprimeries importantes dans plusieurs villes de province : Tournay, Liége, Malines, Louvain, Anvers, Gand, Namur, Hasselt, etc.

Le nombre des personnes qui vivent de cette industrie ou de professions qui s'y rattachent étroitement, telles que pressiers, compositeurs, fondeurs, relieurs, brocheurs, libraires, etc., est de 5,000 à 6,000.

Les renseignements suivants font connaître le nombre d'ouvriers typographes, et la quantité de presses et de machines au service de l'imprimerie dans la capitale, en 1852 et au 31 décembre 1860 :

DÉSIGNATION.		1851.	1860.
Compositeurs, pressiers, apprentis-compositeurs et personnel dit *de peine*		708	777
Nombre de presses	à bras	163	156
	mécaniques	27	50 (1)
— de machines à vapeur (moteurs)		7	12

Le salaire des ouvriers typographes s'est accru dans la même proportion : en 1852, il était, en moyenne, de 2 fr. 67 c. pour les hommes faits et de 62 centimes pour les apprentis et jeunes ouvriers ; en 1860, il a été respectivement de 3 fr. 17 c. et 82 centimes.

On peut évaluer à plus de 300 le nombre de presses répandues dans le reste du pays. Mais la majeure partie de ces presses ne travaillent que partiellement.

L'usage des presses mécaniques tend à se propager de plus en plus.

Les éditions belges rivalisent aujourd'hui avec les éditions françaises les plus soignées, tant pour l'impression et pour le caractère, que pour la correction. Notre industrie typographique joint à ce mérite de la bonne exécution celui non moins important d'une production à bon marché. Ce fait, qui répond à un besoin du temps, n'a pas seulement des conséquences industrielles considérables : son influence s'étend à la diffusion des lumières, à une égale répartition des jouissances intellectuelles et par là, au rapprochement des conditions sociales.

(1) Il est à noter que chaque presse mécanique fait la besogne de 3 ou 4 presses à bras ; en réalité, l'augmentation de 1860 sur 1852 est de plus de 70 presses.

La Belgique a une supériorité reconnue dans une branche intéressante de l'industrie typographique, l'impression des livres de liturgie et de piété; cette spécialité a su se créer un commerce très-étendu : elle exporte ses livres dans la plupart des pays catholiques du monde.

La plupart des industries qui se rattachent à l'imprimerie ont marché dans la même voie de progrès que celle-ci ; de ce nombre sont : la fonderie des caractères, la reliure, la fabrication de registres, etc.

Le tableau ci-après indique le mouvement du commerce des livres imprimés, de 1851 à 1860 :

ANNÉES.	IMPORTATIONS. VALEURS variables.	EXPORTATIONS. VALEURS variables.
1851	fr. 1,029,348	fr. 2,270,966
1852	1,121,202	2,237,781
1853	1,201,961	2,429,831
1854	1,293,789	2,846,198
1855	1,387,177	2,006,978
1856	1,743,770	1,305,710
1857	1,762,265	1,426,578
1858	1,883,177	1,524,868
1859	1,964,580	1,761,140
1860	2,195,826	1,846,172

Voici le détail du mouvement commercial de 1860 :

LIVRES.	IMPORTATIONS. VALEURS variables.	EXPORTATIONS. VALEURS variables.
Brochés et en feuilles	fr. 1,947,960	fr. 1,325,580
Reliés et cartonnés	191,982	518,168
En feuilles, brochés, cartonnés et reliés, imprimés cinquante ans avant l'époque de l'importation	55,884	2,424
TOTAUX.	2,195,826	1,846,172

Par pays d'origine et de destination, ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations.

PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS VARIABLES.
France.	fr. 1,877,126
Prusse.	173,831
Pays-Bas	99,413
Angleterre	37,373
Autres pays	8,083
TOTAL. . .	2,195,826

Exportations.

PAYS DE DESTINATION	VALEURS VARIABLES.
France	fr. 735,777
Angleterre	429,151
Prusse	351,337
Pays-Bas	219,425
Brésil.	15,463
États-Unis	14,812
Grand-duché de Luxembourg	9,762
Portugal.	9,456
Chili.	8,750
Suisse	8,028
Autres pays.	44,241
TOTAL. . .	1,846,172

La France est le principal débouché de notre commerce de librairie. Le tableau qui suit constate qu'après avoir fléchi à la suite du traité franco-belge du 22 août 1852, nos exportations vers ce pays se sont progressivement accrues, et sont arri-

vées à dépasser en importance le chiffre de l'exportation de l'année de la conclusion de cet acte.

ANNÉES.		EXPORTATIONS QUANTITÉS.		EXPORTATIONS VALEURS variables.
1852 . .	kilog.	65,164	fr.	416,557
1853 . . .		34,288		208,521
1854 . . .		43,349		266,067
1855 . . .		52,875		319,546
1856 . . .		61,423		371,807
1857 . . .		85,033		517,847
1858 . . .		110,320		670,831
1859 . . .		106,172		644,993
1860 . .		121,737		735,777

Depuis que les contrefaçons sont absolument exclues du marché français, nos expéditions de livres vers la France, qui ne comprenaient naguère presque exclusivement que des livres de réimpression, ont trouvé leur principal aliment dans les éditions originales et les ouvrages du domaine public : ce fait résulte du tableau qui précède.

Fonderie en caractères. — Nos imprimeurs sont aujourd'hui affranchis du tribut qu'ils payaient autrefois à l'étranger, en s'y pourvoyant des caractères dont ils avaient besoin. Nos fondeurs de caractères livrent au commerce des produits réputés aussi bons que ceux de Paris même. On ne retire plus guère aujourd'hui de France que des caractères dits d'*écriture* et ceux dits de *fantaisie*. Cette industrie, telle qu'elle est organisée en Belgique, n'a point de types originaux, et dont la création puisse être revendiquée par des artistes nationaux : les graveurs de caractères font défaut en Belgique. Nos fondeurs sont obligés de tirer de l'étranger, et surtout de Paris, les matrices et poinçons destinés à la gravure des caractères.

Bien que le chiffre de nos exportations, en ce qui concerne la branche du travail qui nous occupe, soit sans importance, et que nos importations ne soient pas non plus considérables, nos fondeurs pouvant en grande partie suffire, comme nous l'avons dit, aux besoins de la consommation intérieure, nous croyons devoir cependant en donner le tableau, de 1851 à 1860 :

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS
ANNÉES.	VALEURS VARIABLES	VALEURS VARIABLES
1851 . .	fr. 17,811	fr. 4,752
1852 . .	9,091	8,518
1853 . .	18,410	5,026
1854 . .	35,046	3,955
1855 . .	36,437	18,985
1856 . .	41,827	8,905
1857 . .	74,133	4,495
1858 . .	74,389	18,022
1859 . .	59,539	3,762
1860 . .	63,760	10,845

C'est presque exclusivement de la France que nos imprimeurs retirent les caractères qu'ils ne peuvent se procurer dans le pays.

Reliure, fabrication des registres, des cartonnages et des cartes à jouer.— L'industrie de la reliure a suivi l'activité croissante de nos établissements typographiques. Les relieurs se sont multipliés sur tous les points du royaume, et surtout à Bruxelles. Ils se recommandent en général par un travail soigné et solide; le bon goût dans le choix des ornements et le perfectionnement des pratiques manuelles se propagent parmi eux.

La confection des registres se pratique avec succès dans le pays. La solidité de ces ouvrages, destinés aux besoins du

commerce, en est le plus grand mérite : les produits de nos fabricants ne sauraient être trop recommandés sous le rapport du soin et de la solidité du travail.

Quelques papetiers s'occupent de la fabrication de menus articles en carton et en pâte de carton, coloriés, ornés, etc. Ils mettent en général beaucoup de soin et de fini dans la confection de ces cartonnages.

Nous dirons également quelques mots de la fabrication des cartes à jouer, qui s'exerce à Bruxelles, Gand, Anvers, Bruges, Liége, Mons, Dinant, mais surtout à Turnhout. Dans cette dernière ville, il se fait une production considérable de ces produits, dont une forte partie s'écoule vers l'étranger. Nous avons fait connaître, avec quelque détail, l'importance des établissements de Turnhout, à l'article papiers (pages 187 et 188).

Nous ne retirons pas, en moyenne, pour plus de 2,000 francs de cartes à jouer provenant de l'étranger.

Au contraire, nos exportations de ces produits sont considérables. Le tableau ci-après les résume, pendant la période décennale de 1851 à 1860 :

ANNÉES.	EXPORTATIONS. QUANTITÉS.	EXPORTATIONS. VALEURS VARIABLES.
1851 . .	Grosses. 3,182	fr. 82,732
1852 . . .	4,656	121,056
1853 . . .	13,381	347,906
1854 . . .	14,904	387,504
1855 . . .	12,160	316,184
1856 . . .	10,246	266,396
1857 . . .	12,625	328,260
1858 . . .	12,818	333,268
1859 . . .	8,656	224,556
1860 . . .	22,142	575,692

Pour l'année 1860, le chiffre de l'exportation se détaille comme suit :

PAYS DE DESTINATION.	VALEURS VARIABLES.
Turquie	fr. 303,784
Pays-Bas	77,610
Angleterre.	71,110
France	36,946
Inde anglaise	20·410
Rio de la Plata . . .	16,692
Chili	14,950
Villes hanséatiques . .	12,766
États-Unis.	2,210
Autres pays	19,219

Lithographie et gravure. — La lithographie a reçu une grande extension. Elle peut être appliquée à presque tous les usages de la gravure sur métaux et sur bois ; elle a, de plus, la reproduction du dessin, propriété qui lui est spéciale.

Elle rend la copie fidèle de tout ce qui peut être figuré. Grâce à elle, la jouissance des beaux-arts est devenue, comme celle des choses purement matérielles, le partage du plus grand nombre. Elle fournit une précieuse ressource à l'étude des sciences si vulgarisée de nos jours. La configuration exacte des objets, souvent indispensable pour qu'ils soient compris, peut enrichir les livres les plus économiques. Toutes les parties qui composent l'histoire naturelle, tout ce qui est du domaine des sciences, et l'industrie elle-même individualisée, trouvent dans la lithographie des secours puissants.

Il existe en Belgique de bons ateliers pour la lithographie et la gravure sur pierre. Ils sont établis à Bruxelles, Anvers, Gand, Mons, Liége, Malines, Louvain, Tournay, Bruges, et dans quelques autres localités. Les impressions comprenant les diverses applications de la lithographie y sont généralement bien traitées.

Quelques établissements pour l'impression des gravures en

taille-douce ont été fondés, dans ces dernières années, à Bruxelles et à Anvers; jusqu'alors nos artistes étaient obligés de recourir à la France pour l'impression de leurs gravures sur cuivre. Ajoutons que la lenteur et la perfection même de la gravure en taille-douce lui ôtent, en quelque sorte, tout caractère industriel, et qu'il en est presque de même de l'impression de la planche une fois gravée : la patience et l'adresse de l'ouvrier imprimeur y ont trop de part.

La gravure sur bois est fort recherchée pour l'impression des livres. Cet art a été porté à Paris et à Londres à une perfection remarquable; en Belgique, il n'est pas aussi avancé. Nous sommes redevables, en partie, des progrès que nous avons faits, à la fondation d'une école de gravure dans le pays. Grâce à elle, nous avons eu, comme Londres et Paris, nos livres illustrés, sans que le prix en fût sensiblement augmenté. Cette application est excellente; ce sont des signes de plus donnés aux écrivains pour se faire comprendre. Il est regrettable que la plupart de nos artistes graveurs ont été forcés d'aller chercher à l'étranger, et notamment à Paris, où les arts de luxe trouvent en quelque sorte leur milieu naturel, des ressources qui leur faisaient défaut dans le pays.

Nous possédons quelques établissements pour l'impression des cartes géographiques; nous croyons devoir citer, entre autres, celui de Molenbeek-St-Jean, qui se recommande par son importance et par les travaux que son entreprise a nécessités; son propriétaire s'est d'ailleurs acquis, sous d'autres rapports encore, de véritables titres à la reconnaissance du monde savant.

Nous avons importé, en moyenne, pour 12,300 francs, et exporté pour 4,700 francs de cartes géographiques, de 1851 à 1860.

Les pays qui nous vendent des gravures et des estampes

sont, en premier lieu, la France, puis la Prusse et l'Angleterre ; nous en livrons, par rang d'importance, aux Pays-Bas, à la Prusse et à l'Angleterre.

Les chiffres de ce commerce se détaillent comme suit pour 1860 :

Importations.

Pays d'origine.	Valeurs variables.
France	fr. 106,045
Prusse	37,161
Autres pays	8,302
TOTAL	151,508

Exportations.

Pays de destination.	Valeurs variables.
Pays-Bas	fr. 19,135
Prusse	13,530
France	10,506
Angleterre	3,475
Autres pays	600
TOTAL	47,246

XII. — COMMERCE.

I. — Mouvement commercial avec les pays étrangers.

1. *Aperçu des années* 1856 à 1863. Valeurs actuelles ou variables, exprimées en millions de francs (1). Commerce général et spécial:

A. — Importation.

ANNÉES.	ENTRÉES PAR TERRE.	ENTRÉES PAR MER.	TOTAL.	MISES EN CONSOMMATION.
—	—	—	—	—
1856. . .	592.7	334.7	927.4	435.5
1857. . . .	582.0	345.2	927.2	434.8
1858. . . .	515.2	285.7	800.9	440.2
1859. . . .	609.0	279.9	888.9	451.1
1860. . . .	587.4	336.4	923.8	516.7
1861. . . .	559.6	405.3	964.9	556.8
1862. . . .	645.0	382.9	1027.9	588.8
1863. . . .	685.3	385.1	1068.4	616.3

(1) Depuis 1862, l'administration a supprimé ses calculs sur les bases des valeurs permanentes ou anciennes, fixées en 1833.

B. — Exportation.

ANNÉES.	SORTIES PAR TERRE.	SORTIES PAR MER.	TOTAL.	DENRÉES ET MARCHANDISES BELGES.
—	—	—	—	—
1856. . . .	596.9	266.6	863.5	369.8
1857. . . .	623.4	268.6	892.0	414.3
1858. . . .	540.5	202.7	743.2	381.2
1859. . . .	577.4	276.0	853.4	413.3
1860. . . .	584.5	295.3	879.6	470.3
1861. . . .	612.2	233.6	845.8	453.6
1862. . . .	654.7	285.2	939.9	502.1
1863. . . .	697.9	293.8	991.7	533.7

2. *Résumé du mouvement de* 1863 :

			DIFFÉRENCE EN P. C. DE 1863 AVEC 1862.
Commerce général.	Importation .	1068.4	+ 4
—	Exportation .	991.7	+ 6
	ENSEMBLE .	2060.1	+ 4.7
Commerce spécial.	Importation .	616.3	+ 5
—	Exportation. .	533.7	+ 6
	ENSEMBLE .	1150.0	+ 5.4

Pour l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports par terre et rivières est de 67 p. c., et celle des transports maritimes de 33 p. c. (en 1862, resp. 66 et 34). Si l'on remonte à 1853, on constate que les proportions étaient de 63.7 p. c. pour les transports par terre et rivières, et de 30.3 p. c. pour les transports maritimes. Il résulte de ces chiffres que les proportions, pour chacun de ces modes de transports, varient peu.

3. *Mouvement du commerce spécial en* 1863 *par pays :* Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

Europe.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Russie	22.150	11.176
Suède et Norwége	7.998	1.827
Danemark	6.986	1.077
Zollverein	65.755	61.465
Mecklembourg	1.806	0.697
Villes hanséatiques	5.223	14.224
Pays-Bas	111.687	73.987
Angleterre	108.554	103.480
France	157.089	187.465
Portugal	0.687	1.009
Espagne	4.688	13.129
Italie	2.071	14.840
Suisse	3.712	13.725
Autriche	1.222	1.962
États romains	0.002	1.038
Grèce et son archipel	0.018	1.017
Turquie et son archipel	3.495	3.874

Afrique.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Guinée et Sénégambie	0.035	0.338
Égypte	4.411	0.585
Autres pays	0.695	0.017

Asie.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Inde anglaise, Singapore et Chine	5.000	0.322
Philippines	»	0.059

Amérique.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
États-Unis	26.165	5.999
Mexique	0.234	0.108

	Importation.	Exportation.
	—	—
Cuba et Porto-Rico . .	0.344	7.696
Possessions anglaises .	0.362	0.682
Haïti et Vénézuela . .	8.816	0.007
Brésil	11.533	3.205
Rio de la Plata . . .	28.044	2.512
Chili et Pérou. . . .	18.561	6.135
Totaux. .	616.343	533.657

Quant à l'ensemble des échanges (importations et exportations réunies), voici comment les principaux pays se rangeaient, sous le rapport de l'importance des relations commerciales, en 1861, 1862, 1863. Valeurs exprimées en millions de francs :

	1861.	1862.	1863.
	—	—	—
France. . . .	271.5	319.5	344.5
Angleterre .	167.2	188.0	212.0
Pays-Bas . .	175.0	172.2	185.6
Zollverein .	118.7	129.5	127.2

Ces quatre pays réunis absorbaient plus de 72 p. c. du chiffre total en 1861, 74 p. c. en 1862, et 75.6 p. c. en 1863.

4. *Résumé des principales marchandises importées et exportées pendant l'année* 1863. Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

MARCHANDISES.	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Acier non ouvré .	2.323	0.228
Armes portatives . .	1.026	19.292
Bestiaux	18.872	17.734
Beurre frais et salé .	4.217	12.934
Bois de construction .	17.815	1.226
Bois de teinture . .	1.168	0.441
Bois divers	1.323	0.758

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Bois ouvré	0.395	0.197
Boissons distillées . . .	0.374	0.587
Bonneterie	0.332	0.430
Café	33.197	0.011
Cendres gravelées. . . .	2.890	0.321
Chandelles et bougies . .	0.055	7.712
Chapeaux	0.603	0.927
Charbon de bois	0.001	1.085
Charbon de terre (houille) .	1.049	30.535
Chaux	0.227	1.458
Chevaux et poulains . . .	3.076	8.183
Chicorée, racines vertes, etc.	0.041	2.488
Cire brute et blanchie . .	0.379	0.339
Coton en laine	33.506	»
Cuivre brut	5.855	2.073
Cuivre battu, étiré, etc . .	1.592	0.698
Cuivre ouvré	0.885	0.276
Drogueries	3.080	0.388
Écorces à tan	1.062	1.827
Engrais	20.481	3.162
Faïences et porcelaines . .	1.699	0.673
Fer et minerai.	4.581	3.220
Fer. Fontes brutes et vieux fer .	0.718	1.856
Fer. Battu, etc. clous . . .	0.051	6.302
Fer. Battu, etc. tous autres .	0.466	16.671
Fer. Ouvrages de fer	0.295	1.127
Filaments végétaux . . .	41.929	36.583
Fils de lin et de chanvre .	7.826	19.067
Fils de coton	2.895	3.822
Fils de laine	4.347	13.544
Fromages	2.293	0.481
Fruits	3.462	5.691
Graines oléagineuses . . .	20.196	1.245
Graines non spéc. tarifées .	2.013	1.537
Grains, farine, pain, etc. .	68.408	3.802
Graisses	5.711	4.904
Habillements et modes . .	1.766	1.764

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Houblon	0.636	2.777
Huile de fabrique. . . .	4.564	0.227
— de graines	0.227	3.306
Laines	43.705	3.964
Légumes verts et secs . .	0.986	0.279
Levure	0.515	0.175
Livres.	2.408	1.344
Machines et mécaniques .	3.613	22.141
Matières animales . . .	2.551	2.546
Mercerie	5.412	1.554
Métaux bruts, minéraux et terres.	15.144	2.880
Meubles.	0.390	1.385
Montres.	1.873	0.003
Œufs	0.172	1.357
Or et argent battus, étirés et laminés	6.687	»
Papier	0.814	8.227
Passementerie.	1.695	0.065
Peaux brutes	24.761	23.817
Peaux apprêtées	3.981	1.482
Peaux ouvragées	0.196	1.765
Pierres { brutes et polies.	1.352	8.528
Pierres { ardoises . . .	0.662	0,252
Plomb	1.849	2.751
Poissons.	4.420	0.520
Pommes de terre	1.467	0.295
Produits chimiques . . .	2.500	0.852
Récoltes et fourrages. . .	0.886	0.538
Résines et bitumes . . .	25,105	7.112
Riz	6.434	4,876
Rubanerie autre que de soie	0.359	0.068
Salpêtre	1.120	0.125
Sel brut.	1.745	0.005
Sirops	0.017	0.555
Soies.	4,747	1,011
Soufre	0.437	0.209

MARCHANDISES.	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Sucres bruts	12.551	8.948
Sucres raffinés.	0.056	13.686
Tabacs non fabriqués . .	8.546	0.070
Tabacs fabriqués	0.584	1.269
Tableaux	1.687	3.306
Tapis et tapisseries . . .	1.298	0.124
Teintures et couleurs . .	5.260	1.828
Tissus de coton	6.662	16.040
» de laine.	18.812	41.480
» de soie, rubans . .	16.173	0.458
» de dentelles et tulles.	1.692	2.615
» de lin et chanvre. .	0.594	33.097
Tourteaux	2.933	1.551
Végétaux	0.943	0.787
Verreries et cristalleries .	1.126	12.547
Viandes.	8.906	5.523
Vins	13.550	0.124
Voitures.	0.132	3 672
Zinc brut	2.683	6.017
Zinc laminé	0.002	6.378
Autres articles	15.010	8.293
TOTAUX.	616.343	533.657

5. *Mouvement du transit.* — Le transit qui, en 1862, était de 437.7 millions de francs, s'est élevé, en 1863, à 458 millions, soit une augmentation de 5 p. c. par rapport aux valeurs.

6. *Mouvement de la navigation.* — Les transports maritimes ont eu lieu par 3,893 navires à l'entrée, et par 3,949 à la sortie, ensemble, 7,842 arrivages et départs, y compris le mouvement de la navigation à vapeur. Les 3,893 navires entrés jaugeaient ensemble 712,373 tx, dont 653,638 occupés par des marchandises; augmentation sur 1862 de 17 p. c. quant au nombre de navires, de 3 p. c. quant au tonnage et de 1 p. c. quant au degré de chargement.

Le tonnage collectif des 3,949 navires sortis était de 723,975 tx, le chargement de 381,172 tx ; augmentation sur 1862, de 8 p. c. quant au nombre des navires, de 4 p. c. quant au tonnage et de 1 p. c. quant au chargement.

Dans les 3,893 navires entrés, 1,336, soit 34.3 p. c., étaient des bâtiments à vapeur ; le nombre des vapeurs sortis est de 1,330, soit 33.7 p. c. du total des navires sortis.

7. Voici, pour les deux années 1862 et 1863, la part du pavillon belge et celle du pavillon anglais dans le mouvement général de la navigation à voiles et à vapeur. En p. c. :

	1862.		1863.	
ENTRÉE.	BELGE.	ANGLAIS.	BELGE.	ANGLAIS.
Nombre de navires.	16.2	39.3	15.5	40.6
Tonnage	10.3	36.1	8.8	39.5
Chargement . . .	9.5	33.7	8.3	36.3
SORTIE.				
Nombre de navires.	16.1	39.3	15.3	40.4
Tonnage	10.4	35.9	9.1	39.3
Chargement . . .	12.6	42.6	10.5	51.3

8. Le total des passagers entrés en Belgique en 1863, s'élève à 19,996 (Ostende, 10,184 ; Anvers, 9,812).

Le total des passagers embarqués s'élève à 18,381 (Ostende, 10,358 ; Anvers, 8,023). — En outre, on compte 2,881 émigrants embarqués à Anvers sur 33 navires ; de ces derniers, 2,223 étaient destinés pour les États-Unis, 1,477 pour le Brésil et 181 pour le Rio de la Plata.

9. *Droits perçus.* — Les droits de douane perçus se sont élevés, en 1861, 1862 et 1863 :

	1861.	1862.	1863.
Pour l'entrée à fr.	15,850,898	15,780,952	15,310,212
Pour la sortie . .	19,591	9,327	26,396
Pour la navigation.	1,010,995	857,450	576,358
ENSEMBLE fr.	16,881,484	16,647,729	15,912,966

II. — Marine marchande belge.

1. Effectif au 31 déc. des années suivantes :

Années.	Navires. A voiles.	Navires. A vapeur.	Ensemble.	Tonnage.
—			—	—
1837	151	4	155	23,097
1842	145	7	152	27,864
1847	140	3	143	27,176
1852	155	5	160	35,012
1857	142	5	147	42,447
1859	131	4	135	57,191
1860	108	8	116	33,111
1861	103	8	111	31,736
1862	96	7	103	28,947
1863	91	6	97	27,247

Les 91 navires existant en 1863 se répartissent ainsi :

Port d'Anvers	56,	tonnage	19,443
— d'Ostende	26	—	5,102
— de Bruges	7	—	1,551
— de Gand	4	—	717
— de Louvain	2	—	256
— de Bruxelles	1	—	116
— de Nieuport	1	—	62

III. — Pêche maritime.

Pêche de la morue :

1838.	armements	93,	produits : kil.	1,504,000
1861.	—	182,	— »	2,566,601
1862.	—	186,	— »	2,611,077
1863.	—	209,	— »	2,904,750

La petite *pêche du hareng* (1) s'est faite, en 1863, par 17 chaloupes et a produit une valeur de 61,945 francs.

(1) Il n'y a pas eu d'armements pour la grande pêche du hareng pendant les années 1857 à 1860. En 1861 il y en a eu 1, qui a rapporté 22,108 kilog., en 1862 il y en a eu 3, qui ont rapporté 47,850 kilog., en 1863, 1, qui a rapporté 2,150 kilogrammes.

En 1863, 276 chaloupes ont été armées pour la *pêche de marée* et ont rapporté une valeur de 1,224,627 francs.

Des 275 bateaux (d'un tonnage collectif de 9,579) existant en 1863, 167 appartenaient à Ostende, 48 à Blankenberghe, 25 à Heyst, 15 à la Panne, 8 à Nieuport et 12 à Anvers. Le nombre collectif des hommes d'équipage était de 1,717.

XIII. — VOIES DE COMMUNICATION.

I. — Chemins de fer.

1. *Développement* au 1er janvier 1864 :

A.— *Exploités par l'État.*

Ligne du Nord.

	MÈTRES.
Bruxelles à Anvers	43,795
Raccordement du chemin de fer de l'État à l'Escaut et au Kattendyk	4,637
De la station de Bruxelles (Allée-Verte) à l'excentrique	587
Embranchements à la sortie de la station de l'Allée-Verte à Bruxelles	1,187
De Contich à Lierre	6,539
	56,745

A reporter. . 56,745

Report. .	56,845	

Ligne de l'Ouest.

Malines à Ostende	122,749	
Gand à la frontière de France. . . .	58,722	
Mouscron à Tournai.	19,155	
*Tournai à Jurbise	47,506	
*Dendre-et-Waes (Ath et Lokeren) . .	74,112	
*Bruxelles à Gand par Alost	34,171	
Bureau de Bruges au bassin	2,675	
Station de Gand à l'entrepôt	2,348	
		316,018

Ligne de l'Est.

Malines à la frontière de Prusse . . .	133,176	
Station de Louvain au bassin	972	
Bureau de Liége à la Meuse.	716	
		134,864

Ligne du Midi.

Bruxelles à la frontière de France . .	80,671	
Braine-le-Comte à Namur	78,590	
Bruxelles (Allée-Verte) à Bruxelles (Midi).	2,782	
Bureau de Namur à la Meuse	1,191	
*Mons à Manage	32,745	
		195,979
	Total.	748,606

De ce total des chemins exploités par l'État, 558,885 mètres ont été construits par l'État, 189,721 (voir les sections marquées par un astérisque) par des compagnies.

B. — Exploités par des compagnies :

	MÈTRES.
Landen à Saint-Trond	10,220
Flandre occidentale et embranchements	120,988
Manage à Wavre	41,091
Est-Belge	128,164
Charleroi à Erquelinnes	26,500
Entre-Sambre-et-Meuse	105,574
Anvers à Gand	49,690
Anvers à Rotterdam (partie belge)	28,573
Lierre à Turnhout	57.573
Saint-Trond à la frontière néerlandaise	42,641
Pepinster à Spa	12,119
Grand-Luxembourg	207,389
Arlon vers Longwy	12,609
Namur à Liége	73.444
Namur-Dinant-Givet	46,450
Hainaut-Flandre (Saint-Ghislain-Gand)	75,822
Mons à Hautmont (partie belge)	14.529
Erquelinnes aux Écaussines	35,727
Lichtervelde à Furnes	53.847
Marienbourg à Momignies	29,094
Eecloo à Bruges	28,430
Eecloo à Gand	19,021
Liége-Maestricht (partie belge)	18,185
Louvain à Herenthals	37,615
Bruges à Blankenberghe	14,560
Tongres à Munsterbilsen	13,499
TOTAL.	1263,153
Lignes exploitées par l'État.	748,606
TOTAL GÉNÉRAL du réseau belge.	2,011,759 (1)

Ce total accuse, sur celui de l'an dernier, un accroissement de 105 kilomètres 652 mètres, applicable aux lignes ou sections de lignes suivantes, savoir :

(1) Soit 402. 35 lieues de 5 kilom. — Ne sont pas compris dans ce total les chemins de fer industriels.

1.) Athus à la frontière	2,287
2.) Dinant à la frontière, vers Givet . .	18,911
3.) Voie de Louvain à Herenthals . . .	37,615
4.) Maldegem à Bruges	18,780
5.) Bruges à Blankenberghe.	14,560
6.) Tongres à Munsterbilsen.	13,499
TOTAL.	105,625

Voici comment le total renseigné pour 1863 se décompose à un autre point de vue :

Chemins de fer construits et exploités par l'État.	558,885
— construits par des compagnies et exploités par l'État.	189,721
— construits et exploités par des compagnies .	1,252,933
— construits par l'État et exploités par des compagnies	10,220
SOMME ÉGALE. .	2,011,759 (1)

2. *Dépenses de premier établissement des chemins construits par l'État.* Elles s'élevaient, à la date du 31 décembre 1863, à 210,253,193 francs, ce qui fait ressortir le coût moyen d'un kilomètre de chemin à 364,228 francs, savoir :

Route proprement dite . . . . . . fr.	232,527
Stations et dépendances	48,771
Dépenses générales	9,208
Matériel des transports	73,722
TOTAL. . . .	364,228

3. *Exploitation de l'État*, en 1862 et 1863. Longueur exploitée pendant l'année : 748,606 mètres.

(1) A la date du 1er janvier 1864, les lignes en construction avaient un développement de 422 1/2 kilom. ; les lignes décrétées, mais pour lesquelles les travaux n'étaient pas encore entamés, équivalaient en étendue à 1,168 kilom.

	1862	1863
	—	—
Recettes . . . . fr.	32,548,265	33,886,435
Dépenses.	14,898,474	16,711,534
Recette nette . . . . fr.	17,649,791	17,194,901

Soit pour 1862 54.23, et pour 1863, 49.32 p. c. du produit brut.

Par kilomètre de voie :

	1861.	1862.	1863.
	—	—	—
Recette brute . . . . fr.	42,655	43,478	45,266
Dépenses.	19,451	19,901	22,323
Recette nette. . . .	23,204	23,577	22,943

4. *Détail des recettes de* 1863 :

		POUR CENT DE LA RECETTE TOTALE.
Voyageurs	12,188,147	58.03
Bagages	544,136	1.61
Petites marchandises. .	2,471,955	7.29
Grosses marchandises. .	16,759,095	49.46
Finances.	131,977	0.39
Équipages	16,879	0.05
Chevaux et bestiaux . .	438,410	1.29
Produits extraordin . .	635,835	1 88
TOTAL. . .	33,818,237	100.00

5. *Détail des dépenses de* 1863 :

		POUR CENT.
Voies et travaux . . . fr.	4,342,429	25.74
Traction et arsenal . .	7,817,421	46.35
Transports.	4,238,023	25.12
Services en général (1).	435,822	2.58
Régie	34,158	0.21
	16,867,853	100.00

(1) Non compris le personnel de l'administration centrale.

6. *Mouvement des marchandises et des voyageurs* en 1862 et 1863 :

			1862.	1863.
Voyageurs.	Trains express.	1re cl.	276,436	286.539
	» »	2e cl.	93,789	127,745
	Trains ordin.	1re cl.	413,844	414,199
	» »	2e cl.	1,137,070	1,163,198
	» »	3e cl.	5,984,502	6,534,121
	» »	milit.	76,290	80,495
	» »	extr.	91,508	131,747
	» »	enf.	58,446	80,908
		Totaux.	8,131,685	8,818,952
Bagages.	Colis taxés au minim.		114,338	117,955
	Quint. taxés au poids.		105,247	104,989
Equipages			509	538
Animaux (expéditions)			21,894	22,695
Finances (groups)			297,080	397,410
Petits paquets (quintaux)			27,072	
Petites marchandises (quintaux)			985,145	938,127
Grosses marchandises (tonnes)			4,276,480	4,478,641

7. *Transit et services internationaux.* Produit en 1862 et 1863 :

	1862.	1863.
Services internationaux fr.	5,612,612	5,661,192
Transit.	1,231,938	1,062,880
Total. fr.	6,844,550	6,724,072

Le produit de 1862 constituait 21.03 p. c. de la recette brute, celui de 1863, 19.84 p. c.

8. *Accidents* en 1863, sur 8,818,952 voyageurs :

Voyageurs tués par le fait du service	0
— par leur propre fait	1
— blessés par le fait du service.	2

Voyageurs blessés par leur propre fait .	4
Agents de l'administration tués . . .	21
— blessés . .	33
Personnes circulant sur la voie, tuées .	11
— blessées.	12

Total des tués, 33 ; des blessés, 51 ; des accidents, 84.

Depuis l'origine de l'exploitation, il n'y a que 6 voyageurs qui aient été tués et 77 qui aient été blessés par le fait du service, et du 5 mai 1835 au 31 déc. 1863, il a été transporté 125,668,466 voyageurs dans les voitures de l'administration.

9. *Chemins de fer des compagnies. — Exploitation de* 1862 :

	RECETTES BRUTES.	RECETTES NETTES.
Lierre à Turnhout . fr.	429,808 (1)	190,107
Est belge.	2,331,396	844,979
Manage à Wavre . . .	587,541 (2)	237,289
Flandre occidentale . .	1,479,684 (3)	649,443
Lichtervelde à Furnes. .	340,632 (4)	186,318
Entre-Sambre-et-Meuse .	2,406,576 (5)	1,377,724
Namur à Liége. . . } Charleroi à Erquelinnes }	4,865,783	2,874,711
Pepinster à Spa. . . .	293,828	158,951
Hainaut et Flandres . .	726,055	93.581
Anvers à Rotterdam . .	1,607,000	720,237
Anvers à Gand	817,243	591,279
Dendre-et-Waes et Bruxelles vers Gand. . . .	1,522,910	1,308,980
Tournay à Jurbise et Landen à Hasselt	844,473	783,174
Landen à Aix-la-Chapelle.	1,112,617	593,636

(1) Somme payée par le gouvernement du chef de la garantie, fr. 137,383
(2) — — — 187,074
(3) — — — 203.532
(4) — — — 200,000
(5) — — — 161,435

	RECETTES BRUTES	RECETTES NETTES.
	—	—
Mons à Hautmont et de Saint-Ghislain . . .	1,239,000	593,310
Liége à Maestricht. . .	341,586	10,202
Gand à Eecloo	131,390	31,377
Chimay	224,984	103.374
Centre.	546,614	267,644
Grand Luxembourg et Canal de l'Ourthe . . .	5,730.018	3,200.302

II. — Télégraphes.

1. Des 1,301,000 fr. mis successivement à la disposition du gouvernement, il avait été dépensé à la date du 1er janvier 1864, 1,247,988 fr.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

Établissement de 2,588 1/2 kilom. de lignes, comprenant un développement de 6,032 1/2 kilom. de fils . . fr.	832,046
Achat d'appareils, piles, mobiliers, etc.	324,579
Rachat des lignes concédées de Bruxelles à Anvers et de Verviers à la frontière de Prusse (59 kilom. comprenant 206 kilom. de fils)	72,000
Approvisionnements divers	19,362
Total.	1,247,988

Le coût d'un kilomètre de fil revient ainsi à fr. 196.94 en moyenne.

2. *Exploitation* en 1863 :

Recettes brutes fr.	612.363
Dépenses	469,426
Revenu net. fr.	142,936

ou 11 p. c. du capital engagé.

La recette nette effectuée depuis la mise en exploitation (1850)

dépasse de 1,037,290 fr. les frais de premier établissement.

3. *Nombre des dépêches :*

Le nombre des télégrammes de toute espèce avait été, en 1862, de 291,787 ; il s'est élevé en 1863 à 416,113, soit 124,326 dépêches ou 43 p. c. d'augmentation.

Le produit moyen, par télégramme, a baissé ; de fr. 2.06 qu'il était en 1862, on le trouve à fr. 1.47 en 1863.

L'effet des réductions de tarif sur le montant total du produit a continué à être compensé par un accroissement dans le mouvement des correspondances.

Les télégrammes se répartissent comme suit pour 1863, quant à la nature et à l'objet des correspondances :

		SERVICE	
		INTÉRIEUR.	INTERNATION.
Transactions commerciales	p. c.	45	62
Nouvelles de bourse		12	22
Affaires privées		41	10
Correspondances des journaux . . .		1	3
Correspondances des gouvernements.		1	3
		100	100

4. Les chiffres suivants indiquent le mouvement des correspondances privées, depuis 1850, et la recette moyenne par télégramme :

	NOMBRE DES TÉLÉGRAMMES.	PRODUIT MOYEN.
1850-51 . . .	14,025	fr. 6.52
1852	27,217	6.00
1853	52,050	5.10
1854	60,415	4.65
1855	61,443	4.33
1856	99,273	3.62
1857	119,050	3.42
1858	145,726	2.89
1859	196,240	2.57
1860	225,819	2.34
1861	268,968	2.19
1862	291,787	2.07
1863	416,113	1.47

5. *Nombre des bureaux.* Au 31 décembre 1858 : 75; au 31 décembre 1861 : 165; au 31 décembre 1862 : 196; au 31 décembre 1863 : 252.

III. — Postes.

1. *Nombre des pièces transportées* :

	1861.	1862.	
	—	—	
Lettres à l'intérieur : rayon de 30 kilom:	9,289,436	9,810,840	(1)
— Au delà de ce rayon	9,639,604	9,959,976	(2)
Totaux.	18,929,040	19,770,816	
De et pour l'étranger	7,114,528	7,235,176	(3)
Journaux belges expédiés	25,493,710	26,992,160	(4)
Imprimés belges expédiés	7,794,956	9,007,284	(5)
Articles d'argent à l'intérieur	286,882	282,606	

2. *Produit* :

	1861.	1862.
	—	—
Lettres taxées . . . . fr.	960,249	951,130
Vente de timbres-poste	3,381,252	3,583,045
Journaux affranchis	491,347	470,178
Imprimés affranchis	111,781	115,556
Droits sur les articles d'argent	56,799	57,372
Articles d'argent périmés.	2,043	2,496
Émoluments	90,519	90,215
Reliquat des décomptes avec les offices étrangers	9,024	13,404
Totaux.	5,084,967	5,254,590
En 1855	4,207,067	
En 1850	3,090,540	
En 1847	3,705,765	

(1) Augmentation proportionnelle sur 1847. 242.58 p. c
(2) » » » . 173.13 »
(3) » » » . 175.28 »
(4) » » » . 542.67 »
(5) » » » . 592.87 »

XIV. — DÉTAILS SUR BRUXELLES.

1. La *population* de la ville de Bruxelles, qui était de 181,799 au 31 décembre 1862, s'est élevée pendant l'année suivante au chiffre de 184,932 (1).

2. *Chiffre de la population au* 31 *décembre des années suivantes* :

1852 . .	139,918 (2)	1854 . .	147,690
1853 . .	145,638	1855 . .	149,900

(1) Ce chiffre est celui de l'administration communale, il ne concorde pas avec celui du ministère de l'intérieur, renseigné plus haut, p. 126.

Population de huit communes suburbaines, au 31 déc. 1863.

Molenbeek-St-Jean . .	24,180
Ixelles	23,850
Saint-Josse-ten-Noode .	21,131
Schaerbeek	16,369
Anderlecht	9,842
Laeken	7,638
St-Gilles	7,559
Etterbeek	3,754
TOTAL.	114,359

(2) Annexion du quartier Léopold.

1856 . .	152,828	1860 . .	174,829
1857 . .	159,188	1861 . .	177,954
1858 . .	163,499	1862 . .	181.799
1859 . .	169,640	1863 . .	184,952

3. Dénombrement de la population de Bruxelles au 1[er] janvier 1857, par sexe et par état civil, par profession et par origine, voyez l'*Annuaire* de 1859, pp. 228 et 229.

4. *Mouvement de la population dans les dix années de* 1854 *à* 1863.

	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT DES NAISS.
1854. . .	5.493	4,514	979
1855. . .	5,209	4,857	352
1856. . .	5,553	4,308	1,245
1857. . .	5,600	4,343	935
1858. . .	5,562	4,622	940
1859. . .	5,802	4,686	1,116
1860. . .	3,663	4,268	1,595
1861. . .	5,850	5,270	580
1862. . .	5,622	4,422	1,200
1863. . .	5,927	4,710	1,209

Le nombre des *naissances illégitimes* relativement au total des naissances, a été en

1854 de 29 p. c.	1859 de 23 p. c.
1855 » 29 »	1860 » 24 »
1856 » 28 »	1861 » 23 »
1857 » 26 »	1862 » 23 »
1858 » 25 »	1863 » 23 »

5. *Finances communales*. Budgets de 1864 et de 1865.

Recettes.

		1864.	1865.
Recettes ordinaires.	Recettes arriérées et boni fr.	260,734	242,681
	Impôts (1)	3,398,166	3.581,805
	Propriétés (2)	1,178,850	1,209,000
	Indemnités (3)	126,495	134,995
	Subsides de l'État et de la province	128,000	123,000
	Créances et dotations (4).	313,259	319,156
	Amendes.	15,000	15,000
	Recettes pour ordre . .	51,200	51,200
Recettes extraordinaires (5) .		9,319,839	6,090,604
	Totaux.	14,791,043	11,767,441

Dépenses.

		1864.	1865.
Dépenses ordinaires.	Administration communale.	346,900	397,340
	Taxes communales . . .	36,376	36,976
	Propriétés communales . .	156,300	130,600
	Sûreté publique, éclairage .	768,988	823,285
	Salubrité publique . . .	456,320	498,660
	Voirie	205,000	200,000
	Instruction publique, sciences et beaux-arts . . .	415,050	504,000
	Commerce et navigation .	56,644	56,644
	Culte	50,947	50,947
	Charité publique	384,380	360,106
	Dotation et dette. . . .	1,956,861	1,968,617
	Dépenses pour ordre. . .	51,200	51,200
	A reporter.	4,865,066	5,078,375

(1) Centimes additionnels, droits des indigents, taxe sur les chiens, etc., part dans le fonds communal créé par l'État (2,876,304 fr.).

(2) Droits de navigation sur le canal, abatage, marchés, entrepôts, concessions d'eau, loyers, etc.

(3) Produits du poids public, de la minque aux poissons, des écoles moyennes et primaires, etc.

(4) Ici figure la rente de 300,000 fr. à charge de l'État.

(5) Vente de terrains, subsides temporaires, transfert du budget antérieur.

Report.	4,865,066	5,078,375
Dépenses extraordinaires (1) .	9,712,224	6,466,011
Dépenses facultatives (2) . .	212,110	221,960
TOTAUX.	14,789,400	11,766,346

6. *Milice.* Nombre des miliciens inscrits en 1863 : 1304. Sur ce nombre 941, soit 72 p. c. savaient lire, écrire et calculer. Le contingent assigné à la ville a été de 295.

Garde civique. Force totale au 31 déc. 1863 : 5,366 hommes, dont 2,288 de plus de 35 ans. Nombre des officiers : 319.

7. *Hospices et hôpitaux.* Nombre moyen des pensionnaires

En 1861 . .	2,879	Dépenses : fr.	1,023,538
1862 . .	2,824	»	1,009,850
1863 . .	2,725	»	994,307

Hospices particuliers. Population au 1er sept. des années suivantes :

1862 . .	728	dont	422	femmes.
1863 . .	786	»	458	»
1864 . .	838	»	499	»

8. *Indigents* secourus à domicile, au 1er janv. des années suivantes :

1860 . .	Familles	6,228,	indigents	23,231
1861 . .	»	6,004	»	24,374
1862 . .	»	6,293	»	25,732
1863 . .	»	6,512	»	27,039
1864 . .	»	6,762	»	28,015

La somme des secours dépensée en 1863 s'est élevée à 235,424 fr., soit 45 fr. 84 c. par ménage.

(1) Remboursements de rentes perpétuelles; travaux publics.

(2) Subsides et encouragements, université libre, théâtres, fêtes publiques.

9. Nombre d'*électeurs*, en 1864 :

Pour les Chambres	6,618	soit 1	sur	28	hab.
Pour les élections provinciales .	6,668	»	»	27	»
Pour les élections communales .	7,077	»	»	26	»

Eligibles au Sénat : 68.
Jurés : 1199.

10. *Particularités météorologiques*. Année 1864 (décembre 1863 à novembre 1864).

Pression atmosphérique. Hauteur du baromètre :

Maximum absolu : 771.90 millimètres (6 novembre).
Minimum absolu : 729.29 » (14 novembre).

Température centigrade :

Maximum absolu : 27.7 (12 juillet).
Minimum absolu :-11.2 (5 janvier).

Quantité d'eau recueillie : 509.57, dont 485.37 de pluie et 24.20 de neige

Nombre de jours de

	ANNÉES			
	1861.	1862.	1863.	1864.
Pluie.	184	187	184	185
Grêle. . . . . ,	9	9	6	6
Neige.	28	21	12	22
Gelée.	46	51	14	54
Tonnerre	29	22	13	7
Brouillard	46	68	91	75
Ciel couvert. . .	17	35	14	31
Ciel sans nuages .	10	3	3	18

TROISIÈME PARTIE.

HISTORIQUE.

I. — POUVOIR EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF.

(MARS 1865).

I. — Conseil des ministres.

Intérieur. — ALPH. VANDENPEEREBOOM, représentant d'Ypres, 27 octobre 1861.

Justice. — VICT. TESCH, représentant d'Arlon, 9 novembre 1857.

Affaires étrangères. — CH. ROGIER, représentant de Tournai, 27 octobre 1861.

Finances. — W. FRÈRE-ORBAN, représentant de Liége, 27 octobre 1861.

Travaux publics. — J. VANDERSTICHELEN, représentant de Gand, 14 janvier 1859.

Guerre. — Baron CHAZAL lieutenant-général, 6 avril 1859.

Ce cabinet est la continuation de celui qui avait été formé le 9 novembre 1857 par M. Rogier après la retraite de MM. De Decker et Vilain XIIII, et de leurs collègues. Il s'est modifié successivement : 1° par la mort de M. Partoes, ministre des travaux publics (12 octobre 1858), remplacé par M. Vanderstichelen, le 14 janvier 1859 ; 2° par la retraite du ministre de la guerre, le général Berten (mars 1859), remplacé par le général baron Chazal; 3° par la retraite de M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères, le 27 octobre 1861, remplacé par le ministre de l'intérieur, M. Rogier, lequel est remplacé, au département de l'intérieur, par M. Alph. Vandenpeereboom. — M. Frère-Orban, nommé dès la constitution du cabinet, s'était retiré le 8 juin 1861, mais il n'avait point encore été remplacé, quand il fut appelé à reprendre ses anciennes fonctions, le 27 octobre suivant.

Le cabinet après avoir offert sa démission au Roi, le 14 janvier 1864, et vu l'échouement de toutes les combinaisons présentées à la Couronne, a pris, le 23 mai, la résolution de rester au pouvoir. (Voy. la *Chronique*.)

II. — Chambre des Représentants (1).

I. — Anvers (11 membres).

Anvers. —	*Dubois.*	9 juin 1863.
	D'Hhane,	
	Hayez.	
	De Laet.	
	Jacobs.	

(1) Nous avons imprimé les noms des membres de la droite en caractères italiques. La date se rapporte à l'époque depuis laquelle les membres n'ont pas discontinué de siéger.

Malines. — *Van den Branden de Reeth* (b^on^), 13 juin 1848.
Notelteirs, 10 décembre 1857.
Ursel (comte d'), 10 décembre 1857.

Turnhout. — *Coomans,* 13 juin 1848.
De Mérode-Westerloo (comte), 11 juin 1850.
Nothomb, 14 juin 1859.

II. — BRABANT. (19 membres).

Bruxelles. — Orts, 13 juin 1848.
De Fré, 5 juillet 1858.
Goblet (comte L.), 13 décembre 1858.
Guillery, De Rongé, Jamar, Hymans, 14 juin 1859.
Van Humbeeck, 18 mai 1860.
Couvreur, Funck, Vleminckx, 11 août 1864.

Louvain. — *Landeloos,* 11 juin 1850.
Beeckman, 19 janvier 1860.
Schollaert, 1er avril 1863.
Delcour, 9 juin 1863.

Nivelles. — Nélis, 10 décembre 1857.
Snoy (baron), 14 juin 1859.
Mascart, 9 juin 1863.
Le Hardy de Beaulieu, 6 octobre 1863.

III. — FLANDRE OCCIDENTALE (16 membres).

Bruges. — De Vrière, Van Nieuwenhuyze, Valckenaere, 11 août 1864.

Courtrai. — *De Haerne*, 29 février 1844.
Tack, 13 juin 1854.
Reynaert, 11 août 1864.
Dixmude. — *De Coninck*, 9 juin 1863.
Furnes. — *De Smedt*, 10 décembre 1857.
Ostende. — Van Iseghem, 13 juin 1848.
Roulers. — *Rodenbach*, 29 août 1831.
Dumortier (Barth.), 13 juin 1848.
Thielt. — *Le Bailly de Tilleghem* (baron), 13 juin 1848.
De Muelenaere (Gust.), 3 septembre 1862.
Ypres. — *Van Renynghe*, 8 juin 1847.
Vandenpeereboom (Alph.), 13 juin 1848.
De Florisonne, 14 juin 1859.

IV. — Flandre orientale (20 membres).

Alost. — *De Naeyer*, *De Ruddere de te Lokeren*, } 8 juin 1852.
Van Wambeke, 11 août 1864.
Audenarde. — *Magherman*, *Thienpont*, *Vander Donkt*, } 8 juin 1852.
Eecloo. — *Kervyn de Lettenhove*, 11 juin 1861.
Gand. — Vandenpeereboom (Ernest), Jacquemyns, Vanderstichelen, } 10 déc. 1857.
De Baets, 11 juin 1861.
De Kerckhove-de Limon, 9 juin 1863.
De Bast, Lippens, } 11 août 1864.
St-Nicolas. — *Janssens*, *Van Overloop*, } 8 juin 1852.
Verwilghen, 10 décembre 1857.

Termonde. — *De Decker*, 19 décembre 1839.
Vermeire, 13 juin 1848.
Van den Broucke de Terbecq (b^on^), 10 déc. 1857.

V. — HAINAUT (20 membres).

Ath. — Jouret (Martin), 13 juin 1848.
Bricoult, 11 août 1864.

Charleroi. — Pirmez, Sabatier, Lebeau (Charles), 10 décembre 1857.
De Wandre, 11 août 1864.

Mons. — Lange, 11 juin 1839.
Laubry, 8 juin 1852.
De Brouckere, 10 juin 1856.
Dolez, 10 décembre 1857.
Carlier, 14 juin 1859.

Soignies. — Ansiau, 13 juin 1848.
Jouret (Joseph), 10 décembre 1857.
De Vroede, 11 août 1864.

Thuin. — T'Serstevens, Warocqué, 11 août 1864.

Tournai. — Allard, 26 juillet 1848.
Crombez, 10 juin 1856.
Bara, 1er septembre 1862.
Rogier, 10 septembre 1863.

VI. — LIÉGE (13 membres).

Huy. — De Macar, 30 avril 1863.
Giroul, 11 août 1864.

Liége. — Lesoinne, 13 juin 1843.
Frère-Orban, 8 juin 1847.

Muller, 21 mars 1858.
Mouton, 13 août 1860.
Braconier-Lamarche, 14 février 1861.
Dupont, } 11 août 1864.
Elias, }

Verviers. — David, } 8 juin 1847.
Moreau, }
Grosfils, 10 juin 1856.

Waremme. — *De Borchgrave* (comte), 11 août 1864.

VII. — LIMBOURG (5 membres).

Hasselt. — *De Theux* (comte), 29 août 1831.
Thonissen, 5 août 1863.

Maeseyck. — *Vilain XIIII* (vicomte), 13 juin 1848.

Tongres. — *Julliot*, 13 juin 1848.
De Woelmont (baron), 29 octobre 1864.

VIII. — LUXEMBOURG (5 membres).

Arlon. — Tesch, 13 juin 1848.
Bastogne. — *Van Hoorde*, 9 juin 1863.
Marche. — Orban, 10 décembre 1857.
Neufchâteau.—Demoor, 13 juin 1854.
Virton. — Bouvier, 9 juin 1863.

IX. — NAMUR (7 membres).

Dinant. — *De Liedekerke-Beauffort* (comte), 8 juin 1847.
Thibaut, 14 juin 1859.

Namur. — *Moncheur*, 13 juin 1848.
Wasseige. }
Royer-de Behr. } 14 juin 1859.
Lelièvre 11 août 1864.

Philippeville. — De Baillet-Latour (comte), 21 janvier 1841.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. Rodenbach et de Theux.
1839 — De Decker, Lange et Vilain XIIII (1).
1841 — De Baillet-Latour.
1843 — Lesoinne.
1844 — De Haerne (2).
1847 — David, Frère-Orban, de Liedekerke, Moreau et Van Renynghe.
1848. — Allard, Ansiau, Coomans, Barth. Dumortier (3), Jouret (Martin), Julliot, Le Bailly de Tilleghem, Moncheur, Orts, Tesch, Van den Branden de Reeth, Alph. Vandenpeereboom, Van Iseghem et Vermeire.
1850 — Landeloos et de Mérode-Westerloo.
1852 — Janssens, Laubry, Magherman, de Naeyer (4), De Ruddere de te Lokeren, Thienpont, Van der Donkt et Van Overloop.
1854 — De Moor et Tack.
1856 — De Brouckere (5), Crombez, Grosfils et Rogier (6).
1857 — Dolez (7), Jacquemyns, Jouret (Jos.), Lebeau (Ch.), Nélis, Notelteirs, Orban, Pirmez, Sabatier, De Smedt, d'Ursel, Van den Broucke de Terbecq (8), Ern. Vandenpeereboom (9), Vanderstichelen, Verwilghen.

(1) Ancien membre pour Saint-Nicolas de 1831 à 1836.
(2) Ancien membre pour Roulers de 1831 à 1833.
(3) Ancien membre pour Tournai de 1831 à 1847.
(4) Ancien membre pour Alost de 1841 à 1847.
(5) Ancien membre pour Ruremonde de 1831 à 1833, et pour Bruxelles de 1833 à 1849.
(6) Ancien membre pour Turnhout de 1831 à 1837, pour Anvers de 1837 à 1854, pour Bruxelles de 1856 à 1857, de nouveau pour Anvers de 1857 à 1863, depuis 1863 pour Tournai.
(7) Ancien membre pour le même arrondissement de 1836 à 1852.
(8) Ancien membre pour le même arrondissement de 1831 à 1848.
(9) Ancien membre pour Courtrai de 1848 à 1854.

1858 — De Fré, Goblet et Muller.
1859 — Carlier, De Florisonne, Guillery, Hymans, Jamar, Nothomb, Royer-de Behr, de Rongé, Snoy, Thibaut (1) et Wasseige (2).
1860 — Beeckman, Mouton et Van Humbeeck.
1861 — Braconier, Coppens, De Baets et Kervyn de Lettenhove.
1862 — Bara, G. de Muelenaere.
1863 — Dubois, d'Hane, Hayez, De Laet, Jacobs, Schollaert, Delcour, Mascart (3), Le Hardy de Beaulieu, De Coninck, De Kerckhove, de Macar, Van Hoorde, Bouvier.
1864 — Bricoult, Couvreur, de Bast (4), de Borchgrave, de Vrière (5), De Vroede, De Wandre, de Woelmont, Dupont, Elias, Funck, Giroul, Lelièvre (6), Lippens, Reynaert, T'Serstevens, Valkenaere, Van Nieuwenhuyze, Van Wambeke, Vleminckx et Warocqué.

Dans le cours de l'année 1864, la Chambre a perdu :

1. Par la mort, MM. Cumont (Alost) et le comte Guill. de Borchgrave (7) (Tongres).

2. Par désistemant, MM. Prévinaire, Pirson et Van Volxem (Bruxelles), H. Dumortier (Courtrai), Frison (Ath), De Paul et Van Leempoel (Thuin), Jos. Lebeau (Huy), De Bronckart et Grandgagnage (Liége).

3 Par suite d'échec électoral : MM. Soenens, Visart et

(1) Ancien membre pour le même arrondissement de 1848 à 1857.
(2) Ancien membre pour le même arrondissement de 1854 à 1857.
(3) Ancien membre pour Nivelles de 1848 à 1859.
(4) Ancien membre pour le même arrondissement de 1857 à 1861.
(5) Ancien membre pour le même arrondissement de 1857 au 12 janvier 1864.
(6) Ancien membre pour le même arrondissement de 1848 à 1859.
(7) Élu le 11 août 1864, mort le 3 octobre suivant.

Declercq (Bruges), Kervyn de Volkaersbeke et Coppens (Gand), Dechamps (Charleroy), Faignart (Soignies), Delexhy (Waremme), de Renesse (Tongres), de Montpellier (Namur).

Dans le nombre des membres actuels de la Chambre, on n'en compte plus que 7 qui aient fait partie du Congrès national; ce sont : MM. de Brouckere, de Haerne, Rodenbach, Rogier, de Theux, Van den Broucke de Terbecq et Vilain XIIII.

BUREAU DE LA CHAMBRE EN 1864-65.

Président : E. Vandenpeereboom (15 déc. 1863).

Vice-présidents : Moreau (23 novembre 1860), Crombez (15 déc. 1863).

Secrétaires : De Florisonne (9 novembre 1859), De Moor (17 déc. 1857), Thienpont (14 nov. 1861) et Van Humbeeck (15 déc. 1863).

Questeurs : De Baillet-Latour (11 nov. 1847) et Allard (19 juillet 1859).

III. — Sénat.

Sénateur de droit : le duc de Brabant, héritier présomptif de la couronne, 9 avril 1853.

I. — Anvers (6 membres).

Anvers. — Michiels-Loos, 27 septembre 1851.
Joostens, 14 juin 1859.
Osy (baron), 9 juin 1863.

Malines. — *De Cannart-d'Hamale,* 14 février 1861.
D'Ursel (duc), 7 avril 1862.

Turnhout. — *Gillès de s'Gravenwezel,* 13 juin 1848.

II. — BRABANT. (10 membres).

Bruxelles. — Van Schoor, 8 juin 1847.
Lauwers, 27 septembre 1851.
Stiellemans, Hanssens, } 30 janvier 1857.
Fortamps, 14 juin 1859.
Bischoffsheim, 27 février 1862.
Louvain. — *D'Overschie de Neeryssche* (baron), 5 décembre 1856.
De Man d'Attenrode (baron), 9 juin 1863.
Nivelles. — Mosselman du Chênoy, 12 janvier 1847.
Zaman, 8 juin 1858.

III. — FLANDRE OCCIDENTALE (8 membres).

Bruges. — Boyaval, 14 juin 1859.
Courtrai. — *Bethune* (baron), 27 novembre 1845.
Vergauwen (F.-J.), 13 juin 1854.
Dixmude. — Van Woumen, 8 juin 1847.
Furnes et *Ostende.* — Du Bus (vicomte), 14 juin 1859.
Roulers. — *De Robiano* (comte Maurice), 14 juin 1859.
Thielt. — *D'Anethan* (baron), 3 août 1849.
Ypres. — Mazeman de Couthove (baron), 14 juin 1859.

IV. — FLANDRE ORIENTALE (10 membres).

Alost. — *Dellafaille* (baron), 27 septembre 1851.
H. Van de Woestyne (b^on^), 30 décembre 1858
Audenarde. — *De Rodes* (marquis), 29 août 1831.
Eecloo. — *T'Kint-de Naeyer*, 8 septembre 1862.
Gand. — De Cock, Gheldolf, Grenier (baron), } 9 juin 1863.

St-Nicolas. — *Malou*, 4 février 1862.
Vilain XIIII (vicomte Alfred), 9 juin 1863.
Termonde. — *De Ribaucourt* (comte), 13 juin 1843.

V. — Hainaut (10 membres).

Ath. — *De Ligne* (prince), 4 mai 1849.
Charleroi. — *Pirmez*, 14 juin 1859.
Houtart-Cossée, Harou, } 9 juin 1863.
Mons. — Corbisier, 8 juin 1854.
Tellier, 9 juin 1863.
Soignies. — Wincqz, 22 avril 1857.
Thuin. — *De Robiano* (cte Ludovic), 27 septembre 1851.
Tournai. — De Rasse (baron), 14 janvier 1858.
Sacqueleu, 22 novembre 1860

VI. — Liége (6 membres).

Huy. — De Tornaco (baron), 13 juin 1884.
Liége. — Forgeur, 12 mai 1851.
Lonhienne, 16 février 1858.
H. de Looz-Corswaren (comte), 7 avril 1863.
Verviers. — Laoureux, 30 octobre 1851.
Waremme. — De Selys-Longchamps (baron), 13 fév. 1855.

VII. — Limbourg (2 membres).

Hasselt. — *De Pitteurs-Hiégaerts*, 13 juin 1848.
Maeseyck et *Tongres.* — *D'Aerschot* (comte), 9 juin 1863.

VIII. — Luxembourg (2 membres).

Arlon, *Bastogne* et *Marche.* — De Faverau (bon), 18 juin 1848.
Neufchâteau et *Virton.* — Ozeray, 7 janvier 1862.

IX. — NAMUR (4 membres).

Dinant. — *D'Omalius d'Halloy*, 13 juin 1848.
Namur. — *De Woelmont* (baron), 14 juin 1859.
D'Aspremont-Lynden, 29 avril 1864.
Philippeville. — De Labbeville (baron), 14 juin 1859.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. Le marquis de Rodes.
1843 — De Ribaucourt.
1845 — Bethune.
1847 — Mosselman, Van Schoor et Van Woumen.
1848 — De Favereau, Gillès de s'Gravenwezel, de Ligne, d'Omalius d'Halloy, de Pitteurs et de Tornaco.
1849 — D'Anethan.
1851 — Dellafaille (1), Forgeur, Laoureux, Lauwers, Michiels-Loos et De Robiano (Ludovic).
1854 — Corbisier et F. Vergauwen (2).
1855 — De Selys-Longchamps.
1856 — D'Overschie de Neerryssche (3).
1857 — Stiellemans (4), Hanssens et Wincqz.
1858 — De Rasse, Lonhienne, Van de Woestyne et Zaman.
1859 — Boyaval, Dubus de Ghisignies, Fortamps, Joostens, de Labbeville, Mazeman, Pirmez (5), de Robiano (Maurice) et de Woelmont.

(1) Ancien membre pour Malines, de 1840 à 1848.
(2) Ancien membre pour Gand, de 1846 à 1851.
(3) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.
(4) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.
(5) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.

1860 — Sacqueleu.
1861 — De Cannart-d'Hamale.
1862 — Malou, Bischoffsheim, Ozeray, d'Ursel, T'Kint-de Naeyer.
1863 — Osy, De Man d'Attenrode, De Cock, Gheldolf, Grenier-Lefèvre, A. Vilain XIIII, Houtart-Cossée, Harou, Tellier, de Looz-Corswarem, d'Aerschot.

Dans le cours de 1864 le Sénat n'a perdu qu'un seul de ses membres : le baron Dupont d'Ahérée, sénateur de Namur, mort au mois de mars.

Le baron Béthune et le marquis de Rodes sont actuellement les seuls membres du Sénat qui aient fait partie du Congrès national.

BUREAU DU SÉNAT EN 1864-1865.

Président : Le prince de Ligne (25 mars 1852).
Vice-présidents : D'Omalius d'Halloy (6 novembre 1851) et de Tornaco (12 mai 1863).
Secrétaires : De Rasse (11 nov. 1863), L. de Robiano (11 nov. 1863). — *Suppléants* : De Labbeville (11 nov. 1863) et De Looz (11 nov. 1863).
Questeurs : Van Schoor (14 juillet 1859) et d'Overschie de Neeryssche (8 nov. 1864).

CHRONIQUE BELGE DE 1864.

JANVIER.

5. — La Chambre des représentants a repris la discussion générale du *projet d'adresse* en réponse au discours du trône (voy. *Ann.* 1864, *Chron.* 21 déc.). Ont pris la parole contre le projet : MM. Royer-de Behr et Dechamps. Ce dernier défend de nouveau sa théorie qui fait consister dans l'existence des centres la force des gouvernements parlementaires et annonce l'intention de proposer un projet de réforme communale dans un sens très-large. L'adresse est défendue par le rapporteur, M. Orts. — Séance du 6 ; orateurs contre, MM. d'Hane-Steenhuyse et Delaet ; pour, M. Hymans. — Séance du 7 ; orateurs contre, MM. de Theux et Dechamps ; pour, M. le ministre des affaires étrangères. — Séance du 8 ; ont parlé contre, MM. d'Hane-Steenhuyse et de Coninck ; pour, M. Bara. La discussion générale est close.

6. — M. Paul Devaux adresse à l'*Impartial* de Bruges,

à propos des élections du 12, une lettre électorale où il se justifie des attaques dirigées contre lui par ses adversaires.

9. — L'*adresse* est adoptée par 58 voix contre 52, et remise au Roi le surlendemain.

12. — *Élections parlementaires de Bruges* (voy. la *Chron.* de 1863, 8 déc.). Les candidats libéraux, MM. Paul Devaux, de Vrière et Deridder, sont vaincus. Le dernier de la liste catholique obtient 16 voix au-dessus de la majorité absolue; le premier de la liste libérale, M. Devaux, 53 en dessous.

13. — Le président de la Chambre fait connaître à l'assemblée la composition de la commission d'enquête pour l'élection de Bastogne du 9 juin dernier.

14. — La Chambre, après avoir, dans les séances précédentes et dans celle de ce jour, adopté les budgets de la dette publique, des finances et des dotations pour 1864, aborde la discussion générale du budget de la guerre, qui est adopté le lendemain à la majorité de 60 voix contre 21 et 4 abstentions.

Les élections de Bruges ayant réduit la majorité parlementaire, telle que l'avaient produite les élections du mois de juin, de 6 à 2 voix, les ministres ont résolu de remettre leur *démission* entre les mains de Sa Majesté.

L'opposition, par ses organes, s'attache à démontrer que la situation réclame la formation d'un ministère de gauche « modéré »; les libéraux, au contraire, sont d'avis que c'est à la droite de prendre franchement les rênes du pouvoir.

16. — En présence de la démission des ministres, la Chambre décide de faire disparaître de son ordre du jour les budgets qui restent encore à discuter.

M. de Brouckere a été mandé par le Roi.

18. — M. Eud. Pirmez, représentant de Charleroy, a été reçu aujourd'hui par le Roi. Le lendemain, M. de Brouckere est de nouveau mandé au palais.

20. — La Chambre s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

21. — Le *Journal de Bruxelles* de ce jour se prononce catégoriquement en faveur d'un cabinet d'affaires; toute autre solution de la crise lui paraît illogique et impraticable : l'*Étoile belge* est du même avis.

22. — MM. Dechamps et de Theux sont successivement consultés par Sa Majesté.

31. — Le *Moniteur* publie la nouvelle loi relative à la substitution en matière de milice.

FÉVRIER.

1. — On lit dans le *Journal de Bruxelles* de ce jour :

« La crise ministérielle touche à sa fin : MM. le comte de Theux et Dechamps, consultés de nouveau par le Roi, ont décliné définitivement l'offre d'accepter le pouvoir, dans les circonstances actuelles.

Nous résumons la situation : La droite avait promis son concours à tout ministère qui, par sa composition et son programme, eût donné des garanties de modération. M. De Brouckere et M. Pirmez, qui étaient sûr de trouver à la Chambre une majorité de 80 voix, ont reculé devant la mission que le Roi leur avait confiée ; on en connaît les raisons.

MM. Dechamps et de Theux ont cru avec raison que le parti conservateur n'avait pas le devoir d'accepter le pouvoir, dans les circonstances actuelles : 1° parce qu'il n'était pas majorité ; 2° parce qu'il ne devait pas prendre la responsabilité d'une situation qu'il n'avait pas faite et que la politique du ministère seule avait créée ; 3° parce que la droite, en l'absence d'une majorité parlementaire, aurait dû recourir à une dissolution qui pouvait encore être évitée ; 4° parce que des combinaisons ministérielles intermédiaires, ministères de la gauche modérée, ministères d'affaires, étaient possibles à leurs yeux, et plus en rapport avec la situation des partis dans les Chambres et avec l'état de l'opinion, qui exige la trêve et le calme et repousse la dissolution.

Ces combinaisons ont été essayées, et jusqu'ici elles ont échoué.

MM. de Brouckere et Pirmez ont refusé; M. Nothomb, ministre à Berlin, a refusé; MM. Faider et Dubois-Thorn ont refusé; la droite conservatrice a refusé. Il reste la combinaison à la tête de laquelle se trouverait le prince de Ligne, et le maintien du ministre Frère et Rogier.

Voilà la situation. Nous attendrons sans impatience qu'elle se dénoue. »

La presse libérale oppose à cette manière de voir, que l'opposition ayant créé la situation et s'étant continuellement prévalue du « flot qui monte » pour engloutir la majorité, c'était bien à elle de recueillir le pouvoir. « Pour lui rendre la tâche facile, dit l'*Indépendance*, toutes les concessions lui ont été offertes; elle refuse; en ce moment, elle cesse d'être un parti gouvernemental. » L'idée d'un ministère d'affaires ou de trêve est catégoriquement repoussée par tous les organes libéraux.

2. — Le journal officiel publie un rapport adressé au Roi par le ministre de l'intérieur sur l'opportunité d'instituer une commission chargée d'examiner les questions relatives à l'uniformité de l'orthographe flamande. Le rapport est suivi d'un arrêté royal nommant comme membres de cette commission MM. Conscience, Dautzenberg, David, P. de Decker, Heremans, Stallaert et Van Beers.

3. — On écrit de Bruxelles au *Journal de Liége* :

« Plusieurs journaux annoncent que les ministres ont retiré leurs démissions. Cette nouvelle est inexacte. Le ministère reste démissionnaire. La Chambre des représentants paraît devoir être convoquée pour le 16 de ce mois. »

7. — On lit dans le *Moniteur universel*, sous le date de ce jour :

« L'Empereur a reçu aujourd'hui, en audience publique, au palais des Tuileries, M. Firmin Rogier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, qui a eu l'honneur de re-

mettre ses lettres de rappel à S. M. I., et M. le baron Beyens, nommé en la même qualité auprès de l'Empereur, qui a eu l'honneur de lui remettre ses lettres de créance. MM. Firmin Rogier et le baron Beyens ont eu l'honneur d'être reçus ensuite par S. M. l'Impératrice. »

M. Firmin Rogier avait occupé le poste de ministre belge à Paris depuis la retraite du prince de Ligne en 1848. A l'occasion de sa retraite, M. Rogier a obtenu du Roi le grand-cordon de l'ordre de Léopold.

12. — On écrit de Bruxelles au *Journal de Liége* :

« Le Roi a fait appeler M. le général Chazal. Le ministre de la guerre s'est rendu hier à Laeken. Les ministres sont unanimes à maintenir fermement et résolûment leurs démissions. »

22. — La droite (*Journal de Bruxelles*), s'explique en ces termes sur l'attitude prise par ses chefs dans la crise ministérielle:

« Quand le Roi a appelé M. Dechamps et M. le comte de Theux, le pouvoir a été réellement et sérieusement offert à l'opinion conservatrice.

Les hommes politiques qui représentaient légitimement cette opinion et que S. M. a consultés, n'ont pas cru devoir accepter l'offre de confiance du Roi, dans les circonstances où ils se trouvaient, parce que leur conseil était qu'un ministère de trêve, un ministère d'affaires, était celui que la situation des partis et du pays indiquait. Leur acceptation eût rendu impossible la combinaison qu'ils conseillaient.

Nous avons discuté cette conduite et nous l'avons défendue, dans la polémique engagée entre la presse ministérielle et nous. Nous avons insisté sur les inconvénients et même sur les dangers qu'une dissolution pouvait faire naître, et sur la nécessité de n'y recourir que dans le cas où toute autre combinaison serait jugée définitivement impossible. Nous avons ajouté que cette impossibilité, à nos yeux, quelque effort qu'on ait fait pour la créer, n'existait pas.

Les hommes politiques qui ont été consultés, au nom de l'opinion conservatrice, ont-ils refusé le pouvoir absolument et en toute hypothèse? C'est une nouvelle erreur qui a été accréditée. Ils ont pensé

avec raison, qu'il était moins encore du devoir de la minorité parlementaire d'entrer au pouvoir que du devoir de la majorité d'y rester; ceci est clair comme l'évidence. Ils ont cru que la dissolution que la gauche libérale voulait les forcer de faire, dans un moment où le pays n'en voulait pas, devait être évitée dans les limites de la possibilité. Cette conviction a dirigé leur conduite prudente, qui a exaspéré ceux dont elle contrariait les desseins et les espérances, ce qui prouve à quel point cette conduite a été sage.

Mais il existait une hypothèse qui pouvait imposer d'autres devoirs à l'opinion conservatrice, c'était celle du maintien du ministère démissionnaire armé du pouvoir de dissoudre les Chambres. Le parti conservateur aurait eu à examiner, en ce cas, ce que ces devoirs lui auraient prescrit. Mais il n'a pas eu à le faire, puisque cette hypothèse ne s'est pas présentée.

La position prise par MM. le comte de Theux et Dechamps est donc nette, logique, parfaitement en rapport avec les conseils de leurs amis. Tout ce qui a était dit, contrairement à ces faits, dans la presse, est inexact et provient d'appréciations individuelles et isolées. »

23. — La Chambre est convoquée pour le 1er mars. Le budget du ministère de la justice figure en tête de son ordre du jour.

27. — La cour de cassation a rendu aujourd'hui, dans le conflit survenu entre la ville de Stavelot et la fabrique de l'église, relatif au droit des communes au produit des concessions de terrains dans les cimetières, un arrêt des plus importants et qui fixe sans retour la jurisprudence sur une question fort controversée. La ville de Stavelot s'était pourvue contre un arrêt de la cour d'appel de Liége, qui a déclaré la fabrique propriétaire du cimetière et décidé que le prix des concessions pour sépultures particulières lui appartenait. La cour a cassé l'arrêt de Liége dans le chef qui allouait à la fabrique le produit des concessions. Dans l'opinion de M. le procureur général, à laquelle la cour s'est ralliée, la question de la propriété du cimetière est indifférente à la solution du différend quant au droit de percevoir le prix des concessions.

MARS.

1. — Reprise des travaux de la Chambre. La séance est ouverte par la lecture, faite par le ministre des affaires étrangères, de l'exposé suivant :

Messieurs, le 14 janvier dernier, le ministère a remis sa démission entre les mains du Roi.

En présence d'une majorité réduite à deux ou trois voix dans la Chambre des représentants, et d'une opposition formée d'éléments divers mais systématiquement unis pour le combattre, le cabinet avait constaté que la force lui manquait pour continuer efficacement la gestion des affaires du pays.

Prenant en considération les motifs de cette détermination, le Roi s'occupa, sans retard, des moyens de remplacer le cabinet démissionnaire, et fit les tentatives les plus sérieuses pour atteindre ce but. Sa Majesté appela successivement auprès d'elle, MM. De Brouckere et Pirmez, MM. Dechamps et de Theux ; puis, d'après les suggestions de ces deux derniers, des ouvertures furent faites au prince de Ligne, président du Sénat, à M. Faider, ancien ministre de la justice, à M. le gouverneur de la province de Brabant et à M. Nothomb, ancien ministre de l'intérieur et actuellement notre ministre à Berlin.

En suite des réponses déclinatoires de ces divers personnages, des rapports s'établirent de nouveau entre la Couronne et les deux chefs de l'opposition parlementaire que j'ai cités plus haut, et ceux-ci, par des motifs qu'ils auront sans doute à cœur de faire connaître, déclarèrent définitivement, le 30 janvier, qu'ils remettaient leurs pouvoirs entre les mains de Sa Majesté, pouvoirs qui leur avaient été conférés d'une manière générale et sans conditions.

Le lendemain, le Roi me fit l'honneur de m'informer que les efforts qu'il avait tentés pour constituer une administration nouvelle étant demeurés sans résultat, il ne lui restait qu'à inviter les ministres démissionnaires à continuer la gestion des affaires.

Je rapportai à mes collègues les paroles de Sa Majesté, qui nous furent rapportées par une dépêche écrite en son nom le 3 février.

Après avoir délibéré sur la notification qui leur était faite, les ministres écrivirent, le 6 février, à Sa Majesté qu'ils appréciaient les

difficultés qui résultaient pour la Couronne des refus successifs qu'Elle avait rencontrés ; que, toutefois, ils priaient respectueusement le Roi de considérer de son côté les embarras qui entravaient leur marche et les mettaient dans la nécessité de maintenir leurs démissions.

Ils demandaient donc avec instance à Sa Majesté de faire de nouveaux efforts pour arriver à la constitution d'une administration nouvelle.

Jusqu'ici nous n'avons pas reçu de réponse de la part du Roi.

Telle est, messieurs, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, tels sont les motifs pour lesquels les ministres, qui avaient déposé leurs démissions le 14 janvier, se trouvent encore sur leurs bancs le 1er mars pour reprendre avec vous les travaux parlementaires les plus urgents.

Ce discours est suivi des explications de MM. De Brouckere, Pirmez, Dechamps et de Theux. MM. Dechamps et de Theux ont déclaré que si les conseils qu'ils ont respectueusement donnés à la Couronne ne peuvent trouver leur application, et que si un cabinet de trêve ne peut être constitué, l'opposition est prête à accepter le pouvoir, même avec la dissolution.

Les explications relatives à la crise ministérielle continuent dans la séance du lendemain.

2. — Le Roi part pour l'Angleterre. — La Chambre a entendu les développements donnés par M. Debaets à la proposition de loi relative à la presse, qu'il a présentée avec MM. Coomans et quatre autres membres. D'après cette proposition, à l'avenir, tout délit de presse devrait être porté en cour d'assises, avant de pouvoir fournir matière à une demande en dommages-intérêts.

Toute visite domiciliaire pour délit de presse, tendante à découvrir l'auteur de la publication, le cas de crime excepté, serait interdite.

3. — La Chambre décide d'ajourner la discussion des budgets de l'année encore en souffrance, et d'accorder des crédits provisoires jusqu'au 1er juillet.

4. — La Chambre des représentants adopte par 58 voix contre 18, et après une discussion très-vive, le projet de loi portant incorporation à la ville de Bruxelles de l'avenue du bois de la Cambre et de ses zones latérales.

17. — Au début de la séance de la Chambre de ce jour, un incident a surgi au sujet d'un arrêté du 9 de ce mois, publié par le *Moniteur* du jour, et par lequel le ministre de l'intérieur stipule que la copie des tableaux d'artistes vivants qui appartiennent à l'État et qui figurent au Musée national ne pourra avoir lieu que du consentement préalable et écrit des auteurs. MM. Hymans, Bara et Coomans ont critiqué cette disposition, comme étant inconstitutionnelle ou comme inutile; M. B. Dumortier l'a, au contraire, défendue, ainsi que M. le ministre. L'incident n'a pas eu d'autres suites.

— Le *Journal de Bruxelles* publie deux lettres écrites par le cardinal-archevêque de Malines, l'une le 19 févr. 1857, l'autre le 1er mars de cette année.

Ces deux lettres ont pour but : d'établir que le pape Grégoire XVI n'a nullement eu l'intention de condamner la Constitution belge, dans son encyclique, tant de fois rappelée, du 15 août 1832; et que notre Constitution n'est dans aucun de ses articles contraire aux dogmes, ni aux prescriptions de l'Église.

18. — Sous la date de ce jour, l'organe principal de la droite affirme que jusqu'ici le Roi n'a chargé aucun membre de l'opposition de former un ministère.

19. — La Chambre des représentants, après avoir épuisé son ordre du jour, s'est ajournée jusqu'à convocation ultérieure de son président.

— Dans la séance du conseil communal de Bruxelles de ce jour, M. Orts, à propos de demandes de concession pour sépultures, a appelé l'attention de l'administration sur la question de savoir à qui doit appartenir le prix de conces-

sion. Il a rappelé, sous ce rapport, le récent arrêt de la cour de cassation (affaire de la commune de Stavelot, voyez plus haut, 27 févr.), et le renvoi de la cause devant la cour d'appel de Bruxelles. Le collége devrait examiner la question, pour voir si la ville ne pourrait pas faire restituer le prix des concessions perçu par les fabriques d'église dont les moyens permettaient de ne pas réclamer les secours de la commune.

M. Tielemans, en appuyant la proposition, a déclaré que, d'après lui, il ne fallait pas faire de distinction entre les fabriques d'église; qu'il faut aller aussi loin que le permet la prescription, du moment où les droits de la ville seraient établis.

25. — Nous lisons dans l'*Indépendance* de ce jour :

« Un journal de la capitale a donné depuis deux jours des renseignements sur la formation d'un corps belge destiné à entrer au service du Mexique. Quelques-uns de ces renseignements sont exacts; d'autres ne le sont pas, et l'ensemble en est incomplet. Voici ce que nous croyons être la vérité à cet égard.

Selon toute probabilité, la garde du futur empereur du Mexique se composera, en attendant que l'organisation de l'armée nationale puisse permettre d'y adjoindre un corps indigène, d'un corps autrichien, d'un corps français et d'un corps belge. Ce dernier prendra la dénomination spéciale de *garde de l'Impératrice*.

L'organisation en est confiée à l'homme éminent qui a créé notre école militaire et qui en a assuré la prospérité pendant plus de trente années, à M. le lieutenant-général Chapelié. Un officier distingué, M. le capitaine Vander Smissen, du régiment des grenadiers, prendra le commandement du corps, dont la force numérique paraît devoir s'élever à deux mille hommes.

Les officiers et sous-officiers de notre armée y entreront avec le grade immédiatement supérienr à celui dont ils sont actuellement revêtus. Leurs années de service en Belgique compteront pour la fixation de leur pension au Mexique. Ils contractent un engagement de six ans, et obtiendront, sur leur demande, de notre département de la guerre,

un congé d'un an sans solde. S'ils rentrent en Belgique endéans cette année, ils reprendront dans l'armée belge leur ancien grade et leur rang d'ancienneté ; s'ils laissent passer ce délai, ils perdent chez nous tous leurs droits militaires.

Ceux de nos compatriotes qui, après avoir contracté l'engagement de six ans dont nous venons de parler, ne pourront pas s'acclimater au Mexique, seront rapatriés quand ils le voudront aux frais du gouvernement mexicain, mais sans autre indemnité. Ceux qui, à l'expiration des six années, voudront revenir en Belgique, obtiendront, outre leur rapatriation, une indemnité déterminée. Enfin, ceux qui voudront s'établir au Mexique sans esprit de retour, obtiendront du gouvernement impérial des dotations en terres, les soldats aussi bien que les officiers, l'intention de l'archiduc Maximilien étant de développer autant qu'il le pourra la colonisation de son futur empire.

Certes, il y a dans de pareilles conditions de quoi séduire ceux de nos jeunes officiers que la neutralité belge condamne à un repos dont ils sont quelque peu impatients. L'honneur de porter dignement à l'étranger le nom de la patrie et celui de défendre l'auguste fille d'un souverain bien-aimé auront bientôt, nous n'en doutons pas, rempli les rangs de la légion belge-mexicaine. »

AVRIL.

5. — Voici les explications données au Sénat, dans la séance de ce jour, au sujet de la crise ministérielle, par l'honorable prince de Ligne :

« Mon nom ayant été prononcé dans les explications que M. le ministre des affaires étrangères a données dans le sein de la Chambre des représentants sur la crise actuelle et mêlé à diverses combinaisons ministérielles, je crois devoir, par déférence pour l'assemblée que j'ai l'honneur de présider, lui faire connaître les motifs qui m'ont empêché de donner suite aux propositions qui me furent adressées de constituer un nouveau cabinet.

« Avec la réserve que nous impose un nom que nous devons toujours éviter autant que possible d'introduire dans les débats parlementaires, je puis vous informer qu'en effet, lors d'une visite dont le Roi

daigna m'honorer, Sa Majesté me dit qu'elle ferait probablement appel à mon dévouement dans la circonstance présente.

« Je ne pus dissimuler à S. M. les difficultés, les embarras de la situation et combien, quel que fût de ma part le dévouement à son auguste personne et à mon pays, ma santé, souvent altérée, était un obstacle à me charger d'une aussi grave responsabilité. Quelques jours après cet entretien royal, des honorables membres de l'opinion catholique de l'autre Chambre firent auprès de moi des démarches pour me proposer de former un ministère d'affaires (ce fut ainsi qu'on le désigna), une sorte de trêve entre les partis, ou bien d'en constituer un en choisissant ses membres parmi les personnages appartenant à la droite. Mais, messieurs, un ministère de transaction eût-ils satisfait l'opinion libérale? Évidemment non, et les discours prononcés dans l'autre Chambre ont pleinement justifié mes prévisions. Cette combinaison me parut impossible à réaliser, et ce cabinet, en le supposant de laborieuse création, serait mort en naissant. Dans la seconde hypothèse, si, sur ma réponse affirmative, les chefs du parti catholique eussent conseillé au Roi de me charger de former avec eux une administration nouvelle, où aurais-je trouvé mes auxiliaires? Uniquement dans les rangs de la droite. Où aurais-je trouvé mes adversaires? Parmi les défenseurs de la politique libérale du cabinet démissionnaire, politique que j'ai soutenue moi-même, avec des nuances modératrices à la vérité. Ces raisons, qui seront, je l'espère, appréciées par mes honorables collègues du Sénat, m'ont fait décliner l'honneur d'accepter la mission qui m'était proposée.

« Messieurs, j'aime les positions nettes et tranchées, celles qui n'ont pas besoin de pièces justificatives, si je puis m'exprimer ainsi, pour expliquer leur dévouement à la chose publique.

« Il faut que ce dévouement, s'il veut être utile, soit reconnu par tous, et qu'afin d'acquérir la force morale nécessaire pour gérer les affaires d'un pays, aucun parti ne puisse vous accuser d'avoir dévié de la ligne que l'on s'est tracée. »

8. — Publication de la loi approuvant le traité d'amitié et de commerce conclu le 4 octobre 1862 entre la Belgique et les îles Hawaiiennes.

10. — Le *Monde*, journal de Paris, publie une lettre de M. Dechamps traitant de la question, beaucoup agitée dans

ces derniers temps entre les catholiques avancés et les catholiques conservateurs : Les catholiques belges veulent-ils sincèrement le maintien de la Constitution de 1830?

Pour le *Monde*, la Constitution belge ne peut qu'être funeste au catholicisme ; elle ne doit être qu'un régime transitoire. Voilà ce que M. Dechamps réfute, voilà ce qu'il détruit.

L'honorable membre de la droite rappelle au journal français plusieurs des passages les plus importants du dernier écrit du cardinal. (voyez 17 mars.)

Dans sa lettre, c'est M. Dechamps qui le rappelle, le cardinal-archevêque déclare « qu'à aucune autre époque, la religion, en Belgique, ne fut plus florissante qu'aujourd'hui. » « J'ose prédire, dit Son Éminence, que les catholiques ne demanderont jamais la suppression des libertés que le Congrès a accordées aux cultes dissidents. » Il fait remarquer encore, qu'à plusieurs reprises, le vénérable prélat a parlé et de notre *immortel Congrès de* 1830 et de notre *admirable Constitution*.

S'occupant ensuite de ses opinions personnelles et de celles que professent, en Belgique, les catholiques libéraux, l'honorable M. Dechamps établit deux choses : la sincérité de ces opinions, la conviction qu'inspire à tous, dans la durée de la Constitution, l'expérience faite depuis trente ans de nos institutions tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux.

20. — Le Roi est de retour de son voyage en Angleterre.

24. — Ouverture d'une *Exposition universelle d'horticulture à Bruxelles*, organisée par la Société royale de flore. Cette ouverture a eu lieu en présence de S. M., qui a été complimentée par M. le comte de Sauvage, président de la société. — Le même jour s'est ouvert un congrès international d'horticulture, organisé par la fédération des sociétés

d'horticulture de Belgique. La présidence est déférée à M. le sénateur De Cannart-d'Hamale. Le nombre des membres inscrits était de 465, dont 291 belges.

28. — « M. Dechamps a été appelé aujourd'hui au château de Laeken, par le Roi; il a eu un long entretien avec Sa Majesté. Nous apprenons que la combinaison d'un ministère de la droite conservatrice, dont nous avons fait connaître les éléments, n'a pas abouti. M. Dechamps se réserve sans doute de donner des explications à la tribune nationale sur les causes de cette situation. On annonce que le cabinet actuel de MM. Frère et Rogier se retire tout entier, et que les démissions des ministres seront acceptées. On ajoute que c'est un ministère d'affaires extra-parlementaire qui va arriver au pouvoir. Tels sont les bruits que nous croyons fondés. » (*Journal de Bruxelles*).

La seconde partie de cette nouvelle s'est bientôt montrée comme dénuée de fondement.

MAI.

Les journaux produisent avec des variations diverses, le programme politique présenté au Roi par M. Dechamps et non accepté par S. M. La discussion roule pendant plusieurs jours sur les dispositions de ce programme, tel que les organes de la droite l'ont posé comme véritable. Ce n'est toutefois que le 6 mai que le *Journal de Bruxelles* en fait connaître le texte authentique.

1. — Distribution des prix et des récompenses décernés aux horticulteurs qui ont pris part à l'Exposition universelle; cette cérémonie s'est faite en présence du Roi. Le discours est prononcé par M. Piré, secrétaire de la Société royale de botanique.

— Publication d'un arrêté royal, portant établissement d'une école forestière à Bouillon.

3. — On lit dans l'*Indépendance belge* :

MM. les ministres des affaires étrangères et des finances ont été reçus hier par le Roi au palais de Bruxelles.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il ne paraît pas que cette audience ait eu jusqu'ici pour résultat de modifier la situation.

D'autre part, la *Meuse* croit savoir « que des propositions ont été faites à plusieurs fonctionnaires des départements ministériels, et que ces propositions ont été déclinées par plusieurs de ceux à qui elles étaient adressées. »

6. — Programme ministériel soumis à la Couronne par M. Dechamps :

Le but politique que le ministère aurait surtout en vue serait d'assurer le maintien et le sage développement des libertés constitutionnelles, dans l'esprit large et fécond qui a inspiré le Congrès national de 1830; d'écarter avec soin les causes qui ont entretenu les luttes irritantes dont le pays est fatigué et qui ont été engagées sur le terrain des questions religieuses; de chercher à déplacer le terrain de ces luttes stériles, en offrant à l'activité parlementaire, au lieu des passions politiques à exciter, les intérêts vivaces du pays à débattre et à servir; de favoriser, par une politique de modération et de prudence, le calme dont le pays a impérieusement besoin.

Les mesures principales que le cabinet soumettrait successivement à la haute et bienveillante appréciation du Roi, afin d'en déterminer les limites, seraient les suivantes :

1° Nomination du collége échevinal par le conseil communal; nomination du bourgmestre par le Roi, parmi les membres du collége échevinal. Faculté laissée au Roi de nommer le bourgmestre en dehors du collége échevinal et dans le conseil : 1° en cas de refus du membre nommé; 2° après avoir pris l'avis motivé de la députation du conseil provincial. Faculté de nommer le bourgmestre en dehors du conseil communal, de l'avis conforme de cette députation.

2° Abaissement modéré du cens pour les élections communales et provinciales.

3° Extension de la compétence et des attributions des conseils provinciaux et communaux, dans un but de décentralisation administrative et d'expédition plus prompte des affaires.

4° Modification de la loi sur la milice, ayant pour base un système d'exonération destiné à restreindre les effets du tirage au sort, à alléger les charges militaires pour les familles et le pays, et en même temps à améliorer les éléments constitutifs de l'armée en y fortifiant la discipline et l'esprit militaire.

5° Adoption du système suivi avec tant de succès dans un grand pays voisin, l'Angleterre, d'affecter, en majeure partie, les excédants des recettes à l'amélioration de notre système financier et au dégrèvement des impôts qui pèsent le plus sur les classes ouvrières, à l'aide de mesures efficaces aussi promptes que le permettront les engagements qui grèvent l'avenir. Arrêter la progression des dépenses publiques, en simplifiant les rouages administratifs, et en restreignant l'intervention de l'État dans le domaine de l'activité privée.

6° Extension des réformes douanières, en vue de faciliter les échanges, et application de ce principe au bon marché des transports à l'intérieur, notamment en modifiant les tarifs des chemins de fer et le système des péages des voies navigables.

7° Examen bienveillant et sérieux des difficultés que l'exécution des travaux de fortification d'Anvers a soulevées, dans le but de trouver une solution qui, sans changer le système de défense adopté et sans diminuer la force de la place d'Anvers, permettrait : 1° de ne pas dépasser, pour les travaux entrepris, les limites des dépenses prévues et annoncées, et 2° de faire cesser les inquiétudes qui se sont manifestées dans la population anversoise.

8° Faculté de déplacer des fonctionnaires, dans l'intérêt de la marche régulière de l'administration, et de révoquer ceux qui se montreraient ouvertement hostiles. Le cabinet n'userait de cette faculté qu'avec toute la réserve commandée par le respect des droits des fonctionnaires et par la politique de modération qu'il chercherait à faire prévaloir.

9° Faculté de dissoudre les Chambres.

(*Journal de Bruxelles.*)

11. — Séance publique de la *classe des lettres de l'Académie royale*. S. A. R. le duc de Brabant y assiste. Sont proclamés lauréats du concours annuel de la classe : 1. pour le

prix d'éloquence flamande (éloge de Vondel), M. Jaeger de Rotterdam; 2. pour la question relative à l'établissement des colonies flamandes en Allemagne, M. Eug. Borchgrave, de Gand. M. Bourson a donné lecture du rapport du jury nommé par le gouvernement pour juger le concours triennal de littérature dramatique française. Le prix a été décerné à M. Potvin pour son drame en vers intitulé *les Gueux*.

14. — On lit dans l'*Indépendance* : « Il paraît que de nouvelles négociations ont été reprises avec M. Dechamps pour le mettre à même de discuter son programme. »

Le lendemain la même feuille annonce que ces négociations n'ont pas abouti.

16. — Acquittement, par le jury de la cour d'assises de Brabant, d'un nommé de Buck, accusé de menace de mort envers le provincial de l'ordre des jésuites à Bruxelles et d'autres membres de cet ordre. Ce procès donne lieu à une vive polémique contre l'ordre des jésuites, et devient en quelque sorte l'événement du jour. Il contribue pour beaucoup à aviver la lutte engagée, entre les partis politiques, par la crise ministérielle.

21. — La duchesse de Brabant est accouchée d'une princesse, qui a reçu les prénoms de Stéphanie-Clotilde-Louise-Herminie-Marie-Charlotte.

— La Chambre est convoquée pour le 31.

23. — *Élections provinciales*. Les catholiques se déclarent satisfaits du résultat de la journée; les libéraux en font tout autant. Voici du reste, le bilan dressé par les premiers :

Sur 9 conseils provinciaux, DEUX appartenaient en majorité à l'opinion conservatrice, savoir : Limbourg et Namur. Aujourd'hui la majorité nous est acquise dans CINQ conseils provinciaux : Limbourg, Namur, Anvers, et les deux Flandres. Dans les quatre provinces où nos adversaires conservent la majorité, cette majorité n'est renforcée nulle part, sauf dans

le Hainaut, où ils gagnent 2 voix. Dans la province de Namur, une voix perdue à Namur est compensée par une voix gagnée à Dinant : le *statu quo* est maintenu.

Dans les quatre autres provinces, nous gagnons le nombre de voix suivant : Anvers, 11, Flandre orientale, 5, Flandre occidentale, 14, Limbourg, 5.

Total 35, en défalquant les deux voix perdues dans le Hainaut.

« Que serait-ce, si, au lieu de la moitié des cantons, tous les cantons eussent été appelés à voter ! »

26. — Le *Moniteur* publie la loi qui approuve le traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu le 9 avril 1863 entre la Belgique et l'Italie.

31. — Reprise des travaux de la Chambre. Lecture du rapport sur l'élection de Bastogne (voy. 13 janvier); il conclut à l'admission de l'élu, M. Van Hoorde. — Après cette lecture, M. Rogier, ministre des affaires étrangères, présente à l'assemblée les déclarations suivantes, sur le maintien au pouvoir du cabinet démissionnaire :

Messieurs, dans la séance du 1er mars dernier, j'ai fait connaître à la Chambre les circonstances qui avaient empêché le Roi de donner suite aux démissions que les ministres avaient eu l'honneur de remettre, dès le 14 janvier, entre les mains de Sa Majesté.

En consentant, sur la demande de Sa Majesté, à continuer la gestion des affaires sans retirer leurs démissions, les ministres avaient insisté auprès du Roi pour qu'il voulût bien faire de nouveaux efforts afin d'arriver à la constitution d'une administration nouvelle.

Prenant en considération les instances du cabinet démissionnaire ainsi que les déclarations faites au nom de la droite dans les dernières discussions, Sa Majesté se mit de nouveau en rapport avec les membres de l'opposition qui, après avoir décliné à deux reprises la mission de prendre la direction des affaires, avaient manifesté, depuis, des dispositions contraires.

Ces honorables membres, ayant cette fois accepté la mission qui leur

était offerte, présentèrent à Sa Majesté un programme qui a été publié presque textuellement. Ce n'est pas le moment de discuter ce programme, dont plusieurs articles ont jeté la surprise, pour ne rien dire de plus, au sein même du parti au nom duquel il est venu à se produire.

Quoi qu'il en soit, les propositions de M. Dechamps n'ayant pas été agréées par Sa Majesté, la négociation entamée avec lui fut considérée comme rompue, et, par une communication du 2 mai, Sa Majesté me proposa de prendre la tâche de pourvoir à la situation. Je portai le fait à la connaissance de mes collègues. Dans le même temps, la presse de l'opposition annonça que le programme de M. Dechamps avait été repoussé dans son ensemble sans être discuté dans ses détails, et que la combinaison de l'honorable représentant se trouvant écartée, la constitution d'un cabinet extra-parlementaire paraissait arrêtée dans la pensée du Roi. Avant de délibérer sur les ouvertures qui leur étaient faites, les ministres démissionnaires désirèrent d'être éclairés et fixés sur ces deux points.

En ce qui concerne le dernier, ils demandèrent à connaître les intentions formelles de Sa Majesté, ne voulant en aucune manière, écrivaient-ils, faire obstacle à ce que la prérogative royale s'exerçât dans toute sa plénitude et n'épuisât tous les moyens qui pouvaient encore s'offrir à la Couronne de constituer un nouveau cabinet. (Lettre du 7 mai.)

Il nous fut répondu de la part de Sa Majesté que la composition d'un cabinet extra-parlementaire n'était nullement arrêtée dans la pensée du Roi.

Quant à l'autre point, c'est-à-dire le rejet du programme de l'opposition sans discussion des articles, nous insistâmes auprès de Sa Majesté (lettre du 9 mai) pour qu'Elle voulût bien se mettre de nouveau en rapport avec les auteurs du programme, afin d'établir les points sur lesquels se révélaient des dissidences et de chercher, s'il était possible, à arriver à une entente.

En conséquence Sa Majesté, qui depuis le commencement jusqu'à la fin de cette longue et laborieuse crise a fait constamment preuve d'un vif désir d'aplanir les difficultés, n'a pas hésité à reprendre encore une fois les négociations avec les auteurs du programme. Un honorable sénateur de leurs amis fut chargé de leur indiquer certaines modifications que Sa Majesté jugeait nécessaires. Ces modifications portaient principalement sur l'article 2 du programme relatif à la réforme électorale.

Le Roi ne pouvait admettre qu'une réforme électorale dont il n'avait

pas été fait mention même en 1848, fût commandée soit par les besoins du pays, soit par les exigences de l'opinion publique.

De leur côté, les auteurs du programme, tout en modifiant la rédaction de l'article 2, n'ayant pas voulu renoncer au principe qu'il consacrait, la dissidence sur ce point a été constatée comme définitive par l'honorable intermédiaire, qui a considéré dès lors sa mission comme terminée.

A la suite de cet incident et après avoir examiné attentivement et de nouveau, sans être arrivé à un résultat, les possibilités de former un cabinet en dehors des Chambres, le Roi me fit appeler auprès de lui et voulut bien me charger de nouveau de la mission qui m'avait été confiée.

Je fis part à mes collègues de mon entretien avec Sa Majesté et de la correspondance qui l'avait suivi et en confirmait les points essentiels.

Le concours sincère et bienveillant de Sa Majesté nous était assuré; Sa Majesté comprenait qu'avec une majorité très-faible la faculté de dissoudre les Chambres pouvait être nécessaire pour assurer la marche des affaires.

Elle ne la refuserait donc pas.

Sa Majesté comprenait également la nécessité pour le cabinet de maintenir le programme qui avait été annoncé aux Chambres.

Après en avoir mûrement délibéré, mes collègues et moi nous avons reconnu que, sous peine de prolonger indéfiniment la crise déjà longue que nous traversions et en présence des nécessités de la situation, il ne nous était pas permis de persister davantage dans le maintien de nos démissions et chacun des ministres s'est rangé à l'avis qu'il y avait lieu de les retirer.

Une lettre du 23 mai a porté cette résolution à la connaissance de Sa Majesté.

Ainsi que nous l'avions fait dans la séance du 1er mars en rendant compte à la Chambre des divers incidents de ce qu'on peut appeler la première période de la crise ministérielle, nous venons de rapporter, sans autre prétention que d'être vrais et clairs, les faits qui appartiennent à la seconde période.

Nous en livrons l'appréciation à l'impartialité de la Chambre et du pays.

Si le pouvoir dont nous avons avec persistance fait l'abandon pendant plus de quatre mois est resté entre nos mains, le cabinet peut se rendre le témoignage qu'il n'a rien fait, absolument rien, pour amener ce résultat.

Dès le début de la crise, l'opposition a eu la pleine liberté de prendre le pouvoir sans réserve ni conditions. La prérogative royale a pu, de son côté, s'exercer dans toute sa liberté et plénitude.

Après plus de quatre mois de provisoire et d'essais infructueux, les opinions les plus divergentes sur d'autres points se sont du moins trouvées d'accord en ceci, qu'il était urgent et nécessaire de mettre fin à un état de choses qui, en se prolongeant, compromettait la force morale de nos institutions et pouvait porter atteinte à l'honneur même du gouvernement représentatif.

En acceptant de nouveau la lourde charge du pouvoir, nous n'avons fait que céder au sentiment d'un devoir à remplir vis-à-vis du Roi et du pays. Si nous l'avons accepté sans l'avoir désiré, ce n'est pas à dire que nous voulions le porter avec hésitation ou faiblesse, ni permettre qu'on l'abaisse ou le stérilise en nos mains. La Chambre n'attend pas, je le présume, de nouvelle profession de foi du cabinet : fermes et modérés dans notre politique, aimant tous les progrès sages et vrais, adversaires des prétentions surannées aussi bien que des innovations irréfléchies, sous quelque bannière qu'elles s'abritent, nous sommes en droit d'espérer qu'aucun obstacle absolu ne viendra entraver notre marche, et, en tous cas, nous en appellerions avec confiance au jugement du pays.

Ce discours est le début d'un long débat politique fort intéressant sur les incidents divers qui ont marqué la crise ministérielle et sur la solution qui lui a été donnée. Le programme soumis au Roi par M. Dechamps en son nom et en celui des collègues qu'il s'était choisis (MM. Royer de Behr, d'Anethan, de Naeyer et Dumon) est tour à tour combattu et justifié par les nombreux orateurs qui ont pris part au débat, Cette joûte parlementaire, où se débattaient les plus graves questions qui puissent intéresser un pays de liberté, s'est prolongée jusqu'au 18 juin et a occupé 15 séances. Il s'y attache un intérêt historique assez grand pour que nous enregistrions ici les noms des orateurs qui se sont successivement fait entendre : 31 mai, MM. Rogier, Dechamps ; 1er juin, Royer de Behr, Bara, Soenens ; 2. Hymans ; 3. Frère-Orban ;

4. Thonissen, Kervyn de Lettenhove, Rogier; 7. Jacobs, Bouvier; 8. Dechamps; 9. Orts, Delaet; 10. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur; 11. Defré, de Naeyer; 14. de Naeyer (suite), Frère-Orban; 15. Frère-Orban (suite), Schollaert; 16. Schollaert (suite), Van Humbeeck; 17. D'Hane-Steenhuyse, Bara; 18. Vermeire, Jacquemyns, de Theux, Nothomb. En tout 23 orateurs (13 de la droite, 10 de la gauche, dont 3 ministres) et 27 discours!

M. Nothomb, le dernier orateur, s'exprime dans le sens que voici :

A une discussion comme celle à laquelle nous venons d'assister, il faut une conclusion digne, formelle, franche. Cette conclusion, je viens vous la proposer. Pour nous vous êtes un parti vaincu. Le pays vous abandonne et vous condamne. Il vous a condamnés dans les élections provinciales comme dans les élections législatives, et je propose à la Chambre de le constater en votant un ordre du jour motivé en ces termes :

« La Chambre, considérant que le ministère a perdu la confiance du pays, passe à son ordre du jour. »

Cette motion d'ordre du jour est rejetée par 57 voix contre 56. Trois membres étaient absents, deux de la gauche (MM. De Brouckere et Tesch) et un de la droite (M. H. Dumortier).

JUIN.

3. — Réception par le Roi et le duc de Brabant de la députation de la Chambre des représentants chargée de présenter les félicitations de cette assemblée à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. A. I. et R. Mme la duchesse de Brabant. — L'adresse de félicitations du Sénat est remise un mois plus tard, le 9 juillet.

18. — Fin de la discussion politique engagée à la Cham-

bre depuis le 31 mai à propos de la solution donnée à la crise ministérielle. (Voyez 31 mai.)

21. — Vote du budget de la justice pour 1864, par 60 voix contre 5 et 3 abstentions.

22. — Vote du budget des affaires étrangères pour 1864, par 66 voix contre 6.

25. — Vote du budget de l'intérieur pour 1864, par 57 voix contre 4 et 2 abstentions.

30. — La séance de la Chambre des représentants s'est ouverte par la lecture d'un projet de loi déposé la veille par M. Orts. L'honorable représentant de Bruxelles, considérant l'accroissement de population qui a eu lieu en Belgique depuis 1859, époque de la dernière augmentation du nombre des représentants et des sénateurs, a demandé que le nombre des représentants fût porté de 116 à 122 et celui des sénateurs de 58 à 61.

D'après les données de la statistique officielle, l'arrondissement de Bruxelles aurait droit à deux représentants de plus. Ceux d'Anvers, de Charleroi, de Philippeville, de Waremme en devraient avoir un de plus. Les arrondissements de Liége, de Louvain, de Mons devraient élire chacun un sénateur de plus que le nombre actuel.

M. Orts s'est attaché à faire ressortir la justice et l'opportunité de cette loi. L'article 49 de la Constitution étant formel en ce point et constituant un droit incontestable pour les arrondissements, qui doivent avoir un nombre de représentants et de sénateurs proportionnel à la population, il y aurait injustice à les priver de ce droit constitutionnel ; quant à l'opportunité, il l'a justifiée par la circonstance actuelle, c'est-à-dire, au moment où le corps électoral va être appelé à se prononcer entre les deux politiques qui aspirent à gouverner le pays.

La prise en considération a été votée par assis et levé.

JUILLET.

1. — Dans la séance de la Chambre, M. B. Dumortier est venu déclarer, au nom des membres de la droite, que si le projet de loi présenté par M. Orts était appuyé par le cabinet, lui et ses amis s'abstiendraient de prendre part aux délibérations de la Chambre et rendraient ainsi impossible le vote du budget des travaux publics, qui se trouvait en délibération. Il a donc interpellé les ministres, leur demandant une réponse nette et catégorique.

« La droite ne recule pas devant une augmentation de la représentation nationale, pourvu que cette augmentation soit présentée par un pouvoir responsable, et qu'elle soit basée sur le recensement décennal et non sur des tableaux de population qui n'ont rien de certain ni de stable.

« Mais la proposition qui a été présentée hier est une œuvre de parti, suite et couronnement d'autres coups de majorité. Dans cette situation, je viens demander en mon nom et au nom de mes amis, quelle attitude le gouvernement compte prendre à l'égard de la proposition de l'honorable M. Orts ? Compte-t-il l'appuyer ou la combattre ? Nous désirons à ce sujet une réponse catégorique. »

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré, au nom du cabinet, que, trouvant le projet de loi juste et équitable, parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution, lui et ses collègues étaient résolus à l'appuyer.

Après un long débat sur ce grave incident, qui est devenu l'événement le plus important de la session, la Chambre décide l'ajournement de cette irritante discussion au 5 de ce mois. Nous placerons ici encore les paroles par lesquelles M. Guillery a terminé une chaleureuse improvisation dans laquelle l'honorable député de Bruxelles représentait à la droite les dangers de sa détermination :

« Le régime libre qui nous gouverne, la liberté a de nombreux dé-

tracteurs au delà de nos frontières. Vous ne leur donnerez pas des armes, vous ne compromettrez pas davantage nos institutions, vous ne voudrez pas déshonorer la Belgique ! »

4. — Le conseil communal de Bruxelles, convoqué d'urgence, décide l'envoi à la Chambre d'une pétition en faveur de l'adoption de la proposition de loi présentée par M. Orts. Des pétitions dans le même sens sont successivement adressées par un grand nombre de conseils communaux et provinciaux.

5. — La droite, malgré le temps qui lui avait été laissé pour réfléchir, a persisté dans sa résolution. Vers 2 1/2 heures, le président de la Chambre, n'ayant constaté que la présence de 56 membres, annonce que l'assemblée ne pouvait pas délibérer. — La désertion de la droite cause une vive émotion dans tout le pays.

— Au Sénat, M. d'Anethan, un des membres du cabinet qu'avait proposé au Roi M. Dechamps, présente des explications sur le rôle qu'il a joué pendant la dernière phase de la crise ministérielle et sur les motifs qui l'ont amené à appuyer le programme de M. Dechamps. M. le ministre des affaires étrangères s'est chargé de lui répondre. Ce débat politique est continué dans les séances du 6, du 7 et du 8, et se termine par un vote de confiance donné par 29 voix contre 22.

6. — La Chambre, réduite, comme hier, à 56 membres de la gauche (trois membres de ce parti étaient ou absents ou malades), est de nouveau obligée de s'ajourner au lendemain. Pour que l'assemblée pût délibérer, il fallait le nombre 59, correspondant précisément à la force numérique des membres de la gauche.

7. — La Chambre n'est point en nombre; il en est de même le lendemain.

9. — M. le président de la Chambre, après que l'appel nominal a eu constaté la présence de 58 membres (deux de plus que les jours précédents, et un seul de moins que le nombre nécessaire pour délibérer), a adressé les paroles suivantes à l'assemblée :

« La Chambre ne comptant que 58 membres, il est impossible de délibérer. Un seul membre manque involontairement à l'appel, c'est M. Cumont. Il a donné trop de preuves de son exactitude à remplir ses obligations envers le pays pour que les motifs de son absence puissent un instant être soupçonnés. D'ailleurs, un médecin qui l'a visité, m'a affirmé que l'état de santé de M. Cumont ne lui permettait pas de se rendre aujourd'hui à la séance de la Chambre. En conséquence, nous remettrons à mardi la continuation de l'ordre du jour. »

La mort de M. Cumont, représentant d'Alost, étant survenue dès le lendemain, le chiffre de la majorité se réduit à 58 membres, juste la moitié du nombre légal des représentants. Elle met la Chambre dans l'impossibilité de reprendre ses travaux, la droite refusant d'y prendre part.

10. — Fêtes à Liége à l'occasion de l'inauguration du tir national offert par la garde civique de cette ville aux milices citoyennes du royaume. Elles sont honorées par la présence du duc de Brabant et des ministres des finances et de l'intérieur.

12. — La Chambre s'étant encore réunie, 55 membres sont présents, et le président prononce ces paroles :

« Messieurs, notre honorable collègue, M. Cumont, est mort dimanche dernier ; son enterrement aura lieu demain mercredi, 15 juillet, à Alost.

« Votre bureau, conformément aux précédents de la Chambre, se rendra à l'enterrement. Je suis certain, messieurs, que vous voudrez tous vous joindre à nous pour donner un témoignage public d'estime, de regret et de reconnaissance à un collègue que la mort seule a empêché de remplir le mandat que le pays lui avait confié.

« La Chambre sera avertie du jour et de l'heure de la prochaine séance. »

13. — Au Sénat, après le vote des budgets et crédits, le ministre de la justice a donné lecture d'un arrêté royal qui prononce la *clôture de la session*. Par suite de la crise ministérielle et du refus de siéger de la droite, le nombre des séances tenues par la Chambre n'a été que de 69 ; le Sénat a siégé 25 fois. Les lois adoptées dans le cours de la session, par les deux Chambres, sont au nombre de 37, presque toutes relatives aux budgets et à des demandes de crédits.

17. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 16 de ce mois, prononçant la *dissolution de la Chambre des représentants*, fixant la date des nouvelles élections au 11 août prochain, et convoquant les Chambres au 23 du même mois.

19. — Départ du Roi pour Vichy, où S.M. s'est rencontrée avec l'empereur des Français. — Son absence a duré jusqu'au 9 août.

AOUT.

1. — L'opposition parlementaire lance un manifeste aux électeurs, par lequel elle s'attache surtout à se justifier de son refus de siéger au Parlement.

En voici quelques passages :

L'opposition tout entière, à la Chambre des représentants, a cru devoir protester, par l'abstention parlementaire, contre une mesure de parti, hautement avouée et tentée par surprise, dans des conditions auxquelles la loyauté politique manque absolument.

Sans doute, l'abstention est une mesure extrême de défense, qui ne s'explique que par la nécessité de répondre à une mesure extrême d'agression. Mais c'est précisément la position qui nous a été faite.

La majorité ministérielle voulait, à l'aide de notre présence et de nos voix, consommer ce que nous considérons comme un acte contraire

à la Constitution et au principe d'une loi organique importante, au maintien de laquelle la bonne foi des partis était solennellement engagée. C'est par nos mains qu'elle comptait assurer notre défaite et sa victoire. Nous n'avons voulu accepter ni le rôle de dupes ni celui de victimes et en tous cas nous préférions subir le second que de jouer le premier.

Nous avons opposé au dessein du ministère la seule résistance efficace dont notre droit parlementaire nous offrait le moyen ; nous nous sommes refusés à nous rendre complices d'un acte de parti auquel nous avons infligé le blâme de notre abstention.

On nous accuse d'avoir, par une attitude factieuse, paralysé la marche et méconnu les nécessités du gouvernement représentatif.

L'attitude énergique de l'opposition est, au contraire, un hommage rendu à la sincérité de ce gouvernement. Le régime parlementaire ne permet pas, en effet, à un ministère de parti de rester aux affaires avec une majorité insuffisante et dérisoire. Il interdit surtout à une telle majorité de tenter d'imposer violemment des lois partiales, à l'aide d'une seule voix que le hasard peut fournir ou enlever.

L'accusation qu'on nous adresse remonte directement au ministère. La négation du régime parlementaire, c'est d'empêcher ses adversaires d'arriver au pouvoir, pour s'y maintenir soi-même à l'aide de mesures de parti ; c'est de reculer devant la dissolution des Chambres, alors qu'il fallait la prononcer le jour même où l'on déclarait n'avoir plus la force nécessaire pour gouverner ; c'est de n'appeler le jugement du pays que sur la composition de l'une des deux Chambres isolément, en donnant à la Chambre et au Sénat une origine électorale différente et en semant ainsi peut-être pour l'avenir de regrettables conflits.

Nous venons de dire que l'abstention était une mesure extrême de défense qui ne pouvait être justifiée que pour répondre à une mesure extrême d'agression.

Le projet de loi présenté par M. Orts, avec l'appui du ministère, a évidemment ce caractère. Ce projet est le couronnement de cette politique déployant plus largement que jamais le drapeau de la guerre de parti, et dont M. Orts louait *la vaillante persévérance* dans l'Adresse en réponse au discours du trône.

La majorité libérale, de son côté, publie son manifeste, quelques jours plus tard, dans un sens diamétralement opposé. « La conscience publique, y est-il dit, la conscience

publique exige l'explication d'une conduite qui a compromis la marche des services, arrêté sur place l'action gouvernementale ; et, sans parvenir à ébranler la confiance des populations dans la bonté du régime représentatif, autorisé l'étranger à poursuivre de ses accusations et de ses sarcasmes les institutions constitutionnelles qui sont l'honneur et la force de notre patrie. »

Quant au ministère, il s'est défendu des attaques dirigées contre sa politique, par une circulaire adressée aux gouverneurs, dans laquelle l'attitude prise par la droite, à la suite de la proposition Orts, est caractérisée en ces termes :

La politique libérale qui, depuis bientôt sept ans, dirige les affaires du pays, est entravée dans sa marche.

Déjà énervée par une coalition parlementaire, l'action législative s'est vue inopinément suspendue par la retraite de l'opposition, et l'action administrative se trouvant paralysée du même coup, force a été à la Couronne de faire un appel immédiat aux électeurs, afin d'obtenir, sans retard, les moyens constitutionnels de gouverner et de mettre fin à une situation qui, en se prolongeant, devait aboutir fatalement à l'anarchie.

Mise en demeure de remplacer le cabinet libéral, l'opposition s'était volontairement affranchie de cette tâche, soit en refusant d'abord le pouvoir des mains de la royauté, soit en lui imposant ensuite des conditions inacceptables.

Après avoir renoncé ainsi à l'exercice du gouvernement, l'opposition a voulu le rendre imposible aux ministres que le Roi avait de nouveau investis de sa confiance, et, pour atteindre ce résultat, elle s'est refusée même à l'accomplissement de son propre mandat.

Quel a été le motif ou plutôt le prétexte de cette abdication ? Un projet de loi dû à l'initiative d'un membre de la Chambre, et qui avait pour but d'attribuer à huit arrondissements électoraux trois sénateurs et six représentants qui leur sont dus en vertu de la Constitution.

Les membres de l'opposition avaient, certes, le droit de combattre une telle proposition et de la rejeter, tout équitable qu'elle fût. Mais avaient-ils celui de se soustraire à leur devoir parlementaire et de suspendre indéfiniment le vote d'un budget essentiel aux intérêts les plus puissants et les plus graves de leurs commettants ?

Si la sagesse du pays a pu conjurer les effets déplorables d'une pareille tactique, elle saura aussi soumettre à un examen sévère la conduite de ceux qui n'ont pas craint d'y avoir recours.

11. — *Élections* pour le renouvellement général de la Chambre des représentants, à la suite de la dissolution décrétée le 16 juillet.

Avant la dissolution la Chambre se divisait en 59 membres soutenant le cabinet, et 57 membres de l'opposition. — Les élections de ce jour ont modifié ces nombres respectivement en 64 et 52, ce qui élève la majorité de 2 à 12. Les libéraux ont eu 8 gains (à Bruges 3, à Gand 2, à Charleroi 1, à Namur 1, à Soignies 1), et 3 pertes (à Tongres 1, à Waremme 1, à Alost 1). Les faits les plus saillants de la journée ont été d'abord la victoire complète remportée à Bruges par les libéraux, sur les représentants catholiques élus dans cette ville le 12 janvier dernier, puis l'échec subi à Charleroi par le chef de la droite, M. Dechamps. Voici quelle est maintenant la situation des partis dans la nouvelle Chambre :

	Libéraux.	*Catholiques.*
Anvers.	»	11
Brabant	14	5
Flandre occidentale. .	6	10
» orientale. . .	6	14
Hainaut	20	1
Liége	12	»
Limbourg.	»	5
Luxembourg	4	1
Namur	2	5
Total.	64	52

Des 116 anciens membres, il en est revenu 95; 10 (1)

(1) MM. Prévinaire, Pirson et Van Volxem (Bruxelles), H. Dumortier (Courtrai), Frison (Ath), De Paul et Van Leempoel (Thuin), Lebeau (Huy), De Bronckart et Grandgagnage (Liége).

avaient renoncé au renouvellement de leur mandat, 1 (M. Cumont) venait de mourir, et 10 (1) ont succombé dans la lutte. Des 21 nouveaux élus, deux avaient déjà fait partie de la représentation nationale : MM. Lelièvre (Namur) et de Bast (Gand).

Nous insérons ici l'opinion exprimée sur ces élections par deux organes divers de la presse française ; d'abord celle de la *Revue des Deux Mondes*, puis celle du *Monde*.

Si la France est trop lente à prendre la direction du mouvement libéral, on peut constater du moins avec plaisir que, parmi les États peu considérables ou nouveaux qui forment notre clientèle naturelle, il en est plusieurs qui ne se laissent point effrayer par la réaction despotique dont l'Europe est menacée. La Belgique en particulier vient de traverser sa crise électorale avec une énergie qui est un bon exemple, avec un bonheur qui est un encouragement aux libéraux de tous les pays. Le parti libéral vient de remporter en Belgique une victoire signalée. Réduit dans l'ancienne Chambre à une majorité d'une voix, il gagne dans les élections une majorité de douze voix. Comme nous l'avions toujours pensé, l'étrange conduite du parti catholique durant la dernière session l'a discrédité devant le pays. Cette politique subtile et rusée qui consistait à refuser le pouvoir et à rendre le gouvernement impossible au parti libéral, cette politique avait abouti à une de ces sécessions qui sont une des plus graves fautes qu'un parti puisse commettre dans un gouvernement parlementaire. L'homme distingué qui dirige le parti catholique, M. Dechamps, a porté lui-même la peine de cette fausse manœuvre, et a perdu son siége à Charleroy. Grâce à cette remarquable manifestation électorale, le pouvoir est confirmé aux mains du ministère de MM. Rogier et Frère-Orban, et la Belgique, un moment déconcertée par le hasard d'une balance numérique des partis au sein de la Chambre, va reprendre l'exécution du programme libéral, énergiquement résolue à ne plus reculer dans sa voie. Nous le répétons, la Belgique, en faisant son choix avec cette netteté et cet éclat, rend en ce moment un grand service à tous les partis libéraux en Europe.

(1) MM. Soenens, Visart et Declercq (Bruges), Kervyn de Volkaersbeke et Coppens (Gand), Faignart (Soignies), Dechamps (Charleroi), Delexhy (Waremme), de Renesse (Tongres), de Montpellier (Namur).

Voici maintenant le jugement porté par la feuille ultramontaine :

Les libéraux ont triomphé en Belgique ; une majorité de 12 voix est assurément un bon chiffre dans une Chambre de 116 députés. Nous ne mentionnons que pour mémoire les violences qui, dans les principaux centres de population, ont assailli les catholiques. N'est-ce pas par les émeutes de 1857 que le ministère libéral a pu s'installer ? Nous verrons quel bien la Belgique en retirera. Si, au début de la crise, les catholiques ont refusé le pouvoir, ils ont commis une grande faute ; ils ont manqué aux premières règles de la politique. Après avoir critiqué l'administration libérale, ils devaient être en mesure de la remplacer au besoin. Ils n'ont pas cru le moment venu ; ils ont sans doute craint un conflit. Et, sans être téméraire, on peut dire qu'il y avait des chances pour qu'une émeute bruxelloise corrigeât le résultat du scrutin, si le scrutin avait été favorable aux catholiques. Quoi qu'il en soit, la question est momentanément tranchée, et les libéraux restent au pouvoir. C'est désormais leur affaire de donner à la Belgique la gloire et le bonheur qu'elle attend d'eux : les catholiques belges n'auront pas la responsabilité d'une situation qui aurait pu les entraîner, quand même le hasard du scrutin eût été à leur avantage. Nous verrons de quelles libertés nouvelles la Belgique va être dotée ! Si les catholiques n'ont plus l'initiative, ils ne défendront pas leurs droits avec moins d'insistance. Les élections belges sont une leçon pour tout le monde ; elles profiteront même aux catholiques.

Quant aux violences, dont il est parlé dans cet article, les tribunaux ne les ont pas connues, mais bien celles qui provenaient du camp opposé (voy. plus bas, 31 août).

16. — Le conseil communal d'Anvers a décidé à huis clos, dans sa séance de ce jour, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions que la ville d'Anvers reprendra du gouvernement les terrains militaires pour la somme de 10 millions, et qu'aux termes de la loi du 8 septembre 1859, elle déclarera à M. le ministre des finances qu'elle est prête à faire le premier payement et à verser la somme de cinq millions au jour fixé par cette loi, afin d'obtenir la mise en possession immédiate des terrains. (*Précurseur.*)

En vertu de cette décision, le collége des bourgmestre et échevins et une députation du conseil se sont rendus, quelques jours après, auprès de M. le ministre des finances pour traiter de cette affaire. Dans sa séance du 22, le conseil a décidé l'émission de 6 millions de bons de la caisse communale, remboursables endéans l'année, pour faire face au premier payement de 5 millions pour l'achat des terrains militaires et pour les travaux éventuels que la reprise de ces terrains pourra entraîner.

23. — Ouverture de la *session parlementaire extraordinaire*. Le Sénat s'est borné à constituer son bureau définitif, puis s'est ajourné indéfiniment. Quant à la Chambre, elle commence les opérations de la vérification des pouvoirs, lesquelles, par suite des difficultés soulevées relativement aux élections de Gand, Nivelles, Thuin et Louvain, ne sont terminées que dans la séance du 26.

26. — La Chambre procède à la formation de son bureau, qui est reconstitué comme il l'était dans la dernière session.

29. Ouverture de la seconde session de l'assemblée catholique dite *Congrès de Malines*. Voici quelle fut la composition du bureau :

Mgr le cardinal de Malines, président d'honneur; présidents effectifs : MM. le baron de Gerlache, baron Dellafaille, sénateur, et comte de Theux, membre de la Chambre; vice-présidents : MM. Eug. de Kerckhove, Dechamps, Barth. Dumortier, de Béthune, Vanden Branden de Reeth, Greindl.

La veille s'était ouverte, dans la même ville, une exposition d'objets d'art religieux.

31. — La Chambre vote à l'unanimité le budget des travaux publics pour 1864, dont la discussion avait été interrompue en juillet dernier par la sécession de la droite. Au commencement de la séance, M. Bouvier a interpellé M. le ministre de la justice sur les violences qui ont été commises

le jour de l'élection à Bastogne, à Binche et à Marche, désirant savoir si des poursuites étaient faites contre les auteurs de ces attentats. M. le ministre a répondu qu'il n'avait pas encore reçu de rapports à cet égard, mais qu'il n'est pas douteux que les tribunaux feront leur devoir. Il a prévenu du reste que les faits dénoncés seraient pris en sérieuse considération dans le projet de loi destiné à réprimer les fraudes électorales.

SEPTEMBRE.

1. — La proposition de loi de M. Orts, qui avait déterminé la droite à s'abstenir de prendre part aux délibérations de la Chambre, est de nouveau présentée au bureau, dans la séance de ce jour. La lecture en a été autorisée par les sections et le développement de ce projet a été inscrit à la suite de l'ordre du jour. (Au moment où nous mettons sous presse, mars 1865, cette question n'a plus été touchée.)

2. — Au début de la séance de la Chambre de ce jour, M. Coomans a interpellé le ministre de la guerre sur la formation d'un corps d'armée pour le service de l'empire du Mexique.

Depuis trop longtemps l'attention publique était éveillée sur le recrutement qui s'opère en Belgique, pour que cette interpellation ne donnât pas lieu à un débat long et passionné.

On savait que ce corps se forme à Audenarde, qu'un officier supérieur en retraite (le général Chapelié) s'occupe de cette organisation, que des officiers de l'armée belge doivent en faire partie et que des soldats ont obtenu en même temps que leur congé, l'autorisation d'en faire partie.

M. Coomans a donc signalé ces faits comme des preuves que le gouvernement lui-même organisait un corps d'armée pour le service d'une puissance étrangère.

M. le ministre de la guerre a répondu que le gouvernement était tout à fait étranger à ce fait, que s'il avait accordé des congés et des autorisations, le même fait avait toujours eu lieu dans des cas identiques. Il a cité l'Algérie, dont la légion étrangère était formée presque tout entière de Belges, le corps d'armée formé en Belgique pour le service du Portugal, enfin les nombreuses autorisations données chaque jour à des Belges d'aller prendre du service à l'étranger.

M. Coomans ne s'est pas déclaré satisfait de ces explications; il a prétendu que les casernes d'Audenarde mises à la disposition des recrues prouvaient l'intervention du gouverment. Il lui a été répondu que ces casernes appartiennent à la ville d'Audenarde et que c'est elle qui en a disposé.

MM. Le Hardy de Beaulieu, d'Hane-Steenhuyse, Goblet, Guillery ont soutenu qu'il y avait intervention du gouvernement, qui avait sinon organisé, tout au moins favorisé la formation de ce corps, et ils se sont efforcés de faire ressortir les graves conséquences que pourrait avoir pour la Belgique cette sorte d'infraction à la neutralité à laquelle elle est obligée.

Toute la longue histoire de l'expédition mexicaine, de la formation du nouvel empire, a été exposée avec une certaine exagération de la part des orateurs qui l'envisagaient au point de vue de l'opinion qu'ils soutenaient. Ils se sont beaucoup appesantis sur cette circonstance, qu'aussitôt que les États-Unis seraient pacifiés, ils s'occuperaient de renverser cet empire, que la guerre était inévitable et que la Belgique se trouverait impliquée dans ce conflit.

M. le ministre des finances a en vain cherché à calmer ces craintes chimériques, en faisant observer que le gouvernement belge n'avait pris aucune part à ce recrutement, qu'il n'avait agi en cette circonstance que comme il le fait dans toutes celles qui se présentent dans cet ordre de faits; qu'il

avait accordé des autorisations de servir à l'étranger à des Belges qui les demandaient, qu'il en agissait de même pour tous les jeunes gens que le besoin d'activité, l'amour des aventures poussent vers les carrières périlleuses, et qui vont sur tous les théâtres de la guerre; que refuser au gouvernement mexicain ce que l'on accorde à d'autres aurait été un acte de mauvais vouloir, qui aurait pu lui être justement reproché; que la neutralité de la Belgique n'était pas plus violée qu'elle ne l'avait été dans des circonstances identiques. M. le ministre de la guerre a démontré combien le refus d'autorisation était préjudiciable à une foule de jeunes gens qui, ne pouvant pas l'obtenir, désertent et sont frappés à leur retour d'une condamnation infamante qui leur ferme tout avancement dans l'armée.

M Coomans ayant proposé un ordre du jour qui était un blâme pour le gouvernement, M. Bara l'a combattu avec une grande puissance de logique, et de manière à en démontrer l'insuffisance ou l'exagération.

En effet, M. Coomans demandait que la Chambre déclarât qu'elle *regrettait* que le gouvernement eût autorisé la formation d'un corps d'armée sur le territoire belge et destiné à une puissance étrangère.

M. Bara a fait observer avec justesse que si le gouvernement avait donné une pareille autorisation, ce n'est pas un regret que la Chambre devrait exprimer, mais la mise en accusation du ministre qu'elle devrait demander. La proposition disait trop ou trop peu. Elle admettait comme vrai le fait contesté et elle ne demandait qu'un blâme insuffisant.

Dans une réplique à M. Guillery, M. Bara s'est élevé avec une grande force et avec une parfaite justice contre l'article 21 du Code civil qui enlève la qualité de citoyen belge à celui qui a pris du service à l'étranger, il a très-bien prouvé que cette loi de l'empire était une loi de circonstance dictée

par le besoin d'hommes qu'éprouvait Napoléon, et qui lui faisait considérer comme une trahison du pays l'enrôlement à l'étranger.

M. Bara a soutenu, ou qu'il fallait ajouter foi à la parole du ministère qui déclarait n'avoir pas favorisé la formation de ce corps, ou le mettre en accusation, que la proposition de M. Coomans n'était pas franche, qu'elle dissimulait les moyens pour le succès du but. Il a rappelé les enrôlements publics pour le service du pape, les primes offertes, tous les genres de séduction employés pour favoriser les enrôlements.

Enfin, après trois heures de discussion, la proposition de M. Coomans a été mise aux voix et rejetée par 53 contre 39.

La proposition de M. Bara qui consistait à admettre comme vraies les déclarations des ministres, a ensuite été votée par 50 voix contre 36 et 5 abstentions. (D'après l'*Echo du Parlement.*)

— Le même jour, dans une séance du soir, la discussion a été ouverte sur le crédit de 5,750,000 fr. au département de la guerre pour les travaux d'Anvers. Après un débat assez animé le crédit a été voté le lendemain par 54 voix contre 48 et 4 abstentions.

Après le vote, la Chambre s'est ajournée indéfiniment.

5. — Le Roi, accompagné du comte Flandre, se rend à Maeseyck, pour y assister à l'inauguration solennelle du monument érigé à la mémoire des frères Jean et Hubert Van Eyck. Après la solennité, ouverte par un discours très-remarquable de M. Schoolmeesters, bourgmestre, le Roi a demandé à exprimer lui-même sa satisfaction à l'auteur du monument, M. Léopold Wiener, enfant de Maeseyck aussi, et l'a promu au grade d'officier de son ordre. S. M. a également nommé chevaliers de son ordre, en leur en remettant les insignes, MM. Schoolmeesters, bourgmestre de Maeseyck, et le docteur Gerdens.

Au banquet, le Roi répondit en ces termes au toast qui lui avait été porté :

« Je vous remercie pour la manière affectueuse et bienveillante dont vous avez accueilli ce toast. Je suis heureux de m'associer à la fête d'aujourd'hui. Honorer la mémoire de ces hommes dont la gloire comme celles des frères Van Eyck a traversé les siècles, c'est s'honorer soi-même. Je saisis cette occasion pour vous exprimer la satisfaction que m'a toujours fait éprouver ce bon et fidèle Limbourg. Après un long règne de 33 ans (car dans l'état où l'Europe s'est trouvée placée, 33 ans sont un long règne), je suis heureux de dire que j'ai toujours reçu du Limbourg des gages de fidélité et de patriotisme.

« Je bois à la future postérité de cette province si dévouée et qui aida si puissamment à consolider la nationalité de cette bonne Belgique. »

8. — Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture solennelle, dans le local de la place du Trône, de l'exposition de cartons ayant servi ou devant servir à l'exécution de peintures murales tant à l'étranger que dans le pays. Cette exposition, qui comprenait en outre un certain nombre de tableaux, était organisée par le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, avec le concours et sous le patronage du gouvernement.

Le Roi est venu par sa présence rehausser l'éclat de la solennité d'ouverture.

Sa Majesté a été reçue et haranguée par M. Vervoort, président de la commission du Cercle artistique.

9. — Clôture de la session parlementaire extraordinaire ouverte le 23 août. La Chambre a tenu 8 séances, le Sénat 4.

13. — Le collége des bourgmestre et échevins à Anvers a fait afficher la proclamation suivante :

« Concitoyens,

« Le 8 de ce mois nous avons fait au trésor le versement de cinq millions de francs, en exécution de l'art. 2 de la loi du 8 septembre 1859.

« Hier, le 12, nous avons signé avec le gouvernement la convention en vertu de laquelle nous sommes devenus propriétaires des terrains militaires de l'ancienne enceinte et des ouvrages qui en dépendent.

« Cette enceinte a donc définitivement perdu sa destination militaire.

« Nous allons, immédiatement après que les dernières formalités auront été remplies, opérer une première percée à la porte St-Georges, dont le plan a été adopté le 10 courant par le conseil communal; d'autres travaux urgents sont mis à l'étude.

« Nous nous empressons de porter ces nouvelles à la connaissance de nos concitoyens, persuadés qu'ils les apprendront avec bonheur. Cet acte important sera, n'en doutons pas, suivi d'autres qui donneront satisfaction complète à nos légitimes réclamations.

« Fait à l'hôtel de ville, le 13 septembre 1864. »

Par ordonnance :

Le secrétaire,
J. DE CRAEN.

Le conseiller ff. de bourgm.,
J.-C. VAN PUT.

19. — Le Roi visite l'exposition agricole à Dinant et assiste à un banquet offert à Sa Majesté par la *Société agricole et forestière* de la province de Namur.

23-26. — *Fêtes de Septembre*. En dehors des réjouissances ou solennités habituelles, le programme portait cette année l'ascension du ballon *le Géant* de M. Nadar, de Paris, qui eut lieu le 26, devant une affluence prodigieuse de spectateurs et en présence de la famille royale.

Dans la séance publique annuelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique ont été proclamés, pour le grand concours de peinture de 1863, premier prix, M. Jean-Emmanuel *Van den Bussche*, d'Anvers, élève de l'Académie de cette ville; deuxième prix, MM. Charles-Léon-Ernest *Vandenkerckhove*, de Bruxelles et André *Hennebicq*, de Tournai, tous deux élèves de l'académie de Bruxelles; pour le grand concours de sculpture de 1864, premier prix,

M. Jean-François *Deckers*, d'Anvers, élève de l'académie de cette ville; second prix, M. Clément *Carbon*, de Gits, élève de l'académie d'Anvers.

A la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen, M. le ministre de l'intérieur a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté MM. Georges *Rocour*, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville, ayant obtenu le premier prix (prix d'honneur) dans la première scientifique (cours supérieur de mathématiques); Guillaume *Lonneux*, de Julémont, élève du collége patronné de Herve, ayant obtenu le 1er prix (prix d'honneur) dans la rhétorique latine; Camille *Laurent*, de Halanzy, élève de l'athénée royal d'Arlon, premier prix (prix d'honneur) dans la composition française, et enfin M. P. *Desguin*, de Bruxelles, élève ingénieur à l'école spéciale des mines annexée à l'université de Liége, proclamé *premier* en sciences physiques et mathématiques, et M. Ch. *Van Koren*, de Tongres, candidat en sciences naturelles, élève de l'université de Liége, proclamé *premier* en sciences naturelles.

30. — Le Roi visite l'exposition d'ornements religieux ouverte à Malines depuis le 28 août.

OCTOBRE.

4. — Départ du Roi pour Baden-Baden. Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville, Sa Majesté s'est rendue à Genève et de là dans le midi de la France, d'où Elle a fait une excursion à Nice. — L'absence du Roi s'est prolongée jusqu'au 14 novembre.

9. — La distribution des prix aux lauréats du concours dramatique en langue flamande institué par arrêté royal du 16 juillet dernier, s'est faite aujourd'hui en présence de

LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, au Palais-Ducal, à Bruxelles. Cette cérémonie était présidée par M. le ministre de l'intérieur, qui y a pris la parole en flamand. Dans le discours qu'il a prononcé, il a fait l'historique de nos anciennes chambres de rhétorique auquel il a rattaché, par une filiation naturelle, nos sociétés dramatiques actuelles, tout en parlant de ces *Rederyke gilden* qui, aux époques où le pays subissait le joug de la domination étrangère, ont su garder intact, avec les traditions du passé, le culte de la langue maternelle. M. Vandenpeereboom ne s'en est pas tenu là. Il a recommandé aux sociétés que nous possédons de se vouer de préférence à la représentation des œuvres originales, en insistant sur ce point que nos annales sont assez riches en faits historiques pour fournir ample matière à l'interprétation scénique. Nos mœurs, nos habitudes, nos défauts, nos qualités même — il faut tout dire — sont une source féconde à laquelle on peut puiser.

14. — Un premier détachement du régiment de volontaires belges, *Impératrice-Charlotte*, formé pour le service de l'empereur du Mexique, a quitté aujourd'hui Audenarde en destination de St-Nazaire, port d'embarquement pour la Vera-Cruz. Il était commandé par le lieutenant-colonel baron Vandersmissen, chef du corps, et composé de l'état-major du régiment, des 1re et 2e compagnies de grenadiers, 1re et 2e compagnies de voltigeurs, d'une force totale de 600 hommes.

16. — Distribution des prix aux vainqueurs du *tir national* des dernières fêtes de septembre. La cérémonie était présidée par le comte de Flandre.

Voici la récapitulation générale de tous les grands concours du *tir national* depuis sa fondation, en 1858 :

	NOMBRE DES		
Années.	tireurs.	balles tirées.	blancs abattus.
—	—	—	—
1858	3,292	25,660	2,416
1859	3,806	41,135	1,835
1860	5,624	104,120	1,834
1861	5,503	156,705	4,068
1862	5,863	195,010	8,598
1863	4,261	172,102	8,504
1864	4,350	153,711	9,358

NOVEMBRE.

6. — Le duc de Brabant quitte Bruxelles, pour se rendre, par Paris, en Egypte et aux Indes anglaises, où S. A. R compte passer une grande partie de l'hiver.

8. — Ouverture de la *session parlementaire* 1864-65.

La Chambre des représentants, après avoir validé l'élection de M. de Woelmont, élu, le 29 octobre, par l'arrondissement de Tongres, en remplacement de M. le comte de Borchgrave, décédé, a remis au lendemain la formation de son bureau.

Le Sénat a constitué le sien en renommant les membres qui le composaient dans la dernière session. Ces opérations préliminaires terminées, M. Osy, sénateur d'Anvers, a interpellé le ministère sur les réclamations du gouvernement des Pays-Bas au sujet des bourses d'études instituées en faveur des Hollandais. Il demandait que ces réclamations fussent imprimées et insérées au *Moniteur*, etc. Ces interpellations ont abouti à la résolution que le Sénat se réunirait le 14 pour aborder la discussion sur les bourses d'études et que dans l'intervalle il recevrait communication des pièces réclamées.

9. — La séance de la Chambre des représentants a été

consacrée tout entière à la formation de son bureau. M. E. Vandenpeereboom a été réélu président; MM. Moreau et Crombez ont été de nouveau nommés vice-présidents.

14. — Dans la séance du Sénat de ce jour, MM. Malou et d'Anethan ont déposé une proposition de loi tendante à ce que les citoyens inscrits sur les listes électorales et dont le droit est contesté du chef de non-paiement total ou partiel de l'impôt pour l'année ou les années antérieures à l'inscription, sont tenus de faire la preuve du paiement effectif du cens électoral, faute de quoi ils devraient être rayés des listes des électeurs. L'honorable M. Malou a longuement développé sa proposition, qui a été renvoyée aux commissions de l'intérieur et de la justice.

— Départ du deuxième détachement des volontaires belges, formant le régiment mexicain *Impératrice-Charlotte;* il est composé de 400 hommes. Un troisième et un quatrième (le dernier) détachement ont quitté la Belgique respectivement les 14 décembre et 14 janvier suivants.

16. — Le Sénat a commencé aujourd'hui la discussion du projet de *loi sur les bourses d'études* (rapporteur M. Gheldolf). Le projet a été successivement combattu par MM Osy, Dellafaille, d'Anethan, le marquis de Rodes, le comte de Ribaucourt, Malou, Pirmez, Van de Woestyne, et défendu, outre le ministre de la justice, par MM. Van Schoor, De Rasse, Gheldolf et Forgeur.

A la séance du 24, l'article 49 du projet, concernant la rétroactivité de la loi sur les bourses anciennes, a été rejeté par parité de voix (57 membres étaient présents; 28 ont voté pour, 28 contre, un s'est abstenu), mais au second vote (séance du lendemain) l'article en question a été adopté par 28 voix contre 26 et 3 abstentions. Le vote sur l'ensemble du projet a donné le même résultat. Au premier vote, M. de Labbeville s'était abstenu pour ne pas créer un conflit entre

les deux Chambres, et c'était précisément son abstention qui créait ce conflit. D'un autre côté, deux sénateurs d'Anvers, MM. Joostens et Michiels-Loos, qui avaient voté contre, la veille, comprenant les conséquences que leurs scrupules sur un seul article de la loi pourraient entraîner, ont cru devoir revenir sur leur vote et se sont abstenus.

18. — A la Chambre des représentants, M. Jacobs a développé une proposition de loi déposée la veille, et signée par les cinq représentants d'Anvers, relative à des indemnités à accorder pour les servitudes militaires qui atteignent cette ville. Cette proposition a été renvoyée à l'examen des sections.

La Chambre a ensuite adopté le *budget des finances* pour 1865 par 61 voix contre 3.

19. — A l'occasion de la discussion du *budget des voies et moyens*, M. Rodenbach a demandé la suppression des barrières et celle des jeux de Spa. Ce dernier point a donné lieu à de nombreuses observations de la part de MM. le ministre des finances, Moreau, Bara, Sabatier et Muller. L'incident a été clos par une proposition faite par M. le ministre, de faire examiner la question par le gouvernement, qui rédigera un rapport et le soumettra aux Chambres.

25. — Adoption du *budget des voies et moyens* par 77 membres pour et 8 contre.

29. — Adoption du *budget des affaires étrangères* à la majorité de 67 voix contre 5.

DÉCEMBRE.

2. — Adoption du *budget de la justice* par 79 voix contre 5.

9. — Adoption du *budget des travaux publics* à l'unanimité des 80 membres présents.

13. — La Chambre aborde la discussion du *budget de l'intérieur*. La partie la plus intéressante de cette discussion, qui absorbe plusieurs séances, porte sur la question de la

révision de la loi de 1842 portant organisation de l'instruction primaire. Le ministre de l'intérieur se déclare satisfait des résultats obtenus sous l'empire de cette loi. — Une nouvelle tentative de M. Hymans pour faire rayer du budget le subside de 6,000 fr. accordé à la société des Bollandistes n'a pas eu de succès et n'a obtenu que 31 voix sur 80. L'ensemble du budget est adopté, dans la séance du 24, par 73 voix contre 4 et 1 abstention.

13. — Par arrêté royal de ce jour le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période de 1859-1863 est décerné à M. Stas, professeur à l'école militaire, membre de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, pour un mémoire intitulé : *Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques.*

16. — A l'occasion du 74e anniversaire du Roi, inauguration du monument des comtes d'Egmont et de Hornes sur la Grand'Place de Bruxelles. Le discours a été prononcé par M. Anspach, bourgmestre.

21. — Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux *Caisses d'épargne* et de retraite par 26 voix contre 14 et 1 abstention.

24. — Le *Moniteur* publie la loi relative aux fondations en faveur de l'enseignement public ou au profit de boursiers et lève les inquiétudes qui s'étaient emparées d'une partie du public quant à la sanction de cette loi par la Couronne.

28. — Nous plaçons sous cette date la déclaration suivante du *Journal de Bruxelles* relativement à l'*Encyclique du Pape* du 8 décembre :

« Et, maintenant, un mot de ce qui touche notre pays et nos institutions. L'Encyclique de Pie IX change-t-elle la situation des catholiques belges envers la Constitution? Nullement. Les catholiques belges ont juré d'observer notre pacte fondamental et d'y rester fidèles. Ils ne peuvent s'affranchir des obligations que leur impose ce serment, car l'Église leur fait un devoir de respecter ce qu'ils ont juré de res-

pecter. Le serment qu'ils ont fait, ils doivent donc le tenir, non pas seulement aujourd'hui, mais demain, mais aussi longtemps que la Constitution sera debout. L'Encyclique de Pie IX ne change donc absolument rien à nos devoirs envers les institutions de notre pays, et les déclarations catégoriques que nous avons faites en parlant de la lettre de Mgr. Mercurelli, secrétaire pour les lettres latines, nous pouvons les maintenir aujourd'hui comme avant la publication de la lettre apostolique de Pie IX. Les catholiques belges peuvent donc concilier leurs devoirs envers les institutions fondamentales de leur pays et le respect, l'amour et la soumission qu'ils doivent avoir pour le Souverain Pontife comme chef suprême de l'Église de Jésus-Christ. »

Cette manière d'envisager le document papal ne concorde pas trop avec celle des feuilles ultramontaines de l'étranger, qui soutiennent nettement l'incompatibilité des institutions politiques belges avec les principes imposés aux consciences catholiques par le chef de l'Église.

30. — Dans la séance du Sénat de ce jour, M. de Woelmont, membre de la droite, a demandé que le gouvernement ne se bornât pas à solliciter tous les deux ans un crédit extraordinaire d'un million pour la construction de maisons d'école, mais qu'il fît tout d'un coup un emprunt considérable au moyen duquel on donnerait satisfaction à tous les besoins. MM. de Selys-Longchamps et Forgeur ont fortement appuyé la demande de l'honorable sénateur de Namur. Il faut, a dit M. Forgeur, qu'il n'y ait plus un seul enfant demandant, sans l'obtenir, le pain de l'instruction. Le budget de l'intérieur est voté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

31. — Le *Moniteur* publie les arrêtés royaux portant les nominations faites dans l'ordre de Léopold à l'occasion de l'exposition des beaux-arts d'Anvers de 1864 et de la dernière exposition de cartons pour peintures murales de Bruxelles. Parmi les artistes récompensés, nous ne remarquons qu'un seul Belge, M. Moerenhout, peintre à Anvers, décoré de la croix de chevalier.

NÉCROLOGIE BELGE

1864.

JANVIER.

12. — A Bruges, Charles B.-G. *Coppieters-Stochove*, président honoraire du tribunal de première instance à Bruges. Né dans cette ville, le 20 mai 1774, il y fut juge suppléant en 1808 et juge titulaire de 1811 à 1816. Plus tard il fut élu membre de la deuxième chambre des États-généraux (1823-1830) ; il remplissait les fonctions de bourgmestre de sa ville natale, quand ses concitoyens lui conférèrent un mandat pour le Congrès national. Ce mandat lui fut continué pour la Chambre des représentants jusqu'en 1848, époque de la loi sur les incompatibilités. En 1832, il fut nommé président du tribunal de Bruges, et il occupa ce poste jusqu'à sa retraite en 1850. — Décoré de la Croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold en 1837, officier en 1845.

18. — A Schaerbeek, Pierre-Joseph-Félix *Quarré,* directeur général de l'administration de la trésorerie et de la dette publique. Né à Farciennes (Hainaut), le 8 mai 1805, il embrassa d'abord la carrière commerciale, puis entra en novembre 1830, au département des finances, où il obtint successivement les emplois de premier teneur de livres et de teneur de livres en chef à l'administration du trésor public, fonctions toutes de confiance, surtout à une époque où il fallait pourvoir à la réorganisation de ce service. Sa santé s'étant altérée, Quarré prit la résolution de solliciter l'emploi de directeur du trésor dans la province de Limbourg, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Après avoir exercé pendant plus de douze ans ces fonctions à Hasselt, la confiance du gouvernement l'appela, en 1848, pour organiser et diriger les services de la caisse d'amortissement, des dépôts et consignations, d'après les nouvelles bases que la loi venait de fixer. Doué d'une belle intelligence et d'une aptitude toute particulière pour la solution des problèmes financiers, il apporta constamment dans les affaires cette justesse de vues, cette sûreté de méthode qui sont les attributs des esprits solides. C'est à ces remarquables qualités qu'il dut d'avoir été appelé au poste important de directeur général de l'administration de la trésorerie et de la dette publique, fonctions qu'il occupait lorsque la mort est venue prématurément l'enlever. Appelé à faire partie de plusieurs commissions, telles que de la comptabilité de l'État, de statistique, de la caisse de prévoyance, de la caisse des veuves et orphelins des employés du département des finances, Quarré donna dans toutes les circonstances des preuves d'un esprit varié et de connaissances étendues. Comme témoignage de ses longs et loyaux services, le Roi a daigné le nommer successivement chevalier (1849), officier (1855) et commandeur (1863) de son ordre.

28. — A Nivelles, P. *Lebrocquy*, docteur en droit, ancien professeur de collége, né à Gand le 1er février 1797.

« M. Lebrocquy suivit quelque temps, à Gand, la carrière du barreau. La révolution de 1830 le trouva parmi ses adversaires, et ce fut elle qui le détermina à entrer dans la presse, où il défendit ses opinions avec énergie. Inébranlable dans ses convictions, il créa à Anvers, et rédigea, plusieurs années, le *Courrier de l'Escaut;* plus tard il fonda le *Réveil de Gand,* mais voyant, en 1839, que la cause à laquelle il était resté fidèle était abandonnée par le pays, son civisme le porta à accepter par son silence les faits accomplis. Nommé professeur des langues et de littérature germaniques comparées à l'Université de Gand, il quitta ces fonctions pour se livrer de nouveau aux luttes du journalisme, mais en dehors des questions auxquelles était intéressé le pouvoir déchu. Nommé professeur de rhétorique latine au collége de Nivelles, en 1852, il donna sa démission de ses fonctions, il y a deux ans. Pendant la même période, il donna les cours de langues modernes à l'école normale. » (*Gazette de Nivelles.*)

M. Lebrocquy est auteur d'un ouvrage philologique très-estimé : *Analogies linguistiques.* Du flamand dans ses rapports avec les autres idiomes d'origine teutonique (Bruxelles, 1845, in-8°).

FÉVRIER.

18. — A Bruxelles, Jules-Louis *Talma,* docteur en médecine, membre de l'Académie royale de médecine.

« Né à Chaillot, département de la Seine, le 17 mai 1792, il est issu d'une famille honorable.

« Ses humanités terminées, il suivit son goût bien prononcé pour les sciences naturelles, et après s'être voué à l'étude des diverses branches de l'art que cultive notre Académie, il entra dans l'armée, à l'âge de 20 ans, comme chirurgien militaire. Il fit, en qualité de sous-aide, les campagnes de 1812, 1813 et 1814, en Russie, en Saxe et en France, et en 1815, il fut promu au grade d'aide-major.

« Entré ensuite à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, il en sortit pour passer, à titre de récompense, à celui du Val-de-Grâce, à Paris. Il se distingua dans ces différents services de manière à mériter les témoignages dont il fut honoré par les chefs éminents de la médecine militaire. L'illustre Larrey se plut à constater le zèle et l'exactitude dont Talma fit preuve lorsqu'il servait sous les ordres de ce grand chirurgien pendant la campagne de France, en 1814.

« Reçu docteur en médecine à la faculté de Paris en 1819, Talma quitta volontairement et de la manière la plus honorable le service militaire pour se consacrer entièrement, dans cette capitale, à la pratique civile.

« A la sollicitation d'un ami qui voulut lui céder une brillante clientèle, Talma vint se fixer à Bruxelles, en 1820, et ne tarda pas à s'y faire connaître par des succès inespérés dans l'art dentaire, auquel il s'est spécialement voué.

« Également bien vu dans toutes les classes de la société, de nombreux clients recherchèrent ses soins et ses conseils. Le roi des Pays-Bas se l'attacha en qualité de dentiste honoraire, et il obtint cette même faveur de toute la famille royale.

« Le bruit de ses succès, sa réputation rapide et la bonté de son cœur le firent aussi accueillir à la cour de Sa Majesté le roi Léopold, qui l'honora également de sa confiance. Devenu le médecin dentiste de la famille royale, Talma ne vit dans cette bonne fortune qu'une obligation plus étroite de se consacrer à l'étude avec une nouvelle ardeur.

« Par l'invention de compositions nouvelles, il fit faire des progrès notables à la partie pharmaceutique de l'art du dentiste.

« Il fut élu membre correspondant de notre Académie, le 29 octobre 1842. A cette époque, cet habile praticien faisait déjà partie des sociétés de médecine de Louvain, de Bruges, de Bruxelles, et depuis lors un grand nombre de sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères, l'ont associé à leurs travaux et se sont honorées de son concours.

« Les mémoires qu'il a rédigés sont nombreux et font le plus grand honneur à ses lumières.

« En 1852, il a réuni en un volume intitulé : *Mémoires sur quelques points fondamentaux de la médecine dentaire, considérée dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique,* les résultats de trente années d'une pratique couronnée de succès et de travaux qui ont été récompensés par des titres honorifiques, de nature à satisfaire la légi-

time ambition d'un homme dévoué aux progrès de l'art qu'il cultive.

« Nommé successivement chevalier des ordres royaux de la Légion d'honneur (1835), de Léopold (1844), de Notre-Dame de la Conception de Villa-Viçosa de Portugal (1847), d'Isabelle la Catholique d'Espagne (1850), il a été décoré de la médaille de Sainte-Hélène en 1857 et a été promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal du 16 décembre 1859. » (*Discours de M. Tallois.*)

17. — A Ixelles, Norbert *Brion*, général-major en retraite, né à Corbais (Brabant), le 7 juillet 1786, général-major commandant de province, 16 août 1847, pensionné le 26 août 1849. (Voir sur sa carrière, l'*Annuaire* de 1860, p. 269.)

19. — A Anvers, Ferdinand-François-Joseph *Lecouvet*, professeur à l'athénée royal d'Anvers, directeur du *Messager des sciences historiques*, auteur de travaux archéologiques et philologiques très-remarquables (entre autres de : *Tournay littéraire*, Gand, 1861, 1er vol.); né à Hollain (Hainaut), le 14 décembre 1827.

20. — A Gand, H *Van Peene*, auteur dramatique. Né à Caprycke, le 1er janvier 1811, Van Peene fut admis comme docteur en médecine à Louvain, le 12 août 1834. Dès la fondation de la société dramatique *Broedermin en Taalijver*, en 1840, il se consacra à la scène flamande et il obtint une belle renommée après la représentation de trois pièces qui comptent parmi ses meilleures : *Keizer Karel en de Berchemsche Boer, Jacob Van Artevelde, Everaerd en Suzanna*. Jusqu'à l'heure de sa mort, il ne cessa de composer des drames, des comédies, des opéras-comiques, des vaudevilles, qui presque tous demeurent au répertoire. Le nombre de ses pièces est immense et il serait long d'énumérer les traductions et ce que les Anglais appellent *adaptations* que Van Peene a faites pour la scène flamande : nous signalerons parmi les principales : *Clotilde, le Proscrit, les Deux Jaloux, le Barbier de Séville, le Chapeau rouge, le Chalet*, etc. Parmi les pièces de M. Van

Peene qui eurent un succès de vogue, citons la parodie du *Prophète*, qui obtint un grand nombre de représentations, *een Man te trouwen, Wit en Zwart* et *Brigitta*, qui obtinrent un véritable triomphe aux théâtres d'Amsterdam. M. Van Peene écrivit pour la scène française : *Jacques Van Artevelde, la Lanterne magique, Charles-Quint* et *Bouchard d'Avesnes* ; le dernier est peut-être le plus durable de ses succès. Le Roi lui accorda la croix de son ordre en 1861.

MARS.

8. — A Gand, Léon-Louis-Alexis *Wocquier*, professeur extraordinaire à l'université, né à Habay-la-Neuve le 24 décembre 1814. Sa carrière, trop tôt interrompue, fut consacrée tout entière à l'enseignement. Ses études avaient été brillantes, et, dès les commencements, marquées par de beaux succès. Après avoir passé ses examens avec la plus grande distinction, il obtint les diplômes de docteur en droit, en philosophie et en sciences politiques et administratives. Ce fut ainsi qu'il se prépara à l'enseignement, dans lequel il débuta bientôt en qualité de professeur agrégé à l'université de Gand. Puis (en 1858) il fut nommé professeur extraordinaire.

Nul doute qu'il n'eût ajouté, sans le malheur qui l'a frappé, des titres littéraires importants à ces titres officiels ; déjà il s'était fait connaître par différents travaux, et notamment par la traduction d'une partie des œuvres de notre célèbre romancier, M. H. Conscience, lorsqu'une maladie cruelle l'éloigna de sa chaire, de la littérature, du monde, des nombreux amis que lui avaient faits ses qualités sympathiques, et brisa tristement cette carrière qui, si bien commencée, était encore pleine d'espérances et promettait d'être utile et féconde.

13. — A Namur, N. *Jeanty*, depuis le 13 mars 1836, vicaire général de l'évêché de Namur.

23. — A Bruges, Mgr. Jean-Baptiste *Malou*, évêque de Bruges, né à Ypres, le 30 juin 1809 d'une famille ancienne et dévouée à la religion. Jean-Baptiste Malou fut placé dès sa onzième année dans la célèbre maison de Saint-Acheul, et fit concevoir dès lors les plus belles espérances.

Il quitta la maison de Saint-Acheul au moment où elle allait être supprimée par le gouvernement de la restauration. A son retour en Belgique, il se vit fermer l'accès des hautes écoles parce qu'il avait fait ses études à l'étranger. Indécis encore sur sa vocation, il se décida à faire un pèlerinage au tombeau des Apôtres, à Rome, où il obtint les conseils d'un savant et illustre cardinal. Celui-ci le décida à entrer à l'Académie catholique, où il se rencontra avec les hommes les plus distingués de notre époque, et entre autres avec celui qui devint plus tard évêque de Moulins, Mgr. de Dreux-Brezé. Dans cette institution se développèrent les brillantes qualités du jeune Malou, mais le futur évêque de Bruges voulut se perfectionner dans les sciences, et il entra dans le collége germanique. Il s'y distingua par ses talents et par sa piété, et, au bout de quelques années, il fut créé docteur. Son ami, le cardinal, l'engagea à se fixer à Rome ; mais les fonctions les plus obscures plaisaient davantage au jeune docteur et il se mit humblement et modestement à la disposition de son évêque.

Mgr. Boussen accueillit Jean-Baptiste Malou avec la plus grande bienveillance ; et considérant qu'il avait fait ses études à l'étranger, et qu'il importait de le mettre en rapport avec tout ce qui concernait le service de Dieu dans notre pays, il lui conseilla d'entrer au séminaire de Bruges.

L'épreuve ne fut pas longue : les vertus sacerdotales de M. Malou reçurent leur première récompense : l'épiscopat

belge lui confia la chaire de théologie dogmatique à l'université catholique de Louvain. Cette position mit en relief ses admirables qualités, il justifia toutes les espérances de ses collègues et de ses élèves.

De Louvain, il fut appelé aux fonctions de coadjuteur de Mgr. Boussen par ce vénérable prélat lui-même et par le chapitre. Plus tard, à la mort de ce dernier (en 1848), Pie IX signa de Gaëte, son lieu d'exil, les bulles qui placèrent Mgr. Malou à la tête du diocèse de Bruges; il fut préconisé à Gaëte le 11 décembre 1848 et sacré dans la cathédrale de Bruges le 1er mai 1849; il prit possession du siége épiscopal le 3 mai suivant.

Sa Grandeur était docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et membre de l'Académie catholique de Rome.

26. — A Bruxelles, le baron Maurice *du Pont d'Ahérée*, sénateur pour l'arrondisement de Namur depuis le 14 juin 1859, né à Dinant le 14 juin 1810, fils du baron P.-F.-J. Du-Pont d'Ahérée (mort en 1857), sénateur pour Dinant de 1831 à 1848. Avant son élection parlementaire, le baron du Pont représentait, depuis le 29 sept. 1836, le canton de Walcourt au conseil provincial de Namur; il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1856.

29. — A Anvers, le baron Prosper *de Tervagne*, banquier et consul général de Portugal.

AVRIL.

5. — A Gand, Louis-Joseph-Adrien *Roelandt*, l'architecte célèbre auquel la capitale de la Flandre orientale doit ses principaux et ses plus somptueux édifices modernes : l'université, le palais de justice, le théâtre, etc. Né à Nieuport

le 31 janv. 1786, il se destina à l'architecture, et fut nommé successivement professeur d'architecture à l'académie d'Anvers en 1817, architecte de la ville d'Anvers en 1818, architecte de la ville de Gand et professeur à l'académie de cette ville en 1819, inspecteur général de la maison de détention à Gand en 1822; membre de la commission royale des monuments, 7 janvier 1835; professeur extraord. d'architecture à l'école de génie civil de Gand, 5 déc. 1835; professeur ordin. 24 sept. 1855 (émérite 8 oct. 1858); membre de l'Académie royale, classe des beaux-arts, le 1er déc. 1845; chevalier de l'ordre de Léopold dès 1856, il fut promu officier en 1858.

18. — A Anvers, J.-A. *Gras*, ancien professeur de construction navale à l'académie royale de cette ville, âgé de 87 ans.

Ancien officier de marine, les connaissances spéciales de M. Gras lui ont permis de rendre d'éminents services dans les fonctions de commissaire expert de la commission de navigation transatlantique à voiles, qu'il a remplies pendant un grand nombre d'années. En 1855, il publia un recueil de mémoires relatifs à la marine marchande, fruit de sérieuses études et d'une utilité incontestable. Au moment de sa mort il mettait la dernière main à un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Conférences maritimes ou nomenclature générale des termes de la marine militaire et de la marine marchande.* Il faut espérer que cette œuvre d'un esprit aussi érudit et d'un homme aussi compétent ne sera pas perdue pour la science.

22. — A Bruxelles, Adolphe *Bischoff*, ancien membre du Congrès national pour Courtrai, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer de 1830. Il était né à Courtrai en 1802 et négociant en cette ville, où il a rempli pendant longtemps les fonctions d'échevin; il a été major commandant

de la garde civique mobilisée de sa ville natale et fut décoré de l'ordre national en 1833.

20. — A Hollain (Tournai), Albéric-Ernest-Henri-Marie-Joseph, comte *du Chastel de la Howardrie*.

Né à Tournay, le 31 déc. 1788, il s'appliqua de bonne heure à l'étude et il acquit des connaissances variées et profondes qui devaient faire plus tard l'ornement de sa vie et le charme de sa retraite.

En 1809, M. le comte du Chastel reçut de l'empereur Napoléon le brevet de sous-lieutenant. Il déploya sous les armes toutes les qualités qui font le soldat d'élite : un courage à toute épreuve, un sangfroid inaltérable. Il fit les campagnes de 1811, 1812, 1813 et 1814, assista aux plus sanglantes batailles et aux terribles épreuves de la retraite de Moscou. A Dombrowna, M. le comte du Chastel, couvert de blessures et fait prisonnier, fut délivré par le dévouement de ses soldats, dévouement qui honore le chef qui en fut l'objet et les soldats qui l'accomplirent. La chute de l'empire trouva M. le comte du Chastel chevalier de la Légion d'honneur et capitaine au 2e régiment de chasseurs à cheval. Blessé aux Quatre-Bras, il ne put assister à la bataille de Waterloo, où son frère trouva une mort glorieuse. Pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, M. du Chastel fut d'abord major des cuirassiers, aide de camp du prince d'Orange, maréchal du palais et aide de camp du Roi. Plus tard il fut nommé grand-croix de l'ordre royal et ducal de la Couronne de chêne et commandeur de l'ordre du Lion néerlandais. Devenu membre des États-généraux, M. le comte du Chastel se montra constamment, dans les luttes ardentes qui précédèrent la révolution, le ferme champion de la Belgique et de nos libertés. Après la séparation des deux pays, il revint dans son château de Lannoy à Hollain, donnant par son exemple un nouvel essor à l'agriculture dans cette contrée et dirigeant lui-même l'exploitation de ses riches carrières. Rien ne put l'arracher à sa retraite.

Dans sa retraite, M. le comte du Chastel s'occupa tout particulièrement de l'administration de la commune d'Hollain, dont il était le bourgmestre depuis 1825. C'était un administrateur hors ligne, il traitait lui-même toutes les questions de quelque importance et imprimait à tout l'activité qui faisait le fond de son caractère. Que dirons-nous des rapports de M. le comte Albéric du Chastel avec ses administrés? Il était tout à la fois leur père, leur avocat, leur soutien. Que de

difficultés aplanies, que de procès prévenus, que de familles réconciliées, que de haines étouffées en naissant par les effets salutaires de ses conseils! Il gagnait tous les cœurs par une amabilité exquise, une rare délicatesse et par un parfum d'honneur et de loyauté qu'on respirait près de sa personne; c'était le type du parfait gentilhomme...

(*Discours de M. Belval.*)

MAI.

6. — A Mons, Charles-Adolphe *Picquet*, avocat, ancien membre du Congrès national (à partir du 31 mai), et du conseil communal de Mons, chevalier de l'ordre de Léopold en 1839, officier en 1856.

8. — A Malines, G. *Scheys*, vicaire général du cardinal-archevêque de Malines.

Mgr Scheys était né à Lubbeek, le 2 février 1803. Il fut nommé vicaire à Campenhout, en 1826, et devint successivement curé à Hombeek et curé doyen à Assche, lorsque, en 1848, le cardinal-archevêque l'appela à partager avec lui les travaux de l'administration du diocèse.

L'université catholique de Louvain l'avait nommé docteur en théologie *honoris causa* et Sa Sainteté Pie IX, l'avait admis parmi ses prélats domestiques.

10. — A Vilvorde, Xavier-Charles-Séraphin *de Bavay*, né le 8 sept. 1830, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde depuis 1855, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1861.

14. — A Malines, Jacques-Jean-Urbin *Deffonseca*, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines. — Avocat à Bruxelles, sa ville natale, dès le 1er février 1811, M. Deffonseca a parcouru une longue et brillante carrière. Nommé receveur de l'enregistrement et des domaines le 11 avril 1814, il a été appelé, le 14 février 1818, aux fonctions

de vérificateur de l'enregistrement et des domaines près de l'administration centrale à la Haye; puis à celles d'inspecteur, chef de division, près de la même administration. Rentré dans sa patrie, après les événements de 1830, il a été nommé inspecteur de l'enregistrement et chef de division au ministère des finances, dès le 30 novembre de la même année; puis directeur de l'enregistrement et des domaines, *ad interim*, à Liége; membre du conseil du contentieux, au ministère des finances; premier inspecteur, et enfin directeur de l'enregistrement et des domaines, le 15 mai 1834, fonctions qu'il a successivement remplies à Arlon, à Bruges et à Anvers, où cette honorable carrière a été close par un arrêté royal du 21 décembre 1862, qui a accordé à M. Deffonseca sa retraite avec conservation du titre honorifique de son emploi. Le Roi l'avait nommé chevalier (1844), puis officier (1859) de son ordre. La ville de Bruxelles lui avait déjà décerné, en 1819, une médaille pour services rendus en qualité de garde urbain.

27. — A Bruxelles, Léandre *Desmaisières*, ancien ministre des finances et des travaux publics, ancien gouverneur de la Flandre orientale et ancien membre de la Chambre des représentants, commandeur de l'ordre de Léopold (1847), grand officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Charles III. Né à Derendorf (près de Dusseldorf) le 9 sept. 1794, il fut d'abord lieutenant du génie au service des Pays-Bas (1815-1824). Élu membre de la Chambre des représentants le 6 nov. 1832 par les électeurs de Gand, il cessa de représenter cet arrondissement en 1847; cinq ans plus tard (8 juin 1852), il revint à la Chambre comme député d'Eecloo et y siégea jusqu'aux élections de juin 1862, où il renonça au renouvellement de son mandat. M. Desmaisières a dirigé le ministère des finances du 6 avril 1839 au 18 août 1840, puis celui des travaux publics du 13 avril 1841 au 6 avril 1845,

et fut le titulaire du gouvernement de la Flandre orientale du 12 mai 1843 au 12 août 1847.

27. — A Gand, Henri-Marie *Van Innis*, premier président de la cour d'appel de Gand, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, ancien membre du Congrès, ancien membre du tribunal civil de Gand, membre de la cour depuis la création de celle-ci, président de la Chambre pendant de longues années. (Voy. *Ann.* de 1863, p. 348.)

JUIN.

6. — A Vinderhoute, Ch.-S. *Saeyman*, ancien bourgmestre de cette commune, ancien représentant pour Gand.

11. — A Tournai, l'abbé Charles *Doignon*, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, ancien représentant, décoré de la Croix de fer, âgé de 74 ans. — Avocat et secrétaire de l'administration des hospices civils à Tournai, il fut nommé commissaire de ce district (1831-1833), qu'il représenta à la Chambre des représentants de 1833 à 1842. A cette dernière date, il fut nommé commissaire général des monnaies; en 1847, il quitta la vie civile et embrassa l'état ecclésiastique.

JUILLET.

10. — A Alost, Jean-Charles *Cumont*, industriel à Alost, conseiller communal de cette ville depuis 1848, président de de la chambre de commerce dès sa fondation en 1841 ; représentant pour Alost en 1848, éliminé en 1852, réélu le 11 juin 1861. La *Chronique* fait connaître les circonstances parlementaires dans lesquelles sa mort est survenue et qui ont fait

dire au président de la Chambre des représentants, dans son discours funèbre :

« Toute l'existence parlementaire de Cumont a été utile et hautement recommandable; la fin de cette existence a été héroïque et sublime. Pour l'honneur de notre libre pays, pour l'honneur du parti libéral, il faut que cette fin soit connue.......

« Le 8 juillet, je lui demandai par lettre s'il lui serait possible d'être présent le lendemain; ce jour-là, il eut des crises annonçant une fin prochaine. Un médecin distingué de la capitale lui interdit un déplacement qui pouvait entraîner les plus graves dangers, la mort même. Au moment où ce praticien venait me rendre compte de cette situation, je recevais de Cumont la lettre suivante :

« Alost, 8 juillet, 7 h. du soir.

« Mon cher président,

« Depuis quatre jours, l'état de ma santé a beaucoup empiré. Le docteur V. qui vient de me voir, me conseille fort de rester chez moi demain. Néanmoins, si ma présence est indispensable pour demain, envoyez-moi une dépêche, de manière que je puisse la recevoir avant onze heures, je serai à mon poste pour la séance à deux heures, n'importe l'état de ma santé.

« Votre ami,
« Cumont-Declercq. »

« Cette lettre, tracée par une main déjà presque refroidie par la mort, cette lettre où respirent les sentiments d'un pur stoïcisme et d'un caractère antique, n'a pas besoin de commentaire. »

17. — A son château de Lozange (Luxembourg), le comte Louis-Charles-Herman *Van den Steen de Jehay*, né le 15 février 1813, ancien conseiller provincial du canton de Nandrin, province de Liége, et ancien membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Huy (1839-1848), décoré de l'ordre de Léopold (1856).

19. — A Saint-Laurent (Anvers), Jules *Strens*, inspecteur général honoraire des chemins de fer de l'État, conseiller com-

munal, administrateur des hospices, ancien membre de la chambre de commerce, officier de l'ordre de Léopold (1857), chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre du Christ et des Guelfes, né vers 1809.

AOUT.

5. — A Laeken, Louis *Deswert,* vice-gouverneur de la Banque nationale, ancien membre du Congrès national, chevalier de l'ordre de Léopold. Il naquit à Louvain le 22 septembre 1795.

« Dès le 12 octobre 1830, quelques jours après notre glorieuse révolution, il fut élu par l'assemblée des notables membre de la régence de la ville de Louvain, et le 5 novembre suivant, il fut nommé membre suppléant du Congrès national, et c'est à ce titre qu'il dut l'honneur de siéger plus tard dans cette immortelle assemblée à laquelle nous devons notre nationalité et les institutions libérales qui font l'honneur de la Belgiqne.

« L'année suivante, et lorsque l'armée hollandaise s'avançait vers Louvain, nous trouvons Louis Deswert resté à son poste à l'hôtel de ville, entouré de quelques collègues courageux, adressant à ses concitoyens diverses proclamations destinées à calmer la légitime alarme de cette patriotique cité.

« Vous connaissez, messieurs, les circonstances qui amenèrent en 1838 la retraite de M. Ch. de Brouckere, en qualité d'administrateur de la Banque de Belgique. La retraite de cet homme éminent laissait un vide considérable à remplir, et la position financière de ce grand établissement réclamait la présence d'un homme d'expérience qui voulût se consacrer à résoudre la difficulté de la situation. Après un court interrègne, on jeta les yeux sur Louis Deswert, et la confiance que l'on avait eue dans ses lumières et son dévouement ne fut pas trompée.

« Dix ans plus tard, le coup de tonnerre du 24 février 1848 avait révélé de nouveau le danger que présentait l'organisation de nos grands établissements de crédit et l'émission multiple de leur circulation..... Cet état de choses fut modifié de commun accord et la loi du 5 juin 1850 institua la Banque nationale.

« La place de Louis Deswert y était marquée, et le Roi, qui l'avait déjà nommé, en 1843, chevalier de son ordre, lui conféra les fonctions de vice-gouverneur de cet établissement. Rompu aux opérations de banque qui avaient fait l'occupation de toute sa vie, il apportait à la nouvelle institution un contingent de lumières précieuses. »

(*Discours de M. de Haussy.*)

17. — A son château de Mariemont, Abel *Warocqué,* administrateur et l'un des propriétaires des charbonnages de Mariemont et de Bascoup, commandeur de l'ordre de Léopold.

M. Abel Warocqué était fils de M. Nicolas Warocqué, l'un des fondateurs et le premier administrateur de l'important charbonnage de Mariemont. A la mort de son père, M. Abel Warocqué, qui avait fait de brillantes études au collége de Mons, et se distinguait autant par sa haute intelligence que par sa rare activité, prit en main la direction de ce charbonnage, lui donna des développements considérables et y introduisit des perfectionnements qui ont placé cette exploitation au premier rang des établissements de ce genre. Le charbonnage de Bascoup lui doit également sa prospérité. Inventeur de la machine la *Waroquière*, qui a délivré les ouvriers mineurs du danger et de la fatigue de la descente par les échelles, il reçut la médaille d'honneur à l'Exposition de Paris et la décoration de commandeur de l'ordre de Léopold. Depuis longtemps déjà, il était officier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Industriel intelligent et généreux, M. Warocqué portait un vif intérêt au sort de ses ouvriers et ne négligeait rien pour l'améliorer.

M. Warocqué faisait un noble emploi de sa grande fortune, il protégeait les arts de la bonne manière, c'est-à-dire en achetant les œuvres des artistes. Son château de Mariemont renferme des œuvres de tous nos artistes belges. Les tableaux de Gallait, de de Keyzer, de Madou, de Navez, les

statues de Fraikin, de Geefs, de Simonis, ornent ses salons.

Comme bourgmestre de Morlanwelz, il suppléait par sa générosité à l'insuffisance des ressources de la commune; l'école qu'il a fondée et l'église de cette localité consacrent le souvenir de sa généreuse intervention.

22. — A Bruxelles, Émile *Van Hoorebeke*, administrateur de la Banque de Belgique, ancien ministre des travaux publics, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien professeur de droit public à l'université libre, officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de plusieurs ordres, etc., etc.

« Émile Van Hoorebeke naquit à Gand le 24 septembre 1817. Il suivit les cours de l'athénée de cette ville, et pendant six années consécutives il y recueillit le prix d'excellence. Ses études à l'université ne furent pas moins brillantes. A peine eut-il obtenu le grade de docteur en droit que les goûts littéraires qu'il a toujours conservés le portèrent de préférence vers la carrière du publiciste, de l'homme de lettres, que vers l'exercice de la noble profession d'avocat, dans laquelle, cependant, de brillants succès lui furent parfois réservés.

« Van Hoorebeke devint bientôt rédacteur en chef d'un journal de Gand; plus tard il fut attaché à l'une des feuilles libérales les plus accréditées de Bruxelles et toujours il se fit remarquer par l'éclat de son style et la parfaite convenance de sa polémique. Professeur de droit public à l'université libre de Bruxelles, son cours fut suivi avec le plus vif intérêt par de nombreux élèves. Les études sérieuses auxquelles il dut se livrer alors ouvrirent de nouveaux horizons à son esprit, et il publia successivement quelques ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons les suivants :

« *Etudes sur le système pénitentiaire en France et en Belgique*, 1843; *Traité de la complicité en matière pénale*, 1846; *Considérations à l'appui du projet de réforme du Code d'instruction criminelle*, 1846; *Traité des prescriptions en matière pénale*, 1847; *Manuel du droit public interne en Belgique*, 1848.

« Le talent dont fit preuve Van Hoorebeke dans sa laborieuse carrière appela bientôt l'attention publique sur lui, et lors des élections de 1847, le collége électoral d'Eecloo l'honora du mandat de représentant. A la Chambre comme dans la presse, comme au barreau, comme dans la chaire du professeur, notre ami occupa bientôt une position

distinguée; aussi aux élections suivantes, il fut investi d'un double mandat de représentant par les districts électoraux d'Eecloo et de Gand. Il opta pour celui offert par sa ville natale.

« Plus tard, lorsqu'un honorable ministre des travaux publics, M. Rolin, désira quitter la vie politique, Van Hoorebeke fut appelé par le Roi, le 12 août 1850, à l'honneur de lui succéder; il conserva ces hautes fonctions jusqu'au 30 mars 1855. Dans cette longue carrière ministérielle, l'amitié de ses amis politiques et l'estime de ses adversaires ne lui firent jamais défaut. Le Roi, juste appréciateur de son dévouement, le nomma officier de son ordre et plusieurs souverains étrangers lui décernèrent de hautes distinctions.

« Van Hoorebeke quitta le ministère dans un état d'honorable pauvreté et bientôt la carrière politique active lui fut fermée par les mêmes électeurs qui naguère l'avaient envoyé siéger au Parlement. Alors quelques amis, qui avaient pu reconnaître l'étendue de ses connaissances et ses aptitudes administratives, le firent entrer dans les conseils de quelques-unes des compagnies financières ou industrielles les plus importantes de Belgique.

« Van Hoorebeke fut élu membre du conseil de surveillance de la Banque de Belgique le 17 mars 1857.

« A la mort de M. Anspach, administrateur, en juin 1857, le choix unanime de ses collègues l'appela à le remplacer temporairement. Présenté comme premier candidat par l'assemblée générale des actionnaires, le 15 mars 1859, il fut nommé administrateur de la Banque par arrêté royal du 30 du même mois.

« A peine Van Hoorebeke eut-il pu faire apprécier les rares qualités pratiques de son intelligence appliquées à l'administration des affaires, qu'il fut appelé successivement à siéger dans les conseils d'administration d'un grand nombre de compagnies belges ou étrangères, parmi lesquelles nous citerons les sociétés de Saint-Léonard (outils), de la Providence, des hauts fourneaux de l'Espérance, de la linière Saint-Léonard, de la Compagnie générale de matériels de chemins de fer, de la Compagnie immobilière de Belgique, des compagnies de chemins de fer de Pépinster à Spa, du Nord français, du Nord de l'Espagne, de Cordoue à Malaga, etc., etc. Partout Van Hoorebeke apporta un contingent d'activité, d'intelligence, de dévouement affectueux qui lui créa autant d'amis qu'il comptait de collègues... ».

(*Discours de M. Fortamps.*)

SEPTEMBRE.

1. — A Uccle, Louis-André *Colinez,* conseiller à la cour de cassation, officier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles vers 1802.

M. Colinez, avocat du barreau de cette ville dès 1823, fut nommé magistrat instructeur à Bruxelles, le 27 septembre 1830, le lendemain des quatre mémorables journées de la révolution; juge d'instruction au tribunal de Bruxelles, le 6 octobre suivant; substitut du procureur-général près la cour supérieure de justice à Bruxelles, le 13 avril 1831; conseiller à la cour d'appel de Gand le 4 octobre 1832; avocat général près ladite cour, le 24 janvier 1837, et enfin conseiller à la cour de cassation, par arrêté royal du 16 mai 1852.

Il fut nommé membre de la commission chargée d'élaborer un projet de loi modifiant le code d'instruction criminelle; membre de la commission royale pour la publication des anciennes lois du royaume, et membre de plusieurs autres commissions.

M. Colinez a écrit une dissertation latine couronnée en 1824, sur la peine de mort. Il était associé correspondant de la Société académique de Cherbourg (France), membre honoraire de la Société archéologique de Madrid, etc.

2. — A Bruxelles, Jean *Kickx,* professeur ordinaire à l'université de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold (1851).

Ce célèbre botaniste naquit à Bruxelles le 17 janvier 1803 et obtint le doctorat en sciences et en pharmacie en 1830. Il fut successivement professeur à l'école de médecine et au Musée des sciences à Bruxelles en 1831, puis à l'université libre de la même ville en 1834; professeur extraordinaire de botanique à l'université de Gand, 5 déc. 1835, professeur ordinaire, 20 sept. 1841. Il était membre de l'Académie royale de Belgique, classe des sciences, depuis le 15 déc. 1837.

3. — A Gand, Jean-Alexis *Timmermans,* professeur ordinaire à l'université de Gand, membre de l'Académie royale et conseiller communal, officier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles, le 22 août 1801.

« Alexis Timmermans appartient à cette phalange de mathématiciens distingués, qui sortit de l'université de Gand dans la première période de son existence. Il n'avait que dix-huit ans et était encore sur les bancs de l'université quand il entra dans la carrière de l'enseignement. Ce fut au collége de Gand que, comme Quetelet, comme Lemaire et d'autres, il fit ses débuts. Après avoir obtenu le grade de docteur en sciences, il fut nommé professeur de mathématiques supérieures à Tournai. La révolution de 1830 l'enleva à cet établissement, et jusqu'en 1835, l'arme du génie le compta parmi ses officiers les plus estimés. A cette époque une occasion se présenta à lui de revenir à ses études de prédilection et de rentrer dans sa carrière primitive. Le gouvernement lui offrit, avec le titre de professeur ordinaire à notre université, la chaire d'analyse et de mécanique analytique, qu'il a occupée jusqu'à sa mort et sur laquelle son enseignement a jeté le plus vif éclat.

« Inspecteur des études à l'école préparatoire du génie civil et plus tard également à l'école normale des sciences, il a exercé l'action la plus salutaire sur les élèves et a contribué puissamment à la prospérité de ces écoles. Je n'ai parlé jusqu'ici que du professeur, je n'ai rien dit encore du savant. Le point de départ des publications scientifiques de Timmermans fut un mémoire couronné au concours universitaire et sa dissertation inaugurale. Plus tard il adressa à l'Académie de Bruxelles une suite de mémoires importants sur des sujets de mécanique ; l'un d'eux, qui était une réponse à une question mise au concours, valut à son auteur la médaille d'or. En 1833 cette compagnie l'admit dans son sein comme mem-

bre de la classe des sciences et depuis reçut de lui encore des communications du plus grand intérêt. Dans la dernière période de sa vie, Timmermans s'occupa de la publication d'un traité de calcul différentiel et intégral et d'un traité de mécanique analytique. Ces deux ouvrages, fruits de trente années d'enseignement, adoptés dans plusieurs établissements d'instruction à l'étranger, ont porté dans les contrées les plus lointaines son nom et la réputation de l'école de Gand. » (*Discours d'ouverture de M. Roulez.*)

4. — A Bruxelles, Pierre-François *Wafelaer*, conseiller à la cour d'appel de cette ville, chevalier de l'ordre de Léopold, né en 1800.

Avant de siéger à la cour, 23 juillet 1853, M. Wafelaer avait été successivement juge à Louvain, substitut à Anvers, procureur du Roi à Courtrai (4 oct. 1832), juge à Bruxelles (9 oct. 1834) et vice-président de ce tribunal (12 août 1845).

11. — A Châtelineau, Jean *Pirmez*, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Charleroi (frère du sénateur et oncle du représentant actuel). Né à Châtelineau, le 13 oct. 1795, il avait représenté l'arrondissement de Charleroi au Congrès national, puis à la Chambre des représentants de 1831 à 1833, et de nouveau de 1835 à 1856. Il était décoré de la Croix de fer, et après avoir obtenu la croix de chevalier de l'ordre national dès 1843, il fut promu officier en 1856.

« M. Pirmez, dit un journal de son arrondissement, était un des plus nobles et des plus purs caractères de notre pays. Esprit judicieux et élevé, cœur sympathique à toutes les bonnes actions, il appartenait à cette excellente école du libéralisme belge qui veut, à la fois, la liberté pour l'État comme pour l'individu et qui ne souffre d'abus d'aucune sorte ni de quelque part qu'ils viennent. Il défendait à la Chambre ses idées politiques avec autant de modération que

de conviction, mais il aurait volontiers retiré un peu d'autorité au gouvernement pour en enrichir d'autant la commune et la province. En économie politique, ses principes, aussi larges qu'en politique, étaient non moins conciliants. »

19. — A Liége, Charles-Henri *Marcellis*, industriel, ancien représentant. Né à Anvers en 1798, il s'était d'abord consacré à la culture des lettres; mais entraîné par une infatigable ardeur au travail, il se sentait attiré vers d'autres travaux. Après 1830, il comprit l'un des premiers l'influence immense que l'industrie était appelée à exercer sur la prospérité de notre pays. En 1835, il fondait à Liége l'une de nos plus vastes et plus importantes usines. M. Ch. Marcellis réussit parfaitement dans cette nouvelle carrière. L'industrie métallurgique, et spécialement la fabrication des machines, lui est redevable de nombreux et importants progrès.

M. Marcellis était officier de l'ordre de Léopold depuis 1860; l'arrondissement de Liége l'avait élu, en 1833, membre de la Chambre des représentants, mais il ne siégea que quelques mois dans cette assemblée.

20. — A Ixelles, A. *Leman*, capitaine d'artillerie et professeur à l'école militaire, âgé de 40 ans.

Fils d'un ancien officier de l'armée des Pays-Bas, il se présenta, très-jeune, aux examens pour l'entrée à l'école militaire et y fut admis comme premier. Sorti, quatre ans après, de cet établissement, après des examens brillants, comme sous-lieutenant d'artillerie, il fut bientôt attaché à la fonderie de canons de Liége. Quelques années après, connu de ses chefs comme un des officiers les plus instruits, il était appelé au poste de répétiteur à l'école militaire.

Continuant sa vie d'études et quoique chargé d'instruire les autres, le sous-lieutenant Leman se présenta néanmoins devant le jury d'examen, et obtint successivement, avec la plus grande distinction, le grade de candidat et ensuite celui

de docteur en sciences physiques et mathématiques. Leman fut élevé successivement aux grades de lieutenant, de capitaine et de professeur à l'école militaire. Son grand savoir lui permettait d'aspirer aux plus hautes positions, lorsqu'une mort prématurée est venue l'enlever à la science.

OCTOBRE.

2. — A Gand, Louis-Joseph *Delebecque*, évêque de Gand. Mgr Delebecque était né à Warneton, le 7 décembre 1798 ; il avait donc 66 ans. Il était docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, conseiller de la congrégation des évêques et des religieux, comte romain, officier de l'ordre de Léopold. Il avait été sacré évêque de Gand le 4 novembre 1838, et installé le 7 du même mois. Il a donc occupé le siége épiscopal pendant près de vingt-six années.

3. — Au château de Genoels-Elderen, le comte Guillaume *de Borchgrave*, élu représentant de l'arrondissement de Tongres aux élections générales du 11 août dernier.

15. — A Ixelles, Mme Marie *Joly*, la gracieuse auteur de tant de nouvelles charmantes, épouse de M. Victor Joly, rédacteur du *Sancho*, née à Anvers en 1822.

22. — A Cureghem lez-Bruxelles, Pierre-Joseph-Séraphique *Verheyen*, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille commémorative, directeur de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, ancien inspecteur-vétérinaire de l'armée, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, président de la commission provinciale d'agriculture du Brabant, etc. Né à Vilvorde, le 22 septembre 1806, M. Verheyen, après avoir fait ses études humanitaires, entra en 1824, à l'école vétérinaire d'Utrecht, et, en 1828, après un brillant examen,

il reçut le diplôme de vétérinaire de 1re classe. En 1829, il fut attaché en qualité de vétérinaire-adjoint à l'artillerie légère en garnison à Bréda, et en même temps, nommé professeur d'hippiatrique à l'académie de cette ville. Il remplit ces fonctions jusqu'au 24 décembre 1830. Le 25 mars 1831, Verheyen entra au service belge en qualité de vétérinaire de 1re classe, au 2e régiment de chasseurs à cheval. Le 31 décembre de la même année, il obtint le grade d'inspecteur vétérinaire de l'armée belge. Le Roi, voulant lui donner un témoignage de satisfaction pour les services éminents qu'il ne cessait de rendre, le nomma chevalier de l'ordre de Léopold, le 24 août 1837. En 1840, il entra comme professeur à l'école vétérinaire, et fut nommé directeur de cet établissement le 1er avril 1850. Sur sa demande, il obtint sa démission honorable, le 24 août 1854, en conservant le titre de professeur.

Lors de la création de l'Académie royale de médecine, en 1841, Verheyen fut nommé membre titulaire de cette société savante, où il siégea avec honneur jusqu'à ce que la maladie ne lui permit plus de prendre une part active à ses travaux. Il en fut nommé second vice-président en 1847 et occupa ce fauteuil jusqu'en 1856.

En 1856, il reçut la croix commémorative, et fut promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold, en 1860.

En 1862, Verheyen fut appelé de nouveau aux fonctions de directeur de l'école vétérinaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Travailleur infatigable, Verheyen a écrit un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules d'un mérite incontestable. Membre de l'Académie royale de médecine, dont il fut vice-président pendant neuf ans, il y élabora de nombreux et remarquables rapports, où l'érudition la plus profonde se joignait aux vues les plus élevées. En 1844, il dota à la fois

la science vétérinaire et l'armée de son cours d'hippiatrique militaire, œuvre dont le mérite solide, au point de vue pratique, fut généralement apprécié. Verheyen fut l'un des fondateurs, en 1842, du Journal vétérinaire, rédigé par les professeurs de l'école de Cureghem, et contribua largement au succès de cette publication. Collaborateur du Recueil de médecine vétérinaire d'Alfort, il l'enrichit de nombreux articles ; il prit aussi une part active à la rédaction du nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaire, publié par MM. Bouley et Reynal.

24. — A Ixelles, Jean-Jacques-Édouard *Chapelié*, lieutenant général pensionné, ancien commandant de l'école militaire, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Voici en quels termes, M. le colonel Guillaumot a retracé la carrière du général Chapelié :

Né à Marseille le 13 octobre 1792, M. Chapelié est entré le 1er novembre 1812 à l'école polytechnique, dont il fut un des élèves les plus remarquables. Nommé élève sous-lieutenant à l'école d'application du génie et de l'artillerie le 1er novembre 1814 ; — lieutenant en second le 4 avril 1817 ; — admis comme lieutenant au corps d'état-major le 20 janvier 1819. — Employé dans ce dernier grade à l'état-major général du 4e corps de l'armée des Pyrénées le 3 mars 1823, puis au corps d'armée d'occupation en Espagne, le 6 novembre suivant. — Nommé capitaine le 13 décembre 1826. Chargé le 10 janvier 1828 de continuer à Perpignan l'exécution des travaux topographiques commencés en Catalogne, il reçut l'ordre, le 20 mars suivant, de se rendre à Barcelone pour continuer les mêmes travaux. — Employé à l'état-major d'Afrique le 23 mars 1830, chef d'escadron le 8 septembre 1830, mis à la disposition du général Desprez en mission en Belgique le 4 octobre 1831.

Nommé lieutenant-colonel et maintenu en mission en Bel-

gique le 21 juin 1836. Démissionné en France par décision du 21 avril 1841.

Nommé lieutenant-colonel en Belgique le 14 mars 1832, commandant de l'école militaire le 8 février 1834, colonel le 2 février 1838, général-major le 18 juillet 1845, lieutenant général le 15 février 1854, mis à la pension de retraite le 8 mai 1859.

A fait les campagnes de 1814 sous les murs de Paris, de 1815 à Metz, de 1823, 1824, 1825, 1826, 1827 et 1828 en Espagne, de 1830 en Afrique, de 1831, 1832 et 1833 en Belgique.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 8 juillet 1823, officier le 27 décembre 1830, commandeur le 18 avril 1841, chevalier de 2e classe de Saint-Ferdinand et de l'ordre de Charles III d'Espagne. Chevalier de l'ordre de Léopold le 15 décembre 1833, officier le 8 avril 1847, commandeur le 14 janvier 1855, grand officier le 8 mai 1859, grand-cordon le 31 décembre 1863. Grand-cordon de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, grand officier et commandeur de plusieurs autres ordres. Décoré de la croix commémorative et de la médaille de Sainte-Hélène. Cette carrière si bien remplie est marquée à chaque pas par des actes et des travaux qui témoignent de la haute intelligence du général Chapelié, de sa rare capacité militaire, de sa brillante valeur et de sa science profonde.

Lorsque, en 1823, le lieutenant d'état-major Chapelié était attaché au 4e corps, il fit, dans plusieurs occasions, preuve de beaucoup de bravoure, d'activité et d'intelligence, notamment à la défense de Vich, où il s'est particulièrement distingué.......

Le 4 octobre 1831, le lieutenant général Pelet, directeur du personnel de la guerre en France, informa M. le lieutenant général Desprez que, d'après sa demande, il venait de

prescrire au chef d'escadron Chapelié de se rendre sur-le-champ à Bruxelles pour être à sa disposition.

A son arrivée en Belgique, le commandant Chapelié fut nommé lieutenant-colonel et chargé des fonctions de sous-chef de l'état-major général, fonctions qu'il a remplies provisoirement pendant 11 mois et qui lui furent officiellement conférées par arrêté royal du 12 octobre 1832.

Le général Desprez, dans une lettre au ministre de la guerre de France, écrite le 15 décembre 1832, relativement aux officiers en mission, s'exprimait ainsi :

« Parmi ceux qui sont employés sous mes ordres, je mets en première ligne le lieutenant-colonel Chapelié, qui serait éminemment propre aux fonctions de chef d'état-major. En Afrique, le maréchal Clausel et le général Delort avaient conçu l'opinion la plus favorable de sa capacité. Appelé en Belgique, il y a mérité l'estime du roi Léopold, et si j'ai rendu quelques services, je le dois à son active coopération. »

En 1834, le général Évain, alors ministre de la guerre, offrit au lieutenant-colonel Chapelié la mission d'organiser une école militaire pour toutes les armes. Les difficultés de l'entreprise le firent d'abord hésiter, mais la conviction qu'il pourrait rendre un grand service à la Belgique en dotant son école militaire de ce qui manquait aux autres établissements analogues, le décida à accepter l'offre qui lui était faite.

Ses nouvelles fonctions exigeaient un dévouement absolu, beaucoup de travail et une entière abnégation de soi-même. Il ne balança point, et, séquestré du monde, il a vécu, pendant tout le temps qu'il a exercé son commandement, c'est-à-dire du 8 février 1834 au 31 décembre 1863, retiré et exclusivement occupé d'un établissement élevé maintenant, sous le rapport de l'organisation et des résultats, à la hauteur des écoles les plus estimées de l'Europe.

NOVEMBRE.

8. — A Cadix (Espagne), le général don Juan *Van Halen*, qui fut investi le 24 septembre 1830 du commandement supérieur des patriotes armés pour la défense de Bruxelles.

Peu de vies ont été plus accidentées et plus aventureuses que celle de Van Halen. Il naquit dans l'île de Léon, le 16 février 1790. Son père, Espagnol de naissance, mais d'origine belge (Limbourg), occupait un grade supérieur dans la marine. Don Juan entra au collége des gardes-marines et fit, à l'âge de 15 à 16 ans, deux campagnes navales. De retour à Madrid il prit les armes dans l'insurrection du 2 mai 1808 contre les troupes de Murat. Rallié plus tard au gouvernement des Cortès, il fut arrêté après les exécutions de Porlier et de Laci et transféré au château de Marvella, où « par la volonté du roi, » il devait être fusillé. Grâce au capitaine général comte de Montijo, il obtint sa liberté. Arrêté une seconde fois, il fut enfermé à Murcie dans un des cachots de l'inquisition et transféré à Madrid, eut une entrevue avec le roi, fut renvoyé devant le tribunal du saint-office, subit la torture et après de longs jours d'emprisonnement, fut aidé par une jeune fille, une servante, dans une tentative d'évasion, qui réussit au milieu d'un grand nombre d'épisodes romanesques. Don Juan Van Halen se réfugia en Angleterre, partit pour Saint-Pétersbourg et, par le crédit de plusieurs amis qu'il se fit dans cette capitale, obtint un grade dans l'armée russe, fut envoyé en qualité de major dans le Caucase, la *Sibérie chaude*, comme disait l'empereur Alexandre, et y servit sous les ordres du général Yermoloff.

Il apprit, au fond de la province caucasienne, la nouvelle de la révolution espagnole, et offrit sa démission pour retourner en Espagne. L'empereur Alexandre ordonna de le

faire conduire sous escorte jusqu'à la frontière autrichienne. Arrivé en Autriche, il eut à subir de nombreuses vexations, et rentra en Espagne, où il épousa la sœur de Quiroga. Il devint chef d'état-major d'une des divisions de Mina; passa à la Havane après la capitulation de Barcelone et de là aux États-Unis. Rappelé plus tard en Europe par des intérêts de famille, il vint dans les Pays-Bas, et se fixa à Liége, où il contracta de précieuses amitiés. Ce fut dans cette ville qu'il publia ses intéressants *Mémoires*, dont la rédaction fut confiée à M. Ch. Rogier. Cet ouvrage, en deux volumes in-8°, parut (en 1827) chez M. Lebeau-Ouwercx, libraire, à Liége.

Lors de la révolution belge, don Juan Van Halen se trouvait à Bruxelles. Il suivait en curieux les premières luttes des patriotes contre l'armée hollandaise, lorsque la commission administrative comprit qu'il était nécessaire de rallier sous un chef les combattants dont les efforts individuels avaient besoin d'être dirigés. La commission administrative pensa aussitôt à Van Halen et le fit inviter à se rendre auprès d'elle, le 24 septembre, à 11 heures du soir, dans la salle de l'hôtel de ville où elle siégeait en permanence. On l'introduisit près de MM. d'Hooghvorst, Ch. Rogier et Jolly.

« Nos volontaires, dit M. Rogier, ont besoin d'un chef, vous allez vous mettre à leur tête, il faut prendre le Parc. »

Don Juan Van Halen demandait à réfléchir, mais sur les vives instances de la commission, il accepta.

Aussitôt M. Rogier prit une feuille de papier et écrivit à la hâte le brevet du nouveau général, en ces termes :

« La commission centrale nomme par le présent Juan Van Halen commandant en chef des forces actives de la Belgique.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830.

« (Signé) D'HOOGHVORST, CH. ROGIER, JOLLY. »

Juan Van Halen se mit à la tête des combattants; la lutte continua et devint plus ardente. Enfin les troupes hollandaises opérèrent leur retraite et quittèrent Bruxelles. Dès ce moment on s'occupa d'organiser les éléments d'une armée nationale.

Le général Van Halen avait accompli l'œuvre que l'on avait demandée à son dévouement. Sa tâche était terminée. Le 5 octobre, le gouvernement provisoire prit l'arrêté suivant :

« LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — COMITÉ CENTRAL.

« Considérant les services rendus à la cause belge par don Juan Van Halen dans les mémorables journées de septembre 1830;

« Considérant la rentrée successive dans leurs foyers des forces bourgeoises au commandement desquels don Juan Van Halen était spécialement préposé;

« Décrète :

« M. le commandant militaire de la province du Brabant méridional, Juan Van Halen, est nommé lieutenant général en disponibilité de service.

« Un traitement de 10,000 fr. lui sera alloué par année, en reconnaissance des services rendus par lui.

« Une pension de 5,000 fr. est assurée à sa veuve par la nation belge.

« Le gouvernement belge se réserve d'accorder au commandant Van Halen telles distinctions que son dévouement à la chose publique et ses services rendus à la cause belge auront pu mériter.

« Bruxelles, le 5 octobre 1830.

« (Signé) DE POTTER.
« CH. ROGIER.
« Comte FÉLIX DE MÉRODE.
« SYLVAIN VAN DE WEYER. »

Don Juan Van Halen resta quelques années à Bruxelles. Puis, il se rendit en Espagne, où il reprit du service dans l'armée et joua un rôle important dans les événements militaires qui ont précédé et suivi l'avénement de la reine Isabelle.

Il avait conservé une vive affection pour la Belgique, où il revenait chaque année passer quelque temps.

(*Extrait du Moniteur belge.*)

28. — A Bruxelles, Jules-Publicola *Frison,* industriel, bourgmestre de Lodelinsart, membre de la chambre de commerce de Charleroi, ancien membre du Congrès national, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer.

29. — A Bruxelles, le comte Joseph-François-Jean-Népomucène *de Baillet*, propriétaire et ancien vice-président du Sénat, grand-officier de l'ordre de Léopold. Né à Anvers le 27 juillet 1787, le comte de Baillet siégea d'abord aux états provinciaux du Brabant méridional et fut élu, en 1830, par les notables du district de Nivelles, membre du Congrès national (il fut questeur de cette assemblée ; démissionnaire le 5 février). De 1832 à 1839, il représenta l'arrondissement de Bruxelles au Sénat, et de 1839 à 1851 celui d'Anvers (il a été vice-président du Sénat de 1839 à 1847 et de 1848 à 1851). En 1835, il remplit une mission diplomatique spéciale auprès du roi de Prusse. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1839, il fut promu commandeur en 1847 et grand-officier en 1855.

DÉCEMBRE.

8. — A Bruxelles, Joseph-Pierre *Braemt,* membre de l'Académie royale de Belgique et graveur de la Monnaie.

Joseph-Pierre Braemt est né à Gand, le 15 juin 1796. Destiné d'abord à une carrière pour laquelle les arts du dessin sont indispensa-

bles, il puisa dans la pratique des travaux de l'orfévrerie le sentiment du beau dans la forme. Un séjour assez prolongé à Paris l'avait familiarisé avec les productions les plus fameuses de l'antiquité et de la renaissance.

Quand il fut en âge de choisir lui-même sa spécialité, il se sentit entraîné vers la gravure. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il obtint son premier succès sérieux, succès qui le signala à l'attention de ses compatriotes.

La Société royale de Botanique de Gand l'avait chargé de graver les coins de la médaille destinée à récompenser les vainqueurs dans les concours d'horticulture. Le jeune Braemt avait été très-heureux dans son coup d'essai, qui est encore aujourd'hui l'une des meilleures productions de la numismatique belge moderne.

L'année suivante, en 1819, Braemt fut choisi pour graver la médaille commémorative de la pose de la première pierre du palais de l'université de Gand. Nouveau succès qui attira sur le jeune graveur l'attention du gouvernement des Pays-Bas.

Dès lors et pendant un grand nombre d'années, il fut chargé de l'exécution de toutes les médailles destinées à perpétuer le souvenir des événements mémorables.

En 1821, c'est la victoire de Palembang, en 1823, l'érection du monument de Waterloo, en 1824, l'installation de l'ordre de Guillaume.

Le gouvernement de la Belgique continua à Braemt la confiance que lui avait accordée celui des Pays-Bas ; il le nomma graveur des monnaies.

Pendant plus de quarante ans, notre confrère n'a cessé de travailler et de produire des œuvres de mérite. La dernière moitié de cette longue période a été témoin de notables progrès dans l'art de la gravure. Braemt a vu grandir auprès de lui de jeunes émules ; il applaudissait à leurs succès, et jamais son cœur droit et loyal ne s'est laissé aller aux suggestions de la jalousie.

Braemt était membre de l'Institut royal des Pays-Bas, il appartenait aussi à l'Académie d'Anvers ; la plupart des sociétés artistiques et littéraires avaient tenu à honneur de se l'associer.

Il reçut le même jour, de la bienveillance du Roi, deux distinctions qui lui étaient bien précieuses. Le 1er décembre 1845, il était nommé chevalier de l'Ordre de Léopold et membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. La première de ces distinctions était motivée par les ouvrages que l'artiste avait présentés à l'exposition

nationale ; il a pleinement justifié l'autre. Nul d'entre nous n'a montré plus d'assiduité aux séances de la Compagnie. Il y apportait trois choses particulièrement nécessaires dans les délibérations : le bon sens, l'expérience et le bon goût.

Son habitude des affaires a été surtout utile au développement d'une institution de bienfaisance dont les artistes malheureux sont appelés à recueillir les fruits. Je veux parler de la caisse centrale des artistes belges. Braemt en était le trésorier ; c'est lui qui en avait organisé la partie financière. (*Discours de M. Alvin.*)

4. — A Liége, le comte Maximilien *de Renesse-Breidbach*, ancien représentant de Tongres, décoré de la Croix de fer et officier de l'ordre de Léopold, né le 28 mai 1801.

M. le comte de Renesse était un des vétérans de notre régime parlementaire. Depuis 1832 jusqu'au mois d'août dernier, sauf la session de 1847 à 1848, il n'avait pas cessé de faire partie de la représentation nationale. Les électeurs de Maestricht l'envoyèrent à la Chambre en 1832 ; il les représenta dans le Parlement jusqu'en 1839, époque à laquelle cette partie du Limbourg fut cédée à la Hollande. Depuis lors il tenait son mandat de représentant des électeurs de Tongres.

Il était le frère cadet du comte Louis-Joseph de Renesse, vice-président du Sénat, mort le 28 mars 1863.

10. — A Schaerbeek, Jules *d'Udekem*, docteur en médecine et en sciences, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université libre de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle la Catholique, etc., né en 1824.

Avant d'être appelé à remplir une chaire à Bruxelles, M. d'Udekem avait été agrégé à l'université de Liége.

« Dès 1851, il avait éveillé l'attention des naturalistes de l'Académie par la communication de diverses notices, sympathiquement accueillies, et, peu de temps après, par un mémoire remarquable inséré

dans nos publications, quand se présenta l'occasion de donner une plus large mesure de son mérite.

« La classe des sciences avait mis au concours une question de zoologie, en demandant une étude complète sur le développement d'un animal appartenant soit au type des articulés ou des mollusques, soit à celui des vers, des méduses ou des infusoires.

« En posant la question dans ces termes généraux, l'Académie n'avait nullement en vue d'augmenter le nombre des travaux descriptifs ou classificateurs, elle voulait, au contraire, provoquer une étude plus philosophique et faire étudier les lois qui président au développement des êtres, en s'attachant d'abord à l'organisme des derniers types du règne animal.

« Cet appel fut entendu et compris; deux mémoires furent présentés et couronnés, l'un sur les *Grégarines*, l'autre sur le *lombric terrestre*. Ce dernier, dû à M. d'Udekem et enrichi de dessins magnifiques, ne rentrait pas dans la catégorie des œuvres qui se bornent à résumer ou à condenser les études antérieures : il attaquait de front les questions les plus controversées, et exposait, avec une grande lucidité, l'histoire générale du lombric, depuis la première formation de l'œuf jusqu'à l'éclosion du jeune. Quelle que soit la légitime réserve que l'Académie mette à décerner la médaille d'or, elle crut, cette fois, qu'une plus haute récompense était due au jeune savant, et dès l'année 1855, elle l'appela à prendre place parmi les correspondants. Ce fut pour lui une nouvelle cause d'émulation, un stimulant actif, dont l'action se manifesta par l'achèvement de deux mémoires considérables.

« En 1859, M. d'Udekem fut élu membre titulaire, récompense non moins provoquée par son talent que par son caractère et par son zèle. En effet, sa santé avait déjà reçu les premières atteintes du mal qui devait l'enlever, qu'il entreprenait encore de nouvelles études avec la même ardeur. Nul ne pouvait soupçonner le mal ni l'entrevoir, quand, à la fin de l'année 1862, il nous présentait un mémoire non moins remarquable que les précédents et qui est à la veille d'être publié.

« C'est, il faut bien le dire, cet amour immodéré de l'étude, ce désir sans trêve ni repos de tout analyser et de vouloir tout comprendre, qui ont fait succomber, à la longue, cette vive intelligence.

(*Discours de M. Quetelet.*)

18. — A St-Josse-ten-Noode, François *Roelandts,* décoré de la branche Ernestine de Saxe et de la Couronne de chêne,

auteur de plusieurs drames et vaudevilles flamands, entre autres *Jan de Eerste*, *Leicester*, *Margareta de Zwarte*, *Willem de Zwyger*, *Kapitein Trullemans*, etc.

18. — A Bruxelles, Pierre-Albert *Roberti*, artiste-peintre, professeur à l'université de Bruxelles, âgé de 53 ans.

26. — A Pervyse (arr. de Furnes), Victor *Buylaert*, ancien bourgmestre et secrétaire de Pervyse, ancien membre du Congrès national pour le district de Dixmude, décoré de la Croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold (1856), âgé de 89 ans.

ADDITION A LA NÉCROLOGIE DE 1863.

---

22 décembre. — A Gand, François-Joseph *Cantraine*, professeur émérite à l'université de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold (1852).

Né à Ellezelles (Hainaut) le 1er déc. 1801, M. Cantraine fut successivement *amanuensis* du professeur d'histoire naturelle de l'université de Louvain en 1822, puis chargé d'une mission scientifique en Italie par le gouvernement des Pays-Bas ; professeur extraordinaire de zoologie à l'université de Gand en 1835 et professeur ordinaire le 18 août 1844. Il obtint l'éméritat le 7 juillet 1859 ; correspondant de l'Académie royale, classe des sciences, le 15 déc. 1835, membre titulaire le 15 déc. 1836. Les poissons et les mollusques de l'Italie et des pays voisins lui fournirent les sujets d'une suite de notices qu'il communiqua à l'Académie. La mort l'a surpris avant qu'il eût publié la seconde partie de son travail le plus important intitulé : *Malacologie méditerranéenne*, dont la première partie parut en 1840, dans les mémoires de l'Académie.

LE SENAT BELGE.

I. — Relevé des élections faites, dans les divers arrondissements du royaume, depuis, et y compris le renouvellement partiel du 12 juin 1855 (1).

Par ordre alphabétique des arrondissements.

ALOST (2 sénateurs).

1855.	*D'Hane de Potter* (comte), *H. Della Faille* (baron),	sénateurs sortants.

(1) Ce relevé est destiné à mettre au courant du jour celui que nous avons donné dans l'*Annuaire* de 1858. Des renouvellements partiels ont eu lieu :

Le 12 juin 1855, pour les provinces de Flandre orientale, Hainaut, Liége et Limbourg.

Le 14 juin 1859, pour les provinces d'Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Luxembourg et Namur.

Le 9 juin 1863, pour les provinces de Flandre orientale, Hainaut, Liége et Limbourg.

30 déc. 1858, pour le comte d'Hane, décédé, le baron *H. Van de Woestyne.*

1863. Les sénateurs sortants.

ANVERS (2 ; depuis 1859, 3).

1859. *Michiels-Loos,* sénateur sortant.
Joostens, p. Cogels, non réélu.
G. Van Havre (3[e] siége, nouv. créé).
9 juin 1863, p. Van Havre, démissionnaire, baron *Osy.*

ARLON, BASTOGNE ET MARCHE (1).

1859. *De Favereau* (baron), sénateur sortant.

ATH (1).

1855. *De Ligne* (prince), sénateur sortant.
1863. Le même.

AUDENARDE (1).

1855. *De Rodes* (marquis), sénateur sortant.
1863. Le même.

BRUGES (1).

1859. *Boyaval,* p. Pélichy Van Huerne, qui renonce.

BRUXELLES (5 ; depuis 1859, 6).

1859. *Van Schoor,* *Lauwers,* *Seutin,* *Stiellemans,* *Hanssens-Hap,* } sénateurs sortants.
Fortamps, par création d'un nouveau siége.
27 fév. 1862, p. Seutin, décédé, *Bischoffsheim.*

CHARLEROI (2 ; depuis 1859, 3).

1859. *F. Spitaels*, *De Dorlodot*, } sénateurs sortants.

1859. par suite de création d'un nouveau siége : *Pirmez*.

1863. *Pirmez*, sénateur sortant.

Houtart-Cossée, *Harou*, } pour Dorlodot, qui renonce, et Spitaels, non réélu.

COURTRAI (2).

1859. *Béthune* (baron), *F.-J. Vergauwen*, } sénateurs sortants.

DINANT (1).

1859. *D'Omalius-d'Halloy*, sénateur sortant.

DIXMUDE (1).

1859. *Van Woumen*, sénateur sortant.

EECLOO (1).

1855. *De Block*, p. d'Hoop, élu à Gand.

8 sept. 1862, p. De Block, décédé, *T'Kint de Naeyer*.

FURNES ET OSTENDE (1).

1859. *Du Bus* (vicomte), p. Pecsteen, qui renonce.

Gand (3).

1855.	*D'Hoop*, *Maertens*, *J. Vergauwen*,	pour Grenier, de Kerchove et Herry, non réélus.
1863.	*Grenier*, *De Cock*, *Gheldolf*,	pour Maertens et J. Vergauwen, qui renoncent, et D'Hoop, non réélu.

Hasselt (1).

1855. *De Pitteurs-Hiégaerts*, sénateur sortant.
1863. Le même.

Huy (1).

1855. *De Tornaco* (baron), sénateur sortant.
1863. Le même.

Liége (3).

1855. *Forgeur*, *Jamar*, *Robert*, sénateurs sortants.

20 oct. 1856, p. Robert, démissionnaire, *Neef*.
16 fév. 1858, p. Jamar, décédé, *Lonhienne*.
25 janv. 1860, p. Neef, décédé, *Van der Heyden à Hauzeur*.
7 avril 1863, p. Van der Heyden, décédé, comte *de Looz-Corswarem*.

1863. *Forgeur*, *Lonhienne*, *De Looz-Corswarem*, sénateurs sortants.

LOUVAIN (2).

1859. *D'Overschie* (baron), sénateur sortant.
De Lacoste, p. de Ryckman, qui renonce.
9 juin 1863, p. de Lacoste, démissionnaire, baron *Deman-d'Attenrode*.

MALINES (2).

1859. *Du Trieu de Terdonck*, sénateur sortant.
De Marnix (c^te^), p. le duc d'Ursel, qui renonce.
13 fév. 1861, p. Du Trieu, décédé, *de Cannart d'Hamale*.
7 avril 1862, p. de Marnix, décédé, duc *d'Ursel* (fils).

MONS (2).

1855. *De Thuin*, *Corbisier*, sénateurs sortants.
1863. *Corbisier*, sénateur sortant.
Tellier, p. de Thuin, qui renonce.

NAMUR (depuis 1859, 2).

1859. *Dupont d'Ahérée*, p. Demanet de Biesme, qui renonce.
De Woelmont (baron), par suite de la création d'un deuxième siége.
26 avr. 1864, p. Dupont, décédé, le comte *d'Aspremont-de Lynden*.

NEUFCHATEAU ET VIRTON (1).

1859. *Bergh*, sénateur sortant.
7 janv. 1862, p. Bergh, décédé, *Ozeray*.

NIVELLES (2).

8 juin 1858, p. Coghen, décédé, *Zaman*.
1859. *Mosselman*, *Zaman*, } sénateurs sortants.

PHILIPPEVILLE (1).

1859. *De Labbeville* (baron), p. De Cesve, qui renonce.

ROULERS (1).

1859. *M. de Robiano* (comte), p. Gillès-Pelichy, non réélu.

SAINT-NICOLAS (2).

1855. *Cassiers*, sénateur sortant.
Van Naemen, p. De Munck, décédé.
4 févr. 1862, p. Van Naemen, décédé, *Malou*.
1863. *Malou*, sénateur sortant.
Vilain XIIII (vicomte), p. Cassiers, qui renonce.

SOIGNIES (1).

1855. *Daminet* (baron), sénateur sortant.
28 janv. 1857, p. Daminet, décédé, *Wincqz*.
22 avr. 1857, *Wincqz*, non admis, est réélu.
1863. Le même.

TERMONDE (1).

1855. *De Ribaucourt* (comte), sénateur sortant.
1863. Le même.

TONGRES ET MAESEYCK (1).

1855. *De Renessé-Breidbach* (comte), sénateur sortant.
21 avr. 1863, pour de Renesse, décédé, *de Schiervel.*
1863. *D'Arschot* (c^te^), p. de Schiervel, non acceptant.

THUIN (1).

1855. *Lud. de Robiano* (comte), sénateur sortant.
1863. Le même.

TOURNAI (2).

1855. *Pollet*, *Savart*, } sénateurs sortants.
29 juin 1857, p. Pollet, décédé, *Ch. Sacqueleu.*
14 jan. 1858, p. Savart, démissionnaire, baron *de Rasse.*
22 nov. 1860, p. Ch. Sacqueleu, démissionnaire, *F. Sacqueleu.*
1863. *De Rasse* (baron), *F. Sacqueleu*, } sénateurs sortants.

TURNHOUT (1).

1859. *Gillès de s^t Gravenwezel*, sénateur sortant.

VERVIERS (1).

1855. *Laoureux*, sénateur sortant.
1863. Le même.

Waremme (1).

1855. *De Selys-Longchamps* (baron), p. Eloy, décédé.
1863. Le même.

Ypres (1).

1859. *Mazeman* (baron), p. Malou-Vandenpeereboom, qui renonce.

II. — Liste alphabétique des membres du Sénat, depuis l'origine de cette assemblée jusqu'à ce jour, accompagnée de courtes indications biographiques (1)

Andelot (Charles-Ferdinand-Antoine-Louis, comte *d'*). Alost, 1831-1848. Né à Mons le 19 décembre 1788. Ancien chambellan de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, mort le 8 avril 1854. — Ch. 1843 (2).

Anethan (Jules-Joseph, baron *d'*). Thielt, depuis 1849. Né en 1803, substitut du procureur du roi à Courtrai, le 19 juin 1826; procureur du roi à Louvain, 1831; substitut du procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, 31 oct. 1832; avocat général près la même cour, le 14 avril 1836; ministre de la justice du 16 avril 1843 au 12 août 1847; pensionné le 26 août 1847; membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Louvain, 1844-47;

(1) Cette liste complète et rectifie celle qui a été donnée dans l'*Annuaire* de 1858.

(2) Ch. signifie chevalier de l'ordre de Léopold; O., officier; C., commandeur; G. O., grand officier; G. C., grand cordon.

sénateur pour Thielt depuis le 3 août 1849; nommé ministre d'État le 6 juin 1845. — Ch. 1841, C. 1856.

Ansembourg (Jean-Baptiste de Marchant, comte *d'*). Maestricht, 1831-43. Né à Liége le 24 février 1782, propriétaire, ancien président du corps équestre du Limbourg; membre du Congrès pour Maestricht; secrétaire du Sénat pendant toute la durée de son mandat, mort à Amstenraedt (Limbourg) le 14 mai 1854. — Ch. 1851.

Arschot-Schoonhoven (Philippe-Jean-Michel, comte *d'*). Bruxelles, 1831-39 (vice-président de 1835-39). Né au château de Voordt, le 24 décembre 1771; sous le consulat et l'empire, membre du conseil général de la Meuse-Inférieure; en 1814, conseiller privé; en 1815, membre de la commission chargée de rédiger la loi fondamentale; sous Guillaume Ier, conseiller d'État, gouverneur du Brabant méridional, de 1818 à 1824; de 1825 à 1830 membre de la 1re chambre des états-généraux; après 1830, membre du Congrès (pour Bruxelles) et du comité diplomatique; sous Léopold Ier, 8 août 1831, grand maréchal du palais; mort à Bruxelles, le 14 juin 1846. — C. du Lion Belgique en 1821, C. de l'ordre de Léopold, 1839, G. O. 1843, G. C. 1845; Croix de fer.

Arschot-Schoonhoven (Guillaume-Ernest, comte *d'*), fils du précédent. Tongres-Maeseyck, 1845-48, et de nouveau depuis le 9 nov 1863. Né le 6 juillet 1800; bourgmestre à Voordt (Limbourg); colonel de la garde civique du canton de Looz; ancien conseiller provincial du Limbourg. — Ch. 1838, O. 1856.

Aspremont de Lynden (comte Guillaume). Namur, depuis 1864. Né en 1815; ancien conseiller provincial.

Bagenrieux de Lanquesaint (Philémon-Joseph-Maurice, baron *de*). Mons, 1849-51. Né à Mons le 8 juin 1802; servit au 8e régiment de hussards, et fut successivement nommé

capitaine de la garde communale de Mons, major de la garde urbaine et commandant de la garde civique à cheval ; conseiller communal et échevin de la ville de Mons ; membre du conseil héraldique de 1852 à 1856. — Ch. 1845, O. 1856. Créé baron en 1839.

Baillet (Joseph-François-Jean-Népomucène, comte *de*). Bruxelles, 1832-39 ; Anvers, 1839-51 (vice-président, 1839-47 et 1848-51). Né à Anvers le 27 juillet 1787 ; ancien membre des états provinciaux du Brabant méridional ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en mission spéciale près le roi de Prusse, 6 septembre 1835 ; mort à Bruxelles en 1864. — Ch. 1839, C. 1847, G. O. 1855.

Baré de Comogne (Hippolyte-Guillaume, vicomte *de*). Huy, 1831-48 (secrétaire du Sénat, pendant toute la durée de son mandat). Né à Namur le 21 mars 1791 ; conseiller de régence à Huy de 1824 à 1830 ; commissaire de l'arrondissement de Huy, depuis le 8 octobre 1830 à 1858. Mort à Huy, le 13 nov. 1859. — Ch. 1843 ; O. 1858.

Baudequin de Peuthy (Théodore-Marie-Antoine-Albert-Ghislain, baron *de*). Louvain, 1831-35 et 1839-47. Né le 20 février 1779 ; propriétaire et bourgmestre à Huldenberg, mort à Bruxelles, le 23 mai 1863. — Ch. 1847.

Beke (Pierre). Ypres, 1837-39. Négociant, membre de la chambre de commerce et conseiller communal à Ypres, né en 1766, mort le 31 août 1846.

Bergh (G.-N.-F.-C.). Neufchâteau-Virton, 1853-1861, propriétaire, ancien notaire et échevin à Neufchâteau, mort le 13 déc. 1861.

Béthune (Félix-Ant.-Joseph, aujourd'hui baron). Courtrai, depuis 1845. Né le 12 juin 1789, membre du Congrès national pour Courtrai, bourgmestre de Courtrai de 1836 à 1853.—Croix de fer, Ch. 1837. Créé chevalier, puis baron, par le roi Léopold.

Beyts (Joseph-François, baron). Bruxelles, 1831-32 (vice-président pendant la première session). Né à Bruges le 17 mai 1763; avocat, conseiller-pensionnaire et greffier du magistrat de Bruges jusqu'en 1794; député au conseil des Cinq-Cents en 1797, préfet de Loir-et-Cher sous le consulat; procureur général impérial, puis premier président de la cour impériale de Bruxelles; membre des états provinciaux du Brabant méridional; membre du Congrès national pour Bruxelles; décédé à Bruxelles le 15 février 1832.

Biolley (Raymond-Jean-François, vicomte *de*). Verviers, 1841-46. Né à Verviers le 10 février 1789; fabricant de draps à Verviers; mort le 21 mai 1846. — Chevalier du Lion Belgique en 1825; Ch. 1835, O. 1843; créé vicomte par le roi Léopold.

Bischoffsheim (Jonathan-Raphaël). Bruxelles, depuis 1862. Né en 1808; banquier et conseiller communal à Bruxelles; directeur à la Banque nationale. — Ch. 1841. M. Bischoffsheim a obtenu la grande naturalisation en 1861.

Block (Joseph-Guillaume *de*). Eecloo, 1855-62. Né à Hal le 6 mars 1806; docteur en médecine en 1828; professeur à l'université de Gand en 1831; après sa démission, conseiller communal à Bouchaute. Mort le 8 août 1862. — Ch. 1851.

Bonné-Maes (P.-L.). Roulers, 1839-46. Mort à Bruxelles le 13 février 1846.

Borchgrave d'Altena (Guillaume-Georges-François, comte *de*). Tongres-Maeseyck, 1843-48. Né en 1774; ancien membre des états généraux; bourgmestre de Marlinne; mort à Bovelingen le 19 avril 1845. — Commandeur du Lion Belgique.

Borluut-Vanderbruggen (Emmanuel-Joseph-Louis). Eecloo, 1832-35; Gand, 1835-40. Né le 3 janvier 1768; chevalier de Malte; membre du conseil municipal de la ville de Gand sous le consulat, membre de l'ordre équestre; mort à Vinderhoute, le 27 juin 1840.

Bouchez-Lefebvre (Gabriel). Tournai, 1832-33. Né à Tournai en 1773, mort en 1833.

Bousies (René-Philippe *de*). Neufchâteau-Virton, 1835-39. Né à Mons, le 9 mars 1789, ancien officier; ancien membre de la 2e chambre des états généraux; membre du Congrès national pour Mons, puis représentant de 1832-33.—Ch.1856.

Bousies de Rouveroy (Charles-Alexandre, vicomte *de*). Soignies, 1831-43; Thuin, 1843-48. Né à Mons, le 10 février 1789, chevalier de Malte, auditeur au conseil d'État (1810-11); sous-préfet à Liége (1811-14), président du corps équestre du Hainaut; après la révolution, membre du Congrès (pour Thuin) et du Sénat, et bourgmestre à Rouveroy. Créé vicomte par le roi Guillaume. — Croix de fer, Ch. 1843.

Boyaval-Dujardin (Jules-C.-A.). Bruges, depuis 1859. Né en 1804, bourgmestre de Bruges. — Ch. 1856.

Briey (Camille, baron de Landres, comte *de*). Neufchâteau-Virton, 1839-48. Né le 29 juin 1799; officier de cavalerie au service de France; ministre des finances du 13 avril au 5 août 1841; ministre des affaires étrangères du 5 août 1841 au 16 avril 1843; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et les États du sud-ouest de l'Allemagne, 21 juin 1843; passe en la même qualité à Saint-Pétersbourg le 18 mars 1853; placé dans la position d'inactivité le 5 sept. 1855. — O. 1843. G. 1849, G. O. 1856.

Buisseret (Nic.-Jos., baron *de*). Nivelles, 1851-55. Né le 30 octobre 1780, mort 9 mars 1855. Ancien membre du conseil général des hospices de Bruxelles. Créé baron en 1852.

Cartier d'Yve (Louis-Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph, baron *de*). Philippeville, 1831-39 et 1847-52. Né le 26 juillet 1787; député aux états provinciaux de Namur avant 1830; bourgmestre de la commune d'Yve, mort le 14 juillet 1852. — Ch. 1843.

Cannart-d'Hamale (François - Joseph-Ghislain, *de*) Ma-

lines, depuis 1861. Né en 1803, président de la société d'horticulture de Malines. — Ch. 1848.

Cassiers (J.-P.). Saint-Nicolas, 1835-63. Propriétaire à Houthulst-Staden; ancien inspecteur de l'enregistrement et des domaines. — Ch. 1853.

Cesve de Rosée (Eugène-Alexandre-André-Théophile, baron *de*). Philippeville, 1852-59. Né le 2 mai 1803, propriétaire à Rosée. Créé baron le 1er septembre 1856.

Chauchet-Bourgeois (R.). Neufchâteau-Virton, 1831-33. Né à Bouillon en 1767; ancien membre du conseil des Cinq-Cent. Propriétaire et bourgmestre à Bouillon, décédé en..... — Ch. 1844.

Chestret de Haneffe (Remy-Godefroid-Hyacinthe, baron *de*). Liége, 1846-51. Né à Liége le 26 mars 1797; commissaire d'arrondissement à Waremme en 1830; ancien conseiller provincial; propriétaire à Bernissem. — Ch. 1856.

Claes-De Cock (F.). Gand, 1843-45. Né à Lembecq, le 4 septembre 1791, conseiller communal à Gand; mort dans cette ville le 4 juin 1845.

Cogels-Dubois (baron Édouard-Joseph), Anvers, 1848-51, et 1854-59. Né le 1er octobre 1793, représentant pour Anvers, 1839-45 et 1847-48. — Ch. 1845. Créé baron par le roi Léopold.

Coghen (Jacques-André, comte). Nivelles, 1848-51 et 1855-58 (deuxième vice-président depuis le 10 janvier 1857). Né le 31 oct. 1791, il fut, sous le gouvernement provisoire, administrateur général des finances; sous le roi Léopold, ministre des finances du 24 juillet au 25 octobre 1832; membre de la Chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée (pour Bruxelles) jusqu'en 1845. — Croix de fer, Ch. 1837, C. 1845. Créé comte par le pape en 1837.

Coppens (baron Emmanuel-François *de*). Arlon-Bastogne-Marche, 1839-48. Né à Alost le 21 juin 1792. Propriétaire et ancien échevin à Humain (canton de Marche).

Coppyn (F.-A.-J.). Bruxelles, 1853-57. Notaire à Bruxelles, de 1824 à 1856 ; ancien conseiller provincial.

Corbisier (F.-F.-D.-E.). Mons, depuis 1854. Né à Mons en 1796, membre des États provinciaux en 1827. Ancien secrétaire de la chambre de commerce de Mons; administrateur des charbonnages de Hornu et Wasme et du chemin de de fer du Haut et Bas-Flenua; ancien membre et président du conseil provincial du Hainaut (1836-51); membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1836.— Ch. 1841, O. 1851, C. 1863.

Daminet (baron Al.-Jos.). Soignies, 1843-56. Né le 2 avril 1787, bourgmestre à Enghien et ancien conseiller provincial du Hainaut. Mort à Enghien le 31 déc. 1856. — Ch. 1842. O. 1855. Créé baron par le roi Léopold en 1847.

Defuisseaux (Nicolas-François-Joseph). Mons, 1852-54. Né à Mons en 1802. Avocat; ancien membre et président du conseil provincial; ancien président de la Société des sciences, lettres et arts du Hainaut. Mort à Baudour, le 24 nov. 1857. —Croix de fer, Ch. 1851.

Degorge-Legrand (H.). Mons, 1831-32. Industriel, fondateur des établissements du Grand-Hornu; mort en septembre 1832.

De Koninck (François). Ypres, 1831-37. Né à Wytschaete (Flandre occidentale) en 1763, avocat et ancien juge d'instruction; président de la commission administrative des hospices à Ypres; mort dans cette ville le 18 février 1846. —Chevalier du Lion Belgique en 1821, Croix de fer, Ch. 1843.

Del Fosse et d'Espierre (Adolphe-Auguste-Ghislain-Joseph, baron). Courtrai, 1847-48. Né à Tournai le 16 février 1794. Bourgmestre à Espierres. — Ch. 1856.

Del Fossé ét d'Espierre (Eugène-Denis-Ghislain, baron), frère du précédent. Tournai 1847-48. Né à Tournai le 26 nov. 1805; ancien conseiller communal de cette ville.

Della Faille d'Huysse (François-Maximilien-Ghislain, baron). Gand, 1832-35. Né le 28 mars 1771 ; ancien chambellan du roi des Pays-Bas ; membre de la 2e chambre des états généraux de 1815 à 1830 ; mort à Bruxelles le 11 mai 1835.

Della Faille d'Huysse (baron Hippolyte-Louis-Théodore-Ghislain-Gaétan), fils du précédent. Malines, 1840-48 ; Alost, depuis 1851. Né le 17 novembre 1799, directeur des affaires relatives aux cultes, aux lettres, sciences et arts et à l'instruction publique de 1835 à 1840 ; membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1835. — Ch. 1847, O. 1855.

Demunck-Moerman (François-Bernard). Saint-Nicolas, 1851-55. Né à Saint-Gilles-Waes, le 19 octobre 1794, ancien bourgmestre de Saint-Nicolas ; décédé dans cette ville, le 30 juin 1855. — Ch. 7 juin 1855.

De Neckere (J.-G.). Dixmude, Furnes et Ypres, 1846-47 ; Roulers, 1848-54. Né à Roulers en 1801, bourgmestre à Zillebeke, commissaire d'arrondissement à Ypres, 1840-47, conseiller communal et échevin de cette ville, conseiller provincial en 1836. Mort le 23 sept. 1854. — Ch. 1847.

De Ridder-Pollet (P.). Dixmude, Furnes et Ostende, 1839-46 ; Furnes, 1847-51 ; ancien juge de paix, ancien conservateur des hypothèques à Bruges, mort dans cette ville le 30 octobre 1856.

De Ryckman de Winghe (André-Corneille-Jean). Louvain, 1851-59 ; propriétaire à Winghe-Saint-Georges, né à Diest, le 27 août 1795.

De Schietere (Charles). Courtrai, 1848-51 ; notaire et bourgmestre à Kerkhove (arrondissement de Courtrai), né vers 1784, mort à Kerkhove en février 1860. — Ch. 1852.

D'Hoop-Le Fevere (Ferdinand-Théodore-Adolphe), Gand 1840-48, Eecloo 1848-55, Gand 1855-63. Né à Gand en 1798, docteur en droit en 1820, inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Gand et Termonde (1830-38). — Ch. 1855.

Desmanet de Biesme (Pierre-Charles-Joseph, vicomte). Namur, 1839-59. Né à Namur le 27 janvier 1793; officier au service de France, (1812-14), chambellan du roi des Pays-Bas, membre des états provinciaux de Namur (1820-30); membre du Congrès national; membre du conseil des mines de 1832-37, membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1839. — Croix de fer, Ch. 1839, O. 1847, C. 1859.

Dindal (François-Joseph). Bruxelles, 1847-51 (vice-président, 1848-51). Né à Bruxelles en 1791; avocat en 1828; ancien membre et président du conseil provincial; ancien membre de la députation permanente du Brabant. — Ch. 1850, O. 1856.

Dorlodot (Eugène-François *de*). Charleroi, 1850-63. Né à Charleroi, le 27 mars 1783, maître de forges et de verreries et bourgmestre à Acoz (Hainaut). — Croix de fer, Ch. 1855.

Dubois (Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien, baron). Anvers, 1831-39. Né le 28 mars 1767, ancien conseiller d'État en service extraordinaire; membre du Congrès national (pour Anvers); mort le 27 juillet 1848. — Chevalier du Lion Belgique en 1815, Croix de fer, Ch. 1839. — Créé baron en 1845.

Dubois, baron de Nevele (Ferdinand-Philippe-Louis), fils du précédent. Turnhout, 1837-48. Né le 24 septembre 1795, ancien membre du conseil provincial d'Anvers, ancien bourgmestre à Edegem. — Ch. 1839. Créé baron en 1835.

Dubus de Gisignies (vicomte Albéric), Furnes-Ostende, depuis 1859. Né à Tournai le 30 mai 1810, commissaire d'arrondissement à Mons (1840), puis à Turnhout (1844-48), représentant pour Turnhout de 1844 à 1850 et pour Bruxelles de 1854 à 1859, sénateur pour Furnes-Ostende depuis le 14 juin 1859. — Ch. 1859.

Dumon-Dumortier (Augustin). Tournai, 1835-52 (secrétaire, 1836-47; vice-président, 1847-48; président de 1848 au 28 janvier 1852). Né à Lille, le 4 décembre 1791, naturalisé Belge après 1830; conseiller communal et échevin à Tournai; gouverneur du Hainaut, du 12 août 1847 au 13 avril 1849; bourgmestre de Tournai en 1849; envoyé extraordinaire en Hollande lors de l'avénement de Guillaume III (1849). Mort à Tournai le 28 janvier 1852. — Ch. 1843.

Dupont d'Ahérée (baron Perpète-Florent-Joseph). Dinant, 1831-48. Propriétaire à Mettet (Namur). Ancien officier de cavalerie, ancien membre de l'ordre équestre aux états provinciaux de Namur; né à Dinant le 28 juillet 1778, mort à Mettet, le 6 juin 1857. — Ch. 1847. Créé baron par le roi Léopold.

Dupont d'Ahérée (baron Maurice), fils du précédent. Namur, 1859-64. Né à Dinant, le 14 juin 1810; bourgmestre à Florée, ancien conseiller provincial, mort à Bruxelles le 26 mars 1864. — Ch. 1856.

Dupont-Du Fayt (F.-J.). Thuin, 1836-38. Maître de forges, décédé en 1838.

Du Trieu de Terdonck (chevalier, plus tard baron, Charles-Augustin-Jean). Malines, 1848-61 (secrétaire depuis 1851). Né le 3 septembre 1790; président de la commission d'agriculture de la province d'Anvers et membre du conseil supérieur d'agriculture, à Blaesveld; mort à Malines le 15 janvier 1861. — Ch. du Lion Néerlandais; Ch. 1847.

Duval de Beaulieu (Dieudonné-Hubert-Joseph, comte). Mons, 1832-35 et 1836-44. Né à Mons le 15 août 1786; auditeur au conseil d'État, magistrat du Rhin durant la réunion de la Belgique à la France; puis intendant supérieur à Valladolid; sous Guillaume Ier, membre de l'ordre équestre et des états de la province de Hainaut; membre du Congrès national (pour Mons); envoyé extraordinaire et ministre plé-

nipotentiaire du roi des Belges près la cour de Prusse en 1831; membre du conseil des mines (31 décembre 1832); décédé le 17 février 1844. — Croix de fer, Ch. 1843.

Éloy de Burdinne (P.-L.). Waremme, 1848-55. Membre de la Chambre des représentants 1833-48; bourgmestre à Burdinne; décédé le 16 janvier 1855. — Ch. 1843.

Engler (Jacques). Bruxelles, 1831-46. Né à Imgenbruch (Prusse rhénane) en 1769; banquier à Bruxelles; naturalisé Belge; mort le 28 décembre 1846. — Ch. 1839.

Ennetières (Frédéric-Joseph, comte de Mouscron, marquis *d'*). Tournai, 1833-43. Né le 5 sept. 1789; propriétaire et bourgmestre à Hautaing. — Ch. 1856.

Espiennes (Joseph-Gabriel-Ghislain, comte *d'*). Termonde. 1835-43. Né à Assevent (France) en 1778, chevalier de Malte; bourgmestre à Scy; mort le 6 juillet 1860.

Espierres (Ghislain, baron *d'*). *Voir* Del Fosse.

Favereau (A.-C.-M. baron *de*). Arlon-Bastogne-Marche, depuis 1848. Propriétaire à Grandhan; né en 1796. — Ch. 1859.

Forgeur (Joseph). Liége, depuis 1851. Avocat à Liége; membre (et secrétaire) du Congrès national. — Croix de fer, Ch. 1843, O. 1855, G. O. 1863.

Fortamps (Frédéric-Charles-Léon). Bruxelles, depuis 1859. Né en 1811; ancien président du tribunal de commerce, directeur de la Banque de Belgique, depuis le 21 novembre 1863. — Ch. 1859.

Ghelcke (Jacques *de*). Ypres, 1831-37. Né à Ypres le 15 avril 1773, mort en cette ville le 7 mai 1844.

Gillès-de Pélichy (Louis-Jean-Joseph, baron). Roulers, 1854-59. Né le 25 juin 1798; propriétaire à Anvers. Créé baron par le roi Léopold.

Gillès de s'Gravenwezel (Philippe-Arnould-Louis-Joseph, baron), frère aîné du précédent. Turnhout, depuis 1848. Né le 17 juin 1796; propriétaire à s'Gravenwezel.

Gheldolf (A.-E.). Gand, depuis 1863. Né en 1806; ancien juge au tribunal de Gand; membre de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique. — Ch. 1856, O. 1862.

Grenier-Lefebvre (Édouard-Emmanuel, baron). Gand, 1848-55 (secrétaire 1851-54, vice-président 1854-55) et de nouveau depuis 1863. Né à Gand le 20 octobre 1795; conseiller communal à Gand (1830-54); président de la chambre de commerce, consul des Pays-Bas. — Ch. 1847, O. 1855.

Guchtenere (J.-B., chevalier *de*). Courtrai, 1831-34. Ancien conseiller du grand conseil de Malines, premier président de la cour d'appel de Bruxelles; mort en mars 1834. — Chevalier du Lion Belgique en 1829.

Hane de Steenhuyse de Potter (Jean-Baptiste, comte *d'*). Alost, 1837-58. Né le 6 février 1797; représentant pour l'arrondissement de Gand de 1833 à 1835; administrateur inspecteur de l'université de Gand, 1835-48. Mort à Gand le 30 novembre 1858. — Ch. 1837, O. 1843, C. 1855.

Hanssens-Hap (Benoît). Bruxelles, depuis le 30 janvier 1857. Né en 1807, bourgmestre à Vilvorde. — Croix de fer, Ch. 1852.

Harou (C.-F.-J.). Charleroi, depuis 1863. Né en 1815, propriétaire à Gouy-lez-Piéton.

Haultepenne (Louis-Nicolas-Antoine-Ghislain, baron *de*). Anvers, 1831-39. Né le 10 décembre 1774 au château d'Arville, mort à Bruxelles le 4 avril 1841; ancien chambellan du roi des Pays-Bas, président de l'ordre équestre et membre des états provinciaux de Namur. Chevalier du Lion Néerlandais en 1819, Ch. 1840.

Haussy (François-Philippe-Louis-Hyacinthe-Joseph *de*). Charleroy 1835-50. Né à Mons en 1789, avocat du barreau de Charleroi, de 1833 à 1847; ministre de la justice du 12 août 1847 au 12 août 1850; gouverneur de la Banque nationale depuis le 12 août 1850. — Ch. 1843, C. 1850.

Hennequin (Jean-François). Maestricht, 1832-33; Liége, 1843-46. Né à Wassigny (France) le 20 octobre 1772; sous l'empire, conseiller de préfecture du département de la Meuse Inférieure; sous le gouvernement des Pays-Bas, membre de la deuxième chambre des états-généraux; bourgmestre de Maestricht; membre du Congrès national, gouverneur du Limbourg du 23 mars 1831 au 21 septembre 1834; en dernier lieu conseiller communal à Liége; mort dans cette ville le 28 octobre 1846. — Ch. 1834.

Herry-Vispoel (Gustave-Philippe-Marie-Ghislain). Gand, 1851-55. Né à Gand le 18 janvier 1801, ancien conseiller provincial, ancien membre de la Chambre des représentants (1847-48). — Ch. 1856.

Heyndericks (François-Joseph-Antoine, baron). Gand, 1835-48. Né en 1778, bourgmestre de Destelbergen (Flandre orientale). Décédé à Destelbergen le 28 juin 1859. — Ch. 1848. Créé chevalier en 1836 et baron en 1856.

Houtart-Cossée (F.-E.-H.). Charleroi, depuis 1863. Né en 1802, directeur de la manufacture de glaces de Sainte-Marie-d'Oignies. — Ch. 1836, O. 1854.

Jamar (Walthère-Gérard-Matthieu). Liége, 1851-58. Propriétaire et bourgmestre à Ans. Mort le 9 février 1858.

Jonghe (Gustave-Matthieu-Ghislain *de*). Courtrai, 1834-45. Né à Gand le 18 juin 1785, mort le 20 avril 1846. Ancien membre du Congrès national pour Gand, ancien officier au service de France (1812-14). — Croix de fer, Ch. 1839.

Jonghe d'Ardoye (Auguste-Charles-Joseph-Ghislain, vicomte *de*), frère aîné du précédent. Thielt, 1831-47 (questeur pendant toute la durée de son mandat). Né à Gand le 17 août 1783. Ancien membre du Congrès national pour Thielt. — Croix de fer, Ch. 1839, O. 1847.

Joostens (Constant-Gérard-Jean). Anvers, depuis 1859. Né en 1804, ancien échevin à Anvers. — Ch. 1858.

Kerchove-de Denterghem (Constantin-Ghislain, comte *de*). Gand, 1851-55. Né à Gand le 31 décembre 1790 ; au service militaire de France (1810-14); échevin de Gand (1840), bourgmestre de cette ville de 1842 à 1855. — Ch. 1843, O. 1849. Créé comte en 1852.

Labbeville (Charles-Louis-Justin, baron *de*). Philippeville, depuis 1859. Né à Namur le 29 décembre 1817, ancien conseiller provincial de Namur, bourgmestre à Stave. — Créé baron en 1857.

Lacoste (Edmond-Charles-Guillaume-Ghislain *de*). Louvain, 1859-63. Né à Malines en 1788, successivement conseiller d'Etat et ministre de l'intérieur (sous le gouvernement des Pays-Bas), gouverneur d'Anvers ; élu sénateur après la révolution de 1830, il n'accepte pas; représentant pour Louvain de 1842 à 1848 et une seconde fois de 1850 à 1859 ; sénateur pour le même arrondissement du 14 juin 1859 au 2 juin 1863 ; il a été gouverneur de la province de Liége du 18 août 1846 au 12 août 1847. — Ch. 1845. Commandeur du Lion Néerlandais.

Laoureux (G.-J.). Verviers, depuis 1851. Né en 1793, fabricant à Verviers. — O. 1862.

Lauwers (Engelbert). Bruxelles, depuis 1851. Né en 1788, propriétaire à Bruxelles.

Lefebvre (Léopold, baron). Tournai, 1831-32. Né à Tournai en 1769 ; conseiller de la régence de Tournai, conseiller provincial du Hainaut ; mort à son château de Chercq le 16 septembre 1844. — Chevalier du Lion Belgique, Ch. 1840.

Lefebvre-Meuret (Marc-Robert-Ghislain-Joseph). Roulers, 1831-39. Né à Tournai le 8 mai 1788 ; commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire à Tournai dans les premiers jours d'octobre 1830, gouverneur du Hainaut du 22 octobre 1830 au 21 septembre 1834, mort à Bruxelles le 14 avril 1843. — Croix de fer.

Liedekerke-Beaufort (A., comte *de*). Liége, 1831-32. Né le 24 juillet 1764; sous le gouvernement des Pays-Bas, membre des états généraux, gouverneur de Liége et chambellan du roi. Mort à son château de Geronsart (Namur), le 25 avril 1846. — Chevalier du Lion Belgique en 1815.

Ligne d'Amblise et d'Epinoy (Eugène-François-Charles-Lamoral, prince *de*). Ath, depuis 1848 (président depuis le 25 mars 1852). Né à Bruxelles le 28 janvier 1804; grand-d'Espagne de première classe, ancien chambellan de l'empereur d'Autriche, ambassadeur extraordinaire au couronnement de la reine d'Angleterre en 1838, successivement ministre de Belgique à la cour des Tuileries (1842-48) et auprès du Saint-Siége et des cours d'Italie (1848-49); envoyé extraordinaire au couronnement de l'empereur de Russie en 1856. Nommé ministre d'Etat en 1863. — G. C. 1838.

Loë de Mheer (François-Charles-Antoine, baron *de*). Maestricht, 1831-32; Waremme, 1834-35. Né en 1789 au château de Mheer. Après les événements de 1830, gouverneur du Limbourg du 16 octobre 1830 au 23 mars 1831; élu au Congrès national, il n'accepte pas; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Vienne de juillet 1832 à janvier 1834. Mort au château de Woestenradt en 1838. — Croix de fer, Ch. 1833.

Lonhienne (Louis-Godefroid). Liége, depuis le 16 février 1858. Né en 1789; avocat.

Looz-Corswarem (comte *de*). Waremme, 1835-37. Né à Ocquier (Liége) en 1788; entre au service de France, en 1806; commandant d'escadron en 1813; entré au service des Pays-Bas, il fut pensionné avec le grade de major en 1822; ayant repris du service en Belgique après la révolution de 1830, il fut nommé colonel commandant de place à Liége le 20 janvier 1831, et bientôt après commandant du quartier général

de l'armée, commandant de la province d'Anvers et général de brigade en 1837 ; décédé à Avin le 30 mars 1843. — Ch. 1834, O. 1839.

Looz-Corswarem (Hippolyte-Edouard, comte *de*). Liége, depuis 1863. Né le 4 juillet 1817.

Macar (Marie-Charles-Ferdinand-Balthasar, baron *de*). Nivelles, 1839-48. Né le 5 septembre 1785; sous le gouvernement des Pays-Bas, référendaire au conseil d'Etat, conseiller à la cour de Liége, gouverneur du Hainaut; sous Léopold Ier, gouverneur de la province de Liége du 12 août 1847 au 30 septembre 1863. — Chevalier du Lion Belgique en 1829, Ch. 1847, C. 1849, G. O. 1864. Le titre de baron lui a été accordé par le roi Léopold le 21 mai 1844.

Maertens-Pelckmans (L.-J.-E.). Gand, 1855-63. Banquier à Gand et ancien conseiller provincial.

Malou-Vandepeereboom (J.-B.-F.-X.). Ypres, 1849-59. Né vers 1784, négociant à Ypres; mort à Bruxelles le 6 février 1862.

Malou-Vergauwen (E.). Ypres, 1837-49. Mort le 23 mai 1849.

Man-d'Hobruge, baron d'Attenrode et de Wever (Joseph-Louis *de*). Louvain, 1831-39. Né le 6 juin 1775, mort à Hoeylaert le 13 septembre 1851. — Ch. 1839.

Man-d'Attenrode (Jean-Marie-Joseph-François de Paule baron *de*), fils du précédent. Louvain, depuis 1863. Né le 16 juillet 1801, commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas (30 avril 1832) et à Louvain (29 juin 1835), représentant pour Saint-Nicolas (1833-35) et pour Louvain de 1836 à 1863 ; propriétaire à Hoeylaert. — Ch. 1845, O. 1854.

Marnix (Louis-Joseph-Ghislain-Marie, comte *de*). Bruxelles, 1848-53 (questeur pendant toute la durée de son mandat). Né à Bornhem, le 30 mars 1803. Ancien officier ; conseiller provincial d'Anvers ; inspecteur général des haras

de l'Etat depuis 1853; bourgmestre de Bornhem. — Ch. 1847, O. 1856.

Marnix (Charles-Gustave-Gislain-Marie, comte *de*), frère du précédent. Malines, 1859-62. Né à Bornhem, le 23 avril 1807; docteur en droit en 1829; membre de la députation permanente d'Anvers (1837), chargé d'affaires à Copenhague (1839-41) et à Madrid (1841-47). En 1847, le comte de Marnix obtint le rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et fut nommé maréchal de la cour (1847), puis grand-maréchal (1853-58). Mort à Bruxelles, le 8 mars 1862. — Ch. 1842.

Massez (C.-J.). Gand, 1831-32. Né à Bruxelles, le 19 décembre 1767, licencié en droit en 1791, avocat au barreau de Gand; premier président de la cour d'appel de Gand, depuis le 4 octobre 1832 jusqu'à sa mort, le 9 mai 1843. — M. Massez a siégé au Sénat pour l'arrondissement de Gand de 1831 à 1832. Il a également fait partie du conseil provincial de la Flandre orientale et y a occupé le fauteuil de la présidence. — Ch. 1835.

Maxeman de Couthove (baron Jules-Joseph-Timothée). Ypres, depuis 1859. Né le 28 janvier 1811, propriétaire à Provin, ancien conseiller provincial de la Flandre occidentale. — Créé baron par le Roi en 1847.

Méan de Beaurieux (Eugène-François, comte *de*). Liége, 1831-35. Né le 9 février 1789. Ancien membre des états provinciaux. — Ch. 1856.

Mérode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré (Henri, comte *de*). Bruxelles, 1831-47. Né le 15 août 1782, décédé le 23 septembre 1847. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à l'avénement de l'empereur Ferdinand d'Autriche en 1835 et à son couronnement à Milan en 1838. — Ch. 1838, G. C. 1839, grand cordon du Lion Belgique.

Michiels-Loos (Jean-Lambert). Anvers, depuis 1851. Né en 1797; négociant armateur, président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce d'Anvers. — Ch. 1849.

Moerman d'Harlebeke (Charles-Marie-Ghislain, vicomte *de*). Courtrai, 1851-54. Né à Saint-Nicolas, le 12 octobre 1797; membre de l'ordre équestre et des états de la Flandre orientale; conseiller de régence de la ville de Gand, puis commissaire de l'arrondissement de Gand (1836-47); mort le 21 mai 1854. — Ch. 1841.

Mosselman du Chênoy (Théodore-Jean). Nivelles, depuis 1847. Né en 1804. Propriétaire à Court-Saint-Étienne. — Ch. 1859.

Neef (Henri-Joseph-Prosper-Alphonse). Liége, 1856-59. Né à Hodimont, le 1er mars 1809, bourgmestre de Tilff dès 1834, conseiller provincial de 1838 à 1856; mort le 27 décembre 1859.

Neve de Ten Rode (Henri-Philippe, baron *de*). Termonde, 1831-35. Ancien conseiller provincial de la Flandre orientale; né à Bruxelles le 14 avril 1777, mort à Waesmunster, le 21 déc. 1847.

Omalius-d'Halloy (Jean-Baptiste-Julien *d'*). Dinant, depuis 1848 (vice-président depuis 1851). Né à Liége, le 16 février 1783; maire de Skeuvre (1807); membre du conseil de l'arrondissement de Dinant (1808); maire de Braibant (1811); sous-intendant de l'arrondissement de Dinant (1814); secrétaire-général à Liége (1815); gouverneur de la province de Namur (1815); membre de l'Académie royale de Belgique, classe des sciences, depuis le 3 juillet 1816 (directeur de sa classe en 1850 et 1858, président de l'Académie en 1850). — Ch. 1846, O. 1859.

Osy de Zegwaert (baron Joseph-Jean-Renier). Anvers, depuis 1863. Né à Rotterdam, le 2 février 1792; président de

la banque d'Anvers ; membre du Congrès pour Anvers et représentant pour le même arrondissement, de 1831 à 1833 et de 1841 à 1857 ; conseiller communal et membre de la chambre de commerce à Anvers. — O. 1854.

Oultremont de Wégimont de Warfusée (le comte Émile-Charles-Désiré-Antoine-Joseph *d'*). Turnhout, 1831-37. Né à Anvers, le 21 juillet 1787, député aux états provinciaux de Liége ; le 27 août 1830, président de la commission de sûreté publique à Liége ; membre du Congrès national pour Liége, à partir du 18 mai. Après sa démission comme sénateur, il fut envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siége et les cours d'Italie du 13 août 1839 au 30 juin 1844 ; mort au château de Warfusée, le 4 août 1851. — Croix de fer, Ch. 1837, O. 1839, C. 1844.

Overschie de Neerysche (Auguste-Joseph-Ghislain, baron *d'*). Louvain, 1847-48 et depuis 1856. Né à Bruxelles, le 16 mai 1802 ; bourgmestre à Neeryssche. — Ch. 1848.

Ozeray (J.-M.). Neufchâteau-Virton, depuis le 7 janvier 1862. Né en 1815 ; bourgmestre et notaire (1840) à Bouillon, ancien conseiller provincial. — Ch. 1856.

Pecsteen-de Vrière (Gustave-Honoré-Jacques-Philippe, baron). Furnes et Ostende, 1851-59. Né à Bruges, le 16 nov. 1804. Propriétaire et bourgmestre à Ruddervoordt; conseiller provincial de la Flandre occidentale ; lieutenant-colonel de la garde civique. — Ch. 1859.

Pélichy-Van Huerne (Jean-Marie-François-Théodore, baron *de*). Bruges, 1831-59. Né à Bruges, le 12 mai 1774; ancien capitaine d'état-major au service d'Autriche; membre du Congrès national pour Bruges ; bourgmestse de la ville de Bruges de 1841 à 1856; mort en cette ville le 10 novembre 1859. — Croix de fer, Ch. 1839, O. 1847.

Piers de Raveschoot (Eugène-Jean). Gand, 1831-35. Né à Gand, le 3 décembre 1783 ; en 1830, membre du comité de

conservation, remplaçant les états provinciaux de la Flandre orientale; mort à Olsene, le 16 juillet 1837.

Piéton (François-Joseph). Namur, 1848-51. Maître de poste à Namur. — Ch. 1853.

Pirmez (Sylvain). Charleroi, 1847-48 et de nouveau depuis 1859. Né en 1802. Président du tribunal de Charleroi de 1836 à 1858; ancien membre du conseil provincial du Hainaut. — Ch. 1846, O. 1856.

Pitteurs-Hiégaerts (Jean-Théodore-Alexandre *de*). Hasselt, depuis 1848. Né le 4 décembre 1795; ancien président du conseil provincial du Limbourg; propriétaire à Speelhoff, près de Saint-Trond; vice-président de la Société centrale d'agriculture. — Ch. 1843, O. 1855.

Pollet (Raphaël-D.). Tournai, 1851-1857. Membre de la chambre de commerce et conseiller communal à Tournai; né à Tournai en 1791, mort le 29 mai 1857.

Potesta de Waleffe (Joseph-Marie-Louis, baron *de*). Liége, 1832-51. Né à Liége le 23 juin 1773; officier au service espagnol jusqu'en 1806; maire de Waleffe en 1815; bourgmestre de cette commune jusqu'à sa mort, 16 avril 1851.

Puissant (Jacques-André-Ferdinand-Marie). Charleroi, 1831-33; manufacturier, ancien bourgmestre à Charleroi, mort en 1835.

Quarré (comte Florimond *de*). Luxembourg, 1831-39; Namur, 1839-47. Né à Namur le 1er août 1765; aide de camp du général Schönfeld dans l'armée brabançonne; sous l'empire, membre du conseil communal et administrateur des hospices de Bruxelles; membre du Congrès national pour Namur; mort le 2 octobre 1852. — Croix de fer, Ch. 1847.

Rasse de la Faillerie (Denis-Jean-Baptiste-Charles-Joseph, baron *de*). Tournai, en 1832. Il occupait d'abord la position de président du tribunal de Tournai, et fut nommé conseiller à la cour de cassation, le 4 octobre 1832. Comme tel il siégea

jusqu'à sa mort, 28 janvier 1839. M. De Rasse, élevé à la dignité de baron en 1827, a représenté l'arrondissement de Tournai au Sénat du 22 mars 1832 jusqu'à la fin de la session.

Rasse (Alphonse-Alexandre-Paul-Narcisse-Joseph, baron *de*). Tournai, depuis 1858 (secrétaire depuis 1859). Né en 1813, successivement conseiller communal (1839), échevin (1841) et bourgmestre (1855) de Tournai. — Ch. 1856. Créé chevalier (1843), puis baron par le roi Léopold.

Renesse-Breidbach (Louis-Joseph, comte *de*). Waremme, 1837-48, Maeseyck et Tongres, 1848-63 (vice-président depuis 1859). Né le 2 mai 1797, au service militaire jusqu'en 1825; membre des états provinciaux du Limbourg; colonel de la garde civique du canton de Looz; bourgmestre à 's Heeren-Elderen; mort le 28 mars 1863. — Ch. 1855.

Ribaucourt (Prosper-Jean-Joseph *Christyn*, comte *de*). Termonde, depuis 1843 (questeur de 1851 à 1863). Né à Hildesheim (Hanovre) le 7 avril 1796; chambellan du roi des Pays-Bas; député suppléant aux états provinciaux du Brabant en 1819 et 1820; membre effectif de 1822 jusqu'à 1830; bourgmestre de Laerne de 1825 à 1833; conseiller de la province de Brabant de 1836 à 1845; président du 2me comice agricole du Brabant. — Ch. 1855, O. 1863.

Robert (Nicolas). Liége 1851-56. Né le 9 avril 1798, échevin de Liége (1834-36), conseiller provincial à Liége (1836-48), conseiller communal à Liége (1839-45), sénateur pour cet arrondissement du 27 septembre 1851 au 28 octobre 1856; mort à Liége le 18 novembre 1858.

Robiano (François-Xavier-Jean-Marie-Joseph, comte *de*). Thuin, 1831-36. Né à Bruxelles, le 23 décembre 1778; chambellan du roi Guillaume Ier; gouverneur de la province d'Anvers (octobre 1830 au 1er avril 1831); mort le 6 juillet 1836.

Robiano (Eugène-Gaspard-Marie-Joseph *de*), frère cadet du précédent. Alost, 1831-37. Né le 7 mars 1783, mort le 21 février 1837.

Robiano (Ludovic-Jean-Antoine-Marie-Joseph, comte *de*), fils de François. Thuin, depuis 1851. Né le 16 août 1807; propriétaire à Binche.

Robiano (Maurice-Joseph, comte *de*), frère cadet du précédent. Roulers, depuis 1859. Né le 26 sept. 1815, membre du conseil héraldique depuis 1856.

Rodes (baron de Berleghem, Charles-Joseph *Rodriguez d'Evora y Vega*, marquis *de*). Gand, 1831-35; Audenarde, depuis 1835. Né le 11 juin 1790; ancien chambellan du roi Guillaume; ancien membre des états provinciaux de la Flandre orientale; membre du comité remplaçant, en 1830, les états députés de cette province; membre du Congrès national pour Gand; bourgmestre de Berleghem. — Croix de fer, Ch. 1835, O. 1848, C. 1855, G. O. 1863.

Rooman de Block (Charles). Eecloo, 1836-48. Né en 1772, mort à Gand le 10 avril 1855.

Rouillé (chevalier Édouard-Louis-Isidore *de*). Ath, 1831-48 (questeur pendant toute la durée de son mandat). Né à Ath, le 14 juillet 1786, officier au service de France (1809-15); député aux états provinciaux du Hainaut; membre du Congrès national pour Ath; bourgmestre à Ormeignies (Hainaut). — Croix de fer, Ch. 1843.

Royer de Woldre (Alexandre-Jean-Joseph, baron *de*). Mons, 1844-52 (secrétaire 1848-51). Né à Mons, le 14 mars 1795; garde d'honneur sous Napoléon; membre des états provinciaux du Hainaut; commandant des gardes communales sous le gouvernement des Pays-Bas, et colonel commandant des gardes civiques du canton de Lens depuis 1830; mort le 22 avril 1852.

Rutten (Albert.-J.) Verviers, 1846-51. Mort en septembre 1851.

Sacqueleu (Charles). Tournai, 1857-60. Négociant à Tournai; né dans cette ville le 18 juin 1803.

Sacqueleu (Charles-François-Auguste-Joseph). Tournai depuis 1860. Né en 1805; propriétaire à Tournai; ancien commissaire d'arrondissement (1847-60) à Tournai. — Ch. 1860.

Savart (Victor-Charles). Tournai, 1848-51 et 1852-57 (secrétaire, 1848-51 et 1854-57). Né à Tournai, le 31 juillet 1803; avocat et échevin dans cette ville; représentant pour Tournai depuis 1857 jusqu'à sa mort, 22 mars 1862. — Ch. 1861.

Schiervel (Pierre-Léonard-Louis-Marie, baron *de*). Ruremonde, 1831-43; Hasselt, 1843-48 (président, 1838-48). Né à Fouron-le-Comte, le 10 février 1783; bourgmestre de la commune de Rothem; membre du Congrès national pour Ruremonde; depuis, commissaire du district de Ruremonde du 18 février 1831 au 24 mai 1832; gouverneur de la province de Flandre orientale du 11 janvier 1837 au 12 mai 1843; depuis cette dernière date jusqu'au 24 juin 1857, gouverneur du Limbourg. — Croix de fer, Ch. 1837, G. O. 1853. Créé baron en 1842.

Sécus (baron François-Joseph-Hubert *de*). Mons, 1831-36 (vice-président, 1832-35). Né à Mons, le 7 avril 1860; ancien membre de la 2e chambre des états généraux; député de Mons au Congrès national, mort le 21 septembre 1836. — Chevalier du Lion Belgique en 1816, Ch. 1835.

Selys-Longchamps (baron Michel-Edmond *de*). Waremme, depuis 1855. Né à Paris, le 25 mai 1813; membre de l'Académie royale de Belgique (correspondant en 1841, titulaire en 1846, directeur en 1854); ancien conseiller provincial pour le canton de Waremme; élu membre de la Chambre des représentants en juin 1848, démissionnaire en novembre suivant. — Ch. 1863.

Seutin (Louis, baron). Bruxelles, 1853-62. Né à Nivelles, le 18 octobre 1793 ; ancien médecin en chef de l'armée, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Pierre ; professeur ordinaire de médecine opératoire et de clinique externe à l'université libre de Bruxelles ; membre de l'Académie royale de médecine ; chirurgien du Roi ; mort le 29 janvier 1862. — Chevalier du Lion Belgique en 1822, Ch. 1834, O. 1852, C. 1859. Créé baron en 1847.

Siraut (baron Dominique-Nicolas-Joseph). Mons, 1843-49. Né en 1787 ; conseiller provincial ; bourgmestre de Mons ; mort dans cette ville, le 5 avril 1849. — Ch. 1838, O. 1843. Créé baron par le roi Léopold.

Snoy d'Oppuers (baron Idesbalde-François-Ghislain). Malines, 1831-40. Né à Malines, le 23 octobre 1777 ; ancien chambellan du roi Guillaume ; mort à Paris, le 2 mars 1840.

Spitaels (Prosper). Alost, 1848-51 ; membre de la commission d'agriculture de la Flandre orientale ; vice-président de la chambre de commerce à Alost. — Ch. 1856.

Spitaels (F.-J.). Charleroi, 1848-63 (secrétaire, depuis 1851). Propriétaire à Marcinelle ; vice-président de la chambre de commerce à Charleroi. — Ch. 1855.

Stassart (G.-J.-A , baron *de*). Namur, 1831-39 ; Bruxelles, 1839-47 (président, 1831-38). Né à Malines le 2 septembre 1780 ; auditeur près le conseil d'État, à Paris, 1804 ; intendant du Tyrol en 1805 ; chargé, en juillet 1806, d'une mission dans les départements des 25e et 26e divisions militaires ; intendant d'Elbing en 1807, de la Moyenne-Marche, à Berlin, en 1808 , sous-préfet d'Orange, préfet de Vaucluse, et en 1811 du département des Bouches-de-la-Meuse. En 1814, officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph ; après la chute de Napoléon, chambellan de l'empereur d'Autriche ; pendant les Cent-Jours, maître des requêtes en service extraordinaire ; sous le gouvernement des Pays-Bas, membre

des états provinciaux en 1818, et de la 2e chambre des états généraux en 1821; sous le gouvernement provisoire, président du comité de l'intérieur; membre du Congrès national pour Namur (vice-président); gouverneur de la province de Namur (du 2 octobre 1830 au 21 septembre 1834); gouverneur du Brabant (du 21 septembre 1834 au 17 juin 1839); envoyé extraordinaire à Turin en 1840; conseiller communal à Bruxelles; membre et plusieurs fois président de l'Académie royale de Belgique; mort à Bruxelles, le 11 octobre 1854. — Croix de fer, O. 1839.

Stiellemans (Henri-François). Bruxelles, 1847-48 et depuis 1857. Né en 1794; bourgmestre à Weerde, architecte honoraire du Roi.

Stockhem-de Kermpt (François-Joseph, baron *de*). Hasselt, 1831-45. Né en 1773; ancien membre de la deuxième chambre des états généraux; député de Liége au Congrès national, mort à Bruxelles le 1er février 1845. — Croix de fer, Ch. 1844.

Teichmann (Jean-Théodore-Frédéric). Anvers, 1847-48. Né à Venloo en 1788; inspecteur général des ponts et chaussées, le 9 octobre 1830; ministre de l'intérieur par intérim, du 26 août au 12 septembre 1831; membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles de 1832 à 1835; gouverneur civil de la province d'Anvers, du 10 novembre 1845 au 5 avril 1862. — Ch. 1835, O. 1849, C. 1854, G. O. 1862.

Tellier (F.-H.-D.-J.). Mons, depuis 1863. Né en 1812, propriétaire à Elouges.

Thorn (Jean-Baptiste). Diekirch - Arlon - Grevenmacher, 1831-39. Né à Remich (grand-duché de Luxembourg) le 7 mars 1783; avocat; en 1830 membre de la commission de constitution; député de Luxembourg au Congrès national; gouverneur de la province de Luxembourg (du 16 oct. 1830

au 19 avril 1832) et de celle de Hainaut, du 21 septembre 1834 au 23 mars 1841, date de sa mort.

Thuin (Augustin-Désiré *de*). Mons, 1849-63. Né à Mons en 1801, docteur en droit en 1825; notaire à la résidence de Mons en 1829; conseiller communal à Mons (1836); échevin (1848); bourgmestre de cette ville depuis 1849. — Ch. 1851, O. 1854.

T'Kindt de Roodenbeke-de Naeyer (Henri-Marie). Eecloo, depuis le 8 septembre 1862. Né à Bruxelles le 14 avril 1817, consul de Suède et de Norwége à Bruxelles de 1839 à 1842, commissaire de la Banque de Flandre à Gand, 1845; représentant de cet arrondissement du 9 juin 1847 au 10 décembre 1857; il fut attaché, en 1856, comme conseiller de légation, au prince de Ligne, envoyé extraordinaire pour le couronnement de l'empereur de Russie. — Ch. 1856.

Tornaco (Marie-Camille-Louis de Gonzague, baron *de*). Huy, depuis 1848. Né le 6 avril 1807, conseiller provincial de Liége (1836-42), représentant de Liége de 1843 à 1848. — Ch. 1855, C. 1863.

Udekem de Guertechin (Ferdinand, baron *d'*). Louvain, 1848-51; Bruxelles, 1851-53. Né à Louvain le 25 septembre 1798; membre des états provinciaux de Brabant, 1828; conseiller communal, puis échevin à Louvain, 1837; bourgmestre de cette ville, de 1842 à 1852; mort le 21 mars 1853. — Ch. 1853.

Ursel (Charles-Joseph, duc *d'*). Anvers, 1839-47; Malines, 1848-59. Né le 7 août 1777; sous l'empire, maire de Bruxelles; sous le gouvernement des Pays-Bas, commissaire général de l'intérieur, ministre du Waterstaat et grand maître de la maison de la Reine; bourgmestre de Hingene. Mort le 27 septembre 1860. — Gr. Cr. du Lion Belgique, 1819; G. C. de l'ordre de Léopold, 1859.

Ursel (Jean-Charles-Marie-Léon, duc *d'*), fils du précé-

dent. Malines, depuis le 7 avril 1862. Né à Hingene le 4 octobre 1805.

Van den Hecke-Della Faille (J.-J.-J.). Eecloo, 1831-32. Né le 25 juillet 1777; membre du comité de conservation remplaçant les états députés de la Flandre orientale; pendant longtemps membre de la députation permanente de cette province; mort à Gand le 2 décembre 1849.

Van den Steen de Jehay (Charles-Amand-Henri-Joseph, baron). Waremme, 1831-34. Né à Liége en 1781; sous l'empire, auditeur au conseil d'Etat; sous Léopold Ier, gouverneur de la province de Liége (du 5 octobre 1832 au 4 septembre 1844), puis ministre plénipotentiaire à Rome (20 décembre 1844); mort dans cette ville le 13 mai 1846. — Ch. 1835, O. 1844.

Van der Heyden à Hauzeur (P.-L., chevalier). Thuin, 1838-43. Né en 1787, au château de Jemeppe (Liége); officier sous l'empire et sous le gouvernement des Pays-Bas; colonel de la garde civique à cheval de Mons, après la révolution de 1830; mort le 24 mars 1843.

Van der Heyden à Hauzeur (Antoine-Nicolas-Edouard). Liége, 1860-63. Ancien conseiller provincial de Liége; mort le 8 mars 1863.

Vanderlinden d'Hooghvorst (Joseph-Marie-Jean-Baptiste-Colette-Ghislain, baron *d'*). Nivelles, 1831-47. Né à Bruxelles le 24 juin 1782; ancien membre des états provinciaux du Brabant méridional; sous l'empire, maire de Bruxelles; sous Guillaume Ier, chambellan du Roi; membre du Congrès national pour Bruxelles; mort le 13 décembre 1846. — Chevalier du Lion Belgique en 1815, Croix de fer, O. de l'ordre de Léopold en 1839.

Van der Straten-Ponthoz (Louis-Marie-Joseph-Hyacinthe, comte). Neufchâteau-Virton, 1833-34; Liége, 1835-43. Né à Clavier le 28 mars 1775; ancien officier des gardes wal-

lonnes au service de Charles IV d'Espagne, jusqu'en 1803 ; député aux états provinciaux de Luxembourg et plus tard à ceux de Liége ; mort le 7 août 1844.

Van der Straeten-Van Esbeke. Saint-Nicolas, 1831-35.

Van de Woestyne (Théophile - Ghislain - Marie, baron). Alost, depuis le 30 décembre 1858. Né à Gand le 27 mars 1816, propriétaire à Herzele.

Van Havre (Constantin-Charles-Marie, chevalier). Anvers, 1851-54. Né le 7 février 1794 ; ancien colonel de la garde civique d'Anvers ; mort à Anvers le 29 juin 1855. — Ch. 1849.

Van Havre (Gustave-C.-A.-M., chevalier). Anvers, 1859-62; bourgmestre de Wyneghem ; ancien conseiller provincial d'Anvers (1850-59). — Ch. 1859.

Van Hoobrouck de Mooreghem (Eugène-François-Colette). Audenarde, 1831-35. Né le 27 avril 1756 ; trésorier de la ville de Gand en 1778, haut pointre de la châtellenie d'Audenarde ; membre des états de Flandre et du Congrès des états belgiques unis ; après le 18 brumaire, membre du conseil général du département de l'Escaut jusqu'en 1815 ; sans fonctions sous le gouvernement des Pays-Bas ; en 1830, membre du Congrès national pour Audenarde. Décédé à Gand le 8 octobre 1843. — Croix de fer, Ch. 1835.

Van Hoobrouck de Mooreghem (Eugène-Marie-Jean-Népomucène, baron), fils du précédent. Dixmude-Furnes-Ostende, 1831-46 ; Roulers, 1846-48 (secrétaire, 1839-48) ; bourgmestre de Mooreghem ; né à Gand le 16 avril 1791, mort le 13 octobre 1856. — Ch. 1847, O. 1856. Créé baron en 1838.

Van Lempoel de Nieuwmunster (Gustave-Guillaume-Waleric, vicomte). Thuin, 1841-48. Né à Francfort-sur-Mein, le 15 septembre 1795 ; bourgmestre à Vergnies ; représentant pour Thuin de 1858 à 1864. — Ch. 1861.

Van Muyssen (A.-C.-D.). Maestricht, 1833-39 ; Bru-

xelles, 1847-51. Né à Tongres en 1785; maire et bourgmestre de cette ville pendant 35 ans; membre des états provinciaux (1818-30); mort à Tongres, le 12 fév. 1859 — Ch. 1851, O. 1858.

Van Naemen-Boeyé (Jos.). Saint-Nicolas, 1855-1862. Fabricant à Saint-Nicolas; mort le 8 janvier 1862.

Van Remoortere-De Naeyer (Pierre-Jean). Gand 1848-51. Né à Saint-Nicolas le 13 février 1797; avocat; représentant de Gand de 1852 à 1856.

Van Saceghem, seigneur de Maercke (Thadée-Joseph-Antoine-Hyacinthe). Gand, 1835-43. Né à Gand le 21 octobre 1767, mort dans cette ville le 19 mai 1852.

Van Schoor (Joseph-Victor-Clément-Ghislain). Bruxelles, depuis 1847 (questeur de 1848-57 et depuis 1859). Membre du conseil général des hospices de Bruxelles; administrateur-inspecteur de l'université libre.

Van Woumen-De Ruyscher (C.-R.). Dixmude, depuis 1847. Né en 1800; négociant à Dixmude.

Vauthier (baron Aug. *de*). Bastogne-Marche, 1831-39. Né en 1777, décédé le 27 juin 1848.

Vergauwen (François-Joseph.) Gand, 1845-51; Courtrai, depuis 1854. Né en 1801; propriétaire à Gand; président de la société des bibliophiles flamands; membre de la Chambre des représentants (pour Gand), de 1831-33.

Vergauwen-Goethals (Jean). Gand, 1855-63. Né à Gand en 1779; négociant; membre du Congrès national (pour Gand). Ancien conseiller provincial de la Flandre orientale. — Croix de fer.

Vilain XIIII (Philippe-Louis-Marie-Ghislain, comte). Courtrai, 1831-47; Saint-Nicolas, 1847-51 (vice-président depuis 1831 jusqu'en 1848). Né à Gand en 1779; sous l'empire, maire de Gand et commandant de la garde d'honneur du département de l'Escaut; sous Guillaume, chambellan du

Roi et ancien membre de la 2e chambre des états généraux; député de Saint-Nicolâs au Congrès national, bourgmestre de Basele depuis 1800 jusqu'à sa mort, 29 avril 1856. — Chevalier du Lion Belgique en 1819, Croix de fer, O. 1839, C. 1847, G. O. 1855.

Vilain XIIII (Alfred-François-Louis, vicomte *de*). Saint-Nicolas, depuis 1863. Né à Bruxelles le 7 mai 1810, bourgmestre à Basele.

Waha-Grisard (Joseph-Henri-Louis, baron *de*). Liége, 1848-51. Né à Liége le 10 juillet 1800; docteur en droit à Liége, le 6 août 1825; élu à Liége député suppléant au Congrès, il y remplaça le 7 janvier M. Nagelmakers, démissionnaire et y siégea jusqu'au 11 avril, date de sa démission; membre du Sénat du 8 juin 1847 jusqu'à la dissolution en 1851. Agronome distingué. Mort le 1er août 1863. — Ch. 1852.

Wincqz (Pierre-Joseph). Soignies, depuis janvier 1857. Né en 1811; maître de carrières; bourgmestre à Soignies, et conseiller provincial du Hainaut. — Ch. 1863.

Woelmont-d'Hambraine (Ferdinand-Philippe-Ghislain, baron *de*). Namur, depuis 1859. Né le 2 août 1813.

Wouters de Bouchout (chevalier Philippe-Antoine-Joseph *de*). Louvain, 1855-56. Né à Louvain le 8 août 1783; propriétaire à Vertryck, mort le 6 novembre 1856. — Ch. 1847.

Wyns de Raucour (chevalier François-Jean). Bruxelles, 1847-57 (vice président, 1855-57). Né à Bruxelles en 1779; avocat; conseiller communal et provincial; bourgmestre de Bruxelles de 1841 à 1849, mort le 3 janvier 1857.—Ch. 1841.

Ysenbrant d'Oudenfort (Henri-Bern.). Thielt, 1847-49. Né vers 1787. Ancien officier de cavalerie sous l'empire; ancien bourgmestre de Thielt; mort à Thielt le 13 septembre 1855.

Zaman (Jos.-Emm.-Jérôme). Nivelles, depuis 1858. Né en 1812; propriétaire à Forest.

Zoude (Léopold). Neufchâteau-Virton, 1848-53. Né à Namur le 28 mai 1774 ; ancien membre des états provinciaux; député de Neufchâteau au Congrès national, puis membre de la Chambre des représentants de 1831 à 1848 ; mort le 1er octobre 1853. — Croix de fer, Ch. 1841.

SUPPLÉMENT A LA DEUXIÈME PARTIE.

—

Situation des sociétés des secours mutuels en 1863 (1).

Le nombre des sociétés reconnues par le gouvernement s'élevait en 1863 à 48; elles comptaient ensemble 1,237 membres honoraires et 7,692 membres effectifs. Ces chiffres étaient en 1858 respectivement de 582 et 4,436. La recette des 48 sociétés qui ont fonctionné en 1863 se présente comme suit :

			p. c. du total.
Cotisation des membres honoraires.	fr.	9,485	9.10
» » effectifs.		68,573	69.43
Amendes et droits d'entrée . . .		3,801	
Subvention à 14 sociétés. . . .		10,577	13.62
Dons et produits divers		3,620	
Intérêts des fonds placés		8,183	7.85
TOTAL. .		104,240	100

(1) Cp. les *Annuaires* de 1860 (p. 138) et 1864 (p. 152).

Total en 1858.	60,467
» 1859.	63,497
» 1860.	80,097
» 1861.	89,628
» 1862.	88,452

Les dépenses des années 1862 et 1863 se résument ainsi qu'il suit :

	1862	1863
Secours pécuniaires aux malades	45,377	52,865
Honoraires des médecins.	7,558	7,942
Frais pharmaceutiques	8,494	8,909
Secours aux infirmes	1,789	1,615
Frais de funérailles	2,091	1,981
Versements à des fonds de retraite . . .	1,850	1,290
Total général des dépenses . . .	76,849	84,855
Total en 1861. .	73,863	
» en 1860. .	58,418	
» en 1859. .	54,983	

L'excédant des recettes sur les dépenses, en 1863, a été de 19,385 fr. 16 c.

L'encaisse ou la réserve des sociétés grandit d'année en année. Il était

En 1859 de	116,462
» 1860 »	147,769
» 1861 »	180,636
» 1862 »	192,504
» 1863 »	210,684

Le tableau qui suit résume, au point de vue des maladies et des frais qui en sont résultés, les dépenses des sociétés reconnues, pendant les deux dernières années. Comme rapprochement, nous avons cru utile d'y ajouter le montant, en moyenne, des cotisations par tête des membres effectifs. Il suffit, ainsi qu'il est facile de le voir, à couvrir les dépenses résultant des maladies et des frais de funérailles.

	1862	1863
	—	—
Nombre des malades	1,920	2,072
— des journées de maladie.	40,774	45,133
Durée moyenne des maladies, par malade . .	21 j. 24	21 j. 78
— — par sociétaire .	6 j. 51	5 j. 87
Nombre des malades sur 100 sociétaires . . .	28.76	26.94
Moyenne des secours pécuniaires par journée de maladie . . . . fr.	1.11	1.11
Dépenses totales occasionnées pour le service des malades (sans les frais de funérailles) fr.	61,430	69,716
Cotisation moyenne des membres effectifs par tête . . . . fr.	9.90	9.41
Moyenne des dépenses du service des malades, par sociétaire . . . . fr.	9.20	9.06
Moyenne de ces dépenses, y compris les frais de funérailles . . . . fr.	9.51	9.32

En dehors des sociétés reconnues, 88 autres sociétés ont transmis officieusement leurs comptes au gouvernement en 1863. Le nombre collectif de leurs membres honoraires était de 930, celui des membres effectifs de 14,457 hommes et 1,512 femmes. Les recettes ont été de 330,051 fr., les dépenses de 288,876 fr.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique générale. Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.

DEUXIÈME PARTIE.

Notices statistiques sur la Belgique.

TROISIÈME PARTIE.

Partie historique.

APPENDICE.

(*Supplément à la 2e Partie.*)

FIN DE LA TABLE.

